ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

MORTIER Roland, HASQUIN Hervé, éds., "Idéologies de la noblesse" in *Etudes sur le XVIII*è *siècle*, Volume XI, Editions de l'Université de Bruxelles, 1984.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par les
Editions de l'Université de Bruxelles
http://www.editions-universite-bruxelles.be/

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
http://digitheque.ulb.ac.be/

Accessible à : http://digistore.bib.ulb.ac.be/2008/a042_1984_011_f.pdf

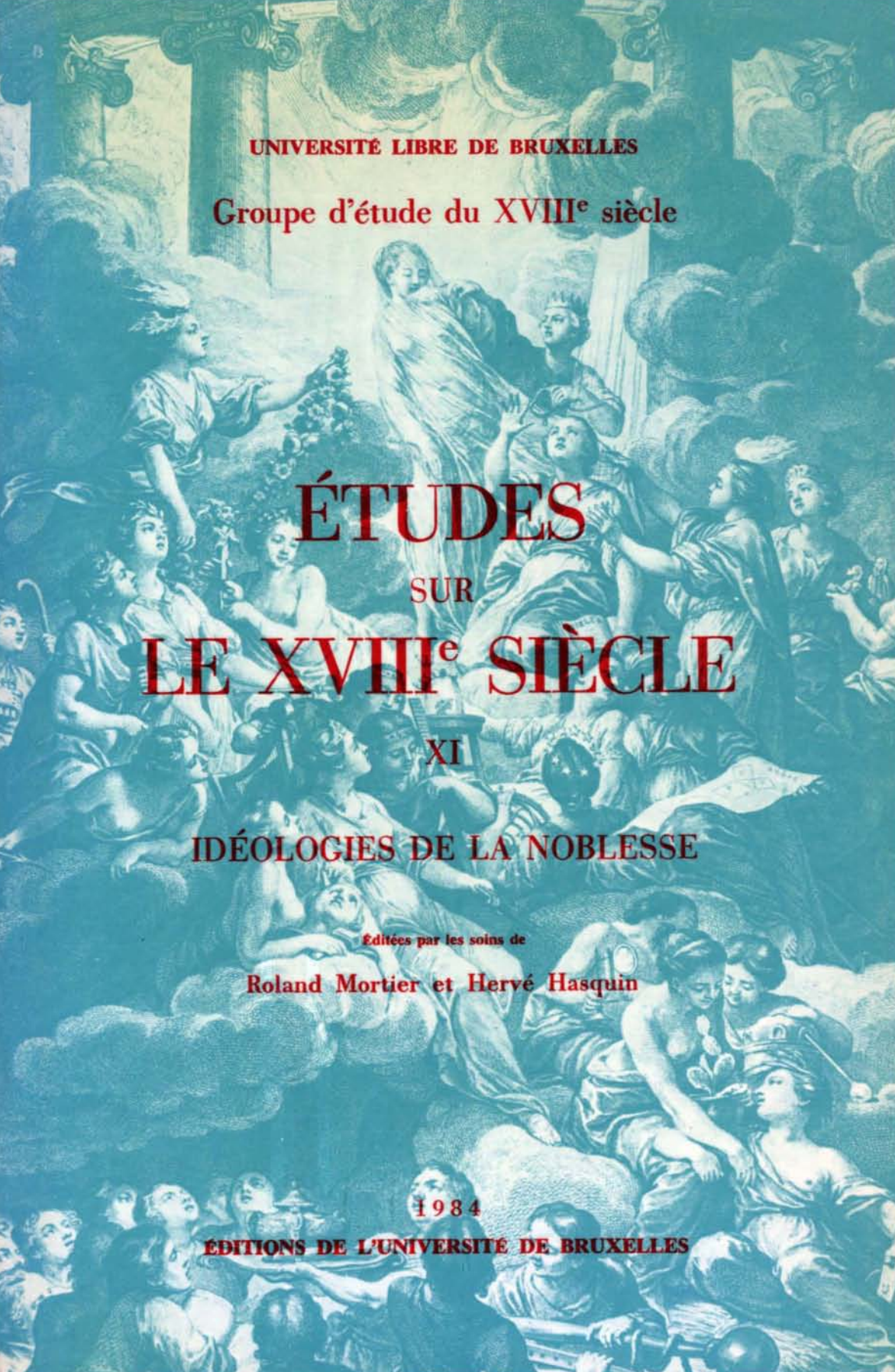

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES SUR LE XVIII^e SIÈCLE

XI

IDÉOLOGIES DE LA NOBLESSE

Éditées par les soins de

Roland Mortier et Hervé Hasquin

1984

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

GROUPE D'ÉTUDE DU XVIII^e SIÈCLE

Directeur : R. Mortier

Secrétaire : H. Hasquin

Pour tous renseignements, écrire à M. Hasquin
Faculté de Philosophie et Lettres
Université Libre de Bruxelles
50, av. F.D. Roosevelt — 1050 Bruxelles

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES
Avenue Paul Héger, 26 — 1050 Bruxelles — Belgique

ÉTUDES
sur
LE XVIII^e SIÈCLE

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE

XI

IDÉOLOGIES DE LA NOBLESSE

Éditées par les soins de

Roland MORTIER et Hervé HASQUIN

1984
ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

© by Editions de l'Université de Bruxelles, 1984

26, avenue Paul Héger - 1050 Bruxelles, Belgique

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction, y compris les microfilms et les photocopies, réservés pour tous pays

I.S.B.N. 2-8004-0855-3
D/1984/0171/32

Imprimé en Belgique

INTRODUCTION

par

J. CRAEYBECKX

Co-président de la section « Idéologies de la noblesse » *

Je suis né gentilhomme. Selon moi, j'ai profité du hasard de mon berceau, j'ai gardé cet amour plus ferme de la liberté qui appartient principalement à l'aristocratie dont la dernière heure est sonnée.

(CHATEAUBRIAND)

Quels rapports établir entre le *spleen,* ou le *Weltschmerz,* et les valeurs typiquement aristocratiques ? Ils ne frappent pas de prime abord. Que cette nouvelle sensibilité ait pu être secrétée par un milieu bourgeois ou franchement plébéien ne paraît pas évident non plus. Et pourtant, ne sont-ce pas les Lumières de la raison et du sentiment qui ont projeté les premières ombres du romantisme ?

De Rousseau à Goethe et à Chateaubriand, cherchant leur place entre le monde ancien perdu à tout jamais et les hésitations du siècle nouveau, les élites éclairées se sont délectées de larmes d'émerveillement ou d'apitoiement.

A la faveur, entre autres, du mouvement physiocratique, la notion de mérite s'est imposée à une fraction de plus en plus large du monde nobiliaire menacé par le luxe arrogant des négociants et des financiers. La noblesse, nous expliquait M. Garagnon dans sa communication, sentait que les justifications de la prééminence de sa « race », si virulentes chez Boulainvilliers (le « sang épuré ») [1] et chez d'autres auteurs pourtant « éclairés », avaient perdu leur crédibilité. Le déclin de l'élite « féodale » dans une société en pleine évolution n'en était pas moins inquiétant. En cette fin de siècle, l'aristocratie à la fois auteur, spectateur et victime de mutations souvent brutales aurait été en quête d'une idéologie de substitution,

* Les textes publiés dans ce volume ont été présentés dans la section V (Les idéologies de la noblesse) du VI[e] Congrès international des Lumières qui s'est tenu à Bruxelles du 24 au 31 juillet 1983.

[1] Voir à ce propos le livre remarquable d'André DEVYVER, *Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime* (1560-1720), Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1973.

paradoxalement empruntée aux couches les plus cultivées de la bourgeoisie aisée. A l'esprit mercantile, rationnel et froid du monde de l'argent, elle a voulu opposer les qualités de l'âme et des vertus moins spartiates que l'honneur mâle des descendants des guerriers francs. Faible barrage que cette nouvelle idéologie dans le courant de l'histoire ! Ce n'est pas sur la supériorité des âmes que se fonde l'hégémonie d'une classe sociale. Mais il fait peu de doute que, Rousseau aidant, la sensibilité d'une fraction de la bourgeoisie et celle d'une fraction de la noblesse se soient confondues dans la rencontre de la raison et du sentiment.

Le débat sur les mentalités et les attitudes de la noblesse, pour autant que cet ordre ait parlé d'une seule voix, est loin d'être clos. Depuis la retentissante leçon inaugurale de l'historien anglais A. Cobban, pour qui la révolution sociale en France à la fin du XVIII[e] siècle n'aurait été qu'un mythe, bien des historiens se sont lancés dans la nouvelle voie ainsi ouverte. La classe privilégiée par excellence aurait peu à peu renoncé aux droits féodaux. En participant à l'élaboration de la philosophie des Lumières, bon nombre de nobles auraient assimilé l'idéologie « bourgeoise ». Une nouvelle élite de nobles et de bourgeois éclairés aurait travaillé à saper les fondements même de l'absolutisme de droit divin, et finalement de toute forme de despotisme. La lutte des classes, au sein d'une société d'ordres, entre une bourgeoisie entreprenante et une noblesse d'affaires, engagée dans l'exploitation des mines, de l'industrie du fer, dans le commerce maritime, etc., n'aurait existé que dans l'esprit d'historiens plus ou moins influencés par le marxisme. Loin d'avoir fait partie d'une classe stérile ignorant les secteurs riches d'avenir, bon nombre de nobles auraient contribué davantage à leur croissance que bien des bourgeois avides de rentes. Quoi d'étonnant dès lors à ce qu'ils aient pris une part importante dans l'élaboration d'une nouvelle philosophie économique, qu'ils se soient engagés dans une agriculture progressiste, etc. ? Relisant les cahiers de doléance, M. Chaussinand-Nogaret en arrive à la conclusion que beaucoup de nobles auraient été au moins aussi opposés que le Tiers Etat à la monarchie absolue. N'est-il pas vrai que le marquis d'Argenson et, dans sa foulée, d'autres aristocrates avaient ouvert la voie à la critique du pouvoir royal et de ses justifications traditionnelles ? Ne se sont-ils pas servis d'arguments analogues à ceux qu'on utilisera plus tard pour abattre cette même noblesse ? L'idéologie élevant le mérite et le talent au-dessus de la naissance et de l'honneur n'a-t-elle pas été formulée en grande partie par des nobles éclairés ? N'était-ce pas déjà le spectacle de la déchéance politique de leur Ordre, réduit au rôle de figurant à la cour de Louis XIV, qui a amené un Fénelon, un Saint-Simon et plus tard un Boulainvilliers à rêver d'une restauration d'antiques libertés ? Certes, ils ne pensaient qu'à « rétablir » une monarchie aristocratique mettant à égalité le prince et la haute noblesse. Celle-ci, en mettant fin au despotisme de fait, se libérerait d'un gouvernement de plus en plus soumis aux hommes d'argent et aux grands commis bourgeois. La justification de la nécessaire prééminence d'une noblesse de sang, assortie d'une critique de l'absolutisme royal, n'a-t-elle pas en fin de compte, et assez paradoxalement, posé les jalons d'une idéologie dans laquelle « les libertés » seront remplacées par « la liberté » et l'égalité ? Il ne pouvait s'agir,

bien entendu, que d'une égalité entre égaux, qui donnerait à chacun son dû selon sa condition, dans le respect d'une hiérarchie commandée par la raison. Un pas irréversible était ainsi franchi. Accepter implicitement ou explicitement une égalité juste, selon le mérite et entre personnes d'une condition comparable, c'est déjà le programme des élites censitaires qu'engendreront les guerres napoléoniennes et la révolution industrielle.

L'on sait que Fr. Furet et D. Richet se sont inscrits en faux contre l'interprétation d'inspiration « marxiste » de toute une lignée d'historiens de la Révolution Française et particulièrement contre celle du regretté A. Soboul qui, quelques mois avant sa mort, a encore participé à l'élaboration du programme de la section « Idéologie de la Noblesse » du Sixième Congrès International des Lumières. Selon M. Furet, la notion de classe devrait être remplacée par celle de « nouvelle élite ». A elle seule, la bourgeoisie aurait été incapable de passer du capitalisme marchand au capitalisme industriel. La révolution de 1789 aurait résulté d'une double prise de conscience des élites. La noblesse aurait joué le rôle d'initiatrice et d'éducatrice. Elle s'ouvrit à la richesse et au talent bourgeois : « ce fut la Révolution des Lumières ».

Faut-il dire que, si stimulante qu'elle soit, cette interprétation n'a pas entraîné l'adhésion de tous ?

M. Vovelle, spécialiste nuancé de l'histoire des mentalités et co-président, à la place de M. Soboul, de la section « Idéologie de la Noblesse », interprète, lui aussi, de nombreuses recherches en cours, a plus d'une fois exprimé son scepticisme à propos de la « rencontre au sein d'une nébuleuse » d'une nouvelle élite composée d'aristocrates, de bourgeois et d'hommes de talent.

Il est certain qu'une approche se fondant sur les « beaux textes » seuls ne peut suffire. Les historiens qu'on vient de citer le savent bien. L'idéologie ne peut être isolée des structures profondes d'une société. De quelle noblesse parlons-nous, et de quelle bourgeoisie ? Ce n'est que depuis quelques décennies qu'à l'initiative de C.E. Labrousse des études tant quantitatives que qualitatives ont été mises en chantier. Il apparaît que si, dans certaines régions avancées, les revenus seigneuriaux ont en effet perdu beaucoup de leur poids relatif dans l'ensemble de la rente foncière, dans bien d'autres contrées l'aristocratie terrienne s'est bel et bien accrochée à ses privilèges.

Les idéologies des Lumières se prolongent dans les idéologies d'aujourd'hui. Hier comme de nos jours, les discours ne manquaient pas d'équivoque. De génération en génération, les réponses ont été suggérées par les questions qu'on a bien voulu poser. La « dialectique » entre le chercheur et les documents, de plus en plus nombreux, n'est pas près de s'arrêter. L'analyse s'affine, les synthèses, indispensables, provoquent des lectures nouvelles et l'appel à d'autres documents.

Ne constate-t-on cependant pas qu'en dépit des oppositions idéologiques et autres qui la divisaient, la noblesse, y compris celle de robe, a défendu un ordre social hiérarchisé ? Le privilège n'était-il d'ailleurs pas sa raison d'être ? Les

« libertés » des uns pouvaient-elles se concilier avec la liberté des autres ? La noblesse éclairée n'a-t-elle pas préparé sa propre chute en s'attaquant à la monarchie absolue ? La réponse à cette dernière question ne peut être qu'affirmative. Singulière contradiction en effet que celle de « structures de classes coulées dans le moule d'une société d'ordres ».

A tant de questions, les rapports présentés à Bruxelles ne pouvaient prétendre apporter de réponses même provisoires. Mais, dans leur grande diversité, les communications ont fourni de nouveaux matériaux et des idées à mettre au service de nouvelles interprétations. Elles reflètent l'état d'avancement de travaux en cours dans le domaine de l'histoire sociale, politique, littéraire, mentale et philosophique. De l'Angleterre à la Russie, en passant par les cours allemandes et la Hongrie, la réception des Lumières, de même que leur diffusion par des précepteurs plus ou moins prestigieux, ont été évaluées. Leur degré de pénétration ne pouvait être le même dans une république à la fois marchande et patricienne comme la Hollande et dans une Russie apparemment figée dans le servage et le despotisme. En ce qui concerne ce dernier pays, des divergences d'interprétation se sont fait jour, ainsi qu'en témoignent deux textes de ce volume. Thème de réflexion parmi d'autres pour des lecteurs qui ne manqueront pas de faire des rapprochements entre les régions d'Europe [2].

Ce n'est pas en quelques pages d'introduction qu'on peut rendre compte de la diversité des interventions. Il serait bien hasardeux de tenter d'en dégager les lignes de force. Les destinées des différentes formes d'idéologie devraient être mises en rapport avec le degré de développement de sociétés bien situées dans l'espace et dans le temps. Elles dépendent entre autres des oppositions entre groupes et « classes », entre gouvernés et gouvernants plus ou moins despotiques ou éclairés.

Pour bien des régions, je ne citerai ici que les Pays-Bas autrichiens, des recherches en sens divers devraient être poussées plus avant, si possible à partir d'un plan d'ensemble. Des études comme celle de J.-J. Heirwegh et de M. Mat sur l'« Itinéraire intellectuel et gestion économique » du noble hennuyer S. Charles de La Barre (1753-1838), « esprit frondeur à l'occasion, ouvert aux idées nouvelles... à condition qu'elles ne mettent pas en péril ses privilèges », doivent se multiplier dans les années à venir. L'Ancien Régime finissant, que représentait-il dans la réalité quotidienne et dans l'esprit des contemporains, nobles, bourgeois et autres ?

Formulons des vœux pour que le bicentenaire de 1789 fasse le point de nos connaissances et suscite de nouvelles recherches, en particulier sur les mentalités et les idéologies aristocratiques.

[2] Les communications de Mmes Ch.-M. Craig (Patterns for a Princely Preparation: the Duke Carl August's Englightened Curriculum) et A.M. Martellone (The Myth of Germanic Origins of Free Institutions in France and England) et de M. P. Buijnsters (The Tutor/Governess Between Nobility and Bourgeoisie) seront publiées ailleurs. Des résumés substantiels figurent dans les *Actes du Sixième Congrès international des Lumières* (Bruxelles, The Voltaire Foundation, Oxford, 1983).

L'IDEOLOGIE DU SANG CHEZ BOULAINVILLIERS ET SA RECEPTION AU 18e SIECLE

par

G. GERHARDI

Universität Gesamthochschule Siegen

Le comte Henri de Boulainvilliers est l'un des personnages les plus curieux et les plus contradictoires du siècle des Lumières. Sa place dans l'histoire des idées dépend largement de la perspective professionnelle adoptée par le chercheur. Pour Ira O. Wade, qui s'intéresse uniquement à « l'organisation *clandestine* des idées philosophiques en France de 1700 à 1750 » (c'est le titre de son ouvrage), c'est Boulainvilliers le subversif et le libre-penseur, l'auteur de manuscrits impubliables — et en fait non-publiés — sur la philosophie de Spinoza et d'une vie de Mahomet audacieuse, bref, c'est Boulainvilliers le précurseur de la libre pensée religieuse des Philosophes qui est mis en relief [1]. Complètement différent est le Boulainvilliers à qui nous introduit G. Lanson dans son étude sur *L'Expérience dans la formation de la Philosophie.* Là, c'est Boulainvilliers le réformateur, le représentant d'une « conscience sociale » et d'un « esprit critique » qui s'éveillent en France vers la fin du règne de Louis XIV. Son *Etat de France* est classifié, avec d'autres projets de réforme fiscale comme ceux de Vauban (*Projet d'une Dîme royale,* 1707) et de Boisguillebert (*Factum de la France,* 1707) parmi les ouvrages les plus libéraux du début du siècle [2].

Comment concilier cette image d'un auteur qui s'apitoie sur la misère des paysans et s'indigne de la ruine économique de la France, avec cette autre image, bien plus célèbre, d'un Boulainvilliers rétrograde, champion d'un conservatisme de classe outré et chef de file de ce qu'on appelle « la réaction nobiliaire » du

[1] Ira O. WADE, *The Clandestine Organisation and Diffusion of Philosophic Ideas in France from 1700 to 1750.* New York 1967, pp. 97-123.

[2] G. LANSON, *Le Rôle de l'expérience dans la formation de la philosophie au XVIIIe siècle. Etudes d'histoire littéraire.* Paris 1929, pp. 164-209.

18^e siècle ? Ce n'est pas mon propos de faire harmoniser, dans les limites de cet essai, ces deux faces apparemment irréconciliables. Car il ne suffit pas de dire, comme le fait Lanson à propos de Fénelon et de Boulainvilliers, que « le progrès peut se présenter sous une apparence de réaction », ou bien que « les images du passé sont souvent nécessaires pour donner une forme concrète aux rêves de l'avenir » [3]. C'est précisément le caractère rétrograde de ces « rêves d'avenir » que je me propose d'examiner de plus près. Car pour la mentalité conservatrice de Boulainvilliers, le présent ne représente qu'un développement organique du passé, tout comme l'avenir ne peut être qu'une prolongation du présent.

La nostalgie des origines comporte pourtant chez Boulainvilliers un élément original, qui le distingue de son contemporain Saint-Simon et des autres promoteurs de la « réaction féodale » du 18^e siècle. A la différence d'un Saint-Simon, dont la hargne aristocratique se limite pour la plupart du temps à des invectives contre « le règne de la vile bourgeoisie », à la différence aussi d'un Montesquieu, pour qui le rôle politique de la noblesse découle du principe même de la Monarchie, la thèse nobiliaire de Boulainvilliers fait appel non seulement à l'Histoire, mais à la Biologie. C'est sur la supériorité raciale de sa classe — sur la supériorité des Francs conquérants de la Gaule — que Boulainvilliers fonde sa théorie de l'histoire et de la place privilégiée qu'y occupe la noblesse. Comme il le dit dans son *Traité sur la noblesse,* les privilèges de sa classe proviennent d'un « TITRE qui donne un droit absolument hors commerce, que la faveur du Prince ne peut ni donner ni communiquer avec les richesses et les emplois, puisqu'il est attaché au *sang* qui nous fait naître » [4].

Si j'insiste sur le mot « sang », c'est parce que la véritable originalité de Boulainvilliers ne réside pas dans son invention de la « thèse germaniste » — thèse qui fonde le statut et les droits de la noblesse sur la conquête de la Gaule romaine par les Francs. Boulainvilliers n'est ni le premier ni le dernier aristocrate à faire appel à ce « droit de conquête » dont se réclamait déjà au 16^e siècle le théoricien huguenot François Hotman pour justifier l'indépendance de la noblesse vis-à-vis d'une monarchie devenue de plus en plus absolutiste. L'argumentation chez Hotman reste foncièrement juridique : la noblesse actuelle est, selon lui, héritière des Francs dans le sens où les droits attachés à la terre conquise ont été transmis de père en fils depuis le V^e siècle. Ce genre d'argumentation juridique cède le pas, chez Boulainvilliers, à une insistance sur la supériorité physique des Francs, une supériorité manifestée et « prouvée » par le simple fait de la conquête. Comme chez Rousseau dans son *Essai sur l'origine de l'inégalité,* c'est la violence qui introduit la distinc-

[3] *Ibid.,* p. 195.

[4] *Essais sur la noblesse de France contenans une Dissertation sur son origine et abaissement.* Par feu M. le C. DE BOULAINVILLIERS. Amsterdam 1732, p. 10. Sur l'idéologie du sang dans la noblesse, voir la thèse d'André DEVYVER, *Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime* (1560-1720), Editions de l'Université de Bruxelles, 1973.

tion entre « le mien » et « le tien » et qui maintient la distinction sociale entre les forts et les faibles. Loin pourtant de s'en indigner, la loi du plus fort est devenue, dans la théorie de Boulainvilliers, une loi naturelle justifiée et comme consacrée par l'usage. « La violence », écrit-il dans son chapitre sur « l'origine, le fondement et la nécessité de la Noblesse », « a introduit les distinctions de la *Liberté* et de l'*Esclavage*, de la *Noblesse* et de la *Roture*, mais quoique cette origine soit vicieuse, il y a si longtemps que l'usage en est établi, qu'elle a acquis la force d'une loi naturelle » [5].

En tenant compte de son emploi du mot « sang », on est tenté de substituer le terme de « loi naturelle » par celui de « loi biologique » ou « héréditaire ». Quand Boulainvilliers parle « des trois privilèges attachez au sang des Conquerans », dont le deuxième est « l'autorité sur le peuple Gaulois, avec une distinction formelle telle que du maître à l'esclave » (p. 41), quand il parle de la supériorité de la noblesse comme « dépendante de la naissance prise dans le sang des Conquerans » (p. 44) ou bien de « l'avantage du sang et d'une naissance illustre » (p. 47), ce n'est pas dans un sens vaguement métaphorique qu'il faut comprendre ce mot. Normalement, quand on rencontre des expressions comme « Princes du sang » ou « noblesse de sang » dans la littérature de l'Ancien Régime, il s'agit en fait plutôt d'une métonymie que d'une métaphore : le mot désigne toute une famille (la famille royale) ou tout un groupe (la classe des nobles) ainsi que les qualités ou « vertus » inhérentes à ces groupes. Les historiens modernes l'entendent toujours dans ce sens, comme le fait par exemple Marc Bloch dans un article précisément sur *Le Passé de la noblesse française*. Il définit la noblesse comme « un groupe pourvu d'un statut juridique précis qui se transmettait avec le sang ou, à défaut d'hérédité, s'acquérait seulement selon des règles elles-mêmes strictement définies en droit » [6].

Or, tandis que chez Bloch cette transmission « par le sang » n'est qu'une phrase décrivant l'héritage d'un statut de père en fils, il est hors de doute que Boulainvilliers et ses contemporains l'entendaient d'une manière beaucoup plus littérale et concrète. Afin d'en apprécier la force à la fois biologique et symbolique, je cite un passage du célèbre *Traité de la Noblesse* de La Roque :

> La Noblesse est une qualité qui rend genereux celuy qui la possede, et qui dispose secretement l'ame à l'amour des choses honnestes. La vertu des ancestres donne cette excellente impression de Noblesse. Il y a dans les semences je ne scay quelle force, et je ne scay quel principe qui transmet, et qui continue les inclinations des Peres à leurs descendans : Et tout homme issu de Grands et Illustres personnages, ressent incessament au fond de son cœur un certain mouvement qui le presse de les imiter : et leur mémoire le sollicite à la gloire et aux belles actions [7].

[5] *Ibid.*, p. 1.

[6] Marc BLOCH, Sur le passé de la noblesse française : quelques jalons de recherche. *Annales d'histoire économique et sociale*. Vol. VIII, 1936, p. 366.

[7] Gilles André DE LA ROQUE, chevalier Seigneur de la Lontière : *Traité de la Noblesse*. Paris 1678, Préface.

Le traité de La Roque ne fait ici que refléter l'opinion médicale de son époque[8], selon laquelle le sang, dont on vient de découvrir la circulation dans le corps entier, est la source ultime de la semence — source donc de toutes ces qualités et « vertus » inhérentes au corps qui lient l'individu à sa race et le présent au passé. Si l'on ajoute à cela la théorie, également aristotélienne, que le rôle de la femme se limite, dans la génération, à nourrir l'embryon de son sang menstruel, le sang devient un liquide doublement précieux : il est le germe qui fait remonter l'individu à ses origines et le principe qui assure sa continuation dans l'avenir ; il est à la fois lien au passé et garant d'une immortalité de la race. Le sang devient ainsi porteur d'un long héritage racial ; il détermine, par les qualités génétiques héritées des ancêtres, l'identité même de l'individu ; et il garantit, par la transmission continuellement renouvelée du patrimoine biologique, la survie de l'individu dans les temps à venir.

Il est facile de voir pourquoi, dans cette perspective conservatrice du temps, l'histoire doit devenir une recherche des origines. Puisque le présent n'est que l'épanouissement de ce que le passé contenait déjà en germe, il est nécessaire de remonter aux origines — à la naissance de la nation française, afin de pouvoir juger de la *légitimité* des institutions présentes. Dans une société traditionnaliste, cet appel à l'ancienneté d'un droit ou d'une institution devait être beaucoup plus persuasif que tout argument faisant appel à l'abstraite raison.

Même les adversaires de Boulainvilliers, et en premier lieu l'abbé Du Bos — le fondateur de la thèse « romaniste » sur l'histoire de France — acceptent ses prémisses, à savoir : que c'est par la seule découverte des origines qu'on puisse justifier et légitimer le présent. Mais, puisque pour Boulainvilliers le présent ne correspond plus à la pureté des origines, puisqu'en particulier la noblesse est déchue de sa position initiale et dépossédée de son héritage légitime, il faut trouver dans l'histoire même les raisons de sa dégénérescence. C'est ainsi que l'histoire devient, non seulement la reconstruction du passé qui reflète, chez Boulainvilliers, une inassouvable nostalgie, mais la recherche obsédante de la faute originale — de ce facteur néfaste responsable de la dégénération de la noblesse.

Le mot « dégénéré » s'applique d'abord au gouvernement de la France sous Louis XIV, dont Boulainvilliers dit à un endroit qu'il a « dégénéré dans les derniers tems à un despotisme si outré, que toute sa fortune est devenue la proye du pouvoir arbitraire »[9]. Mais pour retrouver le germe de la décadence, il est nécessaire de remonter à des temps bien plus reculés ; et il faut le chercher non seulement dans les usurpations successives des rois, mais dans l'adultération progressive du sang

[8] Pour les théories médicales sur la génération, voir l'étude de Jacques ROGER, *Les Sciences de la vie dans la pensée française du XVIII[e] siècle. La Génération des animaux de Descartes à l'Encyclopédie.* Paris 1963. Voir en particulier le chapitre intitulé « Les Problèmes de la semence », pp. 53-63.

[9] BOULAINVILLIERS, *Histoire de l'ancien Gouvernement de la France avec XIV Lettres Historiques sur les Parlements ou Etats Generaux.* A La Haye et a Amsterdam 1727, p. 64.

nobiliaire. Comme chez cet autre comte obsédé par la pureté du sang et la supériorité de sa race, le comte Gobineau, le mot « dégénération » signifie abâtardissement héréditaire. Gobineau écrit dans son *Essai sur l'inégalité des races humaines :* « Je pense donc que le mot dégénéré, s'appliquant à un peuple, doit signifier et signifie que ce peuple n'a plus la valeur intrinsèque qu'autrefois il possédait, parce qu'il n'a plus dans ses veines le même sang, dont les alliages successifs ont graduellement modifié la valeur » [10].

Pour Boulainvilliers non moins que pour Gobineau, le principe vicieux de toute race supérieure, c'est sa tendance à mêler son sang avec celui de la race conquise. Quand Boulainvilliers évoque l'apparence physique des Francs, il insiste surtout sur ces aspects corporels qui indiquent la pureté de leur sang et montrent leur aptitude à la guerre : « Les Germains étaient tous à peu près de même taille et habitude de corps, preuve que leur sang n'était point altéré par le mélange d'aucun sang étranger. Tous étaient d'une grande et vaste corpulence, la charnure blanche, les cheveux droits et blonds ou roux, les yeux verds et étincelans, le regard fier, terrible, la voix étonnante, le corps fait au froid et aux jeûnes » [11].

Boulainvilliers avance plusieurs raisons pour expliquer la perte de ce qu'il appelle « le génie tout martial » des Francs. Mais que les causes de cette décadence soient d'ordre culturel ou politique, elles impliquent toujours un métissage pernicieux. C'est ainsi que « la nécessité d'argent ... a conduit la Noblesse à un tel oubli de soi-même, qu'elle n'a plus honte de mêler son sang avec celui des Roturiers, ni de le faire passer dans ses veines » [12]. Augmenter le pouvoir du roi aux dépens de la noblesse, c'est agir, dit Boulainvilliers, « comme si ... sa grandeur dépendait d'une confusion mal- reglée du sang de tous ses sujets, telle qu'elle est établie chez les Turcs ». La tyrannie royale, non satisfaite de ce nivellement biologique, diminue le réservoir de sang noble en l'épanchant dans les guerres civiles ou en le suçant, par l'intermédiaire de ses financiers, des veines de la France. C'est Catherine de Médicis-Vampire : une « Régente italienne », comme l'appelle Boulainvilliers, « altérée de sang et d'argent, (qui) alluma les Guerres civiles, arma la Noblesse contre elle-même, mit les finances entre les mains des gens de son Païs, qui succerent trente ans durant toutes les veines de la France » [13].

[10] GOBINEAU, *Essai sur l'inégalité des races humaines.* Paris 1884, p. 24.

Gobineau a-t-il lu Boulainvilliers ? Il y a de toute manière un parallélisme frappant entre les deux théories racistes, qui se fait voir même dans les détails. Comp. par exemple l'étymologie du mot « Germain » chez les deux auteurs : Boulainvilliers: « *Germain* vient de *Man* Homme, et de Ger qui signifie Guerre, parce que les Gaulois dans les allarmes disoient d'eux: Voici les Germans, c'est-à-dire, les Gens de Guerre ». (Essais, p. 312) ; Gobineau : « A la question d'un Gaulois : 'Qui êtes-vous ?' Des guerriers, répliqueraient-ils nécessairement, des hommes honorables, des nobles, des Arimanni, Heermanni, et suivant la prononciation kymrique, des Germanni ». (Essai sur l'inégalité, p. 352).

[11] BOULAINVILLIERS, *Essais,* p. 337.

[12] *Ibid.,* p. 251.

[13] *Ibid.,* p. 243.

II

Quelle devait être la réaction de la vaste majorité des Français à cette idéologie du sang noble et à cette interprétation de son histoire qui — si elles ne voulaient pas réintroduire la servitude pour le tiers état — lui rappelaient constamment son ignoble origine et son humiliation du temps de la conquête ? Les réponses aux ouvrages de Boulainvilliers, « les plus audacieux qu'on ait écrits contre l'autorité royale » [14], ne se firent pas attendre. Elles sont trop nombreuses pour qu'on puisse les considérer en détail ; je me limiterai donc à en dégager la motivation principale. On verra que la nature de la réponse est dictée aussi bien par la compétence professionnelle de l'écrivain que par les intérêts particuliers de son groupe social.

Ainsi, la première attaque contre les thèses de Boulainvilliers, la *Lettre d'un Conseiller au parlement de Rouen,* se limite à des plaisanteries assez lourdes sur les prétentions de la noblesse d'épée, mais en insistant à son tour sur « l'excellence et la prééminence de la magistrature dans tous les temps » [15]. C'est une réaction typiquement parlementaire qui rejoint ce grand débat entre noblesse d'épée et noblesse de robe si excellemment étudié dans le livre de Franklin Ford [16].

Le débat à proprement parler historique, c'est-à-dire celui qui met aux prises, preuves et documents à la main, les partisans de la thèse germaniste et ceux de la thèse romaniste sur l'histoire de la France — cette contestation est ouverte, en 1734, par l'abbé Du Bos avec son *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française dans les Gaules.* Les grandes lignes de l'argument de Du Bos sont trop connues pour que je doive les résumer ici, mais ce qu'il faut souligner, c'est que les idées originales de Du Bos : continuité entre le pouvoir impérial romain et le pouvoir royal de Clovis ; négation de la conquête et par conséquent de tout droit qu'on en dérivait — ces idées furent éprouvées dès le commencement à la fois comme une réaffirmation de l'autorité royale et comme une réhabilitation de cette race prétendue inférieure des Gaulois dont la majorité des Français descendait. C'est ainsi que Mathieu Marais écrit en 1734 — l'année même de la publication de *l'Histoire critique* de Du Bos : « Je lui sais bon gré d'avoir attaqué le P. Daniel qui avait rendu notre histoire *acéphale,* et M. Boulainvilliers qui nous avait tous faits roturiers » [17].

En prenant le contrepied de toutes les affirmations de Boulainvilliers, le livre de Du Bos ne pouvait manquer, malgré sa nature lourdement érudite, de fournir des arguments polémiques aux défenseurs de la monarche absolutiste et aux revendications politiques de sa propre classe sociale. « Ennemi du privilège et défenseur

[14] A. LOMBARD, *L'Abbé Du Bos. Un Initiateur de la pensée moderne.* Paris 1913, p. 419.
[15] Cité par Lombard, *op. cit.,* p. 420.
[16] Franklin FORD, *Robe and Sword. The Regrouping of the French Aristocracy after Louis XIV.* Harvard Univ. Press 1953.
[17] A Bouhier BN f. fr. 24414. f. 507. Cité par Lombard, *op. cit.,* p. 465.

de l'absolutisme » [18], Du Bos devint, qu'il l'eût voulu ou non, le champion d'une bourgeoisie incapable d'envisager son rôle politique autrement que dans la perspective de la monarchie établie, et par contrecoup, la bête noire de tous ceux qui, comme Boulainvilliers, étaient persuadés que la féodalité fût « un chef-d'œuvre de l'esprit humain ».

Montesquieu ne s'est pas trompé quant à l'inspiration sociale et la portée politique des deux ouvrages. « M. le comte de Boulainvilliers », écrit-il dans *L'Esprit des lois*, « et M. l'abbé Dubos ont fait chacun un système, dont l'un semble être une conjuration contre le tiers-état, et l'autre une conjuration contre la noblesse » [19]. Mais, quoique Montesquieu semble se donner ici le beau rôle de conciliateur entre deux positions extrêmes, le trentième livre de son *Esprit des lois* n'est en vérité qu'une réfutation très détaillée de *l'Histoire critique* — ce « colosse immense qui a des pieds d'argile ». Parfois même, piqué à vif dans son orgueil de gentilhomme, Montesquieu quitte le domaine des parchemins pour se lancer dans la polémique :

> M. l'abbé Dubos soutient que, dans les premiers temps de notre monarchie, il n'y avait qu'un seul ordre de citoyens parmi les Francs. Cette prétention injurieuse au sang de nos premières familles, ne le serait pas moins aux trois grandes maisons qui ont successivement régné sur nous [20].

On voit pourquoi on ne manque pas, dans presque toutes les attaques contre la thèse germaniste que j'ai pu consulter, de reprocher aussi bien à Montesquieu qu'à Boulainvilliers leur préjugé de caste. Mably par exemple (qui accepte la théorie de la conquête tout en la tournant contre l'aristocratie : les Francs auraient libéré le peuple gaulois de la tyrannie romaine) — Mably s'attaque aux prétentions monarchiques de Du Bos, mais il ne donne libre cours à son indignation de démocrate que quand il s'adresse au racisme nobiliaire, dont le représentant le plus illustre est pour lui, non pas Boulainvilliers, mais Montesquieu. Il écrit, en s'adressant à ces nobles qui sont offensés « de n'avoir pas été nobles dans le temps qu'il n'y avait point encore de noblesse » :

> Si c'est une mortification pour elles, je leur demande pardon, il faut qu'elles l'essuyent ; car je n'imagine pas que M. le Président de Montesquieu croye que les nations ayent commencé par avoir des Gentilhommes. L'égalité a d'abord dû unir les citoyens de toute société, et la distinction des nobles et des roturiers ne peut être que la suite de plusieurs événemens et de plusieurs révolutions, dont la vanité de quelques Citoyens profita pour s'attribuer des prérogatives particulières et former une classe séparée [21].

[18] LOMBARD, *op. cit.*, 420.
[19] MONTESQUIEU, *De l'esprit des lios.* Livre XXX, 10. Ed. Garnier, Paris 1961, p. 304.
[20] *Ibid.*, Livre XXX, 25. Ed. cit. p. 341.
[21] MABLY, *Observations sur l'histoire de France.* Genève 1765, pp. 346-347.

Les mots « égalité » et « citoyen » sont les avant-coureurs du ton beaucoup plus âpre et d'un soulèvement pour ainsi dire viscéral contre la théorie raciste de Boulainvilliers, qui condamne la grande partie de la nation à une infériorité innée. Au fur et à mesure qu'on s'approche de la Révolution, le débat tourne en effet de moins en moins autour de la question de savoir, si et de quelle manière la conquête des Gaules a eu lieu, pour s'adresser de plus en plus à la question bien plus fondamentale : la division de la Nation en une minorité de supérieurs et une majorité d'inférieurs est-elle compatible avec la dignité humaine et l'égalité primordiale de tous les hommes ? Déjà en 1734 le marquis d'Argenson avait parlé de ce qu'il appelle « la fausse Aristocratie » comme « un petit nombre de Citoyens (qui) s'arroge toute autorité par usurpation et rapportent tout à leurs intérêts, ou à leurs passions » [22]. Le droit féodal préconisé par Boulainvilliers — ce « système bizarre », « cette odieuse servitude » — a cet inconvénient majeur « que le corps de la Noblesse étant séparé du reste des Citoyens, il affecte de mépriser et d'accabler les roturiers qui sont cependant les plus nombreux, et les plus laborieux » [23].

De même, le Président Hénault s'oppose au système de Boulainvilliers non pas tellement parce qu'il est contraire aux faits, mais contraire « à la liberté des peuples » ou à « la loi naturelle » ; de l'autre côté, le système de Du Bos, « indépendamment de ses preuves, doit-il prévenir par la faveur de la liberté » [24].

Par ailleurs, cet appel à la liberté naturelle se trouve également dans les ouvrages érudits soumis à l'Académie des Inscriptions ou à l'Academie des Belles-Lettres sur l'histoire de l'ancien gouvernement de la France. « Cessons de voir avec le comte de Boulainvilliers », s'écrie par exemple Gautier de Sibert, « l'humanité dégradée, et l'origine du plus grand nombre des citoyens de la monarchie souillée de la tache de servitude » [25]. D'autres historiens, qui ne peuvent pas s'accommoder de l'idée d'une France soumise par des guerriers germaniques, insistent, comme Damiens de Gomicourt, sur « la différence des Francs habitant la Germanie et des Francs cultivateurs des Gaules » [26] ; ou bien ils soulignent — tout à l'encontre de l'image belliqueuse cultivée par Boulainvilliers — « le caractère doux et social des Francs » [27]. D'ailleurs, selon le même auteur, le peuple gaulois étant « plus éclairé et mieux

[22] ARGENSON (Marquis D'), *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France* (*1734*). Amsterdam 1764, pp. 3-4.

[23] *Ibid.*, p. 6.

[24] HÉNAULT (le Président), *Histoire critique de l'établissement des Francs dans les Gaules* (*1738*). Paris 1801, p. 243.

[25] Gautier DE SIBERT, *Mémoire ... s'il y a eu sous les deux premières races ... un ordre de citoyens à qui on puisse appliquer le nom de Tiers Etat* (*1767*). Mém. Acad. Inscr., t. XXXVII, 1774.

[26] Damiens DE GOMICOURT, Dissertation historique et critique pour servir à l'histoire des premiers temps de la monarchie française. Dans C. LEBER, *Collection des meilleurs dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, t. V. Paris 1826, p. 50.

[27] J.-J. GARNIER, *Traité de l'origine du gouvernement français* (*1765*). Collection des meilleurs ... t. V, p. 137.

policé » que les Francs, « il communique beaucoup plus de ses mœurs » [28].

Il se fait voir aussi, même chez les historiens professionnels, une sorte de patriotisme gaulois qui culmine dans une proposition faite à la Convention, de changer le nom des Français, puisqu'il rappelait l'injuste tyrannie d'une race sur une autre [29].

Si je n'ai parlé jusqu'ici que des adversaires de Boulainvilliers, ce n'était pas pour dire qu'il n'eût pas ses défenseurs. Ils se recrutaient avant tout parmi ces aristocrates flattés par le portrait élogieux que le noble comte avait dessiné de leurs supposés ancêtres francs. La question du destin de la noblesse avait été posée de nouveau en 1756, à propos de la controverse sur *La Noblesse commerçante* de l'abbé Coyer. C'est l'occasion pour de nombreux pamphlétaires nobles de conjurer, comme le fait le chevalier d'Arcq, les « Manes illustres, dont le sang a cimenté la gloire du nom François, vous que nous respectons encore dans les héritiers de votre nom ... que direz-vous en voyant seulement le titre de cet ouvrage ? Quoi ! dans un Etat belliqueux, une Noblesse commerçante » [30] !

Mais le tiers-état n'accepte plus une version de l'histoire nationale qui fait dériver la position privilégiée de la noblesse du droit de conquête, ou plutôt de ce « préjugé », comme l'appelle l'abbé Mignot de Bussy en 1763, « qui avoit donné naissance à un corps de Noblesse distingué et séparé du reste des citoyens par des privilèges inhérents au sang et à la naissance » [31]. Au temps de la Révolution, la conquête est devenue une « usurpation » ; les Francs « un peuple brute et vagabond » ; l'époque féodale tant vantée par Boulainvilliers et Montesquieu est devenue un « cloaque de ténèbres et d'horreurs »; les premiers monuments de l'histoire de France, sur lesquels la noblesse avait fondé ses droits, ne sont « qu'une chronologie de crimes, dont la lecture est révoltante » [32]. Mais surtout, on n'accepte plus comme un ordre des choses ce déterminisme biologique qui faisait de la noblesse une race supérieure. « On a cru longtemps », écrit le citoyen de Paris Delaure en 1790, « qu'il existoit dans le sang des nobles, une vertu particulière, qui ne se trouvoit point dans le sang des autres hommes ; et l'on a eu, pour les nobles, un respect presque religieux » [33].

Justement, on ne l'a plus, ce « respect presque religieux » pour le sang noble. Quant à cet « impôt de sang » payé par la noblesse sur les champs de bataille, on fait voir que « dans des combats, lorsqu'il meurt un noble, il se trouve dix ou douze roturiers de tués ; et comme l'on a fort bien dit dans ces derniers temps-ci, le sang des roturiers n'est pas de l'eau » [34].

[28] *Ibid.*, p. 137.
[29] Voir LOMBARD, *op. cit.*, p. 492.
[30] Chevalier D'ARCQ, *La Noblesse militaire ou le Patriote françois*, 1756, p. 3.
[31] Mignot DE BUSSY, *Lettres sur l'origine de la Noblesse Françoise.* Lyon 1763, p. vii.
[32] J.A. DULAURE, citoyen de Paris, *Histoire critique de la noblesse.* Paris 1790, p. 1.
[33] *Ibid.*, p. v.
[34] *Ibid.*, p. 234.

Il n'y a pas de meilleure réponse à l'idéologie du sang noble propagée par Boulainvilliers, que cette simple constatation d'un citoyen de Paris que « le sang des roturiers n'est pas de l'eau ». Le débat érudit qui mettait aux prises Boulainvilliers et Du Bos, germanistes et romanistes, oppose maintenant, dans une contestation d'une cuisante actualité, la noblesse et un tiers-état prêt à reconquérir les droits anciennement perdus. Car c'était le destin paradoxal de la théorie de Boulainvilliers, d'être retournée contre son auteur. On croit voir, derrière les mots ironiques de l'abbé Sieyès, le spectre de la guillotine surgir comme une menace de revanche contre la race conquérante de la Gaule :

> Le tiers ne doit pas craindre de remonter dans les temps passés. Il se reportera à l'année qui a précédé la conquête. ... Pourquoi ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants, et d'avoir succédé à des droits de conquête ? ... La noblesse a passé du côté des conquérants ? Eh ! bien, il faut la faire repasser de l'autre côté ; le Tiers deviendra noble en devenant conquérant à son tour[35].

[35] Emmanuel SIEYÈS, *Qu'est-ce que le Tiers Etat ?* Ed. critique par Roberto Zappari, Genève 1970, p. 128.

L'IDEOLOGIE POLITIQUE DU MARQUIS D'ARGENSON, D'APRES SES ŒUVRES INEDITES

par

Neal JOHNSON

University of Guelph

Peu d'auteurs ont autant écrit que René-Louis d'Argenson, même à une époque comme le XVIII[e] siècle où les membres des classes privilégiées jouissaient de loisirs à un degré inconnu de nos jours. Ses manuscrits comprenaient plus de 80 volumes selon l'inventaire de son fils le marquis de Paulmy, fondateur de la Bibliothèque de l'Arsenal [1]. Peu d'auteurs ont aussi peu publié de leur vivant : seules quelques lettres sur l'économie et l'*Histoire du droit public ecclésiastique français* (1737) ont paru de son vivant, et seule une partie de ce dernier ouvrage (paru en Hollande sans son approbation) est de la plume du marquis.

Il faut ajouter aussi que peu d'écrivains ont été aussi mal servis après leur mort par leurs éditeurs que notre maniaque de la plume. La plus grande partie de sa production massive a été perdue à jamais dans l'incendie qui a détruit la Bibliothèque du Louvre dans la nuit du 23 au 24 mai 1871. Il est vrai toutefois qu'entre la mort du marquis (en 1757) et l'incendie du Louvre une partie des manuscrits du marquis avait été publiée. La première édition des *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France* a vu le jour en 1764. Le marquis de Paulmy a fait imprimer les *Essais dans le goût de ceux de Montaigne,* ou *Loisirs d'un ministre* (1785), ainsi qu'une deuxième édition des *Considérations* (1784). Enfin, au XIX[e] siècle, Charles-Marc-René d'Argenson, arrière-petit-neveu du marquis, imprima en 1825, dans un volume intitulé *Mémoires,* des extraits de plusieurs de ses ouvrages déjà imprimés ou inédits. Trente-deux ans plus tard le même Charles-Marc-René d'Argenson fit imprimer chez Jannet les cinq tomes de sa

[1] Le seul inventaire de ces manuscrits, fait pour le marquis de Paulmy, a été donné par Henri MARTIN dans son *Histoire de la bibliothèque de l'Arsenal* (vol. VIII du *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*).

version des *Mémoires et Journal Inédit,* version suivie de peu par l'édition Rathery du *Journal et mémoires* en 9 volumes (1859-67) qui passe aujourd'hui pour l'édition la plus fiable des mémoires du marquis.

Toutes ces éditions posent pourtant de nombreux problèmes aux chercheurs. La difficulté la plus évidente est l'authenticité de l'édition Paulmy des *Considérations* (et même son rôle dans la composition des *Loisirs*). Mais d'autres problèmes surgissent également : depuis Sainte-Beuve, les éditeurs du marquis se disputent en s'accusant de distorsions et de suppressions, accusations dont même l'édition Rathery n'est pas exempte [2], malgré ses prétentions « scientifiques ». Ces problèmes sont rendus d'autant plus aigus par le caractère de la pensée de l'auteur. Prolixe, parfois paradoxale et même contradictoire, elle a certainement évolué avec le passage du temps ; malheureusement l'état déplorable des textes imprimés (fragments non datés, articles refondus etc.) rend difficile toute tentative de périodisation.

On a toujours cru cet état de choses irrémédiable, un très grand nombre de manuscrits autographes ayant été en effet détruits dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre. L'une des conséquences de cette perte a été la très grande (peut-être trop grande ?) importance accordée aux seules œuvres connues, surtout aux *Considérations* (1737) [3], ouvrage clef certes, et présentant bien des principes fondamentaux qui, bien que parfois modifiés par la suite, ne furent jamais abandonnés. Néanmoins, il faut se rappeler qu'il restait au marquis encore 20 ans à vivre. Il faut aussi se rappeler pendant ces mêmes vingt années son expérience en tant que ministre, sa réaction pendant les années 50 devant l'incapacité démontrée du roi, ainsi que devant la réaffirmation des prétentions des parlements. Pendant ces années la plume du marquis poursuivit son activité habituelle.

Il serait donc d'un intérêt certain de pouvoir combler, du moins en partie, les lacunes et les insuffisances dans la bibliographie du marquis. Sans contester l'intérêt et l'importance des textes connus (surtout les *Considérations* et le *Journal*), on ne peut que se réjouir que le reste de l'œuvre n'ait pas été totalement et irrémédiablement perdu, et après deux siècles peut-être le moment est-il enfin venu de mieux servir notre auteur en donnant de certaines de ses œuvres l'édition sérieuse qu'elles méritent.

Tout d'abord il faut préciser qu'un certain nombre de manuscrits restés à la bibliothèque du Ministère des Affaires Etrangères n'ont pas subi le sort des papiers

[2] Voir la polémique entre Charles-Marc-René et les éditeurs de l'édition Rathery, polémique qui a pris fin seulement avec la mort du premier en 1862 ; la Notice Bibliographique (pp. 379-403) donnée par Armand BRETTE dans un volume d'extraits du *Journal* édité par Edme Champion en 1898 ; la discussion donnée (Appendix A) par Nannerl HENRY dans sa thèse inédite intitulée « Democratic Monarchy : the Political Theory of the Marquis d'Argenson », Yale University, Ph. D., 1968.

[3] Les archives d'Argenson contiennent la copie autographe d'une lettre du marquis à Voltaire datée du 1[er] mai 1739 où le marquis annonce l'ouvrage qui paraîtra en 1764 sous le nom des *Considérations,* le désignant comme un livre qu'il a fait « il y a deux ans ».

restés en la possession de la famille. On y trouve notamment *Six lettres sur les finances* ; un dialogue sur l'*Anatomie de l'âme* ; des poésies, fables et épigrammes (œuvres de jeunesse) ; un *Discours sur l'ambassade du Maréchal de Noailles en Espagne* ; une tragédie anglaise à l'imitation de Shakespeare, *La Prison du Prince Charles Edouard* (1749) ; un fragment historique intitulé *Quel fut l'état de la Tyranie en Europe pendant le 18e siècle* ; un manuscrit (que je crois autographe) des *Considérations,* ainsi qu'un certain nombre de lettres et mémoires sur le parlement [4].

Mais l'élément vraiment nouveau dans le domaine des inédits du marquis d'Argenson est le don récent des archives Voyer d'Argenson à la bibliothèque universitaire de Poitiers, don fait par l'actuel marquis d'Argenson, Marc-René de Voyer d'Argenson. En effet, ces archives importantes contiennent, entre autres, bon nombre de pièces concernant le marquis. On y trouve le manuscrit autographe de sa correspondance avec son frère, soit 190 pages. On y trouve également une douzaine de manuscrits autographes, assez courts, également inédits, rédigés par le marquis entre 1730 et 1756. Certains traitent de l'administration de ses terres, de ses relations avec ses voisins, sa famille, son architecte ; d'autres ont pour sujet la misère du royaume, la paix, et les frères Pâris.

Les textes les plus importants — du moins par leur volume — sont par contre des ouvrages majeurs du marquis. Il s'agit de copies faites, vraisemblablement au début du XIXe siècle, d'après les originaux conservés au Louvre, par le jeune Charles-Marc-René d'Argenson, et dont une partie a été utilisée par ce dernier dans les deux publications qu'il a consacrées à son grand-oncle : le volume publié en 1825 et intitulé *Mémoires du marquis d'Argenson,* ainsi que les cinq volumes de l'édition Jannet des *Mémoires* (1857-58) [5]. Parmi ces copies on trouve notamment :

1) le deuxième volume des *Pensées sur la Réformation de l'Etat* (PRE). Les pensées sont numérotées de 611 à 773 (1740-47). Le premier volume, inconnu de Charles-Marc-René, semble être perdu. Nous avons donc environ 150 articles dont les deux tiers sont inédits.

2) *Pensées diverses* (PD). Les archives d'Argenson présentent neuf copies différentes de ces 96 articles sous le titre *Pensées diverses du marquis d'Argenson, écrites pendant les années 1735, 1736 et 1737,* avec pour sous-titre : *Premières idées du traité de la démocratie.* C'est sous cette dernière désignation que ces textes ont été publiés dans l'édition Jannet,

[4] Certaines de ces dernières pièces ont été trouvées par M. Eric BRIGGS de l'Université de Cambridge.

[5] Nous n'avons, bien sûr, aucune garantie que ces copies soient absolument fidèles aux originaux maintenant détruits. En effet des ratures prêtent à croire que tout en copiant sur l'original on a voulu en « améliorer » le style. C'est cependant sans doute précisément dans ces copies qu'on s'approche le plus près possible de la pensée du marquis.

t. V, pp. 259 à 391. Nous préférons le titre *Pensées diverses* ; le texte reproduit dans Jannet représente un remaniement dû à C-M-R d'Argenson.

3) Les *Remarques en lisant* (REL), 1742-56, environ 1000 articles numérotés à partir du numéro 928 dont 850 sont inédits. Les 927 premiers articles semblent malheureusement perdus, sauf pour une vingtaine d'articles reproduits plus ou moins complètement dans l'édition Rathery.

4) Une copie du *Journal,* 8 vol. in 4°, 995 pages, plus 71 pages de fragments. Il manque une année entre le 24 juin 1749 et le 23 juillet 1750, ainsi que toute la fin après le 4 octobre 1752 jusqu'en 1757.

La transcription et l'étude de ces textes ont été entreprises sous la direction de M. Bernard Delhaume, bibliothécaire à l'Université de Poitiers. Il s'agit d'un travail d'envergure. La première tâche qui s'impose est la préparation d'une édition critique des textes entièrement ou partiellement inédits. Ce travail est en bonne voie. En attendant son achèvement, il serait prématuré et présomptueux de ma part de prétendre avoir ici le dernier mot sur l'immense œuvre politique. Pour cela, il va falloir attendre que tous les textes soient mis à la disposition des spécialistes. La patience est d'autant plus de rigueur que l'année dernière le don fait à la bibliothèque universitaire de Poitiers a été révoqué.

En l'occurrence je me bornerai donc à avancer quelques hypothèses provisoires basées surtout sur les PRE, les REL et les *Pensées diverses.* Les nouveaux textes (et les nouvelles versions de textes connus jusqu'à présent dans des versions « corrigées » et remaniées) révèlent un style encore plus vigoureux, original et pittoresque que celui qu'on connaît. Ils révèlent aussi parfois des idées encore plus hardies que celles qu'on connaît : par exemple, le refus catégorique de toute religion révélée (PRE 672) et une misogynie encore plus ouverte (PRE 685).

De façon générale, cependant, l'impression qui se dégage est celle d'un auteur qui fuit toute position extrême, qui déteste toute violence ou même toute confrontation (PRE 670), qui recherche les positions intermédiaires [6], qui ne pousse pas ses idées jusqu'au bout, et dont les prises de position nuancées et équilibrées résistent à des étiquettes faciles. Des tentatives récentes pour « récupérer » le marquis aux rangs d'un camp idéologique ou d'un autre, bien que contenant une part de vérité, finissent par ne pas convaincre entièrement. Ainsi d'Argenson, le premier à utiliser l'expression « laissez-faire » en matière d'économie, peut paraître un « libéral », annonciateur des physiocrates, partisan de la libre entreprise et de la non-intervention de l'Etat [7]. Il est vrai que, farouche adversaire du mercantilisme

[6] Dans le domaine de la théorie politique cette tendance a été déjà remarquée par Sergio COTTA. « Il problema politico del marchese d'Argenson ». *Occidente,* VII (1951), pp. 192 et 295.

[7] D'Argenson a bien écrit que « pour gouverner mieux, il faudrait gouverner moins ». Sur son « libéralisme », voir Gerald CAVANAUGH, « Vauban, D'Argenson, Turgot : from Absolutism to Constitutionalism in 18th-century France », thèse inédite, Columbia Université, Ph. D., 1967, p. 168.

de Colbert, d'Argenson préconise une telle philosophie, non sans éloquence d'ailleurs (*Pensées diverses* 73, sur la politique économique intérieure, et 91, sur la politique extérieure, cette dernière étant un amalgame des PRE 630 et 643). Et pourtant bon nombre de textes témoignent du fait que si d'Argenson avait jamais occupé le poste de premier ministre dont il rêva toute sa vie, l'Etat serait intervenu partout dans le bon déroulement des affaires du royaume ; la liberté d'agir des citoyens n'aurait été qu'une illusion. En fait, tous auraient été manipulés par un paternalisme gouvernemental. Selon d'Argenson, l'Etat doit intervenir constamment dans les affaires (avec discrétion il est vrai) pour mettre en place un système qui règle tout (annuités PRE 639, loteries PRE 623, le luxe PRE 612, l'importation du blé PRE 615, la bâtardise PRE 627) et ne laisse rien au hasard. En faisant de d'Argenson un libéral on risque donc l'anachronisme.

La même remarque vaut pour les critiques de sa pensée qui voient en lui le premier socialiste [8]. Il est vrai qu'on peut citer de nombreux passages où il parle d'égalité (ou plutôt de « quasi égalité ») des possessions, ou de possessions accordées au mérite et non à la naissance [9]. Mais dans la PRE 687, par exemple, il est clair que cette « quasi égalité » n'existerait que pour contrôler le peuple, pour empêcher l'envie et l'ambition et donc toute confrontation ou désordre social. L'égalité ici n'est pas un droit, c'est un outil pour remettre à sa place un peuple trop souvent turbulent : « Que les fils fassent le métier de leurs pères... distinguer les citoyens par classes ; poser des obstacles à l'ambition... pour que le peuple soit heureux, il faut qu'il soit *toujours occupé,* et le plus *utilement possible,* bannir le vide, y surveiller continuellement... ». S'il est vrai que d'Argenson faisait preuve d'une incompréhension totale des valeurs chères à la noblesse traditionnelle [10], il n'en est pas pour autant un théoricien du socialisme moderne. Comme sa démocratie, ce qu'il préconisait était plutôt l'*apparence* de l'égalité.

De même le portrait d'un Argenson philosophe et humanitariste relève aussi de la simplification et de l'anachronisme. Encore une fois on pourrait citer un certain nombre de passages à l'appui d'une telle interprétation, mais l'on dispose maintenant d'autres textes qui indiquent qu'un souci d'efficacité économique et politique l'inspirait tout autant. La PRE 624 commence par annoncer la bonne

[8] Cf. Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *La Noblesse au XVIII^e siècle,* 1976, p. 34. L'auteur affirme que pour d'Argenson « c'est le présent et l'avenir qui portent les germes du progrès. Car on passe à travers l'histoire du pire au meilleur : l'âge d'or est devant, et non derrière nous » (p. 33). Cette orientation me semble étrangère à la pensée du marquis. Sur ce prétendu socialisme voir aussi CAVANAUGH, *op. cit.,* n. p. 167 ; le compte-rendu du livre de Chaussinand-Nogaret par Paolo ALATRI, *Studi francesi,* mai 1978, p. 265, et la thèse de N. HENRY, *op. cit.,* pp. 266 ff.

[9] Cf. PRE 627, « chacun devrait être fils de ses œuvres ».

[10] J'emprunte cette phrase, utilisée à propos du Chancelier d'Aguessau, à Isabelle STOREZ, « La philosophie politique du Chancelier d'Aguessau », *Revue historique,* No 540, oct.-déc. 1981. D'Argenson n'était donc pas le seul membre de la noblesse à affirmer l'égalité foncière entre tous les hommes. Tous deux s'opposaient aux *substitutions* et aux autres lois faisant obstacle à la libre circulation des terres et des biens.

nouvelle qu'on peut nourrir un homme pour un sou par jour (à meilleur compte qu'un cheval !) mais tourne bientôt en une attaque contre « les plaisirs de la gueule », évoque le bon vieux temps où nos pères, vivant simplement, vivaient plus vieux, « avec plus de joie et de vertu », et finit par proposer le moyen de bannir la mendicité (« alors arrêtez tous les mendiants, punissez la mendicité comme un crime politique ») et de faire travailler les pauvres (en mettant une marque sur les habits des pauvres ainsi nourris — de pain, de riz, de sel et de beaucoup d'eau, il est vrai — on pourrait facilement les reconnaître, « afin que ces gens-là travaillassent pour le reste de leurs besoins... Que tout homme valide travaille, qu'il n'y ait d'hopitaux que pour les invalides, et qu'encore là les pauvres y travaillent des membres qu'ils ont sains »). Il y a donc toujours omniprésent, un souci non d'humanitarisme, mais de bon ordre social : que le peuple travaille et ne cause aucun désordre.

On est amené à conclure d'abord que, dans tous ces domaines, d'Argenson occupe une position intermédiaire, nuancée mais non sans contradictions apparentes. Si les « grands seigneurs » représentent « une race à détruire absolument en France », il faut réserver tous les emplois de l'administration et de la guerre à la noblesse, « ce joli ordre dont je voudrais tant qu'on se servît pour tout... à condition qu'elle soit dépouillée de ses privilèges féodaux, ouverte à tous les mérites » (PRE 136). Il était pour la vertu mais sans austérité, sans bannir la joie ; pour la libre entreprise mais contre la concentration du pouvoir dans les monopoles d'entreprises ; il voulait admettre la démocratie dans les institutions locales, à condition toutefois de ne pas affaiblir le pouvoir monarchique ; il prêchait une doctrine de laissez-faire, et pourtant ses projets étaient paternalistes et interventionistes ; il se méfiait du parlement, tout en reconnaissant son utilité ; ennemi de l'ambition, il était partisan de l'émulation (PRE 613) ; humanitariste, ses projets de réforme visaient surtout le bien-être de l'Etat. Il était contre le mariage, mais pour la fidélité dans l'accouplement, et n'approuvait ni l'Edit de Nantes, ni sa Révocation.

On est amené à conclure aussi qu'on a tort de chercher rétrospectivement la clef de cette pensée dans des mouvements politiques et économiques qui se sont imposés depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle, qu'il s'agisse du mouvement physiocratique, du libéralisme, de l'humanitarisme ou du socialisme. La source de l'inspiration du marquis est tout à fait classique, et il est resté fidèle à sa formation. Il est vrai que la façon dont il combinait et exprimait ses idées fait montre d'indépendance et même d'originalité d'esprit. On sait aussi que certaines des prédictions de d'Argenson (sur l'indépendance des colonies britanniques en Amérique, sur les ballons) se sont réalisées, et que, dans cette mesure, sa pensée était orientée vers l'avenir. Les nouvelles pensées dont on dispose maintenant indiquent clairement pourtant les sources principales de son inspiration. Qu'elles viennent du collège Louis le Grand ou du Club de l'Entresol, elles sont païennes. S'il se félicite du progrès en son siècle (dans quelques châteaux on remplace les chapelles domestiques par des théâtres), c'est parce que « nous diminuons en superstition et nous augmen-

tons en honnête paganisme » (PRE 647). S'il y eut bien un âge d'or pour le marquis, il faudrait le chercher loin dans le passé ; il était bien antérieur à celui de Boulainvilliers. Le marquis, résolument « moderne » en matière de littérature, ne l'était pas en politique ; sa formation classique s'est avérée plus forte que les préjugés de son ordre [11]. Dans un passage ajouté dans la marge de PD 15, il affirme la supériorité du goût « fondé sur les humanités latines ». Dans la PRE 721, il loue la vertu et la modération des philosophes grecs qui mangent peu, boivent de l'eau et mènent une vie dure. Quand il s'agit de l'abolition de l'état de robe en conservant celui de l'épée (PRE 730), il justifie ses projets en déclarant « Ainsi était-on à Rome autrefois ». Une discussion des pouvoirs des pères de famille (PRE 662) est elle aussi fondée sur l'exemple des Romains : « voilà des lois propres à soutenir les mœurs ». Dans la PRE 634, il déclare simplement le principe à la base de sa pensée politique : « C'est dans la seule lecture des Anciens qu'on puisera les vrais principes pour la réformation d'un Etat ».

D'Argenson cite assez souvent ses modèles : il admire Aristide (PD 7) ; encore Aristide, Caton et Scipion (PRE 634) ; dans une pensée importante (PRE 707) d'Argenson avoue que « c'est le sytème d'*Epicure* que je prêche ». Un article sur l'égalité des citoyens (PD 21) cite le système de Lycurgue et la loi agraire de Rome. Cette admiration pour Lycurgue, Aristide et Dion de Syracuse est celle de Plutarque. Comme ce dernier, le marquis est ennemi du luxe, champion de la justice, du désintéressement, d'une simplicité de train de vie, de la frugalité, voire de la pauvreté volontaire. Ailleurs, on apprend que l'abbé de Saint-Pierre, ami et maître du marquis, ne faisait que s'efforcer de suivre les traces de Platon, et comme lui fait de la science politique sa principale étude (PD 2).

Ce qu'on a parfois pris pour des pré-échos de philosophie moderne sont donc plutôt des échos d'influence païenne [12]. Le cas du marquis confirme donc la thèse de Peter Gay dans son *Enlightenment : an Interpretation : the rise of modern paganism* (1966). Quelques mois seulement avant sa mort, le marquis écrivait que « le paganisme et la philosophie, tous deux si décriés par nos prêtres, nous fournissent ce qu'il y a de bon selon la nature et la morale » (REL 2507). La pensée politique de d'Argenson était marquée par la ferme conviction d'une double décadence : celle de l'empire romain, et celle de la monarchie française. Le parallèle était toujours à l'esprit du marquis. Il voyait la France du XVIII[e] siècle d'un œil pessimiste : partout la vertu avait été remplacée par l'intérêt (PRE 693, 700, 701, 702) ; l'avarice et l'ambition ont tout corrompu (PRE 680-81, 691-2). Les institutions françaises récompensent les vices des hommes plutôt que leurs qualités (PRE 666). En parlant des Romains il s'exclame : « Quel peuple ! Génies forts, courageux, cœurs vertueux ! » ; il admire les grands efforts d'un Caton pour ramener la nation à l'antique vertu, et demande « ne viendra-t-il pas chez nous quelque chef

[11] La famille Voyer d'Argenson ayant eu une longue tradition de service à la monarchie, le marquis n'a jamais été imbu de la notion des prétendus privilèges de son ordre.

[12] Ceci n'est pas surprenant si on pense à la première partie des *Loisirs d'un Ministre.*

pareil » (REL 956). En vérité c'est bien ça le rôle que toute sa vie le marquis souhaitait jouer. Dans sa correspondance jusqu'aux dernières années de sa vie, il ne cesse de solliciter des postes (de plénipotentiaire, de ministre, de conseiller, d'ambassadeur). Il s'offre ainsi à sa patrie, pas par ambition personnelle, mais dans le désir et le besoin de servir son roi comme l'avaient fait ses héros de l'antiquité. Le parallèle est explicite dans un article (PRE 740) intitulé « Décadence de la France », mais qui commence « Nous voyons que les Romains déclinent sous leurs empereurs... dès que l'intrigue tint lieu de vertu, le vice devint impuni ». Le reste de l'article, écrit à la première personne du pluriel, se rapporte à la France. La même pensée inspire les PD 5, 6, 15, 62 et 65. Les contemporains du marquis étaient coupables du même aveuglement que les Romains : « Je soutiens que la décadence de l'Empire romain vient de ce que ce peuple entendait mal ma démocratie monarchique », affirme-t-il. Il aurait souhaité un retour à la France d'avant Colbert, « ce flatteur ingénieux d'un roi bouffi d'orgueil », un roi dont il condamne « le goût de luxe asiatique » (REL 1028). L'idéologie politique du marquis exigeait que la politique soit basée sur la morale, et cette morale se réduit tout simplement à la formule « Ne faites à autrui que ce que vous voudrez qui fût fait à vous-mêmes » (PD 49), ou bien à la version latine « Alteri ne feceris etc. » (PRE 732), formule attribuée à Alexandre Sévère et sans doute apprise à Louis-le-Grand. Ainsi les Français, originairement un peuple agricole et militaire, « vrais successeurs des Romains », pourraient espérer que leur vertu les rende heureux de nouveau.

Ce qui semble se dessiner alors c'est le portrait d'un homme timide et vulnérable, qui abhorre l'égoïsme, l'agressivité, la vanité et l'intérêt, et qui rêve d'une société ou règneraient la justice et l'harmonie. Le marquis n'était pourtant pas naïf ; il était parfaitement conscient de la méchanceté de gens ambitieux et intéressés. C'était un réformateur infatigable qui ne perdit jamais l'espoir qu'avec des institutions convenables, la France pourrait regagner une partie de la vertu (et du bonheur) perdus. Son intelligence lui interdisait des solutions simplistes, tout comme son sens du devoir civique et sa foi en les vertus de la république romaine lui permettaient de surmonter les préjugés de sa propre classe. Sous un roi dont le dévouement au bien public laissait à désirer, les projets d'un monarchiste comme le marquis étaient voués à l'échec. Mais ceci est une autre histoire qu'on ne prétend pas aborder ici. Pour l'instant nous voulons simplement rendre service à d'autres chercheurs en leur donnant (bientôt, espérons-le) les moyens de faire du marquis un portrait plus fidèle et plus complet que celui qu'on connaît jusqu'à présent.

L'INFLUENCE SUR LE CONTINENT DU MODELE ARISTOCRATIQUE BRITANNIQUE AU XVIII^e SIECLE

par

Paul JANSSENS

Universitaire Faculteiten Sint-Aloysius

La critique des privilèges — et en particulier celle des privilèges nobiliaires — s'intensifie tout au long du XVIII^e siècle. Mais cette critique ne vise pas toujours le nivellement des conditions. Car à côté des adversaires inconditionnels de la noblesse — ceux qui réclament sa suppression — il y a les modérés, qui se satisfont d'une réforme des structures nobiliaires. Dans quelle mesure ces réformateurs se sont-ils inspirés du modèle aristocratique britannique ? Car le système britannique avait la réputation d'instaurer entre la noblesse et la bourgeoisie une harmonie, qui contrastait violemment avec les tensions sociales que connaissait le Continent. A cet effet, il faut tout d'abord rappeler les points de convergence et de divergence entre les structures nobiliaires continentales et insulaires.

I. L'originalité du modèle aristocratique britannique [1]

Les structures nobiliaires britanniques se distinguent de celles du Continent d'une double manière. Tout d'abord, la noblesse n'est pas liée à la naissance seulement, mais aussi à la possession d'un grand domaine féodal titré. Seul le chef de famille fait donc partie de la noblesse et il jouit de ce fait d'un droit de séance à la Chambre des Lords (*peerage*). Aucune noblesse continentale ne possède, en régime absolutiste, de privilèges politiques aussi étendus : l'élimination des Etats-Généraux, et parfois même des Etats provinciaux, ont vidé de leur substance les attributions politiques de la noblesse.

[1] MINGAY G.E., *The gentry* (London 1976) ch. 1 et STONE L., *The crisis of the aristocracy* (Oxford 1965) ch. 2 § 2.

Les différences ne sont pas moins marquées entre la *gentry* et la noblesse continentale. L'une et l'autre, il est vrai, se définissent avant tout par un état de fortune assurant un niveau de vie élevé sans devoir travailler. Mais à cette condition socio-économique ne correspond pas, pour la *gentry,* un statut juridique particulier, sanctionné par des privilèges. En ce sens, l'égalité devant la loi est en Grande-Bretagne un fait acquis dès avant le XVIII^e siècle.

En résumé, sur le plan socio-économique, il n'y a pas de différence essentielle entre la Grande-Bretagne et le Continent. Partout, la noblesse se divise entre une petite minorité de grands propriétaires fonciers (la haute noblesse) et une majorité de rentiers plus ou moins fortunés. Par contre, sur le plan juridique, l'opposition est frappante : en Grande-Bretagne, la haute noblesse seule est privilégiée ; sur le Continent, c'est plutôt le contraire. Le moindre noble, du seul fait de sa naissance, se distingue des roturiers par quelque privilège particulier.

La transformation de la noblesse continentale à l'image de l'aristocratie britannique suppose donc, en quelque sorte, une révolution politique et sociale. En effet, d'une part l'octroi d'attributions politiques à la noblesse titrée (c'est-à-dire à la pairie, réduite aux grands propriétaires fonciers) remet en cause les rapports entre la noblesse et la monarchie. D'autre part, la suppression des privilèges supprimerait toute distinction entre la noblesse non titrée (la gentry) et la bourgeoisie.

Sous l'ancien régime absolutiste, c'est essentiellement le statut de la *gentry* qui alimente la pensée réformatrice, car celui-ci modifie — par l'inexistence de la dérogeance — les rapports entre la noblesse et la bourgeoisie d'affaire (II). Au XVIII^e siècle, le foyer de l'anglomanie se situe à Göttingen, plutôt qu'à Paris. Mais en Allemagne comme en France, il faudra attendre la remise en cause révolutionnaire du régime pour qu'à leur tour les rapports entre la noblesse et le pouvoir monarchique soient redéfinis, en s'inspirant cette fois de la pairie anglaise (III). Du modèle aristocratique britannique, les Lumières ont d'avantage retenu l'égalité civile que la limitation de l'absolutisme par l'équilibre des pouvoirs (IV). Nous examinerons tout d'abord la remise en cause au XVIII^e siècle des rapports entre la noblesse et la bourgeoisie, à l'occasion du fameux débat sur la dérogeance, ayant pour enjeu la compatibilité entre privilèges nobles et activité économique.

II. Noblesse et bourgeoisie : la dérogeance

Tout au long du XVIII^e siècle, les prises de position en faveur d'une participation de la noblesse au commerce se multiplient. C'est ainsi que dans les années trente Boulainvilliers, Cantillon et Mélon s'y déclarent tour à tour favorables. Et si Montesquieu condamne, sur ce point, l'exemple anglais, Voltaire au contraire s'y rallie. Tout ceci n'a d'ailleurs rien d'étonnant, puisque dès la fin du XVII^e siècle plusieurs législations nationales avaient, sous l'influence du mercantilisme, déclaré

les grandes entreprises commerciales compatibles avec la condition privilégiée de la noblesse[2].

Ce qui, par contre, appelle une explication, c'est la virulence de la polémique suscitée par la publication en 1756 de « La Noblesse Commerçante » de l'abbé Coyer, favorable lui aussi aux activités économiques de la noblesse. En France, durant cinq ans les brochures se succèdent. Repris dans la presse française à audience internationale, le débat acquiert un retentissement européen. Dès 1756 paraît une traduction allemande. Dans ses commentaires, le traducteur Justi reprend les thèses utilitaristes de Coyer pour mettre en question les privilèges de la noblesse allemande. Quelques années plus tard, l'Italie à son tour est secouée par une controverse similaire, à laquelle Coyer prend part en 1773 par traducteur interposé. Après l'Italie, la polémique s'installe dans la péninsule ibérique, où Coyer sera traduit en 1781[3].

Certains historiens ont cherché à expliquer l'ampleur et la violence de la polémique par l'abstention de la noblesse aux entreprises commerciales, en dépit des encouragements légaux. Sur ce point, les recherches ont abouti à une contradiction apparente. Certains historiens ont conclu au maintien de la dérogeance, en se basant sur les innombrables cas de commerçants anoblis abandonnant leurs activités ; d'autres leur opposent les exemples non moins nombreux de nobles engagés dans des activités économiques. Or, même sans pouvoir établir le degré de représentativité des cas cités, il n'est pas impossible de dégager une conclusion de ces faits apparemment

[2] DE LA BIGNE DE VILLENEUVE M., *Essai sur la théorie de la dérogeance de la noblesse considérée dans ses rapports avec la constitution sociale de l'ancienne France* (Rennes 1918) ; LÉVY-BRUHL H., La noblesse en France et le commerce à la fin de l'Ancien régime - *Revue d'histoire moderne* 8 (1933) 209-235 ; FOSTER Ch. A., *Honoring commerce and industry in 18th century France* (Cambridge Mass. 1950, thèse dactylographiée) étude essentielle ; ZELLER G., Une notion de caractère historico-social : la dérogeance - *Cahiers internationaux de sociologie* 22 (1957) 40-74 ; RICHARD G., *Noblesse d'affaires au XVIII^e siècle* (Paris 1974) ; CHAUSSINAND-NOGARET G., *La noblesse au XVIII^e siècle* (Paris 1976) ch. 5.

[3] Pour la France : GRIMM, *Correspondance littéraire :* 3 ed. TOURNEUX M. (Paris 1878) 170-179, commentaire critique ; DEPITRE E., Le système et la querelle de la noblesse commerçante - *Revue d'histoire économique et sociale* 6 (1913) 137-176, reste essentiel ; LEBRETON-SAVIGNY J., *Les idées économiques de l'abbé Coyer* (Poitiers 1920), résumé commode ; HECHT J., Un problème de population active au XVIII^e siècle en France : la querelle de la noblesse commerçante - *Population* 19 (1964) 267-290 ; MACKRELL J.Q.C., *The attack on feudalism in eighteenth-century France* (London 1973) ch. 4, analyse l'opinion publique ; ADAMS L., *Coyer and the Enlightenment* (Banbury 1974, *Studies on Voltaire and the eighteenth century* 123).

Concernant le retentissement à l'étranger : *Der handelnde Adel (by G.F. Coyer) dem Der kriegerische Adel (by P.A. de Sainte-Foix, chevalier d'Arcq) entgegen gesetzet wird ... übersetzet und mit einer Adhandlung ... versehen von J.H.G. von Justi* (Göttingen 1756). Au débat allemand participent entre autres von Loen (*Der Kaufmannsadel*) et Hamann. Voir à ce sujet MERLAN Ph., Parva Hamanniana - *Journal of the history of ideas* 9 (1948) 380-384.

La nobilità commerciante ... tr. di G. de Carniel coll'introduzione. Firenze 1773. La polémique italienne est évoquée par KOVALEVSKY. *La fin d'une aristocratie* (Paris 1901) 51-60.

COYER G.F., *La nobleza comerciante* (Madrid 1781). Pour la controverse en Espagne, voir CALLAHAN W.J., *Honor, commerce and industry in eighteenth-century Spain* (Boston Mass. 1972) et MEYER J., *Noblesses et pouvoirs dans l'Europe d'Ancien régime* (Paris 1973) 64-74.

contradictoires, à condition de distinguer entre les différents secteurs économiques concernés et entre les modalités diverses des activités qui y sont déployées.

De manière générale, on constate que la dérogeance exclut la noblesse de toute profession protégée par des privilèges corporatifs. Ainsi, en Europe de l'Est, le développement restreint des corporations de métier ouvre à la noblesse un large champs d'action. A l'Ouest, au contraire, l'opposition traditionnelle entre l'économie urbaine et rurale est plus marquée. La noblesse s'y occupe d'agriculture, d'élevage, d'extraction minière, de métallurgie ou de verrerie sans déroger. A la limite, le noble indigent cultive lui-même son champs.

Il s'agit là, bien sûr, d'un cas limite, juridiquement valable, mais d'une portée sociale douteuse. Car socialement le noble se définit par les loisirs et le train de vie élevé qu'assure la propriété foncière. L'exercice possible de fonctions publiques s'accomplit en principe indépendamment de considérations financières. Sans obligations professionnelles, essentiellement rentier, le noble est avant tout investisseur et entrepreneur par intermittence seulement[4]. Car le préjugé défavorable aux activités professionnelles est, sous l'Ancien régime, universel. La « trahison » de la bourgeoisie se retrouve partout, même dans les états qui — comme la Grande-Bretagne ou Venise — ignorent les entraves de la dérogeance. Ailleurs, l'assouplissement de la dérogeance — d'inspiration mercantiliste — ne suffit souvent pas à convaincre le négociant ou le manufacturier anobli à poursuivre ses affaires.

Ainsi donc, la législation sur la dérogeance détermine les secteurs économiques accessibles à la noblesse, alors que les préjugés sociaux commandent le genre d'activités économiques compatibles avec le mode de vie noble. Légalement, seules les professions à structure corporative sont interdites à la noblesse, mais les préjugés écartent souvent les nobles de toute activité professionnelle dans le secteur privé. L'activité économique noble se réduit alors essentiellement à un rôle d'investissement. Or, l'investissement immobilier prédomine inévitablement. En effet, le risque de l'investissement commercial reste sous l'Ancien régime très élevé, en dépit du développement des assurances. Pour le non-professionnel, un tel investissement acquiert même un caractère spéculatif. D'où la répugnance des rentiers — nobles et roturiers — à investir massivement dans les affaires. Le plus souvent, la « trahison » de la bourgeoisie ne se limite pas au désengagement professionnel, mais entraîne également une reconversion partielle des capitaux engagés dans les affaires. En effet, seul l'investissement immobilier permet d'acquérir le prestige attaché à la jouissance de droits seigneuriaux[4bis].

[4] Dans cette version remaniée, nous espérons avoir rencontré de manière satisfaisante les objections pertinentes formulées par le professeur J. Craeybeckx lors de la discussion de notre exposé.

[4bis] De nombreux travaux ont mis en évidence l'influence de la conjoncture sur le désengagement de la bourgeoisie d'affaires. DEGRYSE K., Fortuin en sociaal prestige - *Tijdschrift voor sociale geschiedenis* 3 (1977) 283-293 suggère qu'indépendamment de la conjoncture économique, le rapport des forces entre fortunes foncières et mobilières déciderait du prestige respectif attribué aux modes de vie noble et bourgeois.

Coyer ne s'imagine pas renverser cet état de choses. Aussi bien, même en Grande-Bretagne, la grande propriété foncière engendre une classe sociale distincte du monde des affaires. Pour les riches, le mode de vie noble conserve un attrait irrésistible. La « noblesse commerçante » ne cherche donc pas à augmenter les investissements commerciaux de la noblesse riche ; elle vise au contraire à engager la noblesse pauvre dans les affaires. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une pauvreté au sens fort du terme. La plèbe nobiliaire, si tant est qu'elle subsiste sans déroger, n'entre pas en ligne de compte. Il s'agit d'une pauvreté relative au mode de vie noble. C'est celle que connaissent souvent les cadets et parfois même les chefs de famille nobles, lorsque la fortune suffit à peine à équilibrer revenus et dépenses.

Préoccupé avant tout de promouvoir l'économie française par le développement du commerce, Coyer estime indispensable d'y rallier cette noblesse relativement peu fortunée. Pour y arriver, un changement de mentalité lui semble nécessaire. Or, l'anoblissement de négociants ne suffit pas à rendre le commerce honorable. Au contraire, en abandonnant les affaires, l'anobli renforce le préjugé. En proposant la suppression de la dérogeance, Coyer prend le contre-pied de cette politique d'anoblissements : en amenant les nobles à commercer sans perdre leur qualité, il entend créer une noblesse d'affaires.

Prise à la lettre, une telle mesure constitue un non-sens évident. Pour maintenir la concurrence, il aurait fallu étendre les privilèges fiscaux de la noblesse à l'ensemble des négociants ou alors supprimer les privilèges nobles. En Angleterre, c'est précisément l'inexistence des privilèges qui permettait à la gentry de s'adonner aux affaires sans déroger. De même, sur le Continent, il n'est pas douteux que le privilège fiscal constituait le principal obstacle à une activité professionnelle de la noblesse. Contraint par ses critiques de se prononcer sur ce point, Coyer en convient de mauvaise grâce, rétorquant à ses contradicteurs : « Vous pourriez comme auparavant afficher des armoiries et murmurer contre les bourgeois qui en prennent, parler de vos ancêtres à ceux qui ne vous questionnent pas, conserver religieusement cette première syllabe qui allonge votre nom, ceindre l'épée comme tout le monde et en cas de besoin être décapité au lieu de périr bourgeoisement par la corde ». Nulle trace donc des privilèges fiscaux, ni de l'accès privilégié aux grades militaires, l'un et l'autre étant lié.

La suppression de la dérogeance préconisée par Coyer se serait donc accompagnée d'une suppression des privilèges réels de la noblesse exerçant une activité professionnelle. Entre cette noblesse et la gentry, la différence se serait limitée à une reconnaissance juridique de quelques privilèges honorifiques. Seule la noblesse fortunée aurait été maintenue dans toutes ses prérogatives. Mais entre la pairie et cette noblesse-là, la ressemblance serait restée purement formelle : dans chaque pays des privilèges par ailleurs très différents auraient été réservés à la noblesse fortunée. Il n'est pas du tout certain que ce dédoublement de la noblesse — l'une privilégiée, l'autre honorifique — aurait suffi à assurer l'avantage essentiel du système britannique : le va-et-vient libre entre l'activité professionnelle et le mode

de vie noble.

Somme toute, Coyer propose une variante améliorée de la « noblesse dormante » bretonne. Mais en dépit de ses limites, ce projet ébranle cependant les bases de toute noblesse privilégiée. Car le renversement des valeurs opéré remet en cause le mode de vie noble. Porte-parole des Lumières, Coyer divise la société en deux parties : « l'une active, qui produit sans cesse ... l'autre comprend le clergé, les gens de guerre, de justice, de finance, les rentiers, les laquais, les fainéants et grands seigneurs ». Plus loin, il précise encore : « demander à vivre sans travailler, c'est faire un vol continuel à la nation ».

Les adversaires de Coyer lui opposent une éthique de l'honneur, qui interdit à la noblesse de se vouer professionnellement à l'enrichissement. Ils se réclament de l'antithèse entre l'utilité collective, sinon le désintéressement que suppose le service public, et la recherche du gain caractérisant le secteur privé. Coyer a beau jeu de rappeler le caractère partiel de la réforme envisagée. Ni la noblesse militaire, ni la noblesse de robe ne sont visées en tant que telles.

En fait, la controverse sur la dérogeance rappelle le fameux débat sur le luxe. Dans les deux cas, c'est l'opposition entre consommateurs productifs et non-productifs qui constitue le fond du débat. Allant jusqu'au bout de sa pensée, Coyer n'hésite pas à réclamer même pour le commerce de détail la suppression de la dérogeance : « le commerce est un corps tout sain où il n'y a rien à couper », même si « nous ne verrons pas (la noblesse) courrir nos rues en vendant des peignes ou des allumettes ». Tout ceci illustre l'incompatibilité entre la nouvelle mentalité économique — établissant une équation entre l'augmentation des richesses et l'utilité sociale — et le préjugé noble contre toute activité lucrative à caractère professionnel.

III. Noblesse et monarchie : la pairie

La monarchie constitutionnelle anglaise du XVIII^e siècle alimente sur le Continent autant l'anglomanie que l'anglophobie. Dedieu et Bonno ont retracé les vicissitudes de l'anglophilie en France. La popularité des institutions britanniques avait été définitivement établie par la parution en 1748 de l'*Esprit des Lois*. Elle subit une première atteinte durant la guerre de Sept ans. Après 1763, l'anglomanie se rétablit malgré le développement d'un courant démocratique (Mably, Rousseau), et en dépit des principes rationalistes dont se réclament les physiocrates. La guerre d'Amérique renforcera décisivement le mouvement démocrate, qui s'oppose à l'influence aristocratique dans la constitution anglaise [5].

Ce sont, en effet, les « aristocrates » — favorables aux assemblées d'Etat — qui se plaisent à invoquer les institutions britanniques en vue de limiter l'absolutisme

[5] DEDIEU J., *Montesquieu et la tradition politique anglaise en France* (Paris 1909) et BONNO G., *La constitution britannique devant l'opinion française de Montesquieu à Bonaparte* (Paris 1932).

royal. Mais la prédominance prise par le pouvoir royal sur les assemblées représentatives rend toute référence au modèle britannique illusoire. D'ailleurs, Montesquieu lui-même n'envisageait nullement le rétablissement des Etats ; il se bornait à plaider le maintien de la décentralisation, c'est-à-dire des pouvoirs encore aux mains des privilégiés. D'autre part, le ralliement des philosophes à l'absolutisme éclairé court-circuite l'opposition anglophile [6]. Il faudra attendre l'agitation pré-révolutionnaire, conduisant à la convocation des Etats-Généraux, pour voir surgir en France des projets de réforme s'inspirant du modèle britannique.

Mounier sera le porte-parole le plus autorisé de cette tendance, regroupant à l'Assemblée les « monarchiens ». A l'exemple de l'Angleterre, ceux-ci admettent l'égalité des droits civils, qui réduit la noblesse à une distinction honorifique héréditaire. L'abolition des privilèges apporte tous les avantages déjà escomptés par les partisans d'une noblesse d'affaires : l'accès de la noblesse peu fortunée aux professions et, corrélativement, la substitution du « mérite » à la naissance comme critère de recrutement aux fonctions publiques. De surcroît, l'élimination des sinécures ecclésiastiques et du célibat civil, autres séquelles d'une noblesse privilégiée insuffisamment fortunée.

Mais, aux yeux des monarchiens, la suppression des privilèges doit s'accompagner de l'institution d'une pairie, participant au pouvoir législatif. Or, la marche des événements en France condamne à l'avance ces projets. Le refus par la majorité des deux premiers ordres de se rallier au Tiers sera en l'occurrence déterminant. Après le fusion forcée des Etats-Généraux en Assemblée Nationale, il ne peut plus être question de réintroduire une division de la représentation nationale, affaiblissant la Chambre en accordant au roi ou aux pairs un rôle d'arbitre. Pour avoir une chance d'aboutir, le projet bicaméraliste aurait dû être introduit d'emblée comme solution de compromis entre le maintien des Etats-Généraux et l'instauration d'une Assemblée Nationale. Toutes les concessions auxquelles a recours Mounier pour faire aboutir son projet ne peuvent suffir : finalement, l'Assemblée rejette à une écrasante majorité un projet de Sénat pourtant très éloigné de la Chambre des Lords, puisqu'il prévoit des représentants élus, ne se distinguant des députés que par un niveau de fortune très supérieur [7].

C'est en Allemagne que le modèle aristocratique britannique a été le plus propagé. Le foyer de l'anglomanie se situe à Hanovre, dont l'Electeur a accédé au trône d'Angleterre. L'université de Göttingen en constitue le centre intellectuel. C'est là que fait ses études Justus Möser, cas-limite du réformateur pseudo-conservateur qui cherche à justifier la transposition en Allemagne des structures aristocratiques britanniques en leur attribuant des origines germaniques. Brandes et Rehberg, qualifiés de whigs hannovriens, abondent dans le même sens, même si

[6] MATHIEZ A., Les philosophes et le pouvoir au milieu du XVIII[e] siècle - *Annales historiques de la Révolution française* (1935) 1-12 et DERATHE R., Les philosophes et le despotisme - *Utopie et institutions : le pragmatisme des Lumières* ed. FRANCASTEL P. (Paris 1963) 57-75.

[7] EGRET J., *La révolution des notables. Mounier et les monarchiens* (Paris 1950).

Brandes en 1786 admet encore l'impossibilité de transposer en Basse-Saxe les institutions britanniques, faute d'une classe bourgeoise suffisamment développée. A cette époque, ses projets de réforme se limitent à mettre sur pied d'égalité à Hanovre le patriciat et la noblesse. En 1789, on verra Brandes applaudir aux efforts des monarchiens.

C'est à Göttingen également que le grand réformateur prussien Stein subit l'influence des whigs hannovriens. Stein élabore un projet de réforme très précis de la noblesse. Il part de la constatation que les privilèges nobles sont dépassés, mais que l'on ne peut d'autre part ignorer impunément l'influence socio-économique des grands propriétaires fonciers. A cette équation, la formule britannique offre selon Stein la meilleur solution.

Comme la plupart des réformistes de son époque, Stein préfère légitimer ses projets par une référence au passé, plutôt que par le rationalisme. Ses réformes n'ont pourtant pas grand-chose de commun avec les anciennes institutions germaniques. Il est par exemple significatif que Stein ne prévoit pas seulement la suppression des privilèges nobles, dépassés par la disparition des obligations correspondantes. Il envisage également l'élimination des droits seigneuriaux, bien que les attributions administratives et judiciaires des seigneurs soient encore très vivantes. En fait, c'est le souci de centralisation qui, dans ce cas, provoque la suppression des droits. De même, le rôle des Etats-Généraux dans la monarchie corporative du bas moyen âge se compare malaisément à la monarchie constitutionnelle à l'anglaise que Stein envisage pour la Prusse.

En fait, Stein considère le processus séculaire de centralisation réalisé par l'absolutisme comme irréversible ; il accepte même son achèvement sous la poussée révolutionnaire comme acquis, et recherche dans le modèle anglais les conditions d'un nouvel équilibre politique entre la monarchie et la propriété. Celle-ci se divise entre la multitude des petits propriétaires et une minorité de grands propriétaires, le plus souvent nobles. D'où l'option du bicaméralisme. Stein est un représentant typique du libéralisme aristocratique, qui cherche le fondement des libertés politiques dans la reconnaissance des inégalités socio-économiques.

En France, l'anglomanie avait refait surface à la faveur de la Révolution. De manière analogue, la défaite militaire de 1806 ouvre en Prusse l'ère des réformes. Mais dans la ligne de l'Aufklärung, et contrairement à la France, le gouvernement garde l'initiative. L'édit d'octobre 1807 marque la suppression des privilèges de la noblesse, mais non des droits seigneuriaux. Cet édit détruit les cloisons juridiques étanches qui séparaient les différents ordres. Mais par le maintien des droits seigneuriaux se reforme une nouvelle classe privilégiée plus ouverte, basée non plus sur la naissance mais sur la grande propriété foncière. Quant à la création d'une pairie, le projet n'est pas retenu. Alors qu'en France le courant démocratique y faisait échec, c'est la monarchie qui en Prusse s'y oppose[8].

[8] UHLE-WETTLER F., *Staatsdenken und Englandverehrung bei den frühen Göttinger*

IV. Le modèle aristocratique britannique et les Lumières

Rappelons tout d'abord les caractéristiques du système social britannique. L'appartenance à la gentry est tout entière affaire d'opinion. Comme il n'y a pas nécessairement unanimité dans l'attribution du prestige, il n'existe pas de ligne de démarcation précise entre la gentry et la roture. En effet, les différents critères d'appréciation peuvent être en désaccord entre eux. Ces critères d'appréciation ne sont d'ailleurs pas tous les mêmes pour chaque observateur. Mais plus importante encore que cette fluidité entre la roture et la gentry, est l'interpénétration entre la gentry et la pairie. Le clivage ne s'opère pas entre les familles, il se situe au contraire au sein même de chaque famille appartenant à la noblesse titrée. De telles dispositions facilitent la mobilité sociale et favorisent le brassage entre les différentes catégories socio-professionnelles [9].

Les structures aristocratiques britanniques inspirent indubitablement la pensée politique des Lumières. Elles constituent le modèle d'une mobilité sociale accrue par l'élimination de barrières légales entre nobles et roturiers. Mais la lutte pour l'égalité civile n'a pas seulement une dimension sociale, elle possède également une signification économique. L'existence de privilèges conditionne la législation sur la dérogeance et celle-ci, à son tour, confère une connotation éthique particulière à l'opposition entre le mode de vie noble et l'activité productive. En ce sens, les structures nobiliaires continentales constituent une entrave au développement économique. L'égalité civile au contraire s'accompagne d'une revalorisation des activités productives et ce changement de mentalité favorise le développement économique.

Il convient cependant de préciser que les réformes finalement issues des événements révolutionnaires n'ont pas reproduit intégralement le modèle britannique. En effet, la suppression des privilèges réels n'a pas, le plus souvent, mis fin à l'existence juridique de la noblesse continentale. D'autre part, la survivance — en tout ou en partie — des droits seigneuriaux prolongea dans certains pays un privilège auquel de nombreux nobles participaient.

Contrairement à la gentry, la pairie anglaise a peu influencé les Lumières. Sur le Continent, l'alternative de l'absolutisme conservateur ou réformiste prévalait : l'aristocratie se référait aux privilèges bornant le pouvoir monarchique, alors qu'au

Historiker (Marburg 1956 thèse dactylographiée) ; HAASE C., *Ernst Brandes* (Hildesheim 1973-1974) 2 tomes ; VOGEL U., *Konservative Kritik an der bürgerlichen Revolution : A.W. Rehberg* (Darmstadt 1972, *Politica* 35) ; HUBATSCH W., *Die Stein-Hardenbergschen Reformen* (Darmstadt 1977) et BOTZENHART E., Adelsideal und Adelsreform bei Stein - *Westfälisches Adelsblatt* 5 (1928) 210-241.

[9] La perméabilité de la pairie britannique ressort encore des données concernant le mariage : du milieu du XVI[e] siècle au début du XX[e] siècle, le nombre de mariages entre membres de la pairie dépassa rarement le tiers et n'atteignit jamais la moitié. Au XVIII[e] siècle, il se situait au quart du total. Voir HENRY L., Démographie de la noblesse britannique - *Population* 20 (1965) 692-704.

contraire les philosophes soutenaient l'absolutisme, pourvu qu'il soit éclairé. Il est d'ailleurs frappant que les pairies continentales ont été peu fréquentes et de courte durée. Il est vrai que la Chambre des Lords a inspiré de multiples variantes. Ainsi le Sénat belge rappelle à l'origine le projet défendu par Mounier en 1789, privilégiant les grands propriétaires fonciers. Le libéralisme aristocratique — d'inspiration anglaise — s'est donc finalement imposé sous une forme plus ou moins atrophiée [10].

[10] Nous tenons à remercier le professeur H. Van der Wee pour ses remarques judicieuses, qui nous ont permis d'apporter en plusieurs points des amendements utiles à la version originale de ce texte.

LA DEMOCRATISATION DE L'IDEE DE L'HONNEUR DANS LE MANUSCRIT TROUVE A SARAGOSSE DE JEAN POTOCKI

par

Maria Evelina ZOLTOWSKA

Le *Manuscrit trouvé à Saragosse,* tel qu'il est connu de la plupart des lecteurs de l'éd. Caillois [1], paraît, avant tout, un roman à tiroirs dans lesquels l'auteur a inséré un certain nombre de nouvelles fantastiques. Par contre, ceux qui connaissent la traduction polonaise de cet ouvrage [2], dont on a tiré des traductions en plusieurs langues [3], savent que c'est un roman philosophique qui peut aussi être lu comme une anthologie de presque tous les genres romanesques en vogue au XVIII[e] siècle. Je ne voudrais en relever ici qu'un seul, le roman d'apprentissage, car il occupe une place privilégiée dans cette œuvre de Potocki.

Comme mon édition de tout le *Manuscrit* n'a pas encore été publiée, il me paraît nécessaire d'évoquer d'abord quelques aspects de son contenu, grâce auxquels on pourra se faire une idée de la manière dont Potocki y a traité de biais le motif de la démocratisation de l'idée de l'honneur.

[1] Jean POTOCKI, *Manuscrit trouvé à Saragosse,* texte établi, présenté et préfacé par Roger Caillois, Paris, Gallimard, 1958, 1967 et 1972. Par la suite, toutes les citations tirées des Journées incluses dans cette édition, seront données d'après celle de 1967. Les autres le seront d'après le texte dactylographié de celle que j'ai établie de tout le roman, en indiquant d'abord la Journée et ensuite la pagination. Cette édition sera aussi publiée par Gallimard. L'édition Caillois a été traduite en anglais, en italien, en portugais et trois fois en espagnol.

[2] Jan POTOCKI, *Rękopis znaleziony w Saragossie,* traduction de [Charles-]Edmond Chojecki, Leipzig, 1847. La dernière réédition, revue et corrigée par Leszek Kukulski, a paru à Varsovie en 1976.

[3] La traduction polonaise de presque tout le roman fut retraduite deux fois en allemand, en 1961 et 1962, et deux fois en russe, en 1968 et 1971. En outre, presque tout le texte qui ne se trouve pas dans l'édition Caillois, a été traduit en anglais (*The New Decameron - Further Tales from the Saragossa Manuscript,* New York, 1966). Cette traduction a été retraduite à son tour en espagnol (Buenos Aires, 1977).

Le héros et le narrateur principal du *Manuscrit,* Alphonse van Worden, est un jeune homme de dix-huit ans environ, dont le père était « issu d'une famille très ancienne, mais qui n'a[vait] eu que peu d'illustration et moins encore de biens », car « tout [son] patrimoine n'a[vait] jamais consisté qu'en un fief noble, appelé Worden, (...) ayant un frère aîné, [il] dut se contenter d'une très mince légitime, qui suffisait cependant pour l'entretenir à l'armée »[4] dans le régiment des gardes wallonnes du roi d'Espagne. Il se maria sur le tard avec la fille de l'*oidor* de Grenade, *Doña* Urraque de Gomélez, « du sang des anciens rois du pays »[5]. Peu après, le frère de van Worden vint à mourir sans descendance et cet événement imprévu l'obligea à se retirer au fond des Argennes avec une rente de douze mille réeaux et le grade de *sargento general.*

Sa carrière n'aurait pas retenu mon attention s'il n'avait pas été pendant de longues années l'arbitre du point d'honneur de Madrid.

> « Il régnait alors dans l'armée espagnole, nous dit son fils, un certain point d'honneur, poussé jusqu'à la plus excessive délicatesse ; et mon père enchérissait encore sur cet excès, et véritablement l'on ne peut l'en blâmer, puisque *l'honneur est proprement l'âme et la vie d'un militaire* * (...) il ne se faisait pas dans Madrid un seul duel dont mon père ne réglât le cérémonial, (...) dès qu'il disait que les réparations étaient suffisantes, chacun se tenait pour satisfait. Si par hasard quelqu'un ne s'en montrait pas content, il avait aussitôt affaire avec mon père lui-même, qui ne manquait pas de soutenir à la pointe de l'épée la valeur de ses décisions. De plus, mon père avait un livre blanc dans lequel il inscrivait l'histoire de chaque duel (...) ce qui lui donnait réellement un grand avantage, pour pouvoir prononcer avec justice, dans tous les cas embarrassants »[6].

L'idée que van Worden se faisait de son honneur lui faisait rechercher toutes les occasions de se battre. A tout propos il lui fallait, comme il le dit lui-même, « un peu de sang »[7]. Cette manie pourrait être comparée à celle du capitaine de *Jacques le fataliste,* qui se battait pour un oui ou pour un non avec son meilleur ami, un autre officier dans le même régiment, jusqu'à ce que l'on fût obligé de les séparer pour les priver du plaisir de s'écorcher l'un l'autre[8].

[4] 1967, p. 81.
[5] *Ibid.,* p. 82.
[6] *Ibid.,* pp. 81-82.
[7] *Ibid.,* p. 85.
[8] DIDEROT, *Jacques le fataliste et son maître,* éd. par Simone Lecointre et Jean Le Galliot, Genève, 1976, pp. 77-82. Nous y lisons entre autres :
« Depuis que ce militaire avait été privé par la mort d'un autre militaire son ami, Capitaine au même régiment, de la satisfaction de se battre au moins une fois par semaine, il en était tombé dans une mélancolie qui l'avait éteint au bout de quelques mois » (p. 62).

* C'est moi qui souligne.

Pour ne citer que quelques exemples des plus grotesques et des plus piquants de la carrière duelliste du père d'Alphonse, le voilà d'abord sur la route qui menait de Lyon à Paris. Un colonel français le devance dans sa chaise. Au premier relais, il l'aborde et lui demande satisfaction :

« — Votre chaise a devancé mon carrosse pour arriver à la poste avant moi. Ce procédé qui, en lui-même, n'est point une insulte, a (...) quelque chose de désobligeant (...) » [9].

Le colonel, tout surpris, cherche des arguments pour terminer au plus vite cet entretien ridicule : la faute, lui dit-il, n'est ni à vous ni à moi, ni même à mes postillons, mais aux vôtres « qui allant plus lentement, sont restés en arrière » [10]. Van Worden est bien obligé de lui donner raison, mais comme il avait déjà tiré son épée, selon les règles, il leur fallut néanmoins se battre. Résultat : le colonel le blesse légèrement et comme son épée « avait rouvert un ancien coup de mousquet dont la balle était restée » [11], le père d'Alphonse fut obligé de passer deux mois dans une mauvaise auberge.

Bien des années plus tôt, pendant la guerre du Portugal, un officier nommé van Berg trompe le marquis de Val Florida avec sa femme. Le meilleur ami du marquis, le duc de Medina Sidonia, tue l'amant en duel pour sauver l'honneur du mari qui ne se doute même de rien. Les camarades de van Berg, qui avait beaucoup d'amis, crièrent aussitôt à l'assassinat, et pour cause : le duc avait proposé à van Berg de se battre « à outrance », c'est-à-dire au poignard, après avoir tiré au sort : chacun d'eux devait jeter des dés et celui qui amènerait le plus gros point prendrait le poignard et l'enfoncerait dans le sein de l'autre. Le duc avait tiré le plus gros point. Par conséquent ce fut lui qui tua son adversaire.

Pour apaiser les esprits, le roi fit assembler une junte composée de douze Espagnols et de douze Flamands : « Les officiers wallons en avaient fait une affaire de corps et nationale. Ils dirent que puisque les grands d'Espagne se permettaient d'assassiner des Flamands, ils allaient tous quitter le service » [12]. Les Espagnols décidèrent en faveur du duel pour sauver le duc, tandis que onze Flamands se prononcèrent en faveur de l'assassinat. Le douzième, van Worden, expliqua alors pourquoi cet assassinat étaient néanmoins un duel. Et voilà son raisonnement : « l'égalité ne pouvait être plus entière » : même arme ; égalité des chances aussi : « les dés n'étaient point faux (...) le défi fut nettement prononcé et accepté ». Et de conclure :

> « — J'avoue qu'il est affligeant de voir le duel, qui est le plus noble des combats, rabaissé jusqu'au niveau d'un jeu de hasard, sorte d'amusement qu'un homme d'honneur ne doit se permettre qu'avec la plus extrême

[9] 1967, p. 84.
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.*, p. 85.
[12] P. XXVIII/10.

réserve. Mais d'après les principes que je viens d'établir, il me paraît incontestable que l'affaire qui nous occupe était un duel et non un assassinat ».

Ensuite, pour dédommager ses compatriotes, il les invita à se battre avec lui : « six le matin et cinq dans l'après-dîner.

(...) Il mit hors de combat les six premeirs (...) et ensuite il dîna avec les cinq autres.

Après dîner l'on reprit les armes : les trois premiers furent blessés par Monsieur de Worden, le dixième le blessa à l'épaule, le onzième lui passa son épée au travers du corps et l'étendit sur le carreau » [13].

Dans *Avadoro, Histoire espagnole* [14], une des premières éditions partielles du *Manuscrit,* la même histoire nous est racontée d'une façon différente, et comme il y a encore bien plus de morts et de blessés, le bouffon van Worden en est exclu, mais la condamnation de la pratique des duels et d'un faux point d'honneur y a encore plus de poids. Si Potocki a gardé cependant la version que je viens de citer, c'est qu'il avait choisi lui-même la pointe qu'il maniait le mieux : celle de l'ironie.

Tous les personnages du roman se sont pas évidemment de la même trempe que van Worden. Bien des années après, en parlant à sa fille du duc de Medina Sidonia, le marquis de Val Florida le lui présente comme un chevalier sans peur et sans reproche, qui n'a cessé d'avoir des remords à cause de la mort de van Berg. C'est ce qu'il lui dit dans une lettre : dès qu'il entend parler de passion et d'amour, « des idées de crime et de meurtre » lui viennent à l'esprit. Et il ajoute : « Je n'ai pourtant jamais commis qu'un meurtre, je n'ai assassiné qu'un ami, l'homme qui sauva vos jours et les miens » [15].

De même, dans la version parallèle d'*Avadoro,* le duc essayera d'abord à tout prix d'éviter le duel avec van Berg et le suppliera de renoncer à ses propos — van Berg l'avait traité d'abord de « malhonnête homme » et avait refusé de se rétracter. Pour toute réponse van Berg le traite alors de « lâche » et c'est seulement alors que le duc lui jette son gant au visage en disant : « A outrance » [16].

Mais revenons encore à van Worden. Quelques années plus tard, un autre personnage important du roman, Avadoro, le futur chef des Bohémiens, se trouve par hasard à Madrid chez un limonadier en compagnie de Busqueros, un fourbe, qui lui voulait beaucoup de mal. Ce malin, qui connaissait la réputation baroque du père d'Alphonse, rit aux éclats à plusieurs reprises, en regardant une table à

[13] P. XXVIII/10-11.

[14] *Avadoro, Histoire espagnole,* par M.L.C.J.P., Paris, 1813, 4 tomes en 2 vol., t. II, pp. 85-125. La version de ce passage dans *Avadoro,* correspond à une version parallèle du roman. *Avadoro* ne contient qu'une partie des histoires du *Manuscrit trouvé à Saragosse.*

[15] P. XXVIII/2.

[16] *Avadoro, Histoire espagnole,* t. II, p. 117.

laquelle il était assis en compagnie de trois officiers de son régiment. Busqueros se leva ensuite brusquement et quitta la boutique de limonadier. Van Worden s'approcha alors d'Avadoro pour lui demander des explications au sujet de l'hilarité de Busqueros. Comme Avadoro en ignorait la cause aussi bien que lui, le Flamand le cita en duel en disant :

« (...) j'avoue que je devrais m'adresser au seigneur Busqueros, mais, j'ose le dire, sa réputation n'est point telle qu'un duel avec lui puisse [me] faire honneur (...) ».

Ceci dit, il infligea à Avadoro une blessure si terrible qu'il faillit y rester. Ensuite, van Worden « craignant d'avoir une affaire sérieuse avec les [autres] officiers qui n'avaient pas été de son avis, (...) s'était battu le jour même avec tous les trois et les avait blessés » également [17].

Nous voyons donc que le père d'Alphonse avait une idée outrée du point d'honneur et c'est dans cet esprit-là qu'il choisit d'élever son fils, qui nous dit lui-même au début de son récit, que « toute [s]on éducation avait été dirigée du côté de l'honneur » et qu'il la faisait « consister à ne donner jamais aucune marque de crainte » [18]. Il y a cependant une grande différence entre la peur qu'on éprouve en son for intérieur et des marques extérieures de crainte. Alphonse nous explique lui-même comment il a appris à maîtriser et, par là-même, bien qu'il ne le dise pas, à cacher ses sentiments, comme on le verra un peu plus loin.

En quittant l'Espagne ses parents emmenèrent avec eux deux personnes qui allaient être chargées de l'éducation du fils qu'ils désiraient avoir : son père choisit « le meilleur prévot de salle qu'il y eût à Madrid » et *Doña* Urraque prit avec elle son confesseur. L'éducation d'Alphonse aurait donc été passablement négligée si on ne l'avait pas confié, dès l'âge de sept ans, à son parrain, le chevalier de Bélièvre, qui exerçait à Tournai « la charge de lieutenant de la connétablie et [était] rapporteur du point d'honneur » [19].

A treize ans Alphonse revint à la maison paternelle. Le soir même de son arrivée il fut obligé d'entendre la lecture de l'*Histoire de Trivulce de Ravenne.* Ensuite son père lui demanda s'il aurait eu peur s'il s'était trouvé comme Trivulce seul dans une église, après minuit, au milieu de revenants. Et le jeune garçon de répondre sincèrement qu'il « aurait eu grand-peur ». Son père se fâcha alors à tel point qu'il voulut lui passer son épée au travers du corps, et on eut de la peine à l'apaiser.

La réaction du père d'Alphonse s'accorde parfaitement avec ce que Bossuet avait écrit bien des années plus tôt dans son *Discours sur l'histoire universelle* : « un

[17] P. LVII/7. Cet épisode ne se trouve point dans *Avadoro,* dont la fin correspond à peu près à la fin de l'épisode de l'Histoire d'Avadoro, chef des Bohémiens de la *Cinquante-sixième Journée* de tout le roman.

[18] 1967, p. 54.

[19] *Ibid.,* p. 87.

gentilhomme sans cœur [c'est-à-dire sans courage,] se dégrade lui-même et n'est plus digne de voir le jour » [20].

Le lendemain, nouvelle lecture, cette fois-ci de l'*Histoire de Landulphe de Ferrare,* suivie de la même question, et Alphonse, enrichi par l'expérience de la veille, répond :

« — Mon cher père, je vous assure que je n'aurais pas eu la plus légère frayeur » [21].

Tout au long du roman, Alphonse continuera à se prendre au sérieux et à placer très haut son honneur et les hauts faits de son père, comme s'il ne se rendait pas compte de la manière dont ses interlocuteurs se moquent de lui et remettent en question les valeurs qui lui avaient été inculquées.

Lorsqu'il eut atteint l'âge de servir, les anciens camarades de son père obtinrent pour lui une commission de capitaine aux gardes wallonnes. En réalité il devait aussi cette charge à la branche musulmane de la famille de sa mère qui, à cause de ses immenses richesses, avait de vastes relations en Espagne. Le cheik des Gomélez avait de grandes visées sur Alphonse : tout d'abord il voulait le rapprocher des deux filles du dey de Tunis qui pouvaient seulement devenir mères avec « un homme du sang des Gomélez ». C'est ce qui l'obligea à retenir notre jeune héros pendant plus de deux mois dans la Sierra Morena en attendant que ses cousines deviennent enceintes. En outre, il désirait le convertir à l'islamisme.

Ainsi, sans le savoir, Alphonse achèvera son éducation au cours de cette retraite forcée, sans se laisser influencer cependant à changer de religion. Il ne lui en coûtera rien d'ailleurs, car il avait la foi du charbonnier. Et cependant... Ecoutons encore une fois son drôle de père lui donner un dernier conseil avant de l'expédier en Espagne :

> « — Mon cher Alphonse, lui dit-il, je vais vous confier un secret que je tiens de mon père, et que vous ne confierez qu'à votre fils lorsque vous l'en croirez digne ».
>
> Comme je ne doutais pas qu'il ne s'agit de quelque trésor caché, je répondis que je n'avais jamais regardé l'or que comme un moyen de venir au secours des malheureux.
>
> Mais mon père me répondit :
>
> « — Non, mon cher Alphonse, il ne s'agit ici ni d'or ni d'argent. Je veux vous enseigner une botte secrète, avec laquelle, en parant au contre et marquant la flanconade, vous êtes sûr de désarmer votre ennemi » [22].

Quelques mois plus tard, malgré des idées aussi arrêtées au sujet des richesses, sans renoncer à sa foi ni, comme il semble le suggérer, à son honneur, Alphonse

[20] BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle,* Paris, 1823, 2 vol., t. II, pp. 362-363.
[21] 1967, p. 95.
[22] *Ibid.,* pp. 95-96.

acceptera une part considérable de l'or des Gomélez et fera, grâce à cette fortune *acquise* * pour avoir enfanté deux petits musulmans, une fort belle carrière à la cour de Madrid.

Pour comprendre ce changement d'idées ou, plutôt, de principes, tout d'abord il nous faut préciser le sens qu'on accordait à l'honneur au XVIII^e siècle. Nous verrons ensuite comment la valeur de ce privilège a évolué pendant le siècle des Lumières et comment Alphonse a été amené à modifier l'idée qu'il se faisait du point d'honneur.

Un savant polonais, Tadeusz Sinko, a écrit un essai exhaustif sur l'histoire des religions et la place de la philosophie en général, et celle des Lumières en particulier, dans le roman de Potocki [23]. Nous disposons ainsi d'un catalogue des lectures de notre auteur. Or, parmi ceux qu'il a beaucoup admirés, il faut citer pour notre propos, Montesquieu, qui a précisé le sens qu'on accordait de son temps à l'honneur dans *De l'Esprit des lois*. En parlant du principe de la monarchie, il dit que « le gouvernement monarchique suppose (...) des prééminences, des rangs, et même une noblesse d'origine. La nature de l'*honneur* * est de demander des préférences et des distinctions ; il est donc, par la chose même placé dans ce gouvernement » [24]. Et il ajoute, que l'honneur « a ses lois et ses règles, et qu'il ne saurait plier (...) il ne peut se trouver, dit-il encore, que dans des Etats où la constitution est fixe, et qui ont des lois certaines » [25].

L'honneur auquel se réfère ici Montesquieu, n'est pas attaché à une personne en particulier, mais à toute une classe, au second état. Montesquieu croyait aussi que l'éducation d'un gentilhomme commençait lorsqu'il entrait dans le monde : « Là est l'école de ce que l'on appelle l'*honneur* *, maître universel qui doit partout nous conduire » [26]. Et il ajoute qu'« il n'y a rien que l'honneur prescrive plus à la noblesse que de servir le prince à la guerre (...) c'est la profession distinguée, parce que ses hasards, ses succès et ses malheurs même conduisent à la grandeur » [27]. C'est bien pourquoi le père d'Alphonse voulait tellement que son fils aille rejoindre son régiment à Madrid.

Dans son livre sur *La Noblesse au XVIII^e siècle,* Guy Chaussinand-Nogaret a étudié la manière dont la noblesse est sortie de son isolement et s'est rapprochée progressivement de la bourgeoisie sous l'influence toute-puissante des Lumières.

[23] Tadeusz SINKO, « Historia religji i filozofia w romansie Jana Potockiego » (L'Histoire des religions et la philosophie dans le roman de Jean Potocki), *Rozprawy Wydzialu Filologicznego Polskiej Akademii Umiejętności* (Actes de la Section de Philologie de l'Académie Polonaise des Sciences), t. LIX, n° 3, 1920, 90 p.

[24] MONTESQUIEU, *De l'Esprit des lois,* éd. par G. Truc, Paris, 1962, 2 vol., t. I, p. 29.

[25] *Ibid.*, t. I, p. 30.

[26] *Ibid.*, p. 34.

[27] *Ibid.*, pp. 36-37.

* C'est moi qui souligne.

> Elle était fondée traditionnellement sur une notion très forte renvoyant à un complexe idéologico-social qui imprégnait la sensibilité de l'ordre et débordait largement dans la conscience collective à tous les niveaux de la hiérarchie sociale : l'*honneur* *. Cette notion revêtait des contenus polyvalents et complémentaires : supériorité séminale, soit l'affirmation d'une excellence biologiquement transmise ; origine historique, autre affirmation d'excellence (...) ; exemplarité. Autant de reconnaissances de « qualité » confondues dans une revendication étrangère au monde extra-nobiliaire : la *valeur* *. Cette notion de valeur — et son complément éthique : l'*honneur* * — constituait le fossé qui séparait la noblesse du troisième ordre et rendait impossible toute identification culturelle entre deux mondes enfermés dans des systèmes de valeurs exclusifs l'un de l'autre (...) [28].

Et cependant, en parlant de l'honneur, Montesquieu avait écrit également que « l'HONNEUR », c'est-à-dire le préjugé de chaque personne et de chaque condition, prend la place de la vertu politique (...) et la représente partout » [29]. Chaussinand-Nogaret nous éclaire davantage sur ce point lorsqu'il dit que « le bourgeois, le peuple ont aussi de l'honneur, mais celui-ci est individualiste : donc roturier » [30]. Enfin, selon Montesquieu lui-même la vertu était à la base des gouvernements démocratiques, autant dire que les citoyens qui gouvernaient de tels états, devaient être vertueux [31]. Voltaire s'est insurgé contre cette distinction entre honneur et vertu et, en 1771, en attaquant Montesquieu, il s'est demandé comment est-ce qu'il pouvait y avoir « de la vertu sans honneur » [32]. Nous voyons ainsi comment l'idée qu'on se faisait de l'honneur a évolué au cours du XVIII^e siècle.

> « A partir de 1760, nous dit encore Chaussinand-Nogaret, les notions de valeur et d'honneur qui avaient jusqu'alors défini la spécificité nobiliaire sont relayées par une notion nouvelle : celle du mérite, valeur bourgeoise, typique du troisième ordre, que la noblesse intègre, fait sienne, qu'elle accepte et reconnaît officiellement comme critère de nobilité. A partir de ce moment, il n'existe plus de différence significative entre noblesse et bourgeoisie. Cette notion de mérite récupère certes un certain nombre de critères nobiliaires (...) » qui « s'amalgament à des vertus bourgeoises comme le travail, l'assiduité, la compétence, l'utilité, la bienfaisance » [33].

[28] Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *La Noblesse au XVIII^e siècle - De la Féodalité aux Lumières*, Paris, 1976, p. 53.

[29] MONTESQUIEU, *op. cit.*, t. I, p. 29.

[30] CHAUSSINAND-NOGARET, *op. cit.*, p. 30.

[31] MONTESQUIEU, *op. cit.*, t. I, p. 24.

[32] VOLTAIRE, l'article « Honneur » dans *Questions sur l'Encyclopédie*, septième partie, 1771, in *Œuvres Complètes*, Paris, 1879, t. 19, p. 386.

[33] CHAUSSINAND-NOGARET, *op. cit.*, pp. 53-54.

* Souligné dans le texte.

Ainsi, avant 1760 environ, un bourgeois qui s'anoblissait était obligé de rompre avec son passé pour s'intégrer dans l'univers des vertus nobiliaires. Par la suite, c'est, au contraire, l'idéologie bourgeoise qui s'impose peu à peu dans la société nobiliaire : « l'acculturation se fait en sens inverse » et l'anobli, « loin de renoncer à son identité, réalise mieux que ses pairs la perfection du mérite bourgeois » [34]. C'est bien ce que Potocki s'est appliqué à nous montrer dans son roman. Pour lui, chaque personne et chaque condition avaient un honneur qui leur était propre sans éprouver le besoin de s'élever au-dessus de leur rang, et ce, bien avant 1760 [35]. Il nous suggère ainsi l'idée de la vraie noblesse de sentiment, dont font preuve certains de ses personnages qui ne sont pas nobles. Potocki n'innove pas d'ailleurs, car, pour ne citer qu'un exemple parmi tant d'autres, dans *Le Roi et le fermier* de Sedaine, le roi, qui était à la chasse, fut surpris par un orage et dut se réfugier chez un paysan appelé Richard. En causant avec lui et avec sa fiancée, il put se rendre compte de la véritable noblesse de sentiment de ses interlocuteurs [36].

Nous verrons à présent comment Potocki nous présente l'évolution de l'idée qu'on se faisait du point d'honneur. A la fin de la *Troisième Journée,* après avoir entendu l'*Histoire d'Alphonse van Worden,* le cheik des Gomélez, déguisé en ermite, dit à Alphonse que « ses vertus reposent sur un point d'honneur beaucoup trop exagéré » [37]. Dès lors, nous dit le jeune homme, « je me mis à réfléchir sur les maximes que je venais d'entendre, ne pouvant concevoir qu'il y eût pour les vertus des bases plus solides que le point d'honneur, qui me semblait comprendre, à lui seul, toutes les vertus » [38].

Le premier exemple que je voudrais évoquer ici se trouve dans l'*Histoire de Zoto,* un bandit italien qui, après avoir passé sa jeunesse dans la bande du brigand Testalunga, que Diderot admire lui aussi dans *Les Deux Amis de Bourbonne* [39], finit par se rendre en Espagne, où il se mit au service du cheik des Gomélez. Alphonse fit sa connaissance lorsqu'il vint le libérer des griffes de l'Inquisition —

[34] *Ibid.,* p. 54.

[35] Le temps du récit du roman de Potocki s'échelonne entre le dernier quart du XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e siècle. L'action même du récit se situe en 1739 et Alphonse résume dans la *Conclusion* ce qui lui est arrivé entre 1739 et 1764.

[36] Sedaine, « Le Roi et le fermier » in *Œuvres Choisies,* Paris, 1813, 3 vol., t. I, pp. 191-249. En anoblissant Richard à la suite de sa conversation avec lui et sa fiancée Jenny, le roi lui dit : « Si la noblesse est faite pour décorer les vertus, c'est à la vérité qu'elle doit préférence ». Et Richard lui répond : « Je ne dois peut-être cela qu'à mon état, Sire ; reprenez votre noblesse, et laissez-moi ce qui la mérite » (p. 246).

[37] 1967, p. 97.

[38] *Ibid.,* p. 98.

[39] DIDEROT, « Les Deux Amis de Bourbonne » in *Quatre Contes,* éd. par Jacques Proust, Genève, 1964, pp. 53-54. Diderot a puisé ses informations sur l'histoire de Testalunga et de son lieutenant Romano dans la traduction française du *Voyage en Sicile* de Johann Hermann von Riedesel (1773), qui l'a racontée « comme une illustration frappante de la *vertu* * des brigands » (p. 172[122]).

* Souligné dans le texte.

petite farce montée par les acolytes du cheik pour éprouver notre jeune héros. Zoto l'emmena ensuite dans sa résidence souterraine au sein d'une montagne. Malgré ses préjugés, Alphonse accepte son hospitalité et écoute son histoire parce qu'il semble lui avoir rendu un service essentiel. Alphonse se croit innocent, d'où, logiquement, son libérateur a droit, dans ces conditions précises, à tous ses égards.

Or, en évoquant la vie de son père et la sienne, Zoto utilise sans cesse un vocabulaire qu'Alphonse croyait réservé à la noblesse :

« — *J'ai l'honneur* *, lui dit-il par exemple, de vous présenter mes deux frères » [40], qui, comme Alphonse le savait bien, étaient aussi des bandits.

Ensuite, il lui parle de *campagnes* *, de *quartiers d'hiver* * et des actions plus ou moins prestigieuses qui honoraient des *bravis* de sa trempe, comme s'ils étaient des militaires. Ainsi, en invitant le père de Zoto à rejoindre sa bande, Monaldi s'exprime en ces termes :

« — Je suis moi-même le chef de la troupe dont je vous ai parlé. Elle est composée de *gens d'honneur* * et d'une *exacte probité* * » [41].

Quelque temps après, le père de Zoto fit preuve de cette probité-là en refusant de poignarder la femme d'un vieux seigneur pour cent cinquante sequins, et il dit au mari :

« — Vous vous êtes mépris sur mon compte. J'attends les gens au coin d'une rue ou je les attaque dans un bois, ainsi qu'il convient à un *homme d'honneur* *, mais je ne me charge point de l'office d'un bourreau » [42].

Nous voilà donc instruits sur le sens et la valeur du point d'honneur chez des gens de sa trempe. Par contre, ce même Zoto acceptera de tuer deux hommes qui, sans le savoir, l'avaient payé pour se faire assassiner l'un l'autre. Avant de poignarder le second, il lui dit qu'il doit le faire parce qu'il a donné *sa parole* * à son ennemi.

Quelques années plus tard son fils entrera à son tour, au service du « digne » Testalunga, « le plus honnête et vertueux bandit qu'il y ait eu en Sicile » [43]. Dans sa jeunesse Testalunga avait été un « paisible habitant de Val Castera ». Un jour, le prince de ce nom remarqua sa femme et, la trouvant charmante, « il lui expliqua sans détour l'effet qu'elle faisait sur ses sens et mit la main dans son corset. Le mari se trouvait dans cet instant derrière sa femme. Il tira un couteau de sa poche et l'enfonça dans le cœur du jeune prince. Je crois qu'à sa place, dit Zoto à Alphonse, tout *homme d'honneur* en eût fait autant » [44].

[40] 1967, p. 104.
[41] *Ibid.*, p. 111.
[42] *Ibid.*, p. 112.
[43] *Ibid.*, p. 128.
[44] *Ibid.*, p. 129.

* C'est moi qui souligne.

Alphonse aurait pu lui répondre que si Testalunga avait été noble il aurait pu légaliser sa vengeance en citant d'abord le prince en duel. Après tout, obligé en quelque sorte par les circonstances, le duc de Medina Sidonia avait justement fait cela. Alphonse l'apprendra par la suite, mais, contrairement au père d'Alphonse, qui tout en cherchant à se battre, ne recherchait point la mort, le duc se croyait au-dessus d'« un duel ordinaire ». C'est pourquoi il avait dit à van Berg :

« — L'un de nous y doit rester et le plus tôt sera le mieux » [45].

Ensuite seulement, comme nous l'avons vu plus haut, il fut hanté pendant de longues années par les remords. Cependant, ils ne l'empêchèrent pas d'assassiner Hermosito, le frère de lait de sa femme, parce qu'il la croyait amoureuse de lui.

Ainsi, en comparant les réactions du bandit Testalunga avec celles du duc de Medina Sidonia, nous voyons comment les différences qui devaient exister entre l'honneur d'un gentilhomme et celui d'un homme du peuple et même d'un bandit, s'estompent peu à peu dans l'optique de Potocki, car, comme Voltaire l'avait déjà suggéré avant lui, il ne pouvait pas y avoir d'honneur sans vertu.

Mais revenons encore à Zoto. A quinze ans, lorsqu'il vit pour la première fois la bande de Testalunga, chaque homme avait « une ceinture de pistolets et de poignards, une épée de longueur et un fusil de même » [46]. Ils portaient donc une épée comme des gentilshommes et un poignard... comme le duc de Medina Sidonia.

Ce fut aussitôt le coup de foudre et le jeune garçon se jeta « aux pieds du chef pour le conjurer de [l]e recevoir dans sa troupe ». Alors un des hommes proposa à ses camarades d'en faire leur lieutenant, car ils venaient de perdre le leur dans un combat, et il ajouta :

« — Ne voyez-vous pas que l'on donne des régiments aux fils des ducs et des princes ? Faisons pour le fils du brave Zoto ce que l'on fait pour eux. Je réponds qu'il se rendra digne de cet honneur » [47].

A quoi bon multiplier les exemples ? Ils parlent pour eux-mêmes et Alphonse s'en rend bien compte, car dès la fin du premier épisode de cette Histoire, il est obligé d'admettre que ce que Zoto lui avait dit lui « donnait beaucoup à penser. Il n'avait cessé de vanter l'honneur, la délicatesse, l'exacte probité de gens à qui l'on aurait fait grâce de les pendre. L'abus de ces mots, dont il se servait avec tant de confiance, brouillait toutes mes idées » [48], car on ne pouvait « refuser une sorte d'estime à des hommes aussi courageux que ceux que dépeignait Zoto », mais sa cousine lui répond « que le courage ne mérite notre estime qu'autant qu'on l'emploie à faire respecter la vertu » [49].

[45] P. XXVIII/8.
[46] 1967, p. 130.
[47] *Ibid.*, p. 131.
[48] *Ibid.*, p. 113.
[49] *Ibid.*, p. 128.

L'autre exemple, que je voudrais évoquer à présent, se trouve dans l'*Histoire de Lope Soarez*. Lope était le fils de Gaspar Soarez, le plus riche négociant de Cadix. Son père, fier de sa probité et de son état, avait eu jadis un démêlé avec les banquiers de la cour Moro. En réalité, les disputes qui séparaient ces deux grandes familles duraient depuis près de cent ans : Iñigo Soarez, le fondateur de leur maison et de leur fortune, avait voulu jadis former des relations suivies avec les Moro.

> « Il obtint leur consentement et, pour entrer en affaire, il fit des fonds à Anvers et tira sur eux à Madrid. Mais quelle ne fut son indignation lorsqu'il reçut sa lettre de change accompagnée d'un protêt. Par la poste suivante, il reçut une lettre remplie d'excuses » dans laquelle Rodrigue Moro lui expliquait « que la lettre d'avis d'Anvers ayant retardé, son premier commis n'avait pas cru devoir s'écarter de la règle établie dans ses comptoirs. Que, cependant, il n'y avait pas de réparations auxquelles il ne se prêta. Mais l'offense était faite et Iñigo Soarez rompit tout commerce avec les Moro et, en mourant, il recommanda à son fils de n'avoir jamais aucune relation avec eux » [50].

Son fils, Ruiz, fut longtemps obéissant à son père, mais finalement il fut obligé à son tour d'« avoir recours aux Moro. Il eut tout lieu de s'en repentir ». Il avait l'habitude de faire ses payements avec des lingots d'argent du Pérou, qui étaient dans des caisses

> « qui contenaient cent livres d'argent, c'est-à-dire une valeur de deux mille sept cent cinquante piastres fortes. (...) Ces caisses (...) étaient garnies en fer et munies de cachets de plomb, à la marque de [sa] maison. Chaque caisse avait son numéro. Elles allaient aux Indes, revenaient en Europe, allaient en Amérique, sans que personne songea à les ouvrir, et chacun les recevait en payement avec le plus grand plaisir. (...) quelqu'un ayant un payement à faire à la maison Moro, y porta quatre de ces caisses et le chef du comptoir non seulement les fit ouvrir, mais fit essayer l'argent. Lorsque la nouvelle de ce procédé injurieux arriva à Cadix [le grand-père de Lope] en conçut la plus vive indignation. A la vérité, par la poste suivante, il reçut une lettre d'Antoine Moro, fils de Rodrigue (...) remplie d'excuses » au sujet de la conduite de son commis « qui étant étranger ne connaissait pas les usages d'Espagne » [51].

Ruiz Soarez ne se contenta pas de ces excuses et « rompit tout commerce avec les Moro » [52].

Bien des années plus tard, le père de Lope se lia d'amitié avec un oncle maternel des Moro, qui lui demanda, par la suite, d'investir pour lui un million

[50] P. XXXII/9.
[51] P. XXXII/9-10.
[52] *Ibid.*

dans le commerce des Philippines. Un an après l'oncle mourut et Moro réclama le million à Soarez, qui le lui renvoya aussitôt sans l'informer toutefois, comme il aurait dû le faire, des conditions et de la commandite pour ne pas avoir de relations avec cette maison maudite. Au bout de deux ans les navires revinrent des Philippines et le capital que Soarez y avait mis avait triplé. Il pensa donc qu'il en revenait encore deux millions au défunt. Il voulut les envoyer aux Moro, qui lui « répondirent que le capital avait été encaissé deux ans auparavant et que c'était une affaire dont ils ne voulaient plus entendre parler.

« — Vous jugez bien mon fils, conclut Gaspar Soarez, que je ne pus qu'être sensible à un *affront aussi sanglant* *, car c'était absolument vouloir me faire présent de deux millions » [53].

Soarez consulta un avocat qui lui conseilla de plaider à l'audience de Séville. Au bout de six ans et de cent mille piastres de frais, il perdit son procès et fut obligé de garder, la rage au cœur, les deux millions.

A quoi bon insister sur les démêlés des Soarez avec les Moro ? Chaque côté avait eu des torts vis-à-vis de l'autre, mais aussi une idée tellement exagérée de leur dignité de commerçant, qui peut être considérée comme leur point d'honneur, que nous sommes bien obligés d'en rire. On peut comparer les Soarez au père d'Alphonse lorsqu'ils défendent leur probité comme il défendait son honneur. Enfin, lorsque Gaspar Soarez fut obligé d'envoyer son fils à Madrid, il donna à Lope les conseils suivants :

« — (...) vous allez dans un pays où les négociants ne jouent pas, comme à Cadix, le premier rôle et ils ont besoin d'une conduite très grave et décente pour n'y pas voir ravaler un état qui les honore, puisqu'il contribue puissamment à la prospérité de leur patrie, ainsi qu'à la force réelle du monarque » [54].

On dirait que c'est un représentant du tiers état qui parle à l'Assemblée Constituante de 1789. Mais rendons la parole au père de Lope :

> « Voici trois préceptes que vous observerez fidèlement sous peine d'encourir mon indignation :
>
> Premièrement, je vous ordonne d'éviter la conversation des nobles. Ils croient nous honorer lorsqu'ils nous adressent la parole (...) C'est une erreur dans laquelle il ne faut pas les laisser puisque notre *gloire* * est tout à fait indépendante de ce qu'ils peuvent nous dire.
>
> Secondement, je vous ordonne de vous faire appeler Soarez tout court, et non pas Don Lope Soarez. Les titres n'ajoutent rien à *la gloire* * d'un négociant. Elle consiste toute entière dans l'étendue de ses relations et la sagesse de ses entreprises.

[53] P. XXXII/11.
[54] P. XXXII/7.

* C'est moi qui souligne.

> Troisièmement, je vous défends de jamais tirer l'épée. L'usage le voulant, je consens à ce que vous en portiez une, mais vous devez vous rappeler que l'honneur d'un négociant consiste tout entier dans son éxactitude à remplir ses engagements (...) il (...) est un quatrième [point] sur lequel vous devez aussi m'obéir sous peine d'encourir non seulement mon indignation, mais encore ma malédiction (...) Ce point important est de ne jamais avoir de relation directe ou indirecte avec la maison des frères Moro, » qui « jouissent, à juste titre, de la réputation d'être les plus honnêtes gens du monde (...) » [55].

En lisant ces instructions on est bien obligé d'admettre qu'on y retrouve des échos du *Philosophe sans le savoir* de Sedaine, pour ne citer qu'un exemple parmi tant d'autres, mais en dégradé, car Sedaine écrivait un drame tandis que Potocki se moque dans son roman des prétentions du commerçant Soarez tout comme de celles du noble van Worden.

Arrivé à Madrid, le jeune Lope se voit aussitôt traiter de *Don* par un noble parasite qui s'attache à lui et l'exaspère à tel point qu'il finit par se battre avec lui et, comme il n'avait jamais pris une seule leçon d'escrime, il fut immédiatement blessé.

Entretemps, un coup du hasard lui avait fait rencontrer au Buen Retiro une belle inconnue qui s'avère être, comme de raison, la fille du banquier Moro, Inez, dont le père, entiché de noblesse, veut la marier, contre son gré, avec un Napolitain, le duc de Santa Maura, qui, comme elle le dit à Lope, ne veut l'épouser « que pour jouir de [s]a fortune et pour réparer la sienne » [56].

A la suite de cette rencontre les amoureux durent faire face à bien d'autres accidents des plus burlesques, pour dessiller les yeux du banquier, éloigner le duc et raccommoder le père de Lope avec celui d'Inez. Pendant ce temps le négociant fit, à son tour, tout ce qu'il avait défendu d'abord de faire à son fils.

Potocki a voulu relever les ridicules de chaque état et de chaque condition, et c'est dans ce sens qu'il a utilisé le vocabulaire de la noblesse en parlant de son honneur, de celui des bandits italiens et de la gloire des commerçants espagnols. La diversité des nationalités rencontrées sur les pages de son roman, paraît aussi voulue. En analysant en français les mœurs des Espagnols et des militaires flamands, il a voulu universaliser des problèmes qui touchaient, d'une façon ou d'une autre, presque toute l'Europe de son temps et les résoudre dans l'optique des Lumières.

[55] P. XXXII/7-8.
[56] P. XXXV/6.

L'IDEOLOGIE DE LA NOBLESSE DANS LE DEBAT SUR LE LUXE (1699 - 1756)

par

R. GALLIANI

Carleton University, Ottawa

Quelle est la signification de la plainte, qui s'intensifie au dix-huitième siècle, sur les méfaits du luxe ? On connaît les arguments les plus courants de ceux qui le condamnent. Le luxe corrompt les mœurs, énerve les corps, détruit l'esprit militaire, ruine les familles, confond les rangs, nuit à l'agriculture, bouleverse l'état, etc., etc... Si nous examinons les arguments des adversaires du luxe, nous relevons des positions nettement conservatrices. Par exemple, nous trouvons souvent la notion selon laquelle le luxe confond les rangs, ce qu'on considère comme détestable. Cette confusion concerne en grande partie la mode vestimentaire. Dans le passé, l'habit servait, par sa magnificence, à distinguer le noble du roturier. Avec l'aisance bourgeoise, nouvellement acquise, l'habit n'assure plus cette fonction. Le luxe des parvenus empêche cette distinction. Pourquoi est-ce si grave ? Les bourgeois riches s'accommodent de cette confusion, parce qu'ils s'égalent à la noblesse. Ils ne semblent pas indignés à l'égard du luxe. Ils en sont même satisfaits, si l'on en juge par la somptuosité de leurs habits et de leurs équipages. La condamnation du luxe émane-t-elle de la noblesse ? Comment se fait-il que ceux-là mêmes qui jouissent du luxe, des nobles de cour, par exemple, se prononcent contre lui ? Bien des nobles s'appauvrissent en frais de luxe au bénéfice du marchand qui pourvoit à leur dépense. Ils ne peuvent soutenir longtemps les frais qu'ils considèrent comme indispensables à leur rang. Leur revenu, provenant de la terre, n'est pas comparable à celui du commerce et de la finance. Ils finissent par s'endetter et par aliéner leur domaine. D'où les cris déchirants à l'encontre du luxe, qui signifie pour eux abus et usurpation. Cette réaction d'origine sociale trouve avantage à se manifester en termes moraux. Elle bénéficie ainsi de l'autorité de l'Eglise et de l'antiquité au détriment de la richesse. Comment expliquer que bien des bourgeois soient aussi parmi les adversaires du luxe ? Les bourgeois peu fortunés manifestent

la même aversion que les nobles à l'égard de ceux qui grâce à l'argent ne sont pas solidaires d'eux. Aussi la distinction se fait-elle entre riches et pauvres plutôt qu'entre nobles et roturiers. Il est évident que la noblesse riche, celle qui a su profiter de la prospérité économique du siècle, est moins concernée.

Nous montrerons, par des témoignages recueillis pendant la période 1699-1756, que l'idéologie de la noblesse se manifeste dans la condamnation du luxe. Nous mettrons en relief ses formes d'expression, ce qu'on pourrait appeler ses « structures mentales ». Il est évident, par exemple, que la notion d'habit — distinction de rang, est un préjugé nobiliaire. La magnificence de l'habit n'est pas considérée comme luxe chez le noble. Elle l'est chez le roturier. D'autre part, la beauté de l'habit comporte, dans l'esprit aristocrate, l'excellence morale. Un roman de l'époque peint particulièrement bien cette notion. Un étranger n'étant pas au courant des malheurs de la France, s'indigne en constatant que le bel habit peut couvrir un homme malhonnête : « Voilà comme il arrive souvent, continuois-je, que l'habit impose, et que ce qui devrait servir à distinguer les conditions et les différents états de la vie civile, le noble du roturier, ne sert souvent qu'à parer le vice et à couvrir le corps d'un faquin » [1].

L'idéologie nobiliaire exprimera longtemps, dans la littérature, par l'opposition de l'être et du paraître, et le thème du masque, la nostalgie du temps mythique où l'habit noble symbolisait la transparence de l'âme.

Voici l'explication la plus courante du luxe qu'on trouve dans les textes émanant des nobles. La vanité pousse les individus à se distinguer les uns des autres. Chacun veut s'habiller mieux que son rang ne permet. Cette émulation mène à l'usurpation de l'habit — signe de noblesse et au luxe. Nous pouvons formuler ainsi ces étapes successives :

Vanité + émulation + usurpation de l'habit noble = luxe.
Luxe + confusion des rangs = perte de l'état.

A ces formules s'en ajoute souvent une autre : vanité + émulation = femmes + modes. Le fait de ramener l'origine du luxe à un défaut du caractère humain marque la volonté de considérer le luxe comme un fait moral dont la condamnation va de soi. Le mot luxe signifie, au fond, richesse principalement bourgeoise. Il y a plus. En associant le luxe à la cour, où on le fait naître parfois, on dénonce la collusion de la monarchie et de la bourgeoisie riche au détriment de la noblesse, selon cette formule : cour + luxe = déchéance de la noblesse.

Nous montrerons que cette définition, où le tour mental nobiliaire est évident, correspond à celle des auteurs intervenant sur la question du luxe entre 1699 et 1756. Ne pouvant pas, dans les limites de cet exposé, analyser les autres arguments des adversaires du luxe, nous nous bornerons au thème de la confusion des rangs.

[1] *Les Avantures d'Euphormion ; histoire satirique*, (Lyon 1713), p. 45.

Cependant nous résumerons brièvement les autres éléments de façon à placer le thème choisi dans le contexte qui lui est propre.

Fénelon, ayant exercé une influence durable tout au long du XVIII[e] siècle, sera inclus dans cette étude. Les *Avantures de Télémaque* (1699) proposent, avec Salente, un état prospère où l'agriculture reçoit presque toute l'attention du gouvernement. Les arts qui alimentent le luxe y sont diminués. Le travail assure le bien-être de tous les citoyens et il n'y a plus ni riches ni pauvres. Mentor met en garde Télémanque contre les deux plus grands dangers pour l'état : le pouvoir excessif des rois et le luxe.

> Ce luxe s'appelle bon goût, perfection des arts, et politesse de la nation. Ce vice, qui en attire tant d'autres, est loué comme une vertu ; il répand sa contagion depuis le Roi jusqu'aux derniers de la lie du peuple. Les proches parents du Roi veulent imiter sa magnificence ; les Grands, celle des parents du Roi ; les gens médiocres veulent égaler les Grands, car qui est-ce qui se fait justice ? Les petits veulent passer pour médiocres : tout le monde fait plus qu'il ne peut ; les uns par faste, et pour se prévaloir de leurs richesses ; les autres par mauvaise honte, et pour cacher leur pauvreté. Ceux-mêmes qui sont assez sages pour condamner un si grand désordre, ne le sont pas assez pour oser lever la tête les premiers, et pour donner des exemples contraires. Toute une nation se ruine, toutes les conditions se confondent. La passion d'acquérir du bien pour soutenir une vaine dépense corrompt les âmes les plus pures : il n'est plus question que d'être riche ; la pauvreté est une infamie[2].

Fénelon présente le luxe comme un phénomène de dégradation sociale. Il décrit un bouleversement qui se fait du haut en bas, du roi jusqu'aux sujets les plus humbles, de façon à rendre sensible la chute. La langue possède un grand pouvoir d'émotion. Les antithèses (riches-pauvres, grands-petits, roi-peuple, vice-vertu) ; les hyperboles (tout le monde, toute une nation, toutes les conditions, les âmes les plus pures, il n'est question que d'être riche, la pauvreté est une infamie) ; les métaphores (contagion, lie du peuple, lever la tête) ; les mots abstraits (vice, vertu, justice, honte, pauvreté, désordre, passion, âme) confèrent au texte solennité, gravité et suscitent l'émotion.

Fénelon déplore la déchéance de la noblesse, causée par l'avènement de la richesse bourgeoise, et rêve d'une réforme pouvant rendre à cet ordre sa prééminence. Dans son *Plan de gouvernement concerté avec le duc de Chevreuse pour être proposé au duc de Bourgogne* (Nov. 1711), il met au point une réforme tendant à éliminer les abus les plus criants, le gaspillage de la cour, la spéculation des financiers et autres effets du luxe. Au chapitre *Noblesse,* il prévoit l'abolition de la vénalité des charges et il réserve la maison du roi aux seuls nobles. Il accorde à la noblesse la liberté de commercer en gros sans déroger, et d'accéder à la magis-

[2] FÉNELON, *Œuvres,* (Paris 1824), vol. 20, pp. 461-62.

trature. Il interdit les mésalliances et d'autres faits nuisibles à la noblesse. Il pense en noble plutôt qu'en homme d'Eglise. Fénelon est bien à l'unisson avec son siècle. Sur le plan économique, ses positions en faveur de l'agriculture, et au détriment du grand commerce et de l'industrie, seront celles des Physiocrates. Sur le plan politique, il interprète les aspirations de la noblesse, qui voudrait jouer un rôle tendant à contenir le despotisme monarchique. Ce n'est pas un simple retour en arrière qu'il propose. Le fait qu'il autorise le commerce en gros pour les nobles est une façon de les intégrer dans le processus productif et d'assurer leur survie. Observons qu'il ramène le luxe à un vice moral, en premier lieu à la vanité féminine. Dans *Examen de conscience sur les devoirs de la royauté,* composé pour le duc de Bourgogne, il s'exprime ainsi :

> « Avez-vous soin de réprimer le luxe, et d'arrêter l'inconstance ruineuse des modes ? C'est ce qui corrompt la plupart des femmes : elles ne se peuvent soutenir sans crime. Le luxe augmente en elles la passion de plaire ; et leur passion pour plaire se tourne principalement à tendre des pièges au Roi [...] Il est inutile d'alléguer que nul de vos sujets ne doit se permettre un extérieur qui ne convient qu'à vous ; les princes qui vous touchent de près voudront faire à peu près ce que vous ferez ; les grands seigneurs se piqueront d'imiter les premiers ; les gentils-hommes voudront être comme les seigneurs ; les financiers surpasseront les seigneurs mêmes ; tous les bourgeois voudront marcher sur les traces des financiers qu'ils ont vu sortir de la boue. Personne ne se mesure et ne se fait justice. De proche en proche, le luxe passe, comme par une nuance imperceptible, de la plus haute condition à la lie du peuple [3].

Il semble que tous les éléments de la formule dont nous avons parlé se trouvent chez Fénelon.

Un ouvrage anonyme, *Traité contre le luxe des hommes et des femmes et contre le luxe avec lequel on élève les enfans de l'un et de l'autre sexe* (1705), attribué à un noble du Pradel, reprend les arguments favoris de la noblesse. Il résume d'abord les raisons des partisans du luxe selon lesquels le luxe favorise le commerce, fait circuler les richesses et permet aux pauvres de subsister de la dépense des riches. Il montre que le luxe appauvrit l'état, qu'il fait péricliter les arts nécessaires, et qu'il dégoûte les paysans de la culture des terres. Il déplore l'oubli de la frugalité et de la simplicité des ancêtres. « Nous avons abandonné les ornemens de l'âme pour ceux du corps » dit-il (p. 3). Il déplore que les rangs soient confondus : « L'Artisan veut paraître autant que le Marchand ; le Bourgeois s'élève au-dessus du Gentilhomme ; celui-ci veut égaler le Marquis, et le Duc et Pair ; le Financier surpasse l'Intendant, et s'égale aux Princes en faste et en magnificence » (p. 5). Il blâme les femmes qui alimentent le luxe et qui usurpent le titre de Madame qu'on réservait autrefois seulement aux reines, et aux impératrices : « Que les femmes

[3] Vol. 22, pp. 274-75.

cessent donc de s'imaginer qu'elles doivent plaire par leurs parures, leurs étoffes, leurs atours et par les modes bizarres qu'elles inventent » (p. 35). Après avoir rappelé l'effet funeste du luxe chez les Romains, il souhaite que Louis le Grand se penche sur le problème. Il espère « que sa profonde sagesse, éclairée d'en haut, bannira de ses états le luxe des habits, comme la principale cause de la dépravation des mœurs, de l'irréligion et de la ruine des sujets ; ... » (p. 127). L'auteur réprouve, outre le luxe des habits, les autres formes du luxe :

> Mais que des Particuliers se donnent la licence de contrefaire les grands Seigneurs, d'avoir un tas de valets inutiles qu'on entretient dans l'oisiveté, et dans le vice ; d'avoir plusieurs carosses magnifiques de ville et de campagne ; des chevaux de main d'un grand prix et plusieurs attelages ; que des gens de basse naissance, qui ont fait quelque profit dans le Commerce, dans les Emplois, ou dans les affaires, élèvent d'abord des Equipages somptueux et se donnent des airs de Grandeur ; c'est un abus insupportable (...). Les uns ont à peine quitté la livrée qu'ils portoient ; les autres secoué la poussière dont ils étaient couverts dans leur négoce, qu'on les voit mettre sur pié un équipage magnifique, d'où ils bravent le public (p. 158).

Ces propos expriment l'indignation et la colère par des antithèses (Grands seigneurs - valets inutiles, ville-campagne, grandeur - basse naissance) ; par des métaphores (quitter la livrée, secouer la poussière) et l'énumération des adjectifs évoquant la richesse (magnifiques, d'un grand prix, somptueux). Remarquons que l'auteur voit le luxe monter du bas vers le haut de l'échelle sociale et qu'il ne met pas en cause la monarchie. Cependant, il suit pour l'essentiel la formule nobiliaire déjà indiquée.

Pour Saint-Simon (1715), le roi a encouragé le luxe pour appauvrir la noblesse et lui enlever son indépendance. Il confirme le mécanisme selon lequel la vanité et l'émulation amènent la confusion des rangs et la perte de l'état. Louis XIV a encouragé la dépense en habits, en équipages, etc.

> Le fond était qu'il tendait et parvint par là à épuiser tout le monde en mettant le luxe en honneur, et pour certaines parties en nécessité, et réduisit ainsi peu à peu tout le monde à dépendre entièrement de ses bienfaits pour subsister. Il y trouvait encore la satisfaction de son orgueil par une cour superbe en tout, et par une plus grande confusion qui anéantissait de plus en plus les distinctions naturelles. C'est une plaie, qui une fois introduite, est devenue le cancer intérieur qui ronge tous les particuliers, parce que de la cour il s'est promptement communiqué à Paris et dans les provinces et les armées où les gens en quelque place ne sont comptés qu'à proportion de leur table et de leur magnificence, depuis cette malheureuse introduction, qui ronge tous les particuliers... [4].

[4] SAINT-SIMON, *Œuvres*, éd. Chéruel, (Paris 1966), vol. XII, p. 465.

Remarquons le ton apocalyptique, accentué par les hyperboles (épuiser tout le monde, cour superbe en tout, ronge tous les particuliers, ne sont comptés qu'à proportion de la table, etc.). Notons aussi le préjugé nobiliaire dans l'expression « distinctions naturelles ». Nous trouvons chez Saint-Simon les notions de vanité, émulation, mode de la cour, confusion des rangs, perte de l'état, c'est-à-dire, les éléments caractéristiques de l'interprétation nobiliaire du luxe.

L'intervention du comte de Boulainvilliers (mort en 1722) est très importante. Il est le théoricien attitré de la noblesse de race, l'auteur de la théorie historique selon laquelle la noblesse est issue directement des Francs conquérants, et la roture des Gallo-romains soumis. Boulainvilliers fait partie de ce qu'on appelle la « petite cour » du duc de Bourgogne (dont Fénelon et le duc de Chevreuse), qui attendait de ce prince la réforme de l'état. Dans *Essais sur la noblesse de France, contenans une dissertation sur son origine et abaissement* [5], l'auteur rend le luxe responsable en grande partie de la décadence de la noblesse. L'un des premiers chapitres est intitulé, « Le luxe sous François I perd la noblesse en l'attirant à la Cour » (p. 219). L'on sait qu'à cette époque a commencé ce que l'on a appelé « le déracinement de la noblesse » [6]. La noblesse était liée traditionnellement à la terre. La ville s'est formée à la suite du développement du commerce, en opposition avec la féodalité. A partir de François I, et surtout vers la fin du XVI^e siècle, le roi a attiré de plus en plus de gentilshommes à la cour où ils ont fait en quelque sorte acte de soumission au monarque. Voici comment Boulainvilliers décrit ce phénomène :

> Le commerce des Dames, la galanterie, la bonne chère, les danses, la magnificence des habits, des meubles, des maisons, des équipages, donnèrent une face toute nouvelle à la France. On se piqua depuis de s'avancer dans les Emplois, à la Cour et à la guerre. On quitta le séjour de la campagne. On s'efforça de toute manière d'acquérir la faveur des Rois, ou de ceux qui les aprochoient. Des lors, le chemin de la fortune ne se trouva plus conforme à l'ancienne route (pp. 221-22).

Les guerres de religion, en augmentant les dépenses des nobles, ont accentué le phénomène.

> Enfin, depuis ce temps-là, l'histoire ne montre plus qu'une extrême confusion de tous les membres de l'état ; les grandes terres sont passées entre les mains des favoris, l'argent en celles des particuliers, des usuriers, des gens de robe, et la noblesse, ruinée, méprisée, est réduite à une petite quantité de familles, qui ne se souviennent qu'à peine de leur ancienne grandeur. Ainsi l'on peut dire que les beaux jours de la noblesse sont passez, parce qu'elle a été trop mauvaise économe, et trop peu soigneuse de la gloire de ses prédécesseurs, quand l'espérance d'une fortune présente

[5] Par feu M. le C. DE BOULAINVILLIERS, (Amsterdam 1732).
[6] P. VAISSIÈRE, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, (Paris 1904).

lui a fait embrasser les fantômes de la cour et de la faveur et oublier sa propre dignité.

Le comte voit trois causes générales de cette décadence et elles sont toutes les trois liées au luxe. 1) Le pouvoir absolu de la monarchie qui a séduit la noblesse par le luxe de la cour. 2) La vénalité des charges, auxquelles la noblesse pauvre ne peut prétendre. 3) Le changement dans l'art militaire. L'invention des armes à feu et la solde pécuniaire des troupes ont accentué le rôle de l'argent et permis aux roturiers d'accéder à l'armée. Et le comte de Boulainvilliers de conclure : « C'est cette nécessité d'argent qui a conduit la noblesse à un tel oubli de soi-même, qu'elle n'a pas honte de mêler son sang avec celui des plus vils roturiers, ni de le faire passer dans ses veines. On recherche avidement les filles des riches partisans parce que c'est l'unique moyen d'acheter de grosses charges, ou de payer les dettes, que le service ou le luxe à la cour a fait contracter aux anciennes familles » (pp. 251-52). Boulainvilliers parle en historien et cherche à contenir son sentiment. Son amertume est cependant évidente dans les passages que nous avons cités. Nous trouvons ici les notions suivantes. La monarchie ayant séduit la noblesse par le commerce des dames, par la magnificence des habits et de tout ce qui concerne la vie de cour, on en déduit que le roi a fait appel à la vanité de ses sujets. A la vanité est uni nécessairement le luxe, et par conséquent la confusion des rangs. Que la monarchie ait utilisé le luxe pour séduire la noblesse, et pour la soumettre, en lui préférant la roture riche, cela est évident. Donc, tous les éléments de la formule, qui définit le luxe, se trouvent chez Boulainvilliers.

La *Lettre sur le luxe* (1745), attribué à Boureau-Deslandes, fonctionnaire royal, commissaire général de la marine, distingue entre luxe « de génie », produit des arts utiles tels que l'orfèvrerie et l'imprimerie, et « de mœurs », fondé « sur des bagatelles, sur des niaiseries »[7]. C'est le luxe de mœurs qui est condamnable, parce qu'il comporte le raffinement de la cuisine, de l'habillement, des meubles, etc. L'auteur blâme le luxe, au moyen duquel les gens veulent « paraître » plus qu'ils ne sont : « ... Le luxe des habits est un vrai désordre dans un état, dès que le luxe va à confondre tous les rangs et à mettre de niveau ceux que la naissance ou les emplois doivent nécessairement distinguer. Les velours, par exemple, les droguets, et les cannelés de soie sont devenus si communs ces dernières années, qu'on en a presque honte » (p. 24). L'auteur parle en économiste et montre que les partisans du luxe ont tort de dire que le luxe fait travailler les manufactures. Selon lui, les manufactures utiles, c'est-à-dire, fabriquant les articles de première nécessité, souffrent de l'importance accordée aux manufactures produisant les articles de luxe. Il déplore l'étalage du luxe, en particulier des bijoux d'or et d'argent dont le clergé profite aussi. Il réfute article par article le chapitre IX de l'*Essai politique sur le commerce* de Melon, contenant l'apologie du luxe. Il affirme que le luxe, qui pourrait être appelé abondance, serait utile s'il était également distribué, s'il n'y avait

[7] *Lettre sur le luxe*, (Francfort), p. 3.

ni riches ni pauvres. Il refuse d'accorder au parti opposé la liberté du commerce, de l'industrie, et des autres facteurs économiques, en raison des abus qu'ils comportent. En discutant les différents aspects du luxe, on constate que son ton est calme et qu'il n'est nullement ému par les désordres causés par le luxe. N'étant pas noble, il semble moins concerné que les auteurs dont nous avons parlé. Il manque dans son analyse du luxe, la mise en cause de la cour et du monarque.

Montesquieu s'est prononcé sur le luxe dans *L'Esprit des lois* (1748). A-t-il condamné le luxe ? Sa position est ambiguë. Il est certain que Montesquieu a entrepris d'exercer une critique du régime, qu'il doit présenter, nécessairement, en termes voilés. Le luxe se place très probablement dans le contexte de cette critique. On dirait que notre auteur a favorisé le luxe dans ses *Lettres Persanes* (1721). Mais à cette époque, la question n'a peut-être pas atteint son plein sens idéologique. Après la publication du *Traité politique sur le commerce* de Melon (1734) et du *Mondain* de Voltaire (1736), Montesquieu pourrait avoir décidé de se rallier à la thèse nobiliaire. Voici la genèse du luxe selon Montesquieu :

> Plus il y a d'hommes ensemble, plus ils sont vains et sentent naître en eux l'envie de se signaler par de petites choses. S'ils sont en si grand nombre, que la plupart soient inconnus les uns aux autres, l'envie de se distinguer redouble, parce qu'il y a plus d'espérance de réussir. Le luxe donne cette espérance ; chacun prend les marques de la condition qui précède la sienne. Mais à force de vouloir se distinguer, tout devient égal et on ne se distingue plus : comme tout le monde veut se faire remarquer, on ne remarque personne (liv. vii, chap. I).

C'est encore l'idée que le luxe confond les rangs, selon le mécanisme de l'émulation suscitée par la vanité. Montesquieu est-il d'accord avec la thèse nobiliaire ? S'il condamne le luxe, pourquoi le considère-t-il comme nécessaire à la monarchie ? En outre, Montesquieu, pose un principe important. Il affirme que si la richesse était plus équitablement distribuée, il n'y aurait pas de luxe. Celle-ci est la position des adversaires du luxe, qui objectent à l'accumulation de l'argent dont bénéficie la grande bourgeoisie. D'autre part, Montesquieu cite Mandeville, *La fable des abeilles,* tome I, p. 133. « On s'habille au-dessus de sa qualité pour être estimé plus qu'on n'est par la multitude » (liv. vii, chap. I). Comment expliquer que Mandeville, l'un des plus influents partisans du luxe accepte le point de vue qui émane, avons-nous dit, de la noblesse ? C'est que Mandeville adopte ce point de vue, mais renversé. Il approuve la vanité humaine parce qu'elle concourt comme les autres vices moraux à la prospérité économique et politique de l'état. Montesquieu est-il d'accord avec Mandeville ? Ce qu'il dit de la vanité semble confirmer cette hypothèse. Il affirme : « La vanité est un aussi bon ressort pour un gouvernement que l'orgueil est dangereux. Il n'y a pour cela qu'à se représenter d'un côté, les biens sans nombre qui résultent de la vanité ; de là le luxe, l'industrie, les arts, les modes, la politesse, le goût... » (liv. xix, chap. VIII). Suivons le raisonnement de Montesquieu. Il considère le luxe comme pernicieux dans une république : « A

mesure que le luxe s'établit dans une république, l'esprit se tourne vers l'intérêt particulier. A des gens à qui il ne faut rien que le nécessaire, il ne reste à désirer que la gloire de la patrie et la sienne propre » (liv. vii, chap. II). Il ne permet pas non plus le luxe à l'aristocratie mais il le considère comme nécessaire à la monarchie. Un grand nombre de citoyens ayant été privés dans la monarchie de ce qui leur était nécessaire, la richesse accumulée doit revenir aux pauvres par la dépense du riche : « Ainsi pour que l'état monarchique se soutienne, le luxe doit aller en croissant du laboureur à l'artisan, au négociant, aux nobles, aux magistrats, aux grands seigneurs, aux traitans principaux, aux princes, sans quoi tout serait perdu » (Liv. vii, chap. IV). En le présentant comme l'effet d'une injustice, on dirait que l'auteur condamne le luxe. Celui-ci est nécessaire à la monarchie. Qu'est-ce que cela signifie ? Il semble que Montesquieu fait la critique de la monarchie française. En présentant sous un jour flatteur les qualités des anciennes républiques, leur frugalité et leur pauvreté comme les bases de leur valeur et de leur amour de la patrie, il avilit les parvenus dont le pouvoir est fondé sur l'argent. En liant le luxe à l'inégalité des fortunes, en disant que « à mesure que le luxe s'établit dans une république, l'esprit se tourne vers l'intérêt particulier » (liv. vii, chap. II), Montesquieu condamne le luxe et le gouvernement qui le tolère. Il déprime le commerce, qui est très lié au luxe et le déconseille à la noblesse.Il exprime son mépris pour le commerce : « Nous voyons que dans les pays où l'on n'est affecté que de l'esprit de commerce, on trafique de toutes les actions humaines, et de toutes les vertus morales : les plus petites choses, celles que l'humanité demande, s'y font ou s'y donnent pour de l'argent ». (Liv. xx, chap. II). Pour conclure, Montesquieu condamne le luxe quand il désigne l'accumulation de l'argent par le commerce et la finance, et quand tout cela contribue à la déchéance de la noblesse. Ainsi tous les éléments de la thèse nobiliaire se trouvent-ils chez lui. Vanité + émulation + usurpation de l'habit = luxe. Luxe + cour = perte de la noblesse.

Vers 1750 le marquis d'Argenson, esprit très libéral, s'exprime ainsi sur le luxe :

> Le luxe est père des arts, et des commodités dans la vie ; il est utile surtout qu'il se répande graduellement, et suivant la richesse de chaque ordre. Mais lorsque l'ambition dépasse les limites de l'émulation légitime, quand on veut *paraître* avant que d'être, comme dit Faeneste, alors chacun se ruine et se dérange, et le dérangement de l'Etat procède de celui des particuliers. Le meilleur remède, selon moi, serait d'ôter la vénalité des charges, de bien régler les ordres de l'état, et de supprimer les moyens trop faciles d'en sortir et de changer de sa condition [8].

Le marquis d'Argenson fait ici allusion au célèbre ouvrage d'Agrippa d'Aubigné, très répandu au XVII[e] siècle, *Les Avantures du Baron de Faeneste* (1617). D'Aubigné se dissimulé sous les traits d'Enay (l'être), opposé à Faeneste, l'homme des apparences, en grec *paraître*. Faeneste est épris du clinquant de la

[8] *Mémoires et journal inédit du marquis d'Argenson*, (Paris 1858), vol. V, pp. 372-73.

cour, de la mode et du luxe. Enay est l'esprit solide, épris des vertus frugales de la noblesse terrienne. Il semble que cet ouvrage ait grandement contribué à répandre l'antithèse être-paraître dans le contexte du luxe. Le marquis d'Argenson condamne le luxe quand celui-ci encourage le paraître. Il reprend à son compte ce qu'on a dit de la décadence de Rome. A mesure que les Romains ont connu les arts, le luxe, ils ont renoncé à la vertu. Il se prononce pour l'agriculture contre le commerce, les arts, et l'industrie. Que pense-t-il de la cour, lieu d'élection du luxe ? « Que veut-on à la cour ? Dépenser beaucoup pour le luxe, mépriser l'économie et la vertu, vendre les grâces, dispenser de la loi, porter le Prince aux faiblesses, s'opposer à toutes les réformations de l'Etat. Ainsi plus il y aurait besoin de cette réforme, plus elle est écartée par la cour. C'est la cour qui corrompt les mœurs de la nation, par son luxe, sa dépense, ses faux airs, son ignorance et son intrigue, au lieu d'émulation » (p. 373). Ainsi on peut discerner dans les propos du marquis les notions suivantes : vanité, émulation, confusion des rangs, perte de l'état, condamnation de la cour et du monarque, à peu près l'entière formule nobiliaire au sujet du luxe.

Mirabeau, dans *L'Ami des hommes* (1755) approuve le *Télémanque* et *L'Esprit des lois*. Il voudrait rendre à la noblesse sa prééminence. Pour cela, la vénalité des charges devrait être éliminée. La noblesse devrait se dévouer à la carrière militaire, et jamais au commerce. Il voudrait qu'on interdise les mésalliances. Il assure que la France serait prospère si elle limitait le commerce et l'industrie à l'avantage de l'agriculture. Il condamne la grande inégalité des fortunes. Il condamne le luxe. A vrai dire, il précise que si le luxe sert à distinguer les rangs, à désigner le pouvoir, il n'est pas mauvais. Le campagnard admet l'élégance de la ville, et la ville se glorifie de la pompe de la cour.

> D'où vient cela ? C'est que tout est à sa place ; mais quand le courtisan sortant de son entre-sol de Versailles où il est meublé selon l'ordonnance, ou de son palais désert où des pierres d'attente marquent la place des glaces, va chez un parvenu où tout reluit d'or et d'azur, où la magnificence de la vaisselle et des porcelaines, la profusion et la variété des mets lui reprochent de toute part le vuide de sa prééminence ; quand le magistrat et le bourgeois voient dans des maisons de campagne les boulingrins et les arbrisseaux odorants tenir la place des fertiles moissons qu'on tiroit autrefois, et réduire en chaumière par comparaison l'honorable maison de leurs pères ; quand le Seigneur campagnard voit dans sa terre un fripon de marchand de bœufs prodiguer à sa femme des bijoux qui éblouissent la dame du château, etc., alors tous les différents ordres crient au luxe ; chacun blessé de se voir surpasser par son inférieur naturel, s'efforce de se remettre à sa place. De là les dépenses folles, c'est-à-dire, disproportionnées aux moyens, les dérangements, la ruine, la cupidité enfin et ses conforts, et tous les désordres les plus propres à ruiner entièrement la société[9].

[9] *L'ami des hommes*, (1758), Seconde partie, p. 124.

Remarquons que Mirabeau met ici en scène, parmi ceux qui se plaignent du luxe, un noble de cour, un noble de robe, un noble de campagne et un bourgeois. Ils sont tous peu fortunés en comparaison du parvenu et du marchand de bœufs. Notons aussi que le luxe des parvenus est à l'origine de l'émulation qui amène tous les autres à la ruine. La vanité joue ici un rôle important. C'est elle, qui encourage l'usurpation de l'habit et des autres signes distinctifs. Nous pouvons conclure que Mirabeau partage la même définition du luxe adoptée par ses prédécesseurs.

Le chevalier d'Arcq, fils naturel du comte de Toulouse, s'oppose aux arguments de ceux qui conseillent le commerce à la noblesse, particulièrement à l'abbé Coyer, qui a publié un livre très remarqué, *La Noblesse commerçante* (1756). Le chevalier publie en 1756, *La Noblesse militaire, opposée à la noblesse commerçante ; ou le Patriote français* [10]. Il soutient que la France est une monarchie conquérante et qu'elle ne saurait s'accommoder de l'esprit du commerce. Celui-ci alimente le luxe :

> Que n'a-t-on point à redouter du commerce ? Ce mot seul ne dit-il donc pas assez qu'il peut y avoir trop d'argent dans une monarchie ? N'est-ce pas le commerce qui fait naître cet ennemi le plus redoutable de tous pour un Etat ? N'est-ce pas le commerce qui le nourrit, lui et cette foule de vices qu'il traîne à sa suite ? N'est-ce pas du commerce qu'il tire ces sucs venimeux qu'il fait couler incessamment dans les plaies qu'il nous a faites et qui les rendent incurables ?

Le luxe n'est pas dangereux à condition qu'il ne cause pas la trop grande inégalité des richesses. Le luxe corrompt les mœurs et il sera interdit aux militaires. On le permettra aux bourgeois, car il est nécessaire dans une monarchie, du fait qu'il fait circuler la richesse des riches aux pauvres. Il s'adresse au Roi :

> Montrez-vous ennemi du luxe lorsqu'il s'étendra sur le Militaire, mais caressez-le dans toute autre classe. Il importe peu à l'Etat qu'un Roturier dissipe les biens acquis par son père : dans l'ordre naturel ses enfans n'étaient pas faits pour le posséder, et sa prodigalité les rend à leur véritable condition. Mais il est important pour l'Etat qu'une famille noble ne soit pas entièrement dépourvue de biens. Il est important qu'elle ait une subsistance assurée, pour multiplier les défenseurs de la Patrie en se multipliant. Il est important qu'une famille noble ne tombe pas en roture (p. 95).

Le chevalier fait remarquer que la noblesse aurait besoin de fonds pour commercer, et elle n'en dispose pas. Elle devrait donc se mettre aux ordres des roturiers riches. C'est inacceptable pour la noblesse qui n'a d'autres « Maîtres que Dieu, l'Honneur, sa Patrie et son Roi » (p. 102). Il faut limiter le commerce à l'avantage de l'agriculture. La prospérité des campagnes profitera à tous les citoyens. En ce qui con-

[10] (Amsterdam 1756).

cerne la noblesse, on devrait lui réserver les charges de l'armée, en éliminant la vénalité. Le chevalier conclut ainsi :

> Après ces considérations, songerons-nous encore à augmenter parmi nous la confusion des rangs, lorsqu'il nous est si essentiel de les rendre et de les conserver distincts ? Songerons-nous encore à perdre notre sûreté et le titre de nation belliqueuse auquel elle est indissolublement attachée, sans autre objet que celui d'enrichir quelques particuliers, chez qui l'augmentation de bien, en augmentant un luxe, qui n'est déjà que trop excessif, augmente en même temps l'indolence et tous les vices qui en résultent ? (pp. 209-10).

Le chevalier ne décrit pas le mécanisme du luxe tel que nous l'avons vu chez ses prédécesseurs. Peut-être est-ce parce qu'il n'a pas besoin de s'exprimer d'une façon détournée. Comme il ne reproche rien à la monarchie, il peut s'exprimer librement en termes politiques. Le luxe est cependant présenté comme la cause de la confusion des rangs et de la perte de l'Etat. Son message est clairement idéologique.

Ce qui frappe chez les adversaires du luxe est la ressemblance des arguments et l'identité des vues. Que désignent-ils par le mot de luxe ? C'est tour à tour la richesse bourgeoise et la déchéance nobiliaire qui la suit, la collusion de la monarchie et de la bourgeoisie à l'encontre de la noblesse. La condamnation du luxe émane de la noblesse pauvre, en particulier provinciale. Elle appelle une prise de conscience susceptible de se traduire en action. Les ennemis du luxe voudraient que le gouvernement, par des lois somptuaires et d'autres mesures, redistribue la richesse qui se concentre en peu de mains. Ils condamnent l'inégalité des fortunes car ils en souffrent. Ils approuvent l'inégalité des rangs car ils en bénéficient. Quand ils crient à la perte de l'Etat, ils entendent l'état aristocratique. Quand ils condamnent le luxe et le commerce, comme source de corruption morale, ils déprécient ce qui fait la force de leurs adversaires. Quand ils glorifient l'agriculture, c'est qu'ils en dépendent. Ils révélent, surtout dans le thème de la confusion des rangs, le tour mental caractéristique de leur ordre. Ils veulent convaincre, ils veulent aussi émouvoir. Leur langue contient des métaphores, des antithèses, des hyperboles traduisant et suscitant l'émotion. En utilisant des clichés, ils sont mieux entendus. Des mots tels que luxe, confusion des rangs, être, paraître, frugalité, simplicité, antiquité, vertu, honneur, sont autant de mots-codes porteurs d'une charge affective. Ce sont des symboles hautement suggestifs. Ils évoquent des mythes aux résonances profondes. L'idéal d'austérité et de dévouement au service de la patrie, dont s'inspire la noblesse pauvre, se réfère à un passé mythique, modèle des vertus aristocratiques. C'est le regard tourné vers le passé et redoutant l'avenir, que la noblesse attend la réforme de l'état qui lui rendrait sa raison d'être.

N.B. — Nous n'avons pas parlé du *Discours sur les sciences et les arts* (1750) de Rousseau, car nous lui consacrons une étude à part.

LA SENSIBILITE COMME IDEOLOGIE DE SUBSTITUTION DE LA NOBLESSE DANS « ALINE ET VALCOUR »

par

Jean GARAGNON

Monash University

Le titre de cette communication rappellera sans doute à plus d'un dix-huitiémiste l'article que Jean Biou fit paraître en 1970 sur « Le rousseauisme, idéologie de substitution » [1]. Ce rappel est délibéré : l'idée première de cette communication est en effet née à la lecture des pages très suggestives de Jean Biou — dont je voudrais ici prolonger et préciser les analyses. Car il m'a paru que, au delà du « rousseauisme », c'était en fait *tout le courant de la sensibilité* qui se prêtait à une récupération idéologique par la noblesse de la fin du 18e siècle, et que le roman de Sade *Aline et Valcour* pourrait nous offrir une illustration particulièrement frappante (par moments une véritable épure) de cette récupération.

Le but des réflexions qui suivent est donc d'examiner le rôle joué par la « sensibilité » dans la problématique sociale d'*Aline et Valcour*, c'est-à-dire dans le conflit, qui sous-tend toute l'œuvre, entre la noblesse et la bourgeoisie [2].

On partira d'une première constatation, presque un truisme en fait tant elle s'impose avec une évidence massive : c'est la présence constante et envahissante, dans le roman, de la sensibilité. *Aline et Valcour* multiplie les « scène[s] attendrissante[s] » [3] ou « touchante[s] » [4], les « tableau[x] intéressant[s] [5] — scènes et

[1] BIOU, J., « Le rousseauisme, idéologie de substitution », *Roman et lumières au 18e siècle*, Editions Sociales, Paris, 1970, pp. 115-128.

[2] Voir sur ce point l'excellent article de GOULEMOT, J.-M. « Lecture politique d'*Aline et Valcour* », *Le Marquis de Sade*, A. Colin, Paris, 1968, pp. 115-136.

[3] SADE, D.A.F., *Œuvres complètes*, éd. G. Lély, Cercle du Livre Précieux, Paris, 1966-67, vol. IV (t. 2) p. 74. Les références renverront toutes à cette édition, désormais indiquée par la sigle *OC. Aline et Valcour* y occupe le volume IV (seconde partie du tome 2) et le volume V (première partie du tome 3) : le chiffre romain renverra au volume, le chiffre arabe à la page.

[4] *OC*, V 6.

[5] *Ibid.*, V 377.

tableaux que nous appellerions aujourd'hui sentimentaux ou même pathétiques, et parfois même, il faut bien l'avouer, mélodramatiques. Scènes de joie lorsque des personnages se retrouvent après une longue séparation, scènes d'attendrissement universel à l'occasion d'un bienfait, scènes de désespoir lorsque les personnages se séparent ou meurent : ce ne sont partout que « soupir[s] », « larmes », « pleurs », « sanglots », « agitation[s] », « palpitations », « convulsions », « suffo[cations] », « effusions », « émotion[s] », « enthousiasme », « évanouisse[ments] », « spasme[s] », « délire », « yeux qui s'inondent [de] larmes », « visage[s] inondé[s] de pleurs », « ruisseau[x] de larmes », « déluges de larmes », « flots de larmes », « torrents de larmes », larmes qui « arrosent » les mains, ou les genoux, ou les pieds, larmes qui « baignent » une lettre, larmes communicatives lorsque deux personnages « mêl[ent] » leurs larmes, — tantôt les « larmes amères [du] désespoir », tantôt au contraire « les larmes les plus douces de l'attendrissement » [6] ; ce ne sont encore qu'« ivresse », « désespoir », « joies célestes », « émotion délicieuse », « jouissance délicieuse », « sentiment délicieux », « volupté », « trouble divin », « feu divin », émotion si forte qu'on pourrait y « succomber » [7] — ou, dans un registre moins paroxystique, « plaisir touchant », « délicatesse », « douceur », « grâces » et « agré[ments] » [8]. Par les situations comme par le vocabulaire, ce « roman philosophique » (selon le sous-titre que Sade lui a donné) mériterait au moins autant de s'appeler « roman sensible », ou « roman sentimental » — si ce n'est « roman larmoyant ».

Une fois posée cette constatation première (au sens où l'on parle de vérité première) sur la présence envahissante de la sensibilité et de son expression privilégiée que sont les larmes, on doit aussitôt préciser l'analyse. On remarque tout d'abord que la sensibilité n'est pas un simple fait brut du récit, c'est-à-dire un trait de la conduite des personnages qui serait souligné par l'auteur à l'intention du lecteur. La sensibilité dont les personnages font preuve est *perçue par ces personnages eux-mêmes* : ils sont *conscients* de leur nature de personnages sensibles, et la sensibilité leur paraît même si centrale dans leur caractère que c'est par elle qu'ils se définissent eux-mêmes ou se définissent les uns les autres. C'est ainsi que Valcour qualifie Aline de Blamont, la jeune fille qu'il aime, d'« âme [...] sensible » [9] ; il voit en Madame de Blamont, mère d'Aline, une « âme sensible » [10] ; il parle de la « sensibilité » d'Alélaïde, la maîtresse qu'il a abandonnée [11] ; et il se décrit lui-même

[6] Respectivement, et pour ne citer qu'une occurrence de mots ou d'expressions qui se répètent souvent à l'infini : *OC*, IV 4, IV 68, IV 240, V 410, V 105, V 376, IV 139, V 9, IV 349, IV 373, V 377, IV 372, IV 353, V 372, V 307, V 376, V 363, V 372, IV 68, IV 84, V 7, V 309, IV 90, V 417, V 237.

[7] Respectivement, et là encore en ne citant qu'une occurrence de chaque mot ou expression : IV 18, IV 19, IV 77, V 270, IV 242, IV 8, V 249, V 270, IV 9, V 393.

[8] *Ibid.*, IV 240, IV 241, IV 299, IV 306, IV 305 respectivement.

[9] *Ibid.*, V 429.

[10] *Ibid.*, IV 1.

[11] *Ibid.*, IV 18.

comme un « cœur [...] sensible » [12]. On pourrait multiplier à l'infini ces définitions croisées : à un moment ou à un autre, presque tous les habitants du château de Vertfeuille sont amenés à décrire chacun des autres et à se décrire eux-mêmes comme des êtres « sensibles », et les expressions déjà citées de « *cœur* sensible » ou d'« *âme* sensible » montrent bien à quel point la sensibilité est pour eux le trait fondamental de leur caractère, la modalité constitutive de leur être même. La sensibilité est encore reprise dans les termes voisins de « sentiment », « cœur », « sensation » [13], ou dans les expressions indéfiniment répétées de « honnête et sensible », « bonne et sensible », « vertueux et sensibles », « honnête, sensible et douce », « âme tendre », « belle âme », « bonnes âmes », « âme ardente et sensible », « cœur délicat », « cœur délicat et sensible », « âme tendre et douce », « âmes honnêtes et sensibles », « homme doux et sensible » [14]. Grâce au récit de Sainville, la sensibilité se retrouve jusqu'aux extrémités du monde, et devient la marque même de l'humanité : on la retrouve non seulement, bien sûr, dans l'île utopique de Tamoé, « cette nation naturellement douce », « ce peuple sensible » [15] ; mais on la retrouve jusque dans l'enfer de Butua, où le despotisme et la cruauté n'ont pas réussi à l'étouffer entièrement : la sauvage que Sainville vient de sauver verse soudain, contre toute attente, des « larmes de [...] reconnaissance », et Sainville s'extasie de retrouver à Butua « de l'âme, de la sensibilité [...] de la délicatesse » [16]. Que la sensibilité soit la marque même de l'humanité, les habitants du château de Vertfeuille en sont bien conscients : c'est seulement par « les sentiments » que, pour Valcour, « l'âme [peut] exister » [17] ; Aline dit de même qu'elle « n'existe plus que par le sentiment de [s]a douleur » [18] ; et qui n'est pas « sensible », affirme Valcour, « ne mérite plus la qualité d'homme » [19]. La sensibilité est donc non seulement une caractéristique de fait qui définit les personnages : elle est une caractéristique dont ils sont *conscients,* ou plutôt même une *qualité* dont ils sont fiers — c'est-à-dire exactement une *valeur,* ou plus précisément encore *la* valeur suprême.

Cette valeur suprême n'est toutefois exaltée que par *certains personnages.* Ne sont en effet sensibles qu'une partie des personnages du roman, auxquels *s'opposent* ceux qui sont dépourvus de sensibilité (avant tout M. de Blamont et Dolbourg), et que les personnages sensibles qualifient de « barbares », de « cruels », de « cœurs froids », de « scélérats », de « monstres » [20] — ce dernier terme suggérant bien que, comme l'affirmait Valcour, quiconque n'est pas sensible est par là même exclu de

[12] *Ibid.,* IV 17.
[13] *Ibid.,* IV 5, IV 24, IV 44 respectivement.
[14] *Ibid.,* V 432, IV 112, IV 114, IV 123, IV 137, IV 78, V 357, V 429, IV 134, V 385, V 276, V 234, V 238 respectivement.
[15] *Ibid.,* IV 343 et IV 336 respectivement.
[16] *Ibid.,* IV 240 et 241 respectivement.
[17] *Ibid.,* IV 11.
[18] *Ibid.,* IV 5.
[19] *Ibid.,* IV 26.
[20] *Ibid.,* IV 5, IV 5, IV 9, V 406, V 407 respectivement.

l'humanité. Les personnages dépourvus de sensibilité sont d'ailleurs, de leur côté, *conscients* d'en être dépourvus, et *fiers* d'en être dépourvus, c'est-à-dire qu'ils font, à leur tour et symétriquement, de l'*insensibilité* une valeur. C'est ainsi que le Président de Blamont raille les « balivernes de sentiments » et « l'imbécile délicatesse » [21] ; il juge les mouvements de la « sensibilité » « sots » et « ridicules » [22] ; il se moque de cette manifestation privilégiée de la sensibilité que constituent les larmes [22], et il résume l'opposition entre les deux groupes par l'expression suivante : « vous autres gens à grands sentiments » [23]. La sensibilité est donc le critère, la valeur absolue qui, aux yeux mêmes des personnages, sépare et oppose deux types d'humanité.

Or — et c'est là que nous entrons au cœur du sujet — ces deux types d'humanité qui s'opposent, et savent qu'ils s'opposent, et savent sur quoi ils s'opposent, ces deux groupes *sont socialement bien définis.* Les personnages sensibles sont des *nobles,* de la vieille noblesse d'épée, et cette sensibilité dont ils se font gloire les oppose au groupe des *bourgeois,* dont M. de Blamont et Dolbourg représentent les deux formes principales (et les plus menaçantes pour la noblesse) : les gens de robe et les financiers [24]. Ce fait romanesque est là encore perçu consciemment par les personnages eux-mêmes, et par les personnages des deux groupes. C'est ainsi que Déterville, l'ami de Valcour et lui aussi représentant des personnages sensibles, définit explicitement leurs ennemis comme « l'un de robe, l'autre de finance » [25], et cette caractéristique sociale se retrouve dans tous les passages où le jargon professionnel de la robe et de la finance apparaît dans les propos de Blamont et de Dolbourg ; et de même entre eux Blamont et Dolbourg s'adressent l'un à l'autre par les formules

[21] *Ibid.,* V 382.
[22] *Ibid.,* V 336.
[23] *Ibid.,* V 296.
[24] C'est évidemment une question controversée que de savoir s'il faut encore établir une distinction tranchée, au 18[e] siècle, entre la noblesse d'épée et la noblesse de robe. Mais cette question n'en est une que pour l'historien. Du point de vue des *représentations idéologiques* qui est le nôtre ici, l'attitude de tout le groupe nobiliaire (attitude qui est d'ailleurs aussi celle de Sade) est parfaitement claire : les gens de robe *sont des roturiers,* et des roturiers haïssables parce qu'ils veulent usurper la qualité de nobles. La longue histoire des Parlements faite par Zamé et complaisamment rapportée par Sainville est un long réquisitoire contre une usurpation détestable : l'usurpation conduite par les gens de robe (qualifiés de « roturiers », « crapule », « fils [de] laquais » V 274, d'« âme[s] de boue » V 276, de « vils mortels » et de « classe infâme » V 277) au détriment des « nobles », lesquels sont composés de la seule noblesse d'épée, celle des « preux et loyaux barons » (IV 273). Cette haine de classe s'exprime encore plus énergiquement dans les expressions de « roture fleurdelisée » et d'« herminé[s] malotru[s] » (IV 274) qui décrivent les gens de robe. Ce que l'historien moderne voit comme un processus de *rapprochement* (la noblesse de robe tendant de plus en plus à ressembler à la noblesse d'épée et à se fondre avec elle par les alliances) provoque au contraire au niveau de l'idéologie une *réaction de rejet* : le roturier le plus haï sera précisément celui qui sera le plus proche de la noblesse et prétendra s'y insinuer, voire la remplacer. Le paternalisme bienveillant de la noblesse envers les roturiers ne vaut qu'aussi longtemps que ceux-ci savent rester à leur place.
[25] *OC,* IV 70.

« vous, gens de robe » et « financiers » [26], le pluriel indiquant bien qu'ils se considèrent comme représentatifs d'un groupe. Symétriquement, lorsque Blamont veut se gausser des personnages sensibles, il raille leur « grotesque chevalerie » [27], liant donc clairement une caractéristique morale (la sensibilité) à un groupe social précis, celui de la vieille noblesse d'épée ; et que « chevalerie » doive bien s'entendre ici comme se référant à la chevalerie médiévale, c'est-à-dire ait son plein sens social, la preuve en est que Blamont, se moquant de la « grotesque chevalerie », répond ici à Valcour qui venait d'évoquer « le sang de [s]es ancêtres » [28].

Ce qu'*Aline et Valcour* nous présente donc, c'est très exactement l'affrontement de deux groupes sociaux et de leur idéologie respective : la vieille noblesse d'une part, qui cultive les valeurs de la sensibilité, et la bourgeoisie des gens de robe et des finances d'autre part, qui se caractérisent par leur dureté, par leur mépris pour les valeurs sentimentales.

C'est ici bien sûr qu'apparaît le paradoxe central du roman, et ce qu'il nous révèle de plus intéressant sur l'évolution idéologique (ou sur l'une des évolutions idéologiques possibles) de la noblesse française à la fin du 18e siècles. Car l'opposition idéologique que l'on vient d'indiquer, constitue en effet le renversement exact des positions traditionnelles des deux classes.

1° En ce qui concerne d'abord la noblesse, la vieille aristocratie féodale dont les habitants de Vertfeuille ont la nostalgie (ces « ancêtres » dont se réclame Valcour, cette « antique chevalerie » qu'évoque Madame de Blamont [29]) — cette vieille aristocratie avait fondé toute sa morale sur la *répression* de la sensibilité, sur le sacrifice de la nature et des valeurs sentimentales, et ceci jusqu'à l'époque de Corneille, comme le démontrent surabondamment les analyses de Doubrovsky [30]. Cette aristocratie-là méprise les « larmes » et les « soupirs », bien loin de s'y complaire [31], au point qu'elle se voit reprocher (pour reprendre les termes de Curiace [32]) d'être « barbare » et « inhumaine » — c'est-à-dire d'être cela même dont la noblesse de Vertfeuille accuse les bourgeois Blamont et Dolbourg... Et jusque dans le 18e siècle, malgré sa situation affaiblie et la décadence des valeurs héroïques, la noblesse a continué à pratiquer l'affirmation de la supériorité du moi et le mépris de la sentimentalité naturelle, sous les formes abâtardies de la morgue, de l'insolence, du persiflage — autant de formes du refus du naturel, et autant d'attitudes que lui reprochent, au nom de la nature et de la simple humanité, et Montesquieu (le

[26] *Ibid.*, IV 54 et 55.
[27] *Ibid.*, V 296.
[28] *Ibid.*, V 295.
[29] *Ibid.*, V 295 et IV 40 respectivement.
[30] DOUBROVSKY, S., *Corneille et la dialectique du héros*, Paris, Gallimard, 1963.
[31] Ainsi la Julie d'*Horace* condamne comme « faiblesse » (v. 17) aussi bien les « soupirs » (v. 9) que les « larmes » (v. 8).
[32] *Horace*, v. 456 : « Mais votre fermeté tient un peu du barbare » et aux vers 481-2, le même Curiace oppose « Romain » et « humain », impliquant donc que l'héroïsme est inhumain. De même encore, Camille attaque les valeurs héroïques par les expressions de « cœur impitoyable » (v. 575), « insensible » (v. 572), « barbare » (v. 1278).

robin) et Voltaire (le bourgeois spéculateur et financier) [33]. Voici donc la noblesse qui en cette fin du 18^e siècle, passe du *refus* de la nature, du sentiment et de la sensibilité, à leur *affirmation hyperbolique* dans *Aline et Valcour.*

2° La bourgeoisie, au même moment, suit un parcours idéologique inverse et symétrique. On sait à quel point cette classe avait fait de la sensibilité (et de la raison, toutes deux indissolublement liées) son arme dans le combat des Lumières. L'artisan, le commerçant, le négociant sont à la fois des producteurs efficaces, qui utilisent *rationnellement* les techniques modernes, et des *bienfaiteurs de l'humanité* par les richesses qu'ils créent et le bonheur qu'ils apportent. Le commerce, pour Voltaire, « enrichi[t] » celui qui s'y adonne, et en même temps « contribue au bonheur du monde » [34]. Face à des nobles qui sont à la fois parasitaires (c'est-à-dire économiquement irrationnels) et orgueilleux (c'est-à-dire insensibles, coupés des autres hommes, et cultivant cette coupure), la bourgeoisie s'affirme comme la classe à la fois productive (valeur de l'efficacité rationnelle) et philanthropique (valeur de sentiment tournée vers autrui) ; elle se glorifie à la fois de son utilité et de sa capacité d'émotion, d'attendrissement, bref de sa sensibilité. Par la raison, elle s'ouvre sur le monde ; par la sensibilité, elle s'ouvre sur les autres hommes. Elle est donc la classe *humaine par excellence.* Déjà le quaker de Voltaire, commerçant rétiré, avait « l'air ouvert et humain » [35]. Et ce mouvement s'était accentué dans la deuxième moitié du siècle avec le théâtre bourgeois, celui de Diderot, de Mercier, de Sedaine et même de Beaumarchais : ce théâtre était une véritable autocélébration de la bourgeoisie, qui s'émouvait au spectacle de sa propre sensibilité. Or c'est cette même bourgeoisie qui nous est maintenant décrite comme composée de « barbares », de « monstres » et de « cœurs froids » [36]. Depuis l'admirable négociant de Sedaine (et son beau-fils établi « dans la robe »...) ; depuis le tout aussi sublime négociant de Beaumarchais (et son ami le « philosophe *sensible* »...) [37], quel chemin a pu conduire aux « scélérats » [36] de la finance et de la robe que nous trouvons chez Sade ?

Tel est donc le renversement que nous présente *Aline et Valcour.* Dans la problématique sociale du roman, il y a eu transfert des valeurs de la sensibilité d'une classe à une autre, il y a eu récupération et appropriation par la noblesse d'une valeur jusque-là bourgeoise. Et ce transfert, déjà intéressant en lui-même par son caractère *radical* (la valeur transférée est en effet la valeur centrale, celle qui fonde

[33] A titre d'exemple, MONTESQUIEU, *Lettres Persanes,* lettre 74 sur le « grand seigneur [...] si fier » ; et VOLTAIRE, *Lettres Philosophiques,* lettre 10, sur « l'orgueil » et les « airs de grandeur » du « seigneur ».

[34] VOLTAIRE, *ibid.,* lettre 10.

[35] *Id., ibid.,* lettre 1. Et chez SEDAINE, le négociant est « l'homme de l'univers » (*Le Philosophe sans le savoir,* Acte II scène 4).

[36] Voir *supra,* n. 20.

[37] SEDAINE, *Le Philosophe sans le savoir,* 1765. BEAUMARCHAIS, *Le Négociant de Lyon,* 1770.

toute l'idéologie), mérite doublement de retenir notre attention par le fait qu'il se soit opéré *dans cette direction-là,* car c'est bien la bourgeoisie qui semblait avoir avec la sensibilité (et avec la raison) les affinités les plus évidentes : face aux hiérarchies figées de l'Ancien Régime, face aux ordres et aux distinctions arbitraires introduites par le hasard de la naissance, ce sont bien les valeurs de la sensibilité et de la raison, valeurs égalisantes, valeurs universelles et donc réconciliatrices de l'humanité entière, qui devaient constituer l'idéologie naturelle des Lumières. Si donc transfert il devait y avoir, on l'aurait compris *vers la bourgeoisie,* celle-ci s'appropriant les valeurs de la sensibilité, qui lui convenaient admirablement. Mais que la bourgeoisie, qui avait imposé pendant tout le 18e siècle son image de classe philanthropique et sensible, se laisse maintenant déposséder de cette idéologie de la sensibilité qui semblait son idéologie naturelle ; que de son côté la noblesse ait cherché à s'emparer d'une valeur égalisante qui semblait par définition la menacer il y a là un beau paradoxe, que le roman de Sade nous a permis de constater, et qu'il peut maintenant nous aider à expliquer.

Cette explication comporte nécessairement trois volets, et sur tous les trois le roman nous donne des indications précises. Il nous montre en effet :

1° que la noblesse de la fin du 18e siècle ne pouvait plus se contenter de ses justifications anciennes, et avait besoin de se trouver une idéologie nouvelle ;

2° que la sensibilité était idéalement apte à jouer ce rôle d'idéologie de substitution ;

3° que la bourgeoisie était au même moment prête à s'en laisser déposséder.

Sur le premier point, on remarque que toutes les justifications traditionnelles de la noblesse sont évoquées dans le roman. D'abord la justification première (et, à l'origine, fondée en réalité) par le service militaire auprès du roi — service dont la réalité s'est perdue depuis longtemps, mais dont le souvenir demeure : c'est ainsi que Déterville s'indigne contre les gens de robe, « qui ne le servirent jamais [le = l'Etat] » [38] ; et Valcour a même été quelque temps militaire, c'est-à-dire que ce service que la noblesse ne rend plus en tant que classe, tel ou tel noble, à titre individuel, en perpétue symboliquement la tradition. Sont aussi évoquées les autres justifications plus récentes, d'ordre idéologique cette fois, qui sont nées lorsque la noblesse a cessé d'avoir un rôle social réel : droit de la naissance (« le sang de mes ancêtres coule plus pur dans mes veines », déclare fièrement Valcour au président Blamont [39], courage physique, qui s'exerce désormais à vide dans le duel (par

[38] SADE, *OC,* V 320.

[39] *Ibid.,* V 295. Cette « pureté » du sang noble, qui fait de la noblesse une *race,* est bien proche de la théorie de l'origine germanique de la noblesse. La note de IV 319, qui fait des « lois des Francs et des Germains » les premières lois du royaume, plus tard adultérées par les robins, incite au parallèle racial avec une noblesse d'origine germanique que les Blamont voudraient renverser.

exemple le duel de Valcour et du frère d'Adélaïde), ou dans la fière défense de Valcour assailli par les spadassins à gages de Blamont. Or l'attitude des personnages nobles vis-à-vis de ces anciennes justifications est remarquablement ambiguë. D'un côté en effet ils ont gardé pour les mythes anciens de la noblesse une sympathie sentimentale évidente (et ceci, qu'ils croient encore à ces vieux mythes, comme Madame de Blamont, ou qu'ils n'y croient plus, ou plus guère, comme Valcour) : cette sympathie, cette nostalgie d'une vieille chevalerie idéale, attestent bien la continuité consciente d'un groupe social. Et ils sont toujours prêts à faire sentir aux bourgeois, ces roturiers parvenus, que eux appartiennent à une vieille et noble classe. Mais d'un autre côté, ils se rendent bien compte que le progrès des lumières et l'évolution des idées ont rendu ces vieilles justifications inopérantes et inefficaces. Le métier des armes ne vaut plus rien quand, de *Candide* au *Dictionnaire philosophique,* la guerre est désormais présentée comme une absurdité monstrueuse. Les droits de la race et de la pureté du sang, fondés sur l'appartenance *fortuite* à un groupe *particulier,* ne valent plus rien dans un siècle épris de valeurs rationnelles et universelles. Quant au courage physique, au duel et au point d'honneur, ce sont des vieilleries mille fois décriées par la pensée des Lumières, qui y voit à la fois une survivance de la brutalité naturelle, et la création artificielle et arbitraire d'une éthique du geste et des apparences. Les vieux idéaux peuvent encore faire l'objet d'un attendrissement narcissique des nobles entre eux, ils peuvent nourrir au sein de la classe noble une nostalgie pour son passé : mais ils ne peuvent plus servir d'*idéologie,* c'est-à-dire de justification de la noblesse vis-à-vis du monde extérieur, vis-à-vis des autres classes — et en particulier vis-à-vis du peuple, dont il devient désormais essentiel d'être reconnu.

Il faut donc à la noblesse une idéologie nouvelle. On la voit alors procéder, à la fin du 18[e] siècle, à une démarche hardie : c'est dans les valeurs mêmes de ses ennemis qu'elle va chercher cette nouvelle idéologie, en montrant que, mieux que les bourgeois, elle saura pratiquer ces valeurs dont ils se targuent. La bourgeoisie des Lumières prônait la raison et la sensibilité, indissolublement mêlées : on verra alors la noblesse isoler l'une ou l'autre de ces deux valeurs, et affirmer par elle sa supériorité vis-à-vis du bourgeois, enfermé dans l'autre valeur qui est alors dévaluée. Tantôt la noblesse se définira par la raison, devenue culte de l'intelligence, esthétique de l'intelligence, face à la naïve sentimentalité du bourgeois ; tantôt au contraire elle se définira par le sentiment, devenu culte et esthétique de la sensibilité, face au bourgeois rationnel, c'est-à-dire calculateur, égoïste et froid. La même décennie 1780 voit s'écrire les *Liaisons dangereuses,* typiques de la première attitude, et *Aline et Valcour,* caractéristique de la seconde attitude, celle qui nous intéresse ici.

La sensibilité constituait en effet une idéologie de substitution parfaite[40]. Le

[40] La section VI du Congrès de Bruxelles, consacrée à la Recherche de l'égalité, devait entendre une communication de G.A. Starr (University of California) sur « Egalitarian and Elitist Implications of Sensibility ». C'est exactement de cette dialectique qu'*Aline et Valcour* nous offre une illustration.

problème de la noblesse n'était pas simplement de justifier une supériorité sociale (cela, les idéologies nobiliaires anciennes le faisaient déjà), mais de justifier une supériorité sociale *dans un siècle d'égalité.* Or la sensibilité est une valeur universelle, elle est une caractéristique de tout être humain — mieux même, on l'a vu, elle définit l'humanité même. Nobles, paysans et domestiques versent ensemble les mêmes larmes dans les scènes sentimentales multipliées d'*Aline et Valcour,* ils s'unissent par là dans leur humanité essentielle, et communient dans une effusion qui n'exclut que les monstres, ceux qui sont dépourvus de sensibilité, c'est-à-dire les bourgeois. En même temps la noblesse, parce qu'elle a un passé, parce qu'elle se réfère à une chevalerie idéale, parce que c'est une classe oisive que les tâches quotidiennes n'absorbent pas, sera idéalement placée pour avoir une sensibilité plus raffinée que l'humanité moyenne : elle manifestera de *façon supérieure* cette *qualité universelle,* elle sera en quelque sorte la classe des *prêtres de la sensibilité,* chargée au nom de l'humanité de célébrer en permanence le culte du sentiment. Groupe privilégié, mais seulement parce qu'en lui se manifeste le mieux l'*humanité universelle* ; privilégié, mais au nom d'une valeur *reconnue par tous* : et les scènes de sensibilité qui incluent les paysans et les domestiques ont pour fonction de retremper sans cesse la noblesse dans sa légitimité première, une légitimité qui se fonde (en termes métaphysiques) sur l'humanité, et, en termes politiques, *sur le peuple.* Et bien entendu, si une sensibilité supérieure sert à justifier une supériorité sociale, cette supériorité sociale en retour permet un exercice supérieur de la sensibilité : classe *oisive,* la noblesse aura tout le temps de mener une vie sentimentale raffinée, d'écrire de longues lettres de sentiment, d'écouter les longs récits d'aventures faits par d'autres nobles, de lire ; classe *riche,* elle pourra, par l'exercice constant de la bienfaisance, multiplier les occasions d'effusions et de vie sensible (et l'acte de bienfaisance, c'est-à-dire la correction partielle et symbolique des inégalités sociales, exige évidemment l'existence préalable de ces inégalités). Si une sensibilité supérieure confère le droit à la prêtrise, en retour l'exercice de cette prêtrise permet de cultiver encore cette sensibilité, et d'accentuer encore la supériorité qui vous élève au-dessus de l'humanité ordinaire. La division du travail se nourrit d'elle-même : les célébrants du culte de l'Homme (défini comme être sensible) seront, par l'exercice même de leur fonction, toujours plus dignes de la remplir.

On pourrait même dire, à la limite, que la sensibilité non seulement justifie les hiérarchies sociales, mais rend la question même des hiérarchies non pertinente, et la supprime. De même que la foi est indépendante du rang que l'on occupe dans la société, et que tous les hommes sont égaux en Dieu, de même pourrait-on dire que c'est l'*essence sensible* qui compte : indépendamment du rang que l'on occupe, et qui fait qu'on manifeste cette sensibilité avec plus ou moins de raffinement, et à des occasions plus ou moins fréquentes, c'est toujours une même essence qui se révèle. Et les scènes où s'attendrissent ensemble nobles, domestiques et paysans, n'auraient alors même plus pour rôle de justifier une hiérarchie en confirmant la légitimité populaire de la noblesse, mais plus radicalement de manifester la similitude foncière des hommes, leur égalité profonde dans le seul domaine qui compte,

celui du cœur au delà et en dehors des distinctions contingentes de l'ordre social. La valeur de la sensibilité, qui pouvait servir à justifier le monde réel, peut tout aussi bien (et peut-être plus efficacement) nous entraîner au delà de ce monde réel, vers une autre réalité qu'elle affirme plus profonde, qu'elle affirme être la seule réalité [41].

Il reste à voir alors comment la sensibilité, que la noblesse *devait* chercher à récupérer, a *pu* l'être, c'est-à-dire pourquoi la bourgeoisie s'en est laissé déposséder. La réponse que nous apporte *Aline et Valcour* est remarquablement nette à cet égard. Chaque fois en effet que Blamont et Dolbourg (surtout Blamont, qui est de loin le plus discoureur et théorisateur des deux bourgeois) évoquent la sensibilité (amour, bienfaisance, vertu, culte des belles-lettres etc.), ils en parlent non seulement comme d'abstractions sans substance (« sophismes », « chimères », « balivernes » sont leurs mots favoris [42]), mais surtout comme d'abstractions qui ont *fait leur temps*, qui *n'ont plus cours*. Ils opposent constamment un « autrefois » [43] qui a pu être sensible et vertueux, et un « aujourd'hui » [44] plus dur et plus lucide, qui est revenu de ces illusions. Cet « autrefois », c'est l'époque où la bourgeoisie, comme on l'a vu, pouvait prôner à la fois la raison et la sensibilité, où l'activité rationnelle du négociant semblait devoir apporter la paix et la prospérité à tous les hommes :

[41] Cette vision de la noblesse devenue la classe des *prêtres de la sensibilité* (c'est-à-dire une classe *spécialisée*, mais dont la fonction est d'incarner et de manifester une valeur *universelle*), pourrait se prolonger en de nombreux parallélismes avec la situation d'un clergé. Par exemple la gravité du prêtre, qui se sait investi par Dieu, et sait qu'il doit constamment signifier cet investissement dans sa conduite, c'est-à-dire être constamment en *représentation*, se retrouve dans le caractère ostentatoire de la sensibilité noble : soupirs, larmes, spasmes, suffocations etc. ont un côté théâtral, par lequel le noble s'applique à manifester constamment qu'il porte en lui ce Dieu qui le possède et le fait entrer en transes, ce « feu divin » selon l'expression déjà citée ; tout accès de sensibilité devient la manifestation d'une véritable *incarnation*, par laquelle le noble prête son corps à la divinité qui descend en lui. Ayant pris sur elle d'exprimer la sensibilité humaine, la noblesse vit désormais sous le regard des hommes, à qui elle est tenue de renvoyer une image sublimée d'eux-mêmes : il y a donc, sous l'apparente spontanéité des pleurs et des évanouissements, toute une réponse à une attente, tout un aspect *rituel*, toute une série de *figures obligées* — autre parallèle avec la classe des prêtres : de même que les prêtres discutent entre eux de subtiles questions de théologie, mais prêchent au peuple un catéchisme plus simple ; de même les nobles communiquent entre eux par toute la gamme raffinée des expressions de la sensibilité (lectures, longues lettres, promenades, conversations, récits, évocations de l'antique chevalerie ect.), mais communiquent avec le peuple par des rites sensibles plus simples (larmes, gestes expressifs). Les deux classes, parce qu'elles sont spécialisées, ont pu développer des raffinements que seuls leurs membres, en tant que spécialistes, sont en mesure d'apprécier.

[42] *OC*, IV 159, IV 59, V 382 respectivement. La première de ces formules est employée par le père de Sainville, un noble rallié à la vision réaliste des bourgeois, et qui veut marier son fils pour des raisons de « biens considérables », sans se soucier des « sophismes de l'amour ».

[43] *Ibid.*, IV 13.

[44] *Ibid.*, IV 35 « Ce n'est plus que par la fourberie, mon cher Dolbourg, que l'on s'avance aujourd'hui dans le monde ».

l'intérêt raisonné d'une classe était en même temps un bienfait apporté à l'humanité, le gain s'accomplissait et se sublimait en attendrissement philanthropique. Or cette coïncidence des deux valeurs, cette conjonction de la raison et du sentiment, n'ont été possibles qu'un temps : les bourgeois les plus lucides (Blamont et Dolbourg en sont) savent que leur prospérité est acquise aux dépens des autres hommes — et ce n'est pas un hasard s'ils appartiennent tous deux à des professions parasitaires, s'ils ne recherchent même plus le paravent d'une activité *créatrice,* censée être utile à tous et « contribue[r] au bonheur du monde » selon l'expression de Voltaire déjà citée. Ils justifient désormais la richesse et le luxe par le seul plaisir qu'ils y trouvent, c'est-à-dire de façon strictement *égoïste* — et non plus, comme Léonore tente encore de le faire, par le travail que le luxe procure aux artisans et aux petits métiers, c'est-à-dire par une communauté d'intérêts, une continuité sociale entre les riches et les autres. Blamont et Dolbourg, eux, assument lucidement leur *séparation* : ils savent bien que leurs intérêts entrent en conflit avec ceux du reste de la nation, et que toute l'activité de la bourgeoisie consiste non à créer des richesses qui à terme profitent à tous, mais au contraire à « attirer à [elle] la substance du peuple » (l'expression est de Blamont, V 386), à se conduire en « vautours altérés », en « cannibales » [45], Ils savent même que cet appauvrissement du peuple, loin de constituer une simple conséquence malheureuse de leur propre avidité, constitue le but même de leur activité : ils visent non point tant à être riches, qu'à *être riches au milieu des pauvres* [46] ; ce qu'ils recherchent, c'est exactement ce que recherchait autrefois la noblesse : la séparation, l'exclusivité [47], la *supériorité* — ce « bonheur d'être au-dessus des autres » dont parle encore Blamont [48]. Et comme les bourgeois ont maintenant pour eux la force (ils répètent constamment que l'argent est la forme moderne de la force), ils peuvent se permettre de proclamer ouvertement qu'ils recherchent la supériorité non seulement sur les autres, mais *contre eux* et à *leurs dépens* — alors que la noblesse, on l'a vu, ne peut recevoir sa supériorité que *du consentement de tous,* dans la communion sensible. L'argent est désormais assez fort pour s'affirmer sans masque : il n'a plus besoin de l'idéologie dépassée du bourgeois sensible et vertueux, grâce à laquelle il avait gagné l'opinion. Blamont règne parce qu'il est le plus fort, il n'a nul besoin de ce sacre populaire que les villageois ont spontanément organisé pour la noble Madame de Blamont (ou

[45] *OC,* IV 279.

[46] On songe au Rousseau du *Discours sur l'origine de l'inégalité* : « Si l'on voit une poignée de puissants et de riches au faîte des grandeurs et de la fortune, tandis que la foule rampe dans l'obscurité et dans la misère, c'est que les premiers n'estiment les choses dont ils jouissent qu'autant que les autres en sont privés, et que, sans charger d'état, ils cesseraient d'être heureux, si le peuple cessait d'être misérable » (Garnier-Flammarion, p. 231). Le *Second Discours* est de 1755 : les effusions du drame bourgeois sont encore à venir, et pourtant Rousseau a déjà compris que le riche vise en fait à la séparation.

[47] On pense encore à Rousseau fustigeant « les plaisirs *exclusifs* des riches » (c'est moi qui souligne).

[48] *OC,* V 386.

plutôt, de façon symptomatique, pour le *cercueil* de Madame de Blamont) [49]. Il peut mépriser ouvertement les « villageois », le « peuple » [50]. A d'autres désormais les effusions sensibles et les illusions du sentiment. Et de façon caractéristique, c'est le noble Sainville qui ira pleurer aux représentations du *Père de Famille* [51] : les bourgeois Blamont et Dolbourg n'ont plus besoin de drames bourgeois... [52].

La rationalité bourgeoise n'avait désormais plus besoin de la sensibilité : c'est de ce divorce, dont les bourgeois les plus lucides étaient parfaitement conscients, que la noblesse d'*Aline et Valcour* va profiter pour reprendre à son compte la sensibilité, pour faire d'elle la valeur *absolue* et *unique* (alors que la bourgeoisie des Lumières prônait à la fois la sensibilité et la raison), et pour s'en faire une arme *contre la bourgeoisie* : la noblesse d'*Aline et Valcour* oppose constamment sa propre communion sentimentale et vertueuse avec le peuple, et l'égoïsme de la bourgeoisie, son cynisme froid, son statut de classe séparée, ennemie et des nobles et du peuple — ennemie, au fond, de l'humanité même. Et en même temps, il va de soi que ce transfert idéologique de la sensibilité comporte en lui-même sa propre limite : il n'a été possible que parce que la bourgeoisie n'a plus besoin de cette justification, ou plutôt *n'a plus besoin de justification.* La noblesse peut bien, en une admirable manœuvre de récupération idéologique, reprendre à son compte la valeur bourgeoise de la sensibilité : cette victoire idéologique est remportée au moment même où l'idéologie cesse d'être importante, parce que, *dans le monde réel,* la bourgeoisie a déjà gagné [53].

[49] *Ibid.,* V 397 et 397-8. Voir aussi V 373, les villageoises qui se disputent l'honneur de veiller M[me] de Blamont, et V 396 l'hommage des villageois à Aline, cet « ange céleste ».

[50] *Ibid.,* IV 59 et V 382. Et dans chaque cas le mépris du *peuple* va avec le mépris de la *sensibilité* : « Il vous faut oublier tous ces *sentiments villageois* » (IV 59) ; « on ne s'arrête pas à des *balivernes de sentiments,* qui ne sont faites que pour le *peuple* » (V 382). C'est moi qui souligne.

[51] *Ibid.,* IV 370.

[52] Une récupération apparemment semblable est effectuée sur Rousseau : c'est celle qu'étudie Jean Biou dans son article déjà cité sur « Le rousseauisme, idéologie de substitution » (où il mentionne par exemple la visite que Valcour rend à Rousseau en Suisse ; on pourrait aussi mentionner l'allusion aux *Rêveries du Promeneur Solitaire,* lorsque Sainville va « rêver » au cours de « promenades solitaires », IV 240). Mais cette récupération-là ne démontre que la moitié de notre propos : que la noblesse s'approprie Rousseau montre bien qu'elle *s'approprie la sensibilité,* mais ne démontre pas qu'elle *reconquière cette sensibilité sur la bourgeoisie.* C'est que Rousseau n'avait jamais lié la sensibilité à l'idéologie du progrès et des Lumières, il n'avait jamais cautionné la bourgeoisie (au contraire même, on peut se demander si l'utopie de Clarens ne préfigure pas l'utopie rurale et nobiliaire de Vertfeuille : Rousseau aurait donc de lui-même lié la sensibilité à la noblesse). Au contraire, la récupération de la sensibilité va beaucoup plus loin lorsqu'elle porte sur le Diderot du *Père de Famille,* c'est-à-dire sur tout le courant idéologique qui avait exalté *la bourgeoisie* en faisant d'elle la classe sensible : le renversement est là total.

[53] On réservera pour un autre travail l'étude plus détaillée de la *mise en œuvre concrète* de ces valeurs de sensibilité dans l'utopie nobiliaire telle que nous la présente la petite société de Vertfeuille : on s'en est tenu ici au conflit idéologique fondamental qui a opposé deux classes autour de l'éthique et de l'esthétique de la sensibilité. Notons tout de même dès

Ce qu'*Aline et Valcour* nous montre donc, c'est la tentative suivie et systématique de la noblesse pour se constituer, par l'idéologie de la sensibilité, une véritable idéologie de substitution : la qualité de l'âme sera la nouvelle forme de la « qualité » aristocratique — l'homme de qualité se reconnaissant à l'âme de qualité ; une élite du sentiment justifiera désormais l'élite sociale. Mais cette idéologie de substitution, on vient de le voir, arrivait trop tard pour sauver la noblesse. Et c'est ce que le roman confirme, et par deux voies qui se complètent admirablement : d'une façon explicite tout d'abord, par le dénouement tragique où les protagonistes sont vaincus par les deux bourgeois, empoisonnés, contraints au suicide, ou contraints à une retraite qui est l'équivalent de la mort ; et aussi d'une façon implicite, dans le corps même du roman. Car au moment même où la sensibilité est exaltée, et semble fonder le fonctionnement harmonieux de la petite société de Vertfeuille, elle est en fait subtilement dévaluée : société marginale, Vertfeuille apparaît constamment comme une simple position de repli, comme un havre de douceur dans un monde où triomphent les valeurs dures, comme un refuge menacé, comme un anachronisme. Admirablement efficace pour dénoncer la bourgeoisie et sa dureté, la sensibilité l'est beaucoup moins pour assurer la domination de la noblesse. La sensibilité, fondée sur l'individu singulier et non sur une valeur sociale, sur une affirmation narcissique et non sur une action, sur la communication de cœur à cœur et non sur des rapports entre groupes, sur les symboles et non sur les réalités, ne peut constituer une politique réelle. Valeur d'origine extra-sociale, la sensibilité ne peut fonder un ordre (dont elle est au fond la négation, au moins potentielle) : affirmer la supériorité de certaines âmes ne suffit pas à assurer la suprématie d'une classe. Pour transposer la formule de Marx, la sensibilité dans *Aline et Valcour* est le soupir, non de la créature qui souffre, mais d'une classe qui meurt. Non le dernier soupir d'ailleurs : le plus beau est encore à venir, avec le romantisme à ses débuts — ultime protestation aristocratique contre la dureté et la laideur du nouvel âge bourgeois.

Valcour, croyant ne parler que pour Aline et lui-même, constatait avec angoisse : « Nous avons des ennemis puissants » [54]. C'était peut-être, plus profondement, pour toute la vieille noblesse terrienne qu'il parlait.

maintenant que cette lecture idéologique d'*Aline et Valcour* aurait l'avantage de réintégrer au roman toute sa partie centrale, qu'on en sépare souvent, l'*Histoire de Sainville et de Léonore* : en particulier les deux utopies opposées de Butua et de Tamoé reprennent exactement (même si l'affirmation peut en première approche paraître surprenante) les règles de fonctionnement du despotisme bourgeois d'une part, et du paternalisme nobiliaire d'autre part.

[54] *OC*, IV 39.

LA « THALIMANIE »

par

Léa GILON

et

Arié GILON

New York University

Lorsque Voltaire écrivait de Berlin à son ami le marquis de Thibouville :

> ... Mettez-moi toujours aux pieds de M^me^ la duchesse du Maine. C'est une âme prédestinée, elle aimera la comédie jusqu'au dernier moment ; et, quand elle sera malade, je vous conseille de lui administrer quelque belle pièce au lieu d'extrême-onction. On meurt comme on a vécu [1],

il avait remarqué chez la duchesse du Maine, la manie de faire du théâtre. Quoique la citation soit irrespectueuse et moqueuse, elle signale en même temps un trait dominant de l'époque qui rivalise avec la manie de faire des vers, satirisée par Alexis Piron dans sa comédie *La Métromanie ou le Poète* (1738). Cette passion du théâtre que nous avons pris la liberté d'appeler la Thalimanie, s'était si bien insinuée dans les mœurs de l'aristocratie qu'elle faisait partie intégrante de leur conduite. Marivaux l'avait fort bien compris lorsqu'il dédia sa *Seconde Surprise de l'amour* (1727) à la duchesse du Maine, qui avait eu le bon goût d'en applaudir les représentations, alors que l'accueil du public fut assez froid. « Les esprits aussi supérieurs que le vôtre composent, pour ainsi dire, avec l'auteur » [2] écrivit-il, reconnaissant finement que la protection des grands visait la collaboration. Ainsi, cette collaboration fut très marquée quant à la duchesse du Maine.

[1] François Marie AROUET dit VOLTAIRE, *Œuvres Complètes.* Edition Moland (Paris: Garnier Frères, 1877), XXXVII, p. 543. Lettre 2486, datée du 18 décembre 1752.

[2] Pierre CARLET DE CHAMBLAIN DE MARIVAUX, *Théâtre de Marivaux.* Edition Bernard Dort (Paris : Club Français du livre, 1961), II, p. 374.

S'il s'ensuit que cette société aristocratique était à la fois le sujet des comédies et le rival des comédiens et des auteurs dramatiques, qu'est-ce qui l'avait amenée à cette symbiose ? Comme ce sujet est très vaste et comme l'espace nous manque, nous nous bornerons au théâtre de salon et à la cour de Sceaux [3]. Les meilleurs noms parmi les auteurs de ce dix-huitième siècle naissant, vinrent papillonner autour de la duchesse et cette dernière ne manqua pas de mettre leur talent à contribution. Marivaux, pourtant peu prodigue de louanges, n'hésita pas à lui adresser cet hommage :

> ... Combien d'habiles auteurs ne doivent-ils pas la beauté de leurs ouvrages à la sûreté de votre critique ! La finesse de votre goût n'a pas moins servi les lettres que votre protection a encouragé ceux qui les ont cultivées [4].

L'abbé Genest fut un de ces privilégiés et composa, entre autres, *Joseph* [5] uniquement pour Sceaux. Dancourt eut aussi l'honneur de divertir la duchesse et créa l'intermède intitulé *Divertissement de Sceaux* [6]. La production de Destouches fut beaucoup plus considérable. En plus de *La Fête de la Nymphe de Lutèce* [7], pour les Grandes Nuits de Sceaux [8] il conçut *Le Mystère ou les Fêtes de l'Inconnu* [9], *Le Mariage de Ragonde et de Colin ou la Veillée de village* [10] pour amuser la duchesse et son entourage. Il collabora aussi avec le marquis de Seytres de Caumont pour produire *Les Champs-Elysées* [11]. Et Mouret [12] prêta ses talents de musicien pour rehausser lesdits plaisirs. Voltaire ne fut point étranger à cette cour. Non seulement elle lui fournissait un havre contre le courroux provoqué par ses pamphlets virulents mais aussi un climat tout désiré pour la présentation de ses primeurs. Si *Le Comte de Boursoufle* [13] fut joué à Anet, la propriété d'été de la

[3] Domaine acquis en 1700 par Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine (1670-1736), fils naturel de Louis XIV et de M[me] de Montespan. Il fut légitimé en 1673 et épousa en 1690 Anne-Louise-Bénédictine de Charolais, princesse de Condé (1676-1753).

[4] MARIVAUX, II, p. 374.

[5] Henry CARRINGTON LANCASTER, Sunset, *A History of Parisian Drama in the last years of Louis XIV, 1701-1715* (Baltimore : John Hopkins Press, 1945), p. 304.

[6] Florent CARTON D'ANCOURT, *Les Œuvres de théâtre de Monsieur d'Ancourt* (Paris : Compagnie des libraires associés, 1742), 8 volumes. Ce divertissement fut donné le 3 septembre 1705.

[7] Philippe NÉRICAULT DESTOUCHES, *Œuvres dramatiques* (Paris : L. Tenre Libraire, 1821), III.

[8] Adolphe JULLIEN, *Les Grandes Nuits de Sceaux* (Paris : J. Baur, éditeur, 1876).

[9] Douzième Grande Nuit représentée à Sceaux le 22 novembre 1714.

[10] Treizième Grande Nuit représentée, au début du mois, de décembre 1714. Cet ouvrage fut admis au répertoire de l'Opéra où il fut donné le 30 janvier 1742 sous le titre : *Les Amours de Ragonde.*

[11] Neuvième Grande Nuit.

[12] Jean Joseph Mouret (1682-1738) fut le compositeur attitré de la duchesse du Maine.

[13] VOLTAIRE, L, p. 488. Cette pièce fut jouée à Anet en 1747.

duchesse, *Rome sauvée ou Catilina*[14] fut jouée sur le théâtre de Sceaux ainsi que bien d'autres. Et tout comme ses contemporains, il dédia certaines de ses œuvres à son Altesse Sérénissime telles que *La Prude*[15] et *Oreste*[16]. Chose curieuse, il alla même plus loin, car il signa une promesse à la duchesse du Maine de lui dédier *Rome sauvée ou Catilina*[17].

Quelle fut la part de son Altesse dans l'élaboration de cette pièce n'est pas trop difficile à établir et s'avère appréciable. Dans une lettre que Voltaire lui adressa, il écrivit :

> Il faut que votre protégé dise à Votre Altesse que j'ai suivi en tout les conseils dont elle m'a honoré. Elle ne saurait croire combien Cicéron et César y ont gagné... Je viens de lire *Rome Sauvée*. Ce que Votre Altesse sérénissime a embelli a fait un effet prodigieux[18].

Puis dans une lettre au comte d'Argental, Voltaire confirme le fait :

> ... Vous sentez bien que je n'ai pu me dispenser d'instruire M^me^ la duchesse du Maine que j'ai fait ce *Catilina* qu'elle m'avait tant recommandé. C'était elle qui m'en avait donné la première idée longtemps rejetée ...[19].

Dans cette missive où Voltaire n'a aucune raison d'encenser la duchesse, cet aveu est plus que probant.

Le sujet de communication étant confiné à la cour de Sceaux, comme microcosme de cette thalimanie, une récapitulation de quelques faits s'impose. Si la cour de Sceaux ouvre la lignée des salons du dix-huitième siècle, il n'en demeure pas moins, qu'à l'exemple de ses contemporaines, la duchesse du Maine ne reçut point d'éducation soignée. Si l'on juge par l'éducation du roi Louis XIV ainsi que le raconte M^me^ de Maintenon dans ses *Entretiens sur l'éducation des filles* :

> Le roi (Louis XIV) me surprend toujours quand il me parle de son éducation. Les gouvernantes jouaient, dit-il, tout le jour, et le laissaient entre les mains de leurs femmes de chambre, sans se mettre en peine du jeune roi. Sa compagne habituelle (la cour résidait à Saint-Germain) était une petite paysanne, petite-fille de la femme de chambre des femmes de chambre de la reine...

[14] VOLTAIRE, V, p. 200. Elle fut jouée le 22 juin 1749 et Voltaire y tenait le rôle de Cicéron.

[15] VOLTAIRE, IV, p. 392. Elle fut jouée à Sceaux le 15 décembre 1747.

[16] VOLTAIRE, V, p. 79. Cette pièce est précédée d'une épitre de 10 pages dédiée à la duchesse du Maine.

[17] VOLTAIRE, XXXVII, p. 84. Lettre 2038 du 26 novembre 1749. Voir aussi Houdar de la Motte, *Œuvres Complètes* (Genève : Slatkine rpts, 1970), II, p. 517. Ce volume fut dédié au duc d'Orléans et Houdar de la Motte confirme la dédicace de ladite pièce à la duchesse du Maine.

[18] VOLTAIRE, XXXVII, p. 133. Lettre 2094 datée de ce samedi de l'année 1750.

[19] VOLTAIRE, XXXVII, p. 52. Lettre 2002 du 28 août 1749.

> ... Un soir, à Paris, il tomba dans le bassin du Palais-Royal, et dût s'en tirer tout seul, personne ne s'en étant aperçu. Qu'on juge des simples princes par le roi ! Mais, Bossuet ? Mais Fénelon ? Comme les autres, ils siégeaient trop haut [20].

Nous ne pouvons que questionner l'éducation donnée aux jeunes filles. Cependant, certaines purent acquérir de fortes connaissances pour devenir de vraies reines de salon, malgré le préjugé contre les femmes savantes. M[me] de Lambert dans ses *Réflexions nouvelles sur les femmes,* commente en ces termes le dilemme imposé aux femmes de son temps :

> ... Si l'on passe aux Hommes l'amour des Lettres, on ne le pardonne pas aux femmes...
>
> ... Molière en France a fait le désordre par la Comédie des Femmes Savantes ; et depuis ce temps-là, on a attaché presque autant de honte au sçavoir des femmes, qu'aux vices qui leur sont le plus défendus. Lorsqu'elles se sont vûes attaquées sur des amusemens innocens, elles ont compris que honte pour honte, il fallait choisir celle qui leur rendait davantage, et elles se sont livrées aux plaisirs [21].

Néanmoins, certaines passèrent outre ce verdict. Celles-ci durent leur formation intellectuelle uniquement à leur propre avidité et à leur volonté tenace d'apprendre. Mais cette possibilité n'était donnée qu'à une petite coterie de privilégiées.

La duchesse du Maine ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, ne reçut point d'instruction formelle. La Bruyère fut bien le précepteur de M. le duc, son frère, qui était de huit ans son aîné, mais nous ne pouvons que spéculer sur l'avantage que la princesse eût pu tirer de la présence de ce précepteur illustre. En outre, si l'on croit M[me] de Maintenon, s'était-il donné pleinement à son élève ? Toujours est-il que, d'après Maurel, le biographe de la princesse, lorsque la famille Condé s'avisa que

> ... Louise Bénédicte de Charolais sut le catéchisme, eut appris la lecture, la danse, le chant et le clavecin, lorsque les révérences à sa mère, le matin, au moment de la réception générale des amis et des courtisans, à l'heure qu'elle rendait visite à ses parents avec les clients, lorsque ses révérences furent jugées accomplies, on commença à parler de son mariage [22].

Elle n'avait alors que huit ans et demi. Le futur époux mourut l'année suivante et son mariage eut lieu cinq ans plus tard avec le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de M[me] de Montespan. Toutefois, la jeune mariée eut l'intelligence de retenir auprès d'elle Nicolas de Malézieu, le précepteur de son mari. Malézieu

[20] André MAUREL, *La Duchesse du Maine* (Paris : Hachette, 1928), p. 31.

[21] Anne-Thérèse DE MARGUENAT DE COURCELLES, marquise de LAMBERT, *Réflexions nouvelles sur les femmes* (Londres : J.P. Coderc, 1730), p. 3, 4 & 5.

[22] André MAUREL, p. 12.

servit fidèlement la princesse ; et sa propre curiosité et intelligence naturelles aidant, elle devint une des femmes les plus spirituelles de son temps.

D'autre part, la noblesse était l'héritière de coutumes bien ancrées dans leur époque. Louis XIV, en s'entourant de courtisans, s'assura que l'aristocratie devint parasitaire et non productive. Lorsque Versailles ne fut plus l'arbitre du goût, la société, sous la Régence, devint le point de mire ; et le désœuvrement s'accrut. Quant à la femme elle n'était mère que biologiquement, car l'enfant dès la naissance était placé entre les mains d'une nourrice. Cette circonstance la libérait des contraintes qui meublent la plus grande partie de la vie d'une femme moderne. Il y avait bien le désir de briller dans le monde, mais cette obligation était aussi imposée par la société. Les frères Goncourt dans *La Femme au dix-huitième siècle* résument mieux que nous cette pensée :

> ... Façons, physionomie, son de voix, regard des yeux, élégance de l'air, affectations, négligences, recherches, sa beauté, sa tournure, la femme doit tout acquérir et tout recevoir du monde [23].

Pourtant, être l'esclave de la mode ne suffisait toujours pas à remplir la vie des femmes intelligentes et cultivées comme la duchesse. Bref, tout ce bagage frivole laisse la porte grande ouverte au mal de leur classe, l'ennui. Pour combattre cet ennemi capital de leur existence, l'aristocratie se démena furieusement, toujours en quête de plaisirs, de nouveautés. Les Goncourt en parlant de la femme disent qu'elle « se prodigua de tous côtés comme si elle voulait se répandre hors d'elle-même » [24]. M^me^ de Staal, lectrice de la duchesse du Maine, avait remarqué ce singulier phénomène qui semblait caractériser la noblesse :

> Il semble que la Providence prenne le soin de construire pour les princes des corps à l'usage de leurs fantaisies, sans quoi ils ne pourraient pas attraper âge d'homme [25].

Ce quelque chose d'inassouvi qui rongea l'aristocratie et la poussa à cette effervescence frénétique l'amena tout naturellement au théâtre. Les grandes familles et les meilleurs noms du royaume n'hésitèrent pas à monter sur les planches, à côtoyer des acteurs professionnels, pour leur propre plaisir et pour celui de leur cercle. Saint-Simon critiqua vivement ces divertissements où la noblesse s'exhibait en public. Les frères Goncourt, d'autre part, sont très sensibles à « la grande séduction du théâtre de société pour la femme :

> Il lui permettait d'être une actrice, il la faisait monter sur les planches. Il lui donnait l'amusement des répétitions, l'enivrement de l'applaudissement... Il mettait dans sa vie l'illusion de la comédie, le mensonge de la

[23] Edmond et Jules DE GONCOURT, *La Femme au dix-huitième siècle* (Paris : Bibliothèque Charpentier, 1896), p. 38.

[24] Edmond et Jules DE GONCOURT, p. 409.

[25] Marie Anne DE VICHY CHAMROND, marquise DU DEFFAND DE LA LANDE, *Correspondance complète de la marquise Du Deffand* (Genève : Slatkine rpts, 1971), lettre 48, p. 102.

scène, les plaisirs des coulisses, l'ivresse que fait monter au cœur et dans la tête l'ivresse d'un public. Que lui faisait un travail de six semaines, une toilette de six heures, un jeûne de vingt-quatre heures ? n'était-ce pas payée de tout ennui, de toute privation, de toute fatigue, lorsqu'elle entendait à sa sortie de scène : « Ah ! mon cœur, comme un ange ! ... Comment peut-on jouer comme cela ? C'est étonnant ! Ne me faites donc pas pleurer comme ça... Savez-vous que je n'en puis plus ? » Et quelle plus jolie invention pour satisfaire tous les goûts de la femme, toutes ses vanités, mettre en lumière toutes ses grâces, en activité toutes ses coquetteries ? Pour quelques-unes, le théâtre était une vocation : il y avait en effet des génies de nature, de grandes comédiennes et d'admirables chanteuses dans ces actrices de société. « Plus de dix de nos femmes du grand monde, dit le prince de Ligne, jouent et chantent mieux que ce que j'ai vu de mieux sur tous les théâtres » [26].

Sous le masque superficiel de cette thalimanie réside une vérité bien plus profonde. Tout d'abord, il faut considérer que le manque d'éducation n'excluant pas l'intelligence, l'inaction des journées d'un ordre quasi immuable devait peser bien lourdement sur la noblesse. Il y avait bien le jeu, les portraits, la poésie, les loteries littéraires, etc... mais ces amusements n'étaient que des palliatifs et tout était à réinventer le lendemain. Par contre, le théâtre était la panacée, ou comme nous le jugerions de nos jours, une thérapeutique contre le mal de la vie mondaine. Les préparatifs absorbaient pendant des semaines : si l'on choisisssait ici, une étoffe, là, un ruban, on s'inquiétait aussi de l'installation de la scène, de l'élaboration des costumes et du décor, sans oublier la répétition des rôles qu'il fallait savoir par cœur. Et nos belles dames et beaux messieurs, transformés soit en régisseur, soit en acteur, s'affairaient, s'excitaient, sentaient vibrer en eux la vie d'un autre personnage. Dans la fièvre de l'engouement, la scène devenait réalité et la réalité, la scène. L'anticipation électrifiait, et l'on se sentait renaître sous la vie nouvelle qui se superposait à la sienne propre. Le spectacle représentait l'extériorisation du moi, d'un autre moi que l'on avait choisi, copié et nourri en soi. Ce moi extériorisé vivait d'une nouvelle vie, sans restriction et sans contrainte, accepté et fêté par la coterie. Puis les applaudissements venaient couronner la vanité de l'acteur-amateur tout en s'ajoutant à l'appréciation du personnage joué, qui n'était autre que le dédoublement de la personnalité de l'acteur.

Quant à la duchesse du Maine, cette manie semble avoir eu de plus profondes racines. Durant une de nos excursions estivales, nous avons fait une découverte singulière. Dans le musée de l'Hôtel Lallemant à Bourges, nous avons été frappés par un petit cabinet en ébène, magnifiquement sculpté, ayant appartenu à la famille des Condé, les parents de la duchesse. Ce cabinet en ébène, genre de meuble que l'on trouve dans les boudoirs et que l'on avait l'habitude d'emporter

[26] Edmond et Jules DE GONCOURT, pp. 134-6.

avec soi dès qu'on se déplaçait, faisait double emploi de coffret à bijoux et de cassette pour conserver les lettres et objets personnels. D'ailleurs, le meuble des Condé a l'avantage d'être rempli de petits tiroirs et certains, dissimulés sous des sujets et des scènes mythologiques, sont pratiquemment invisibles, voire secrets. Lorsqu'on ouvre les vantaux intérieurs un magnifique temple apparaît « orné de marqueterie en bois, ivoire et glace » [27]. A première vue, on pourrait prendre le temple pour une scène de théâtre en miniature. La découverte de cette scène, à l'âge impressionnable, aurait-elle déclenché chez la duchesse l'idée que la vie de société était un théâtre et qu'une femme y entrait en scène comme dans la vie ?

Si nous nous basons sur le biographe de M^me^ du Maine, la duchesse serait restée sous le toit paternel durant son enfance. Que pouvait ressentir cette enfant abandonnée à elle-même comme tous les enfants de la noblesse de ce temps ? Frémissait-elle de crainte révérentielle devant sa mère, la princesse, habillée, parée soit pour une visite, un dîner ou un bal et inaccessible à ses enfants comme toutes les grandes dames de son époque ? S'était-elle jamais glissée furtivement dans le boudoir de sa mère et admirait-elle extasiée, les bijoux, les fioles contenant les essences de parfums, les petites boîtes remplies de mouches, poudre ou rouge etc..., dont elle fera grand usage, elle-même, après son mariage ? Et ce grand cabinet couvert de scènes mythologiques qu'avait-il éveillé dans cet esprit que l'on sait, si ardent, si impétueux, si excessif ?

Un écho des scènes mythologiques qui ornent ledit meuble se trouve dans le pavillon de l'Aurore, dans le jardin de Sceaux, que la duchesse entreprit de faire décorer un an avant sa mort. Les plafonds latéraux de ce pavillon sont ornés de figures qui représentent Endymion et Céphale, thème mythologique qui servit à la Cinquième Grande Nuit de Sceaux [28], réminiscence qui remontait à plus de quarante ans. Nous savons que les sujets mythologiques furent mis à la mode dans les arts, dès le dix-septième siècle, par des romans populaires tels que l'*Ariane* de Jean Desmarets de Saint Sorlin et l'*Endymion* de Jean Ogier Gombault [29]. Un fait certain en ressort : l'influence des auteurs à succès sur la vie de société et l'intérêt pour les « scènes visuelles » [30]. Nous pouvons offrir un exemple du meuble des Condé que le musée de l'Hôtel Lallemant a gracieusement offert de nous prêter. Ainsi, le bagage intellectuel de la jeune fille sous l'Ancien Régime, fut basé, en principe, sur l'observation ; il menait à deux réalités : à savoir, jouer son rôle dans la société et jouer la comédie. En d'autres termes, il aboutissait à la formation de comédiennes qui devaient tenir un certain rôle dans un certain rang tout en sublimant leur

[27] Musée de l'Hôtel Lallemant, Bourges, France. Fiche technique.

[28] Georges POISSON, *Histoire et Histoires de Sceaux* (Sceaux : Les Amis du musée de l'Ile de France, 1969) p. 55 et note 145, p. 88.

[29] *L'Ariane* fut publiée en 1632 et l'*Endymion* en 1624. D'après Tallemant des Réaux l'*Endymion*, à sa publication en France, fit « un furieux bruit ». (Voir Scheurleer, p. 265).

[30] Th. H. LUNSINGH SCHEURLEER, *Novels in Ebony* (Journal of the Warburg & Courtauld Institutes), Vol. XIX, 1956, p. 265.

propre personnalité. Le théâtre avait l'avantage d'aider à relâcher cette inhibition, un peu comme le masque et le travestissement lors des mascarades costumées. Toutefois, l'anonymat n'était pas de rigueur puisque le théâtre était approuvé et accepté en tant que divertissement par une certaine sphère sociale. C'est ce dédoublement que la femme était appelée à jouer dans la société qui la préparait automatiquement pour le théâtre. Néanmoins, celles qui ne tenaient pas à montrer leurs talents sur la scène devenaient souvent des auteurs de pièces elles-mêmes ou des animatrices, telle M[me] de Staal de Launay.

Dans ce siècle frelaté où la quête du plaisir est l'essence même de l'existence, le théâtre de salon ressort comme la panacée par excellence. Sainte-Beuve en disant que la duchesse « avait joué la comédie jusqu'à extinction et sans se douter que ce fût une comédie, ... »[31] voyait sa thalimanie du petit côté, nous semble-t-il. Nous préférons le jugement d'un critique contemporain qui constate :

> ... qu'il est à peu près impossible de comprendre la société du dix-huitième siècle si on l'isole de ces théâtres où elle allait chercher son plaisir, de ce milieu factice et charmant qu'on appelle le monde dramatique, et auquel elle empruntait bon nombre de ses qualités et de ses défauts...[32].

[31] Adolphe JULLIEN, p. 75.

[32] *Le théâtre à Paris au 18[e] siècle*, avertissement par Jean ROBIQUET, conservateur du musée Carnavalet, p. 5.

LA REACTION DE LA NOBLESSE ET LA DEFENSE DE SES PRIVILEGES DANS LA PRINCIPAUTE DE LIEGE AU DEBUT DU XVIII^e SIECLE

par

B. DEMOULIN

Université de Liège

La noblesse de la Principauté de Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. Dans l'historiographie liégeoise, il s'agit d'un domaine trop ignoré [1]. Et pourtant, l'attitude des nobles liégeois est intéressante à plus d'un point de vue. Ainsi peut-on affirmer que c'est dans la Principauté que se fera jour l'une des premières réactions défensives de la noblesse de sang européenne contre la marée des nouveaux nobles, des « bourgeois gentilshommes ». Est-ce parce que le régime d'une principauté élective où Etat Tiers et Chapitre cathédral furent tour à tour tout puissants, avait fait sentir aux nobles le danger pour leurs privilèges, de l'arrivée envahissante d'éléments des puissances montantes : celles de l'argent, celles de la compétence, celles de l'esprit ?

Car d'entrée de jeu, il faut établir une distinction entre la noblesse de robe anoblie par l'Empereur et la vieille noblesse de sang. Cette dernière va s'efforcer de faire de l'Etat Noble l'un des trois Etats de la principauté liégeoise, une citadelle inaccessible.

Aussi, cet Etat Noble subira-t-il une profonde mutation en cette fin du XVII^e siècle. Sous l'impulsion de son chef, Guillaume d'Oyembrugge de Duras, baron de Roost et neveu du prince-évêque Jean-Louis d'Elderen (1688-1694) ainsi que de quatre autres membres issus des plus prestigieuses familles de la Principauté, François-Théodore, comte de Hoen, Florent-Henri de Berlaymont, Maximilien-

[1] Il convient ici de citer le mémoire inédit de M^lle B. PAQUE, *Contribution à l'histoire de l'Etat Noble, spécialement au XVIII^e siècle,* Liège, 1970-1971 qui ne s'intéresse pas à la structure sociale de cet Etat, ainsi que la *Notice sur l'ancien Etat Noble,* du baron MISSON, Liège, 1884, dépassé.

Henri de Renesse comte de Mansny et Gérard-Assuère comte de Horion, un édit fondamental sera accordé le 13 février 1691 [2] par le Prince « pour que le Corps de la Noblesse de ce pays fut distingué par quelque lustre particulier de plusieurs voisins » [3]. Jean-Louis d'Elderen invoquait la « pureté », « l'ancienneté et le lustre » de la noblesse et déclarait que « dorenavant il sera requis pour y entrer faire preuve de quatre quartiers paternels et quatre quartiers maternels tous d'ancienne noblesse et chevalerie militaire ». Toutefois, les membres reçus jusqu'alors à l'Etat Noble étaient maintenus. C'est pourquoi vingt-six nobles prêteront à nouveau serment de fidélité sans devoir exhiber les nouvelles preuves. Puis ils présideront, dans les jours suivant la délivrance de l'édit, le 15 mai 1691, à la réception de douze prétendants portant ainsi le total des membres à trente-huit [4]. Il ne manquait plus que la ratification impériale qui vint, dès le 13 août 1691, sanctionner cette purification de l'Etat Noble liégeois [5]. Elle mettait fin, aux yeux de ses auteurs, à près d'un siècle de « laxisme » puisque l'édit pris par Ernest de Bavière, en 1600, n'exigeait comme condition d'entrée que la noblesse du côté paternel. Aussi cent et seize nobles étaient alors membres de l'Etat.

Cette réaction est dans la ligne du mouvement général de repliement de la noblesse européenne sur elle-même et d'exclusion des nouvelles élites. Cette réaction s'ébauche dans la seconde moitié du XVII[e] siècle et prendra toute sa force au fil du XVIII[e] siècle [6]. En 1666, la *Grande Recherche* est déjà lancée en France contre les faux nobles et se poursuivra jusqu'en 1718. Mais c'est vers la noblesse de sang de l'Empire que la noblesse liégeoise a les yeux tournés, vers cette noblesse d'Empire qui a prôné la règle de la preuve par quartiers et son corollaire, la chasse à la mésalliance. Ce ne sera que dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle que la France se laissera profondément gagner par ce modèle germanique.

A Liège, les anoblissements par l'Empereur s'étaient multipliés depuis quarante ans. De 1648 à 1688, quinze familles au moins d'illustre bourgeoisie avaient été anoblies [7] et cette tendance s'accélérera encore à partir de la guerre de la Ligue

[2] *Recueil des Ordonnances de la Principauté de Liège* (*R.O.P.L.*), Bruxelles, 1855, 3[e] série, vol. I, p. 171. Liège, le 13 février 1691.

[3] Baron MISSON, *Notice sur l'ancien Etat Noble*, Liège, 1884, p. 37. Extrait de la supplique adressée au Prince.

[4] Archives de l'Etat à Liège (A.E.L.), *Etat Noble*, 356, f. 2-8 ; f. 128-163v° : mise en place et application de l'édit ; *idem*, 360, liste des nobles admis et baron MISSON, *op. cit.*, pp. 41-54. Misson a omis le comte de Horion et intègre faussement dans ceux admis en prêtant simplement serment T'Serclaes (17 mai), le baron Frederic de Renesse d'Elderen (17 mai) et le baron de Courtejoye de Grâce (17 mai) qui firent preuve de leurs quartiers.

[5] A.E.L., *Etat Noble*, 356, f. 19.

[6] J. MEYER, *Noblesses et pouvoirs dans l'Europe d'Ancien Régime*, Paris, Hachette, 1973, pp. 92-95 et 116-119. — A. DEVYVER, *Le sang épuré*, Bruxelles, U.L.B., 1973, pp. 98-108. — J.P. LABATUT, *Les noblesses européennes de la fin du XV[e] siècle à la fin du XVIII[e] siècle*. Paris, P.U.F., 1978, pp. 141-147.

[7] A.E.L., *Conseil privé*, 185-186, Registres des diplômes impériaux. — Bibliothèque de l'Université de Liège (B.U.L.), ms. 1849 D, *Etat nominatif des Nobles et anoblis par diplômes*

d'Augsbourg. Il est donc compréhensible que la vieille noblesse ait voulu freiner l'entrée dans l'Etat Noble d'anoblis fraîchement parvenus grâce à leur mérite. Si les Méan, Woot de Trixhe, Rossius et autres appartenaient à d'anciennes familles de robe, les Liverlo et les Sluse s'étaient illustrés plus récemment et tous devaient leur élévation à la fonction qu'ils avaient exercée à la Souveraine Justice de Liège, la cour d'appel au criminel de la Principauté, au Conseil ordinaire, la cour d'appel au civil, ou au Chapitre cathédral de Saint-Lambert.

Cette réaction au nom de la pureté du sang, l'une des plus précoces et vigoureuses en Europe, est toutefois tempérée par la reconnaissance des droits acquis. Ce rejet fit sentir ses premiers effets en 1688 quand il fut décidé de ne recevoir que la « bonne noblesse », puis quand l'Etat Noble exigera les premières charges du pays [8]. Il se comprend si l'on parcourt la liste des membres de l'Etat Noble en 1691. Tous sont parents à des degrés plus ou moins éloignés et quelques grands lignages se sont constitués [9]. Ce sont d'ailleurs leurs chefs qui prirent l'initiative du cloisonnement. Les Oyembrugge de Duras, Renesse, Hoen, Berlaymont, d'Arberg, Waha et d'Eynatten tiennent en leurs mains les destinées de l'Etat, jugeons-en en examinant le parti français.

Charles-Henri d'Oyembrugge de Duras, frère du Chancelier du Conseil privé Antoine-Jérôme, est un cousin au deuxième degré de Gérard de Duras, baron de Roost, chef de l'Etat Noble, neveu de Jean-Louis d'Elderen. Le baron de Roost, lui, fit entrer aussitôt son fils Guillaume-Dominique à ses côtés. Ils étaient, de surcroît, alliés à Jean de Courtejoye de Grâce. Florent-Henri de Berlaymont, beau-frère de Jean-Baptiste d'Oultremont, était le cousin germain par alliance de Guillaume d'Arschot Rivière, comte de Heers, dont l'oncle par alliance n'était autre que Guillaume d'Argenteau. Le parti français, avec néanmoins des tendances espagnoles dans le cas de Roost, serait incomplet si l'on ne citait Maximilien de Hautepenne, cousin germain du grand mayeur Gérard de Horion et neveu par sa femme, Marie-Agnès de Maillen, issue d'une vieille noblesse namuroise, du baron Jean-Charles de Geloes de Houchenée. Etienne de Geloes de Lobos représentait, lui, une autre branche de cette famille. Il est très significatif que certains de ces lignages aient

impériaux entérinés au Conseil Privé de S.A. et Y. MOREAU, *Les bourgmestres de Liège au XVIII^e siècle*, dans *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, t. LXXIV, 1978, pp. 87-88. Tableau des familles magistrales anoblies avant 1651 et jusqu'en 1736. Il s'agit des Méan (1648), Woot de Trixhe (1650), Rossius (1650), de Foullon (1653), de Sélys (1656), Stockem (1660), Trappé (1663), Liverlo (1666), Haxhe (1667), Villenfagne (1674), de Sluse (1678), Rosen (1680), Gaen (1684), Bex (1687), De Fays (1688).

[8] A.E.L., *Etat Noble*, 360. Recès des 19 et 26 novembre 168(8) et 3 décembre 1688. Le registre de l'Etat Noble de la Journée de 1688 est brûlé dans ses premiers feuillets.

[9] B.U.L., ms. 1619 B, manuscrits généalogiques de J.J. Van den Berg de l'Etat Noble de la Principauté de Liège et A.E.L., *Conseil privé*, 185-186, Registres des Diplômes Impériaux. - *Annuaire de la noblesse belge*, Bruxelles, 1847-1933. - Y. MOREAU, *Les bourgmestres de Liège au XVIII^e siècle...* et M. CHEVALIER, *L'Etat Noble du comté de Namur au XVIII^e siècle*, mémoire de licence de l'Université de Liège, 1975-1976.

leurs fiefs dans le Condroz ou l'Entre-Sambre-et-Meuse à proximité des frontières françaises.

L'autre grand bloc, de sympathie impériale celui-là, tirait sa force et sa puissance du comté de Looz ou du duché de Limbourg. Les d'Arberg, Albert-Joseph et Antoine-Udalric, s'étaient unis aux Renesse par le mariage d'Udalric avec Marie-Bernardine de Renesse dont deux frères étaient déjà membres de l'Etat Noble, Maximilien-Henry, comte de Mansny, et Frédéric, chevalier de l'Ordre teutonique. Si l'on sait que le comte de Mansny était le beau-frère d'Henri de Wassenaer, chevalier de l'Ordre teutonique, qu'une autre de leurs sœurs, Marie-Anne, était l'épouse de Gérard-Ernest de Hoen de Cartils, et qu'un troisième frère, François-Hyacinthe de Renesse, viendra les rejoindre en 1697, la puissance de cette dynastie apparaîtra sans conteste. Ce Hoen de Cartils n'était-il pas le cousin de deux frères, François-Théodore de Hoen de Rumen et Guillaume-Eugène de Hoen de Neufchâteau ? Il aura d'ailleurs le bon goût de décéder rapidement, laissant la place en 1698 au puîné, Maximilien-Henri de Hoen de Cartils. Ce dernier illustrait de son côté la souplesse qui existait sans conteste dans les rapports entre clans, en épousant la fille de Gérard-Assuère Horion. Mariages d'amour ou de raison, la question ne se posait sans doute pas trop. Mais les haines, elles, renforçaient l'hostilité entre les familles, surtout quand elles trempaient dans le sang. L'assassinat, en 1673, par Albert-Joseph d'Arberg, de Jean-François Argenteau, époux d'Agnès de Rivière d'Arschot, en est l'exemple le plus frappant [10].

Ce véritable conseil de famille que constituait l'Etat Noble ne serait pas complet sans les deux Eynatten, les deux Glimes ou les deux cousins Hubert de Waha de Haversin et Florent-Antoine de Waha de Baillonville, beau-frère de Warnant.

En conclusion, à l'exception de quelques isolés, tel le prince T'Serclaes, introduit pour des raisons politiques en sa qualité de général des troupes liégeoises pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, cet Etat Noble était aux mains d'au maximum quinze familles qui s'enchevêtraient à plaisir au sein de deux grands réseaux principaux unis par quelques passerelles et déchirés par des querelles sanglantes.

⁂

Dès que l'édit du 15 mai 1691 fut signé par Jean-Louis d'Elderen, les gentilshommes de l'Ordre équestre s'empressèrent de fixer les modalités des futures réceptions : obligation de payement des taxes nobles levées sur tous les fiefs et preuve des huit quartiers assortie d'un certificat délivré par un Chapitre noble et d'une carte généalogique. Enfin, lors des nouvelles accessions, deux tiers des membres devaient être présents ou au moins quinze d'entre eux : les parents sont

[10] J.B. DE HARENNE, *Le château de la Rochette et ses seigneurs avoués héréditaires de Fléron*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 22, 1891, pp. 196-217 et Th. DE RENESSE, *Silhouettes d'ancêtres*, Bruxelles, 1924, pp. 98-101 et 206-207.

compris mais sortiront au moment du vote [11]. Au fil du temps, des précisions, fruits de l'expérience, seront apportées. Le 17 janvier 1693, l'âge de 24 ans accomplis fut requis à moins que le suppliant n'ait été ou ne soit marié [12]. Mais la principale précision est sans conteste celle du 4 novembre 1694 prise dès l'avènement de Joseph-Clément de Bavière dans le souci d'éviter l'introduction de nobles étrangers venus dans ses malles [13].

Tout candidat « né et nationé du Pays de Liège ou du comté de Looz » doit y détenir un fief payant la taxe noble. S'il est étranger, il doit y « posséder une seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, payant la taxe des Nobles », avec cette restriction fondamentale : « ayant tenu trois ans et tenant encore activement dans ledit pays (de Liège) son fixe et principal domicile ». C'était là instaurer un moyen radical pour éviter l'intrusion de gentilshommes bavarois ou colonais, toujours trop soucieux de plaire au Prince. En 1700 fut établie une liste des fiefs sur lesquels les étrangers étaient recevables. Simultanément, pour marquer encore plus la distinction entre la noblesse de robe et lui-même, l'Etat Noble déclare que seuls les nobles reçus à l'Ordre équestre sont exempts des impôts [14].

La structure même de l'Etat Noble indique assez le rôle que joueront leur chef et les quatre Députés ordinaires chargés de la gestion des affaires de l'Etat dans l'intervalle des Journées. En effet, la présence des nobles était indispensable dans leurs domaines et les mentions des présences montrent qu'en réalité, le pouvoir de décision appartenait à un nombre infime de la haute noblesse liégeoise.

Le chef de l'Etat Noble, lieutenant des fiefs et président de la Cour féodale, verra sensiblement ses prérogatives augmenter au cours du XVIII[e] siècle [15]. C'est ainsi que s'il ne pouvait être élu Député ordinaire ou plus tard gouverneur de place, il lui sera permis, après un long combat contre le Chapitre, de se trouver à leurs assemblées [16]. Les Députés ordinaires de l'Etat Primaire s'étaient en effet abstenus de siéger en mai 1695 tant que Roost n'aurait pas cessé de se présenter à leurs délibérations [17]. Mais Roost obtiendra finalement gain de cause. D'autre part, le chef de l'Etat Noble convoquait aussi ses pairs [18] et, dès 1706, il conférera une des quatre places au Tribunal des XXII [19], cette institution si originale de la Principauté, garante du respect des paix publiques face à l'arbitraire du Prince.

[11] A.E.L., *Etat Noble*, 356, f. 4v°-15v° : les 16, 18, 22 et 28 mai 1691.

[12] *Idem*, 360. M[lle] B. PAQUE, *op. cit.*, p. 35, déclare à tort que la condition du mariage était prescrite.

[13] A.E.L., *Etat Noble*, 360, le 4 novembre 1694 et 356, f. 27.

[14] A.E.L., *Etat Noble*, 360, Recès, 5 et 14 février 1700.

[15] A.E.L., *Etat Noble*, 360. Il est regrettable que M[lle] B. PAQUE, *op. cit.*, p. 25, n'ait pas situé chronologiquement ces extensions de pouvoir.

[16] A.E.L., *Etat Noble*, 360. Les 4 et 5 octobre 1685 et 4 janvier 1698.

[17] A.E.L., *Cathédrale, Conclusions capitulaires*, 60, f. 251, 257, 261v°, 265-265v°, 267-267v°, les 13 avril, 4 et 17 mai, 1, 3 et 6 juin 1694.

[18] A.E.L., *Etat Noble*, 360. Le 12 décembre 1707.

[19] *Idem*, le (7) décembre 1706.

Les quatre Députés ordinaires, eux, détiennent des prérogatives importantes puisqu'ils sont chargés de l'administration des deniers publics et de la défense de l'Etat entre les Journées. Leur activité permanente justifiera d'ailleurs une propension à l'indépendance, peu prisée de leurs mandants. Ils étaient élus deux par deux, pour sept ans [20] et feront l'objet d'un véritable monopole détenu par les Renesse, Horion et Hoen tout au long du règne de Joseph-Clément, monopole qui sera encore renforcé au cours de la régence impériale, de 1703 à 1714. Aux approches de la paix, les d'Oultremont viendront revendiquer leur part. Au cours de cette période, il fut d'ailleurs décidé que deux frères ne seraient pas députés simultanément [21]. Ce ne sera qu'à la fin du règne que cette situation évoluera par la disparition des grandes figures de l'Etat Noble du début du siècle.

Les Députés ordinaires exerçaient leur fonction trois mois par an, après tirage au sort et ils recevaient 500 fl d'honoraires depuis 1685, qui seront portés à 1000 en 1732 [22]. Ils avaient le droit de conférer, depuis le début du XVIIIe siècle, deux des quatre places au Tribunal des XXII et seront autorisés, en 1721, à effectuer toutes les dépenses nécessaires à la conservation des droits de l'Etat [23]. Parmi ceux-ci, le droit de lever la taxe noble sera le plus contesté au début du XVIIIe siècle. Elle était levée sur tous les fiefs, même ceux détenus par des roturiers ou des anoblis piaffant d'impatience aux portes de l'Ordre équestre. Elle servait aux dépenses particulières du Corps et justifiait, depuis le règlement de 1686, l'exemption des tailles ordinaires levées par les Etats [24]. La taxe noble sera au centre des débats opposant pendant la régence impériale, les rares membres de l'Etat présents à Liège aux exclus du deuxième Ordre par le diplôme de 1691. Tel était le tableau présenté en cette fin du XVIIe siècle par l'Etat Noble de la Principauté de Liège.

⁂

Mais l'Etat Noble, s'il constituait le terrain d'activité privilégié de la haute noblesse, n'était pas son seul centre d'intérêt. L'Etat Primaire, le Chapitre cathédral de Saint-Lambert, qui prétendait à la cosouveraineté, ne lui était pas fermé. Toutefois, et c'est là un élément capital dans les relations sociales et politiques liégeoises, la noblesse de sang y était largement minoritaire, vingt-deux chanoines nobles reçus sur soixante en 1694 [25]. En outre, parmi ces vingt-deux chanoines, la moitié seulement participait régulièrement ou même épisodiquement aux séances capitulaires.

[20] En 1707, la députation avait été ramenée à six ans et sera reportée à sept ans le 22 février 1714. A.E.L., *Etat Noble*, 360. L'Etat renouvelait le recès du 18 octobre 1697.

[21] A.E.L., *Etat Noble*, 360, le 9 décembre 1707.

[22] *Idem*, 10 octobre 1685 et 9 avril 1732. Ils avaient été réduits à 400 fl le 18 février 1730.

[23] *Idem*, 6 août 1721.

[24] R.O.P.L., 3e série, vol. I, pp. 50-57, Bonn, le 12 mars 1686.

[25] A.E.L., *Cathédrale, Conclusions capitulaires*, 60, f. 82v°-83, Saint-Gilles, 1er septembre 1693 ; *Cathédrale, Réceptions*, reg. 213-214 et de THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert*, t. III, Bruxelles, 1871.

Les autres appartenaient à de prestigieuses familles de l'Empire et ne se souciaient guère de paraître à Liège.

C'étaient la noblesse de robe, la haute bourgeoise liégeoise qui tenaient fermement en mains la destinée du Chapitre et, au fil des années, l'opposition entre celui-ci et l'Etat Noble ne cessa de grandir.

*
**

Au début de son règne, Joseph-Clément de Bavière (1694-1723) renouera avec une tradition établie par les Wittelsbach en remettant progressivement au premier plan les familles d'illustre naissance. En effet, dès 1694, il appellera au Conseil Privé deux membres de l'Etat Noble, T'Serclaes et le grand-mayeur comte de Berlo, sans compter l'archidiacre Ferdinand-Maximilien de Berlo, cousin du précédant, et le chanoine Duras. Certes, ces familles ne détenaient encore que quatre des douze charges de ce Conseil, mais elles doublaient leur représentation par rapport au règne précédent.

Toutefois, ces bonnes dispositions princières n'eurent pas leur prolongement immédiat en raison de la politique pratiquée par le prince T'Serclaes. Ce dernier, détaché par le roi d'Espagne au service de l'évêque et prince de Liège, confia un peu trop exclusivement les charges militaires à des gentilshommes étrangers, surtout espagnols. Aussi suscita-t-il contre lui l'hostilité de la noblesse liégeoise [26]. Le Prince se retrouva ainsi sans alliés puissants après la paix de Ryswick, face à un Chapitre cathédral mené par son ennemi personnel, le grand-doyen Ferdinand de Méan. Le licenciement de l'armée, en octobre 1697, en fut la conséquence immédiate ; ce licenciement se justifiait par la ruine du pays et la crainte d'un maître trop absolu [27].

Cependant, déjà, l'Etat Noble s'était montré plus conciliant envers le Prince qui lui avait conservé le privilège de députer quelques-uns de ses membres aux revues militaires [28]. La nécessité de diviser les Etats apparaissait primordiale à Joseph-Clément de Bavière et à son chancelier Karg de Bebenbourg. Aussi les mesures favorisant la noblesse vont-elles se multiplier.

D'abord, le Prince octroya à l'Etat Noble l'autorisation de frapper un cachet réservé spécialement à l'Ordre équestre, à la fureur du Chapitre [29]. Car le prestige de la noblesse se trouvait renforcé ainsi que ses tendances à l'autonomie. D'autre

[26] Archives du Ministère des Affaires Etrangères (A.M.A.E.), *Correspondance politique de Liège* (*Liège*), 16, f. 390-391. Mémoire de ce qui s'est passé en novembre 1697 à la Journée d'estat.

[27] B. DEMOULIN, *Un prélat belliqueux, Joseph-Clément de Bavière, prince-évêque de Liège (1694-1723)*, dans les *Actes du 103e Congrès national des Sociétés Savantes, Nancy-Metz, 1978*, t. II, Paris, Bibliothèque Nationale, 1979, pp. 236-238.

[28] A.E.L., *Etat Noble*, 21, f. 165v°, AEN, 8 novembre 1697.

[29] Düsseldorf Hauptstaatsarchiv (D. Sta.), Kurköln (KK), VI, 1702, f. 58-58v°, 23 janvier 1700.

part, Joseph-Clément répondit à la prière du comte de Mansny, l'un de ses membres les plus influents, en lui conférant le commandement des armées dans le comté de Looz en sa qualité de « drossard » [30]. Certes, simultanément, le Prince refusa de restituer la collation des échevinages du plat pays aux nobles, la laissant au chancelier du Conseil privé, car il y avait eu trop d'abus [31]. Mais en compensation, une mesure généreuse lui attira la faveur des têtes de l'Etat Noble : il restitua, sur les revenus de la mense épiscopale, un appointement spécial aux cinq gouverneurs de Franchimont, Stockem, Grevembrouck, Huy et Dinant, qui avait été supprimé par Jean-Louis d'Elderen. Cette grâce lui attira la bienveillance particulière du comte de Lynden, des barons de Renesse de Malle, de Blanckart, de Roost et du comte de Rivière [32]. Enfin, la revue des troupes de la Principauté se fera au nom du Prince par des députés des Etats séculiers et non du Chapitre [33].

Peu après, au cours de l'été 1700, trois fidèles serviteurs de Wittelsbach, membres de l'Etat Noble, les barons de Roost et de Horion ainsi que le comte de Berlo, gouverneur de la citadelle, entrèrent au Conseil privé. Ces nominations provoquèrent de vives réactions du Chapitre, invoquant l'article 16 de la capitulation jurée par le Prince. Cet article prescrivait le maintien d'une majorité de chanoines face aux laïcs. Mais Joseph-Clément passa outre et donna l'ordre à son Conseil d'admettre ces féaux sans la prestation de serment au Chapitre. Les grandes manœuvres diplomatiques qui allaient ouvrir le siècle exigeaient des hommes sûrs aux postes-clés [34].

L'alliance du Prince avec Louis XIV en février 1701, dont une des conséquences fut l'enlèvement du grand-doyen Méan en novembre de la même année, allait rendre indispensable l'appui de ces obligés. L'attente princière ne fut pas vaine. En effet, ce fut l'Etat Noble qui constitua le meilleur allié de Joseph-Clément de Bavière pendant les débats de la Journée d'Etats qui avait été convoquée le 2 janvier 1702. Comme il l'avait fait savoir au Prince, lui, le plus « obeissant » et le plus « fidele » de ses Etats, il l'assista de tout son zèle [35]. On avait battu le rappel de ses partisans et des serviteurs des deux couronnes : ceux-ci étaient largement majoritaires dans un Etat qui n'avait, depuis longtemps, été aussi peuplé. Les sentiments bavarois,

[30] D. Sta., KK, VI, 1681, f. 26-30, 56, 80-81, Karg à son maître, 12, 19, 22 janvier et VI, 1682, f. 47 et 70, Joseph-Clément à Karg, Bruxelles, 22 février 1700.

[31] D. Sta., KK, VI, 1681, f. 70-75, Karg à son maître, Liège, 26 janvier 1700 et f. 78, projet de lettre de Joseph-Clément à Karg, Bonn, 23 janvier 1700.

[32] D. Sta., KK, VI, 1682, f. 16-16v°, 15, 19-20, 42, Karg à Joseph-Clément, Liège, les 6 et 10 février 1700 et f. 98, Ordonnance du Prince à la Chambre des comptes, 8 février 1700.

[33] D. Sta., KK, VI, 1682, f. 47 et 70, Joseph-Clément à Karg, Bruxelles, 22 février 1700.

[34] A.E.L., *Conseil privé*, 47, le 29 juillet, Roost présente sa commission au Conseil privé, le 30 août, Roost et Horion viennent pour leur réception sans avoir prêté serment. - A.E.L., *Conseil privé*, 166, le Prince au Conseil privé, 4 août, 5 septembre. Le Conseil privé au Prince, 30 août et 6 septembre. Le 6 septembre, Roost et Berlo sont admis au Conseil. - D. Sta., KK, VI, 1685, Karg à son maître, Cologne, 6 août 1700. A.E.L., *Cathédrale, Secrétariat*, 286, f. 133-134, Liège, 18 septembre 1700.

[35] A.E.L., *Etat Noble*, 22, f. 43v°-44, AEN, 7 janvier 1702.

espagnols ou français des barons de Roost père et fils, de Hautepenne, de Berlaymont, de Horion, de Grâce, des comtes Alphonse et Ferdinand de Berlo, de Lynden, de Frezin, de Duras et du Prince T'Serclaes l'emportaient sur les comtes de Hoen, de Mansny, de Rivière de Heers, et sur les barons de Renesse, de Mellin et de Warnant, favorables à l'Empereur. Nous ignorons les tendances à ce moment des barons d'Eynatten d'Abée, de Geloes, de Waha d'Haversin et du comte Jean-Baptiste d'Oultremont qui se ralliera dans la suite au régime impérial [36].

Mais cet appui sans réserve de l'Etat Noble ne put rien contre l'opposition de la bourgeoisie et de la noblesse de robe même de sentiment français, qui firent triompher le principe de la neutralité. Ce fut l'échec. Le sort des armées fut défavorable au Grand Roi et à ses alliés et Joseph-Clément de Bavière dut prendre le chemin de l'exil. Un régime exceptionnel dans l'histoire liégeoise, celui de la régence impériale, commençait ; il dura jusqu'en 1714.

Ce régime constitue sans doute la période la plus critique de l'histoire de la noblesse liégeoise, celle où ses privilèges furent les plus contestés. Ses ennemis profiteront du peu de crédit dont elle jouira pendant des années dans l'esprit des autorités occupantes. En effet, seuls quatre membres de l'Etat Noble, les comtes de Renesse de Mansny et de Heers, les barons de Renesse et de Mellin, avaient répondu, en novembre 1702, à la convocation du gouverneur impérial, Sinzendorff [37]. D'autre part, les chanoines qui avaient suivi le Prince à Namur étaient tous des nobles [38]. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait fallu attendre le mois de septembre 1708 pour que le baron de Renesse, commandeur de l'Ordre teutonique, et le comte d'Arberg viennent enfin représenter l'Etat Noble au Conseil impérial, créé en 1703 [39].

Pendant ces années, l'Etat Noble se réduisit à une poignée de nobles qui siégèrent en quasi permanence depuis novembre 1702 : les deux Renesse, Mellin, Heers, Horion avec les trois frères Hoen de Rumen, de Cartils et de Neufchâteau. Leur opposition au Chapitre cathédral et au Conseil impérial ne cessera, elle, de se conforter.

Ces aristocrates avaient d'abord vu avec mécontentement les manœuvres capitulaires visant à accaparer des charges qui revenaient de droit aux gentilshommes. Ce fut notamment le cas de l'office de « commissaire-déciseur » de Maastricht, chargé

[36] A.E.L., *Etat Noble*, 22, f. 42-71 : Journée du 3 janvier 1702 au 10 mars 1702. Cfr A.M.A.E., *Liège*, 17, f. 439-440, Mémoire sans doute du baron de Ville dont copie fut envoyée le 12 décembre 1701 à Boufflers, concernant les Liégeois affectés au service de Louis XIV. Il cite toutefois, parmi les ennemis du roi de France, des partisans de la Bavière.

[37] A.E.L., *Etat Noble*, 22, f. 74. Le 29 novembre 1702.

[38] Poitiers, Georges-Louis de Berghes, Berlo, évêque de Namur, le comte de Tilly, le marquis de Leede, le baron de Dongelbert sans parler du prince de Nassau prêt à le rejoindre. A.M.A.E., *Liège*, 18, f. 90 et 97, Malte à Bedmar, Namur, 18 octobre 1702 et Mémoire du 20 novembre 1702.

[39] A.E.L., *Chambre des Comptes*, 216 ; *Conseil privé*, 215, mémoire du 24 septembre 1708 et *Fonds de famille Wansoulle*, 6, Blisia à Wansoulle, 9 mai et 3 septembre 1708.

de l'administration de la ville. En 1702, Laurent de Méan et Blisia s'étaient réfugiés à Maastricht. Là, ils avaient obtenu de l'Empereur une commission qui leur permettait de procéder au renouvellement du Magistrat et de gérer la ville à la place des commissaires du Prince, Roost et l'échevin Pierre de Méan [40]. Celui-ci, neveu des chanoines, était dans une position trop délicate. En 1704, l'Etat Noble exigea que son droit d'être représenté par un de ses membres fût restauré et obtint gain de cause puisque le comte Jean-Baptiste d'Oultremont fut choisi à la place du baron de Roost décédé [41]. Il exercera désormais son office en compagnie de Pierre de Méan qui ne fut évidemment pas évincé [42].

La prétention de taxer les fiefs amena le véritable conflit et l'Etat Noble décida de réagir vigoureusement contre ce Conseil impérial « composé d'Ecclesiastiques et nouveaux nobles », ainsi qu'il le dépeindra aux grands Princes d'Empire [43]. La décision du Conseil, au printemps 1706, de soumettre tout enregistrement des nouveaux diplômes de noblesse à son contrôle, était trop inquiétante [44]. Lors de la députation à Vienne des Etats à l'automne 1706, le commandeur de Renesse fut particulièrement chargé par ses pairs de demander à l'Empereur la confirmation de l'édit de 1691 et de tous les privilèges fiscaux du corps. Il obtint l'appui des électeurs de Mayence, du Palatinat et de Trèves contre les empiètements du Chapitre [45], mais ses négociations furent battues en brèche par le chanoine Wansoulle, négociateur en titre du Chapitre.

Ainsi, l'Empereur délivra-t-il un diplôme essentiel, le 14 mai 1707, qui n'accordait que partielle satisfaction à l'Etat Noble [46]. Certes, Joseph I[er] maintenait l'obligation de posséder un fief ou un alleu pour être reçu à l'Etat Noble et il ratifiait la perception de la taxe noble. De même, il réservait certaines charges aux gentilshommes [47]. Mais surtout, l'Empereur répondait aux critiques qui s'étaient élevées contre l'exclusion des mésalliés et des hommes fraîchement anoblis.

[40] A.J. VEENENDAAL, *De briefwisseling van Anthonie Heinsius (1702-1720)*, t. I, La Haye, 1976, pp. 428, 455, 501, 518, 557, Laurent de Méan à Heinsius, Maastricht, les 18 septembre, 2 et 23 octobre, fin octobre et novembre 1702.

[41] L. LAHAYE, *Analyse des actes contenus dans les registres du Scel des Grâces. Règnes de Joseph-Clément de Bavière et de Georges-Louis de Berghes (1702-1744)*, Liège, 1921, p. 5, Vienne, le 2 avril 1704.

[42] A.E.L., *de Crassier*, 536, liste des commissaires-« déciseurs » de Maastricht, 1698-1756.

[43] A.E.L., *Etat Noble*, 342, f. 212-213v°, à l'électeur palatin, Liège, 7 janvier 1707.

[44] A.E.L., *Conseil privé*, 51 et M.L. HUGUES, *Le Conseil impérial, 1703-1714*, mémoire de licence, Université de Liège, 1936, p. 37. Les 29 avril et 8 mai 1706.

[45] Haus-, Hof und Staatsarchiv Wien (H. H. Sta.), *Mainzer Erzkanzlei*, Geistige und Kirchensachen, 25, f. 843, 848-849. L'électeur de Mayence à son neveu, le vice-chancelier Schönborn et à l'Empereur, 4 septembre 1706.

[46] R.O.P.L., 3[e] série, vol. I, pp. 351-353, Vienne.

[47] *Idem*, p. 352 : les lieutenants des fiefs du pays de Liège et salle de Curange, l'un des deux commissaires-« déciseurs » de Maastricht, les grands mayeurs de Liège et de Maastricht, les baillis d'Hesbaye, Condroz, Moha, du Rivage et d'Entre-Sambre-et-Meuse, les drossards d'Avroy, d'Amercœur, de Stockem, Grevembrouck, Looz, Bilzen, Horn, le haut officier de Curange.

Joseph Ier excusa ceux déjà admis à l'Etat qui, en raison des guerres, avaient épousé, pour conserver leur lignée, des femmes moins nobles. Celles-ci participaient ainsi à la pureté de leur mari. De même, un personnage s'alliant à une dame de la haute noblesse, transmettrait cette qualité maternelle à son fils si celui-ci se mariait dans l'aristocratie. C'était le rejet partiel du critère du sang. Joseph Ier poursuivit sur sa lancée et accorda à tous les comtes, barons, chevaliers et nobles élevés à ces dignités par grâce impériale, le droit d'être considérés comme de « vrais nobles » après trois générations d'alliance irréprochable.

Ce fut aussitôt la levée de boucliers de la part de l'Etat Noble qui refusa de se soumettre et batailla pendant plus de trois ans pour obtenir le maintien intégral du diplôme de 1691 [48]. Par défi, huit nouveaux membres, trois en 1707 et cinq en 1709, seront reçus. Ils répondaient aux conditions requises des huit quartiers mais le baron Hemricourt de Ramioul fut impitoyablement rejeté [49].

Toutefois, habilement, la noblesse voulut se concilier les faveurs impériales en proposant aux deux autres Etats de souscrire aux désirs de l'Empereur en vue d'une réaccession de la Principauté au Cercle de Westphalie [50]. D'autre part, ses avances vers l'Etat Tiers au nom de l'union des laïcs contre le Chapitre, furent couronnées de succès puisque les bonnes villes reconnurent que les biens féodaux étaient exempts de la taille [51]. L'Etat Noble en profita pour durcir son attitude et les nouveaux membres condamnèrent sévèrement le laxisme de leurs Députés ordinaires, les deux frères Hoen de Rumen et Hoen de Neuchâteau, le baron de Renesse et le comte de Heers [52]. Ceux-ci, trop habitués à gouverner en petit comité, n'avaient-ils pas osé voter seuls des tailles ? De même, un recès passé par Horion, Mansny, Mellin et d'Arberg, fut effacé car ces particuliers avaient eu l'audace d'usurper l'autorité du corps tout entier [53]. Par un réflexe très humain, les nobles fraîchement promus, en compagnie des anciens partisans du Prince qui revenaient hanter les séances à l'approche de la paix, blâmaient les anciens maîtres. Ils leur reprochaient et leur désinvolture à l'égard de leurs pairs, et leur esprit de compromission à l'égard du pouvoir.

[48] A.E.L., *Etat Noble*, 342, f. 225-243v° ; reprend toutes les négociations entreprises par l'Etat Noble et B. PAQUE, *op. cit.*, pp. 43-45.

[49] A.E.L., *Etats*, 360. Le 13 décembre 1709. Les trois reçus le 11 décembre 1707 : Pierre-Joseph de Crisgnée, Louis de la Tramerie, comte d'Hertain et Jean-François d'Oultremont de Warfusée. Les cinq en 1709 : François-Marie d'Argenteau d'Ochain, Philippe-François de Coudenhove, Philippe-Robert de Schonhoven, beau-frère de Crisgnée, et Ferdinand-Charles d'Eynatten d'Abée, le 12 décembre 1709. Enfin, François-Ferdinand de Berlo, le 14 décembre 1709. - Baron MISSON, *Notice sur l'ancien Etat Noble*, Liège, 1884, pp. 47, 51, 54.

[50] A.E.L., *Etat Noble*, 22, f. 215-216, AEN, 7 juillet 1709.

[51] *Idem*, f. 231, AEN, 29 janvier 1710. Recès de l'Etat Tiers du 27 janvier 1710.

[52] *Idem*, AEN, 22 février 1710. Etaient présents : Fraiture, Argenteau, Schonhoven, Mansny, Hoen de Rumen, Arberg, de Renesse de Malle, Berlaymont, Oultremont, Crisgnée et le baron d'Eynatten d'Abée.

[53] A.E.L., *Etat Noble*, 360. AEN, 5 avril 1710. Etaient présents les trois Hoen, Renesse, Heers, Berlaymont, Oultremont, Crisgnée, Hertain, Hautepenne, Geloes, Fraiture, Argenteau et Berlo de Hozémont.

Ce retour au premier plan des partisans du Prince est illustré par un conflit très âpre qui opposa la noblesse au Chapitre à propos de la désignation de Berlo de Hozémont, le Grand Mayeur, à la conférence secrète. Cette conférence secrète, composée des députés les plus qualifiés de chaque Etat, était chargée de résoudre les grands problèmes auxquels allait être confrontée la Principauté pendant les négociations de paix. Le Chapitre n'admettait pas la présence de Berlo qui, depuis plusieurs années, voulait soustraire la seigneurie de Sclessin et d'Ougrée, à la Principauté de Liège pour la faire passer sous l'autorité de l'abbé de Stavelot. Les tréfonciers soulignaient que Berlo n'avait été rétabli dans sa charge de grand mayeur que par pure grâce et sous la protection de Joseph-Clément. Quel exilé puissant ! En riposte, l'Etat Noble mit son veto à la personne de Wansoulle [54]. Finalement, Berlo se retira spontanément en priant ses confrères d'accepter Wansoulle [55].

Les rapports étaient donc très tendus entre les Etats liégeois. Comme le Chapitre faisait la sourde oreille à une nouvelle ouverture des Directeurs du Cercle [56], l'occasion de se concilier l'Empereur parut inespérée à l'Etat Noble. Pressé par les trois Directeurs, l'évêque de Munster, l'électeur palatin et le roi de Prusse, Joseph I[er] était irrité contre les atermoiements des chanoines et exigeait l'envoi d'une délégation à Cologne [57].

Face à de telles pressions, l'Etat Noble écrivit à l'Empereur qu'il souscrivait à la réaccession au Cercle [58]. Puis il fit un geste le 4 septembre 1710 en ouvrant la porte aux nouveaux anoblis irréprochables [59]. Joseph I[er] ne s'en contenta pas et menaça de supprimer ses privilèges à cet Etat s'il persistait à refuser les mésalliés [60]. Aussi, devant les exigences financières impériales, l'Etat Noble n'hésita plus à se joindre aux autres Etats et accepta de remettre à la paix toute rentrée officielle dans le Cercle. Mais il coupait ainsi les ponts avec ses principaux protecteurs [61] et quinze jours après, la plus violente attaque des bourgeois anoblis contre les privilèges de l'Etat Noble sous l'Ancien Régime commença.

Une division au sein de la noblesse la favorisa. En effet, les comtes de Hoen et de Heers s'intitulant « Etat Noble du comté de Looz » s'étaient lancés, au nom de la salle de Curange, la cour des fiefs du comte de Looz, dans une vaste attaque

[54] A.E.L., *Etat Primaire*, 5, f. 53, AEP, 15 mars 1710 et f. 55v°-56, AEP, 9 avril 1710. Cfr recès AEN, 15 mars 1710, f. 53°-54v°.

[55] A.E.L., *Etat Noble*, 22, f. 243-243v°, AEN, 5 avril 1710 et f. 248v°, AEN, 12 avril 1710.

[56] A.E.L., *Etat Primaire*, 5, f. 118-119, lettre du 21 janvier 1710.

[57] H. H. Sta., *Kleine Reichsstände*, 338, Joseph I[er] à Wels, 11 août 1710.

[58] A.E.L., *Conseil privé*, 469, l'Etat Noble à S.M.I., le 12 juillet 1710 et A.E.L., *Etat Noble*, 22, f. 251-251v°, AEN, 7 septembre 1710.

[59] A.E.L., *Etat Noble*, 343, f. 6.

[60] H. H. Sta., *Kleine Reichsstände*, 338, f. 228, novembre 1710.

[61] A.E.L., *Etat Primaire*, 5, f. 119-122, AEP, 20 février 1711, Projet de réponse au Cercle, approuvé le 25 février 1711 par les trois Etats.

contre l'officialité de Liège. Ils revendiquaient l'indépendance juridique du comté [62]. Le Chapitre avait très mal supporté cette nouvelle preuve du particularisme de la noblesse et les possesseurs de fiefs de l'évêché de Liège exclus de l'Etat Noble profitèrent de cette rivalité pour refuser de payer et la taxe noble et la taille roturière [63]. Le Conseil impérial s'empressa de les soutenir : le 12 mars 1711, il ordonna le suspens de la perception des taxes nobles [64]. Les Députés de la noblesse avaient annoncé la veille qu'ils ne tiendraient nul compte de cette immixtion du Conseil impérial et du Chapitre dans leurs affaires internes [65].

Cette révolte antifiscale n'était que le prélude à un vaste mouvement de revendications contre l'impossibilité d'accéder à l'Etat Noble pour les « feudataires » n'ayant pas les quatre quartiers de noblesse exigés. Les Députés de l'Etat Noble se retranchaient derrière la composition du Sens du Pays car il ne serait « ni juste ni raisonnable d'introduire à l'Estat Noble tous les fievez et interessez » comme tous les « gens d'Eglise » à l'Etat Primaire et « tous les autres habitants » dans l'Etat Tiers [66].

Nous abordons ici la question très importante de la représentation exacte des Etats, qui n'a jamais été clairement élucidée. En effet, selon M. P. Harsin, le Chapitre et le Prince ont toujours refusé à l'Etat Noble le droit de représenter le plat pays, comme c'était le cas dans le comté de Namur [67]. En ce début du XVIII[e] siècle, les membres de l'Etat Noble eux-mêmes, attribuent cette représentation à l'Etat Tiers, c'est-à-dire aux bonnes villes ! Mais cette interprétation fut aussitôt contestée par les possesseurs de fiefs qui déclarèrent que « l'Etat Noble représente tous les habitants de la campagne », le Tiers se limitant aux « bourgeois des villes » [68]. Opposition fondamentale qui, semble-t-il, ne sera jamais résolue avant la fin de l'Ancien Régime. Cette opposition peut paraître encore plus paradoxale si l'on étudie les noms des contestataires.

[62] A.E.L., *Etat Primaire*, 5, f. 114v°-116, AEP, 11 février 1716.

[63] A.E.L., *Conseil privé*, 189, XVI : Supplique des possesseurs des fiefs et nobles ténements au Conseil impérial. Celui-ci ordonne, le 5 mars 1711, de la communiquer à l'Etat Noble, ce qui est fait le 7 mars. Cfr B. PAQUE, *op. cit.*, pp. 55-60.

[64] A.E.L., *Conseil privé*, 189, XVI et *Supplique tres-humble à Messeigneurs de l'Etat Tiers du Pays de Liège et comte de Looz au nom des possesseurs des fiefs de cet évêché non admis à l'Etat Noble.* Imprimé de 8 pp., p. 8. Recès du Conseil impérial du 12 mars confirmé le 23 mars 1711. De THEUX, *Bibliographie liégeoise*, col. 445, date cette supplique du 26 mars 1712, alors qu'il s'agit du 26 mars 1728. Cfr B.U.L., Ms. 1022 (Delvaux Annexes), n° 35. Elle fut présentée à l'Etat Tiers le 21 juin 1728.

[65] A.E.L., *Etat Noble*, 343, f. 23-24. A. Dép. EN, 11 mars 1711.

[66] A.E.L., *Etat Noble*, 343, f. 23-24, A. Dép. EN, 11 mars 1711.

[67] P. HARSIN, *Gouvernés et gouvernants dans la principauté de Liège du XVI[e] au XVIII[e] siècle*, dans *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, XXXIII, Louvain-Paris, 1965, pp. 79-80 et J. DHONDT, *Les Assemblées d'Etats en Belgique avant 1715, idem*, pp. 240-241, 259-260.

[68] A.E.L., *Etat Noble*, 360, Protestation à l'Etat Primaire et à l'Etat Tiers (1711) ; *Requeste à MM. de l'Etat Primaire et Tiers* ... (1728), p. I, « Que l'Etat Noble est une Assemblée des Feudataires de cet Evêché, représentant tous les Habitants du Plat-Pays, consistant en douze ou treize cents Villages ... » et *Supplique très humble à Messieurs de l'Etat Tiers* (21 juin 1728), p. 2.

Ce sont les grandes familles de la bourgeoisie siégeant au Chapitre et à l'Etat Tiers qui mènent la fronde. Nous y retrouvons les Stockem, les Charles, les de Trappé, alliés entre eux, mais aussi les Liboy, le baron de Surlet, le banquier Guillaume Dolne, les Woot de Tinlot, de la Haxhe, Dethier et Wansoulle et d'autres encore. Les quatre derniers cités étaient des membres illustres de la vieille noblesse de robe, rejetée de l'Ordre équestre. Ils représentaient les Méan, Blisia, Vandesteen et Louvrex [69].

Les raisons invoquées par les possesseurs de fiefs sont extrêmement intéressantes [70]. Le point de départ de leur argumentation est l'édit d'Ernest de Bavière de 1587 qui ouvrait l'Ordre équestre à tous les « Châtelains » du pays de Liège dont les père et grand-père étaient natifs et résidents liégeois et avaient « porté l'Etat Noble *ou* Magistral » [71]. Si une restriction, introduite par le même Ernest de Bavière en 1600, limitait le nombre des membres admis [72], ils étaient encore cent et seize, et l'accès restait toujours libre aux nouveaux venus, simplement honorés par la noblesse paternelle.

Or, un siècle plus tard, en 1691, à la suite de « l'émancipation » de quelques Nobles, ce corps se trouvait réduit « à quinze ou seize familles » ou plutôt « à une seule famille par rapport aux affinités et alliances qu'ils contractent entre eux ». De plus, parmi les rares nobles admis, certains n'étaient nullement nés ou ne résidaient pas du tout dans la Principauté, y possédant à peine un fief sans importance. Cet éloignement entraînait un manque d'intérêt pour la « conservation du pays ». Un argument très neuf intervient ici : qu'importe la pureté des quartiers maternels qui ne doivent intervenir que dans les « Collèges Nobles », en face du « bien publique » ! Cette poignée de nobles à « la cupidité insatiable » est semblable aux « anciens Chevaliers qui avaient voulu jadis opprimer la liberté publique de ce Pays dont ils furent si cruellement chatiez par le Peuple environ le quatorzième siècle ». Cette allusion au Mâle Saint-Martin, en 1312, témoigne de la passion de la liberté qui a toujours animé les Liégeois, et explique la réflexion de Michelet sur la révolution liégeoise de 1789, sœur de la Révolution française.

Les possesseurs de fiefs terminaient leur supplique en soulignant que les membres des Magistrats ne pourraient plus jamais parvenir à l'Ordre équestre, cette récompense suprême était réservée à quelques aristocrates s'exemptant de tous les impôts qu'ils faisaient pleuvoir sur l'Etat Tiers. Celui-ci et l'Etat Primaire, comme au temps de la Paix de Fexhe de 1316, devaient donc s'interposer auprès du Conseil impérial et de l'Empereur en vue de la restauration des édits de 1587 et 1600.

[69] A.E.L., *Conseil privé*, 189, XVI. Liste des familles se joignant à la requête présentée au Conseil impérial par les possesseurs des biens féodaux.

[70] A.E.L., *Etat Tiers*, 13. L'Etat Tiers le reçoit le 20 mars 1711 et, le lendemain, ordonne d'enregistrer la Supplique et les pièces annexes. *Supplique très humble* ..., pp. 4-6 et A.E.L., *Etat Noble*, 360.

[71] *Supplique très humble* ..., pp. 6-7, Liège, le 24 décembre 1587.

[72] *Idem*, p. 7. Liège, le 15 avril 1600.

L'Etat Tiers s'empressa d'appuyer cette requête en souscrivant à tous les arguments avancés [73]. Un document très intéressant présenté par les suppliants, témoigne de la véracité de leurs dires en exposant quelle était la situation interne de l'Etat Noble [74]. Elle nous permet de prolonger l'analyse que nous avions faite de sa composition en 1691.

Sur les trente membres que comptait l'Etat Noble en 1711, quatorze n'avaient pas d'enfant, dix devaient normalement se perpétuer et six verraient leur descendance exclue par le règlement de 1691. L'évolution réelle infirme très peu ce document, sauf sur un point essentiel. En effet, si douze nobles ne furent pas remplacés, auxquels vinrent s'ajouter deux disparus postérieurement, deux noms illustres seront transmis par les branches collatérales, les Berlo et les Lannoy [75]. Mais surtout, quatre des six exclus, les Melin, Hautepenne, Coudenhoven et Schonhoven verront finalement leur descendance leur succéder [76].

Parmi ces trente élus, dix étaient étrangers à la Principauté et six n'avaient pas de bien digne de ce nom dans le pays [77]. Enfin, la pertinence des remarques sur la multiplication des alliances au sein de ces quelques familles est totalement vérifiée. Nous l'avons déjà soulignée en 1691 et la situation s'était encore aggravée puisque l'Etat comptait en son sein deux groupes de trois frères et deux groupes de deux frères (les trois Renesse, les deux Arberg, les trois Hoen et les deux Oultremont) sans compter les deux petits-cousins Berlo, les deux Eynatten et les deux Argenteau. En outre, la fille de Horion avait épousé en 1698 Maximilien de Hoen, unissant ainsi deux puissants lignages. Parmi les nouveaux reçus, Crisgnée était le neveu de Coudenhoven qui devenait le neveu de Geloes et La Tramerie qui s'était uni à l'une des Waha de Baillonville, était cousin par alliance des Oyembrugge de Duras.

L'esprit de famille, vertu très bénéfique, conduisit donc l'Etat Noble à resserrer ses rangs. Il s'adressa à la Chambre impériale à Wetzlaer et commença un procès qui ne se terminera qu'avec le siècle. Entretemps, les taxes nobles continuèrent à être perçues et la mort d'un Empereur particulièrement soucieux d'être obéi, le 11 avril

[73] A.E.L., *Etat Tiers*, 13, AET, les 26 et 27 mars 1711.

[74] A.E.L., *Etat Tiers*, 13. Le 27 mars 1711 et Archives de l'Evêché de Liège (A. Ev. L.), *Documenta Leodiensia*, t. III, f. 37-38 (copie).

[75] Le commandeur de Renesse, T'Serclaes, Heers, d'Arberg, Frezin, Berlo de Hozemont et Berlo de Chockier, Trichateau, Duras, Lannoy, les deux d'Eynatten, Oultremont, La Tramerie d'Hertain, Hoen de Rumen et de Crisgnée. En outre, on ne trouve plus trace de Renesse de Malle et d'Argenteau de Mehaigne. Cfr MISSON, *op. cit.*, pp. 42-54. Par contre, les Berlo, en 1715, et les Lannoy, en 1724, seront remplacés.

[76] G. MISSON, *op. cit.*, pp. 47-48, 53. Hautepenne en 1735, Coudenhoven en 1726, Melin en 1715 et Schonhoven en 1743.

[77] A.E.L., *Etat Tiers*, 13. Le 27 mars 1711. Etaient étrangers T'Serclaes de Tilly, les deux Arberg, du Limbourg, le marquis de Trichateau, du Brabant, le comte de Lannoy, du Namurois, le comte Eynatten de Remisdael, du Brabant, les deux comtes d'Argenteau, du Brabant, le comte de la Tramerie d'Hertain, du Tournaisis, le comte Hoen de Neufchâteau, du Luxembourg. Ne possédaient pas de bien : T'Serclaes, d'Arberg et de Frezin, Eynatten de Remisdael, Argenteau de Mehaigne, Hoen de Cartils et Hoen de Neufchâteau.

1711, arrangeait bien les choses. Le Chapitre, qui ne démordait pas de ses prétentions, en profita pour prendre en main l'administration de la Principauté. Toutefois, il eut l'habileté de maintenir le Conseil impérial et la Chambre des comptes qui expédieraient les affaires en utilisant le « cachet ordinaire du Chapitre » [78].

Les chanoines furent récompensés de leur habileté puisque l'électeur palatin, en sa qualité de vicaire de l'Empire, confirma toutes les prétentions capitulaires en remettant au Conseil impérial et au Chapitre le gouvernement du pays [79]. L'Etat Noble s'en alarma et envoya Horion auprès du Palatin lui exposer les empiètements incessants du Chapitre sur leurs privilèges [80]. Horion souligna d'abord que seul l'Ordre équestre avait souscrit à la réaccession au Cercle. Puis il attaqua les chanoines, issus de familles anoblies, majoritaires au Chapitre. Les démarches de l'Etat Noble furent fructueuses. Le 8 octobre 1711, la Chambre impériale de Wetzlaer confirmait le droit de lever les taxes nobles, annulait les décrets du Conseil impérial et surtout semonçait le Chapitre pour ses trop grandes ambitions [81].

Fort de ce soutien, l'Etat Noble combattra avec virulence le choix de Louvrex, Duchateau ou Hasinelle, proposée par l'Etat Primaire, pour aller à La Haye défendre auprès de Sinzendorff les intérêts de la Principauté. Les Etats Primaire et Tiers n'apprécièrent nullement la conduite de leur adversaire [82]. C'est pourquoi le Conseil impérial ordonna à nouveau la suspension des taxes nobles, mais en vain. Inébranlable, l'Etat Noble ne bougea pas, reçut de nouveaux membres « irréprochables » et continua son procès à Wetzlaer [83]. Ses interventions à Vienne n'eurent cependant guère d'effet auprès du nouvel Empereur, Charles VI. Celui-ci confirma purement et simplement, en 1713, l'édit de son frère de 1709 [84]. Le seul résultat de ces démarches avait été l'ordre à toutes les familles nobles de produire leurs titres dans les deux mois au Conseil impérial. Les familles qui continuaient illégitimement à

[78] A.E.L., *Cathédrale, Conclusions capitulaires,* 66, f. 180-182, le 26 avril 1711 et R.O.P.L., 3[e] série, vol. I, p. 429, n. 1. A. Ev. L., *Doc. Leodiensia,* III. Le 18 avril 1711. Liège.

[79] A.E.L., *Cathédrale, Conclusions capitulaires,* 66, f. 188v°-191. Le 30 mai 1711, la lettre du Palatin. R.O.P.L., 3[e] série, vol. I, p. 429 n° 1. Le 23 mai 1711.

[80] A.E.L., *Etat Noble,* 343, f. 24v°-25v° : AEN, 7 juin 1711.

[81] A.E.L., *Etat Noble,* 379 ; B. PAQUE, *op. cit.,* p. 58.

[82] A.E.L., *Etat Primaire,* 5, f. 143v°, AEP, 22 février 1712. L'Etat Tiers est venu en corps déclarer qu'il signera la constitution à envoyer à Wetzlaer contre l'Etat Noble. A.E.L., *Conseil privé,* 189. Cinq possesseurs de fiefs, Stockem, Woot de Tinlot, Haxhe, Charles et de Kermpt demandent, le 11 décembre 1713 à Wansoulle et à Liboy de collecter les contributions de chaque « feudataire » pour continuer le procès à Wetzlaer.

[83] A.E.L., *Etat Noble,* 384. Supplique des possesseurs de fiefs du 3 mars 1712 et édit du Conseil impérial du 4 mars 1712. Les protocoles du Conseil impérial de 1712 ont malheureusement brûlé. Ainsi que A.E.L., *Etat Noble,* 343, f. 31-32, AEN 6 mars 1712 : remontrance à Wels. A. Ev. L., *Documenta Leodiensia,* t. III, f. 121. Le 12 avril 1714, le Conseil impérial réitéra cette défense. Le 7 juin 1711, A.E.L., *Etat Noble,* 343, f. 26. Neuf nobles reçoivent Edmond-Conrard de Cortenack et Antoine-Gille, baron de Tollet, seigneur de Rickel, inconnu de MISSON, *op. cit.*

[84] R.O.P.L., 3[e] série, vol. I, p. 351. Le 5 février 1713.

porter leurs titres seraient poursuivies par l'avocat fiscal impérial [85]. Mais le retour du Prince allait porter un coup fatal à ces revendications bourgeoises.

*
**

En effet, les tendances naturelles favorables à la noblesse que son illustre naissance suscitait chez Joseph-Clément de Bavière, avaient été renforcées par son séjour en France, par ses contacts avec Versailles et le culte rendu au Roi par la plus haute aristocratie française. Ses démêlés financiers avec les ministres, ces grands commis de l'Etat issus de la bourgeoisie, intervenaient aussi dans ses réactions. Dans le conflit qui avait opposé les Chapitres de Liège et de Cologne aux Etats Nobles, tout au long de son exil, il allait de soi qu'un Wittelsbach prenne le parti de ses pairs devant une bourgeoisie cléricale trop ambitieuse. Ses principaux informateurs à Liège n'étaient autres que son ami Roost [86] et le baron de Horion qui préparait sa revanche sur le Chapitre. En un mot, l'exilé revenait pétri d'idées absolutistes mais aussi d'antique chevalerie affermies par la lecture de « l'incomparable Don Quichotte » dont il se délectait [87].

*
**

Ces idées absolutistes et aristocratiques se donnèrent libre cours dès son retour en janvier 1715. En effet, le 30, l'Etat Noble procédait, avec l'approbation tacite de Joseph-Clément, à la plus importante admission de gentilshommes de tout le XVIII[e] siècle, en appliquant, comme il se devait, les conditions fixées en 1691 [88]. Sept membres d'illustres familles furent reçus. Déjà un mois plus tôt avant le retour du Prince, Gérard de Horion et Antoine de Scaremberg avaient été acceptés pour affirmer la continuité des intentions de l'Etat Noble [89]. Mais la volonté du Prince qu'il avait confiée à Roost, d'unir les « gens nés » levait toute hésitation [90]. Horion, stimulé par Roost, s'était réconcilié avec le comte Jean-Baptiste d'Oultremont, fort influent au sein de l'Etat Noble. Il lui avait représenté la nécessité de s'opposer « aux ambitions et machines » du Chapitre gagné par un « esprit républicain »

[85] R.O.P.L., 3[e] série, vol. I, p. 444, Vienne, 7 décembre 1712.

[86] A.M.A.E., *Liège*, 18, f. 298-302. Mémoire du 2 novembre 1713, Valenciennes.

[87] Bibliothèque des Chiroux, Liège (B.C.), *Ms. de Theux*, 923, f. 126-127, Joseph-Clément à Roost, Paris, 5 novembre 1714. Sur le succès de Don Quichotte en France en ce tournant du XVII[e] et XVIII[e] siècle, M. BARDON, *Don Quichotte en France aux XVII[e] et XVIII[e] siècles (1605-1815)*, Paris, 1931.

[88] Baron MISSON, *Notice sur l'ancien Etat Noble* ..., pp. 42-54. Edmond-Jean de Fleron, Théodore-François de Beaufort, Maximilien-François de Rouveroy, Alexandre-Adolphe de Blanckart, Maximilien-Henri de Berlo d'Hozemont, Nicolas-Maximilien d'Arberg, Ferdinand-Gobert d'Aspremont-Linden.

[89] *Idem*, Horion, le 31 décembre 1714 et Scaremberg le 2 janvier 1715.

[90] B.C., *de Theux*, Ms. 923, f. 126-127, Joseph-Clément à Roost, Paris, 5 novembre 1714 et le Mémoire anonyme de décembre 1714.

propice aux chanoines gradués provenant de la roture [91].

Aussi, l'Etat Noble fut le seul à satisfaire entièrement le Prince en votant un donatif extraordinaire de 100.000 écus et en accordant l'armée réclamée [92]. Le Chapitre, lui, resta intraitable.

La politique de nomination de Joseph-Clément de Bavière ne pouvait que le renforcer dans son attitude. En effet, cinq membres de l'Etat Noble, de Hoen de Rumen, d'Oultremont, de Groesbeck, de Mansny et le grand-mayeur de Berlo étaient venus renforcer la majorité séculière au Conseil privé (onze contre huit). La noblesse l'emportait d'ailleurs pour la première fois sur la roture par dix représentants contre neuf [93]. Le Conseil était bien vassalisé.

En définitive, ceux qui profitèrent le plus du retour de Joseph-Clément et du changement de régime, furent bien les nobles dont les privilèges ne seront plus contestés sous son règne. Joseph-Clément mit un terme à toutes les espérances de la noblesse de robe. Certes, la dépouille du prince-évêque à peine enterrée, l'agitation des « possesseurs de fiefs » reprit, lors du *sede vacante* et au début du règne de Georges-Louis de Berghes, en 1727. Mais ce ne fut que feu de paille. De son côté, le prince-évêque, dans son désir d'absolutisme, décida l'extinction des taxes nobles. Cependant, ce fut aussi éphémère et il faudra attendre Velbruck qui ranimera le débat à l'aube de la révolution. Mais ceci est une autre histoire.

[91] B.C., *de Theux,* Ms. 923, f. 61, Roost à Joseph-Clément le 5 octobre 1714, f. 111-119, Roost à Horion, le 1 novembre 1714 et Horion à Roost, 2 novembre 1714 et f. 234, Roost à Joseph-Clément, 16 décembre 1714 : il lui conseillait de conférer à d'Oultremont la charge de grand-veneur.

[92] A.E.L., *Etat Primaire,* 5, f. 238, AEN, les 10, 18 et 19 février 1715, f. 238v°.

[93] L. LAHAYE, *Analyse des actes contenus dans le registre du Scel des Grâces* ..., pp. 57-63.

LA REACTION NOBLIAIRE DE LA FIN DE L'ANCIEN REGIME ET LA REVOLUTION DES NOTABLES DE 1787-1789 EN FLANDRE

par

Luc DHONDT

Université de l'Etat à Gand

L'histoire de et l'historiographie la Belgique du XVIII^e siècle étonnent devant l'absence d'une activité et d'une conscience politiques marquées de la noblesse, même au sein de cette révolution brabançonne qui, dirigée contre Joseph II et ses réformes se signala par son caractère restaurateur de l'Ancien Régime. Le premier plan en fut dominé par le haut clergé et les corporations. L'historiographie n'a retenu que les noms de quelques grands nobles (appartenant plutôt à la noblesse habsbourgeoise internationale) qui dans la querelle entre vandernootistes conservateurs et vonckistes timidement démocrates se situaient du côté de ces derniers (d'Arenberg, d'Ursel, de la Marck, Walckiers) [1].

Dans le comté de Flandre, la province la plus riche et la plus peuplée par contre, la révolution fit entrer les nobles en tant qu'ordre distinct dans les Etats et ceci pour la première et unique fois de son histoire [2]. En effet depuis des siècles

[1] S. TASSIER, *Les démocrates belges de 1789. Etude sur le Vonckisme et la révolution brabançonne,* Bruxelles, 1929 ; L. DHONDT, Politiek en institutioneel onvermogen in de Zuidelijke Nederlanden, 1780-1794, in : *Algemene Geschiedenis der Nederlanden,* IX, Haarlem, 1980, pp. 139-160 ; dans l'*Histoire de Flandre* (sous la direction de E. Witte et J. Craeybeckx), Bruxelles, 1983, De l'apogée de l'ancien Régime aux ambiguïtés de l'époque révolutionnaire, pp. 161-175, nous avons essayé d'esquisser le cadre institutionnel et politique du point de vue de l'échec de l'Etat « moderne » et le caractère largement régional et local du pouvoir et de son exercice.

[2] Nous limitons notre contribution à une synthèse et une analyse des principaux éléments et documents concernant l'activité idéologique et politique de la noblesse flamande. M. P. DEPREZ fut le premier à aborder ce champ de recherche dans une communication au « XXIV^e Filologencongres te Leuven » avec pour titre « Het streven van de adel tot integratie in de Staten van Vlaanderen (1781-1789) » (L'aspiration de la noblesse à l'intégration au sein des Etats de Flandre), 1961, Handelingen, pp. 369-375.

les « Membres de Flandre » (les grandes villes et la châtellenie du Franc de Bruges) décidaient seuls des aides et subsides [3]. Après la reconquête par le roi d'Espagne qui suivit la révolution du XVIe siècle le gouvernement leur avait adjoint le clergé comme son allié fidèle en 1596. La noblesse, elle, tenta en 1628 en vain de se faire accepter comme deuxième membre des Etats mais se heurta à l'hostilité du clergé, du Tiers Etat et du gouvernement. Elle intenta un procès contre les deux premiers six ans plus tard. Cependant, faute de pouvoir prouver leurs droits et étant impliqués dans un complot contre l'Espagne, les nobles de Flandre n'insistèrent plus pendant près d'un siècle pour faire valoir leurs prétendus droits de représentation [4]. La conjoncture du « Siècle de Fer » des Pays-Bas espagnols leur fut d'autant moins favorable que la noblesse était sortie fort affaiblie de la révolte contre Philippe II. Dans le cas particulier et sans doute extrême de la ville d'Audenarde, vers 1590 on comptait encore à peine une dizaine des 120 familles nobles de 1560, information qui ne saurait être généralisée, mais il reste qu'elle est révélatrice d'un phénomène plus large [5]. Le même phénomène permit néanmoins un renouvellement de la noblesse par l'anoblissement auquel contribua l'aliénation d'importantes parties du domaine par les rois d'Espagne en manque chronique d'argent [6]. Bien des noms nobles du XVIIIe siècle avaient acquis leur qualité après être passés par le grand commerce, comme ceux de della Faille, de Colomma, de Coninck, Baut, e.a. [7].

L'importance de la noblesse tenait essentiellement à la situation politique et institutionnelle particulière des Pays-Bas autrichiens. Le régime se rapprochait au niveau local et régional d'un gouvernement aristocratique pur et simple. Il procédait de ce que nous avons appelé le « compromis thérésien ». Acculé aux garanties internationales de l'ordre établi, après un demi-siècle de « non-gouvernement » espagnol lors des traités d'Utrecht et de la Barrière, le régime autrichien se contenta d'aides régulières et extraordinaires très importantes en échange du respect des intérêts des puissants locaux. Ces derniers se montraient d'autant plus libéraux qu'ils faisaient supporter le poids de la fiscalité par la masse des non-puissants, en l'occurrence le peuple, et surtout celui des campagnes [8]. En Flandre l'impôt territorial était acquitté

[3] W. PREVENIER, Les Etats de Flandre depuis ses origines jusqu'en 1790, *Standen en Landen - Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, 33, 1965, pp. 19-58.

[4] V. les mémoires de la noblesse et les commentaires du gouvernement infra.

[5] L. DHONDT, *Robyns Historie van de ketterij te Oudenaarde. Oudenaarde en het Oudenaardse in de 16e eeuw*, Oudenaarde, 1982, pp. 48 et 64.

[6] V. notre contribution Politiek-institutionele ontwikkelingen van 1585 tot 1815, in : *Culturele geschiedenis van Vlaanderen*, III, Geschiedenis 2, De nieuwe tijd, pp. 65-81.

[7] Nous disposons de peu d'études générales publiées sur la noblesse flamande de l'époque moderne à l'exception de la contribution de J. LEFEVRE, De adel in de 16e, 17e en de 18e eeuw, in *Flandria Nostra*, Antwerpen, 1959, IV, pp. 345-393 ; P. JANSSENS, De Zuidnederlandse adel tijdens het Ancien Régime (17e-18e eeuw). Problemen en stand van het onderzoek, in *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 93, 1980, pp. 445-465 fournit une très belle notice de bibliographie critique sur l'ensemble des problèmes qui se posent à cet égard.

[8] V. notre contribution La Flandre orientale. De la « République des Champs Elysées » à une Flandre misérable, dans le recueil du VIe Colloque international des Lumières,

par l'utilisateur du sol tandis que les taxes dites « courantes » frappaient le bétail, le blé, l'abattage et la bière. Ce compromis valut à la noblesse terrienne non seulement la sauvegarde des droits seigneuriaux que l'on connaît, mais aussi la domination des administrations locales et régionales et des cours féodales. Ainsi la châtellenie d'Audenarde, son véritable porte-parole, conserva-t-elle jusqu'en 1794 son collège composé par les seigneurs des sept fiefs les plus importants [9]. Dans d'autres collèges un certain nombre de places et surtout celle de bourgmestre lui étaient réservées grâce à des conditions de noblesse ou de fortune foncière. Dans les collèges amovibles de villes et de châtellenies la noblesse jouissait d'une préférence marquée de la part du gouvernement. Notons encore que bien que la noblesse ne fût pas représentée aux Etats en tant qu'état, elle continua de figurer aux inaugurations des princes sans constituer un corps organisé.

L'importance politique de la noblesse résidait dans ces fonctions administratives et surtout celles au sein des châtellenies, dont les collèges et cours féodales lui permettaient de cumuler dans la plupart des cas pouvoir administratif, fiscal et judiciaire. Le rôle des châtellenies s'accrut beaucoup au cours de l'époque moderne à mesure que, par manque d'argent, le gouvernement se désengageait de plus en plus de la vie publique. Ainsi voyait-on celui-ci conférer aux Etats et administrations régionales la charge des travaux publics, ce qui permit un développement extraordinaire de leur administration et fiscalité. L'importance de l'action des châtellenies apparaît lorsqu'on sait que si la Flandre comptait 1141 km de routes pavées en 1783 contre 89 en 1704, les neuf dixièmes furent construites par ces châtellenies (Génicot). Ses dirigeants se souciaient de la commercialisation des produits agricoles et manufacturés de la campagne comme moyen d'accroître la base même de la rente foncière. De même les voyait-on promouvoir une politique économique plus libérale contre les intérêts des villes.

Le poids croissant des campagnes [10] se traduisit en 1754 par une réforme des Etats. Contre l'instauration d'un subside fixe élevé, les châtellenies et les petites villes obtinrent de Marie-Thérèse l'accès à l'assemblée délibérative des Etats [11]. Les premières se virent dotées du même nombre de voix que la nouvelle généralité des villes. Par le biais de cette réforme la noblesse fut directement représentée aux Etats. L'influence des administrations était cependant fortement limitée par les faveurs et pressions du gouvernement envers les membres de la députation permanente. Ce contexte particulier convergea vers la fin des années soixante-dix avec les menaces de réformes institutionnelles pour développer une opposition consti-

La vie culturelle dans nos provinces au XVIII^e siècle, Bruxelles, 1983, pp. 121-142 et dans le *Bulletin trimestriel du Centre Culturel du Crédit Communal*, 139, janvier 1982, pp. 15-36.

[9] Coutumes de la ville et de la châtellenie d'Audenarde, Brussel, 1886, pp. 4-8 (éd. T. DE LIMBURG STIRUM).

[10] V. H. SOLY, L'importance croissante du monde rural, dans Histoire de Flandre, *o.c.*, pp. 151-161.

[11] P. LENDERS, *De politieke crisis in Vlaanderen omstreeks het midden van de XVIII^e eeuw*, Brussel, 1956 (avec un résumé en français).

tutionaliste, dont les visées fédéralistes à l'échelle régionale trouveraient un accomplissement éphémère lors de la révolution brabançonne.

Au cœur de cette opposition : la susdite châtellenie d'Audenarde au collège inamovible dont « les soutenances chicaneuses et l'opiniâtreté » envers le gouvernement exaspérèrent celui-ci au point d'envisager sa liquidation pure et simple [12]. Le vieux baron della Faille d'Huysse, premier parmi ses pairs par son érudition et son esprit de combat incarnait cette opposition comme le ferait plus tard le greffier Raepsaet, roturier mais appartenant à une famille de fonctionnaires-officiers, greffiers, baillis, pensionnaires et receveurs régionaux et locaux dans le pays d'Audenarde, à Gand et dans les grandes châtellenies de Gand et d'Alost [13]. Dès 1780 Raepsaet et della Faille furent rejoints par les d'Hane de Steenhuyse et de Leeuwerghem et le jeune Eugène d'Hoobrouck d'Aspre. La châtellenie parlait non seulement pour ses « hautpointres » et seigneurs, comme les della Faille, Vander Meere, Rockelfing, d'Ursel, de Lichtervelde, de Thiennes, Patin, Colomma et autres mais représentait aussi bien leurs alliés par le sang et le mariage [14]. Ses chefs réussirent même à déjouer toutes les tentatives du gouvernement d'y introduire l'un ou l'autre de ses fidèles comme d'Ursel, Caters ou de Keerle [15]. De même ils surent écarter des nobles de fraîche date comme ce négociant en grains, huîtrier et imprimeur de coton baronisé Clemmen ou Baut de Rasmon.

L'objectif de l'action de la châtellenie était de rendre aux membres des Etats ce moyen de pression et d'action politique qu'étaient théoriquement ces mêmes Etats et ceci afin de sauvegarder et de développer leur pouvoir régional et local. Dans ce but le collège et son arrière-ban s'appliquaient à évincer des Etats « les représentants du Prince, demandeur des subsides, pour ne conserver que les représentants du Peuple qui doit les accorder » [16]. Vu l'amovibilité de la plupart des collèges administratifs, ce groupe de pression de nobles et de fonctionnaires-officiers s'appliqua à augmenter l'influence institutionnelle d'éléments inamovibles au sein de l'Ass*emblée* des Etats.

Ce gain d'influence s'avérait d'autant plus nécessaire qu'on voyait se dessiner à l'horizon des réformes plus profondes que celles de l'époque thérésienne. Vers 1780 l'action des nobles et baillis des châtellenies d'Audenarde, de Gand et d'Alost se jouait sur plusieurs plans. Heureusement pour eux, l'édit de silence du 15 mars 1781 sur la question des dîmes nouvelles qui divisa noblesse terrienne et clergé, permit une réconciliation au sein d'un front en faveur du rétablissement de toutes

[12] Titre et objet d'un rapport du procureur général du Conseil de Flandre, L. Maroucx au gouvernement, Archives générales du Royaume (AGR), Conseil du Gouvernement Général (CGG), 41, fin 1788.

[13] A. LEYMAN, Proeve ener Geschiedkundige Schets van de familie Raepsaet, Oudenaarde, 1958.

[14] Archives du Royaume à Renaix, Châtellenie d'Audenarde (ARR, CA), 74.

[15] AGR, Conseil Privé, 349, Administration d'Audenarde et de sa châtellenie.

[16] ARG, Conseil de Flandre (CF), 30839, plainte de la CA contre la présence du grand-bailli aux réunions du collège (1774).

les infractions à l'ancienne constitution [17]. Les mêmes constitutionnels saisirent l'occasion du changement de gouverneur et de prince en 1780-1781 pour mettre en cause le subside à la cour dont l'annulation aurait affaibli la position du gouvernement joséphin [18]. De même l'opposition tenta de faire diminuer les taxes afin de rendre la députation plus dépendante des Etats. Parallèlement elle se proposa d'exiger lors du serment inaugural de Joseph II non seulement la garantie de la constitution mais aussi son rétablissement entier, chose disons-le, d'autant plus pénible que la Flandre ne disposait point d'une constitution écrite [19].

Dans le même but une assemblée de la noblesse présenta à Joseph II lors de sa visite à Gand une requête afin de recouvrer ses prééminences dites anciennes au cœur des Etats [20]. Ce n'était pas la première fois et dans les deux cas l'initiative partit du pays d'Audenarde. En effet, en 1726, une représentation similaire avait été faite dans des conditions assez semblables, lorsque la domination encore fraîche des Habsbourg empiétait sur les acquits de l'occupation anglo-batave de la guerre de Succession d'Espagne. Pendant cette occupation les Anglo-Bataves s'étaient fait une joie d'affaiblir leur allié autrichien en garantissant dans les termes les plus vagues et les plus vastes tous les privilèges, coutumes et propriétés et en établissant à la tête du pays un Conseil d'Etat unique de grands notables. Eugène de Savoie et le marquis de Turinetti avaient essayé en vain de raffermir l'autorité royale avant que Charles VI rétablît les anciens Conseils Collatéraux. Ce fut à cette époque, lors de la Pragmatique Sanction, que les châtellenies d'Audenarde et de Courtrai firent fonction de représentants de la noblesse. Et ce fut sous les menaces de l'après-régence anglo-batave que les collèges d'Audenarde appuyèrent une requête de nobles flamands afin d'être représentés aux Etats sur le même pied que le clergé [21].

L'initiative fut reprise en 1781. Le 15 janvier, della Faille d'Huysse assembla les seigneurs de la châtellenie afin de conférer sur les circonstances présentes et « le despotisme que les députés permanents tentaient d'introduire au préjudice de leurs principaux ce qui tendait à la destruction et la désolation du peuple » [22]. L'une des conséquences fut que la noblesse convoquée pour l'inauguration renouvela sa requête de 1726 saisissant la double occasion de la présence de Joseph II à Gand

[17] P. VERHAEGHEN, Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens, Bruxelles, 1910, XI, pp. 21-24 ; L. DHONDT, La réception de l'Edit et de l'idée de tolérance dans le comté de Flandre au début de l'époque joséphine, in : Actes du Colloque de Mons de 1981, *Etudes sur le XVIII^e siècle*, volume I hors série, Bruxelles, 1982, pp. 86-87.

[18] V. note 12 et ARG, Etats de Flandre (EF), 495, lettres du Pays d'Alost et de la CA de décembre 1780.

[19] Postscriptum à la lettre de F.J. Van Tieghem du 11 juin 1781 daté de Gand. Les « seigneurs séjournant à Gand » y invitaient la châtellenie à représenter dans ce sens comme « le feraient d'autres ».

[20] E. HUBERT, *Le voyage de Joseph II dans les Pays-Bas* (31 mai 1781-27 juin 1781).

[21] Mémoire pour la noblesse de Flandre (1781), AGR Conseil Privé (CP), 214 ; Archives de la ville d'Audenarde (AA), Châtellenie d'Audenarde, 35, protocole du 7 août 1723.

[22] AA, Correspondance sur la révolution brabançonne, 1573-4, lettre du 5 à J.J. Raepsaet.

et de son inauguration (en son absence !) pour laquelle la noblesse se trouverait rassemblée. D'Hane de Steenhuyse, ami intime de della Faille et de Raepsaet, fit appel à l'avocat d'Outrepont, auteur anti-clérical d'un pamphlet sur la dîme et futur démocrate radical de 1790 [23]. Celui-ci puisa dans la littérature constitutionaliste flamande et celle plus connue et plus actuelle de France. La principale particularité fut la thèse selon laquelle l'ancien gouvernement de la Flandre n'avait été, contrairement à celui de la Gaule, altéré ni par les Romains ni par les Francs. Le rôle militaire de la noblesse fut presque passé sous silence en faveur de son association aux grands événements politiques. Les nobles ne réclamaient guère les privilèges fiscaux dont ils ne jouissaient pas. Pas de mots durs non plus, sauf pour les Membres de Flandre qui auraient écarté la noblesse des Etats. Les réactions des membres de ces Etats montrèrent clairement l'objectif des constitutionnels. Les clergés et châtellenies sympathisants trouveraient dans la noblesse une alliée qui permettrait de dominer les Etats même en cas de défection d'un député ecclésiastique — ce qui s'était produit à plusieurs reprises.

Il va sans dire que le gouvernement refusa la requête. L'argument fut le même qu'en 1726. La noblesse ne pouvait présenter aucun document prouvant ses droits [24].

L'affaire connut un répit jusqu'en 1787, lorsque Joseph II remplaça toute autorité judiciaire par des tribunaux royaux et mit toute l'administration sous le contrôle direct d'intendants et de commissaires royaux. Il était même question de la suppression des députations permanentes des Etats. La réaction retrouva le scénario de 1781. La châtellenie d'Audenarde réussit à organiser une assemblée illégale des Etats où se présentèrent des députés du « Corps noble de Gand ». Ceux-ci furent accueillis, mais toutefois « sans préjudice ». Ils participèrent à toutes les députations et au Comité extraordinaire des Etats [25]. Comme les collèges des châtellenies, le corps de la noblesse fulmina contre l'atteinte à ses privilèges alléguant le droit de la propriété conquise par le sang ou l'argent, propriété qui ne pourrait souffrir aucune atteinte sans entraîner la perte des « Droits sacrés de l'homme et du Citoyen ». Il s'opposa de même à la réduction de la députation à une seule personne ne pouvant représenter à elle seule les trois ordres et étant encore plus sujette à l'influence du gouvernement [26]. On sait que l'opposition obtint le retrait des

[23] Manuscrit G 12329 de la Bibliothèque de l'Université de l'Etat à Gand, d'Outrepont à d'Hane, le 29 juin 1781.

[24] AGR CP 214 A, fragment de protocole non daté. Dans son avis à Joseph II le CP faisait remarquer que les nobles « siègent à titre de représentants du Tiers Etat plus utilement qu'ils ne pourraient le faire en qualité de Députés du Corps de la Noblesse », Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien, Staatsarchiv, Kanzlei der Niederlanden, Vorträge 12, « Précis des Rapports sur des Requêtes ... tendantes d'obtenir des faveurs ou grâces qui d'après les règles établie ont du être refusées » (1782).

ARG, EF 7721, « Daghregister van de abt van Waarschoot », journal d'un député ecclésiastique qui constitue la source la plus accessible sur cet épisode troublé de l'histoire des Etats de Flandre.

[26] Représentation de l'Etat noble du Comté de Flandre à S.M. l'Empereur et Roi, publiée dans DE FELLER F.X., *Recueil des Représentations* ... s.l., 1787, II, pp. 21-27.

ordonnances joséphines après quelques semaines de représentations et de pressions. La noblesse saisit l'occasion pour se manifester publiquement en tant que corps politique. Elle organisa une grande fête populaire sur le Marché du Vendredi à Gand, fête qui se termina par une émeute et des exactions au détriment des couvents et des riches particuliers [27]. Les Etats ne voulurent cependant accorder à la noblesse qu'*une* voix dans l'assemblée contre les deux des clergés de Bruges et de Gand, les trois de la généralité des villes et les trois autres de celle des châtellenies. La « *Transaction* » finale avec les Etats limita le corps de la noblesse selon ses propres propositions aux nobles propriétaires d'une terre à clocher en Flandre avec haute justice et d'un revenu de plus de 2000 fl. Leur revenu total devait être supérieur à 4000 fl. Les autres conditions rappellent celles du règlement du comte de Ségur. L'admission au corps était réservée aux nobles dont l'arrière-grand-père était né noble et le père de ce dernier au moins anobli. L'on y ajouta par la suite la naissance d'une mère noble [28]. Curieusement, on omit la condition habituelle d'une origine flamande, condition qui comme d'autres plus rigoureuses d'ancienncté de la noblesse, risquait d'exclure bien des signataires de la requête. Soucieux de gagner les campagnes à leur cause, les nobles et les châtellenies abolirent le droit de moulage, une des taxes provinciales les plus importantes et la plus haïe, tout comme ils supprimeraient en 1789 les corvées des routes [29]. Dans ce cas précis ils rejoignaient la prise de position de Rousseau, auteur auquel la noblesse emprunta une partie de la phrase célèbre du « Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes » pour se proclamer la fondatrice de la société bien entendu, tout en se gardant d'ajouter la seconde partie de la phrase : « et trouva des gens assez simples pour le croire » [30].

Rien d'étonnant que Joseph II refusât d'accepter la transaction entre les Etats et la noblesse [31]. Pire, il renouvela les magistrats amovibles pour en chasser ses opposants. Ceux-ci se voyaient remplacés à leur dire par de « lâches aventuriers sans fortune » [32]. Pire encore, dans les campagnes on réclama la révision de tous les privilèges et droits seigneuriaux « au pied du primitif établissement » et en septembre 1788 une révolte éclata dans le pays d'Audenarde même contre les « seigneurs des Etats et des châtellenies ». Les d'Hane voyaient s'approcher le moment

[27] D. DESTANBERG, *Gent onder Jozef II*, Gent, 1910, pp. 151-153.

[28] « *Mémoire pour la noblesse de Flandre aux fins d'être rétablie dans ses droits d'avoir des députés permanens dans l'Etat de même que le clergé, Villes et Châtellenies. Assemblée de la noblesse. 26 juin 1787* », imprimé ; ARG EF 523, transaction avec les Etats du 18 octobre 1787. Il y aurait eu une tendance qui voulait diminuer les conditions d'ancienneté d'une génération. D'Hane à Raepsaet, le 30 juillet 1787, AA, Leg Raepsaet.

[29] Mémoire pour la Noblesse de Flandre, fin 1789, qui contient un récit des faits depuis 1787, ARG, Fonds des Familles, 3326.

[30] Adresse des Nobles de la Flandre à messeigneurs les Députés des Etats de la même Province, s.d. (1787), imprimé.

[31] AGR CGG 627, session du 10 décembre 1787.

[32] ARG Fonds des Familles 3326, « Article autobiographique » de J.J. Raepsaet.

où l'impôt unique territorial serait instauré [33]. Acculée par ces menaces la noblesse tenta une nouvelle fois et une fois de plus en vain de persuader le gouvernement de la faire admettre dans les Etats [34].

Bien qu'elle eût sacrifié plus d'une fois les intérêts de ses alliés ecclésiastiques, la noblesse de Flandre rejoignit avec plus ou moins de zèle la révolution préparée par les abbayes et les corporations brabançonnes. Les d'Hane rejoignirent par exemple les Comités d'Hulst et de Bréda. D'autres comme della Faille le jeune se cantonnèrent à Lille en attendant la suite des événements jusqu'à ce que le succès plus qu'étonnant de la petite armée révolutionnaire les fît rentrer en Flandre [35]. Quelques jours leur suffirent pour prendre en main avec leurs amis notables et fonctionnaires le Comité Général des Pays-Bas. Par le biais de ce Comité ils prirent place aux Etats [36]. Leurs alliés bourgeois et le clergé ne les acceptèrent cependant qu'aux conditions de la transaction de 1787 [37]. Dans la province, des comités révolutionnaires constitués à la hâte et les communes élirent les nobles en grand nombre à la tête des villes et châtellenies. La nouvelle « République des Etats belgiques unis » fut organisée selon les idées fédéralistes des puissants locaux. Le Congrès ne reçut que des compétences fort limitées : la monnaie, la politique étrangère et partiellement la défense. La souveraineté fut attribuée aux Etats des différentes provinces en tant que représentants du Peuple, donc aux administrations locales et régionales et aux corps du clergé et de la noblesse [38]. Des quatre Commissions des Etats de Flandre, trois étaient présidées par des nobles. Celle de la Guerre comptait 8 nobles parmi ses 11 membres [39]. En établissant un plan de nomination des magistrats « par le peuple » le régime des barons et greffiers imagina un système électoral limité par les anciens privilèges ou des exigences de fortune ce qui revenait à perpétuer la domination des châtellenies par la noblesse terrienne derrière un écran pseudo-démocratique [40].

[33] L. DHONDT, La « Cabale des misérables » de 1790. La révolte des campagnes flamandes contre la révolution des notables en Belgique (1789-1790), in : L'Europe et les révolutions (1770-1800), *Etudes sur le XVIII[e] siècle*, VII, Bruxelles, 1980, pp. 113-115.

[34] AGR CGG 628, session du 8 septembre 1789.

[35] V. (27).

[36] O.c. Mémoire...

[37] ARG EF 1090, le 24 novembre. Il s'agissait des Comtes de Lichtervelde, de Leuwerghem, de Steenhuyse, du vicomte Vilain XIIII et du marquis de Rhodes. La députation élargie élue début janvier 1790 dans l'hôtel D'Hane de Steenhuyse ne comprenait plus le dernier nommé mais le comte de Thiennes d'Emsrode (haut-pointre de la châtellenie) et l'avocat fiscal baron d'Haveskercke, vicomte de Zélande. La liste des électeurs (et des éligibles) comprit 39 personnes. Mém. o.c. et AA Leg Raepsaet.

[38] L. DHONDT, Van graafschap tot provincie, in : *De Provincie Vroeger en Nu. Oost-Vlaanderen*, Brussel, 1976, pp. 25-27.

[39] Bericht officieel der Staeten van Vlaenderen, I, Gent, 1790 en ARG 7560.

[40] Le « Projet d'organisation provisionnelle intérieure de la Flandre envoié par les seigneurs Etats aux Principaux », Gand, 1790, prévoyait des élections par « Tous chefs de Famille ou Personnes tenant ménage sans distinction d'état ni de condition » d'« Electeurs... (ayant) en propriété dans les villes plus considérables un fond ou une rente affectée sur un

Leur régime ne tarda pas à susciter des oppositions. A Gand, le peuple assaillit l'assemblée des Etats pour renouveler le magistrat. Les puissants locaux qu'on appelait « jonkers » (écuyers avides) ou « les roitelets » réussirent cependant à gagner l'élection d'un nouveau magistrat, grâce à l'influence de quelques nobles dans certains quartiers de la ville [41]. Ce n'était pas là la pire menace.

A peine les révolutionnaires avaient-ils pacifié les campagnes largement gagnées à Joseph II, que fin mai 1790 une dizaine de milliers de campagnards se révoltèrent contre les Etats, les « Grands », les calotins, les dîmes, les droits seigneuriaux et la misère. Ils réclamèrent le retour de l'Empereur bienfaisant et l'avènement du Tiers tout en attendant de l'aide de la part des révolutionnaires français. La révolte fut écrasée par les efforts conjoints de l'armée régulière, des milices citadines et seigneuriales. Une véritable « terreur blanche » s'installa sans réussir à liquider l'opposition joséphiste. Ainsi d'Hane de Steenhuyse vit-il dans son propre fief reprendre des manifestations en faveur du « gouvernement précédent » et du Tiers Etat, quelques semaines avant la réoccupation du pays par les troupes impériales fin 1790 [42].

Cette reconquête mit fin au succès du mouvement politique original décrit qui allait à l'encontre de l'accroissement de l'Etat et de la socialisation des ressources et de l'appareil institutionnel qui marquaient l'époque joséphine. Décentralisateur à l'extrême et fédéraliste, ce mouvement ne se limitait pas à la seule noblesse terrienne, mais était aussi porté par les oligarchies bourgeoises, constituait en cette fin d'Ancien Régime une puissance politique et idéologique. En dépit de ses vues conservatrices, il finit par déstabiliser ce même régime en faisant appel à ou en récupérant des idées de représentation anciennes et nouvelles. Le futur état « bourgeois » de 1830-31 s'en montrerait l'héritier tout en écartant les anciennes formes représentatives et l'appel au suffrage universel.

L'ambition de la noblesse de Flandre n'apparaît alors que comme mouvement idéologique lié à la survivance (ou la restauration) de l'Ancien Régime et à la résistance à la centralisation monarchique. Ce mouvement se nourrit du déclin des grandes villes depuis le Moyen Age et surtout au XVII[e] et au XVIII[e] siècle de la très forte montée des loyers de la terre [43]. Il accompagna la mutation des Etats (et

fond ou sur une corporation de la valeur en Capital de 6000 fl... en dans les Villes moins considérables de la valeur de 2000 fl ».

[41] H. BALTHAZAR, Het sociaal-politiek wisselingsproces op het einde van de 18[e] eeuw. Casus de Gentse Collatie, instrument van politieke doorbraak, *Handelingen van de Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, XXV, 1971, pp. 31-71 et L. DHONDT, De andere omwenteling van 1790. De plattelandsopstand van Zuid-Vlaanderen en de Gentse Collatiebeweging, à paraître dans les actes du Colloque sur la Révolution brabançonne au Musée de l'Armée de 1983 à Bruxelles.

[42] L. DHONDT, o.c., La « Cabale des misérables »...

[43] L'indice des fermages passa à 368 en un siècle (à 183 dans la région de Bruxelles) ; F. DE WEVER, Pachtprijzen in Vlaanderen en Brabant in de 18[e] eeuw, in : *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 85, 1972, pp. 179-204.

des châtellenies) d'une « représentation des taillables » en une administration « financière et politique » « directrice des fonds de la société » [44].

Les seigneurs qui réclamaient la présence de la noblesse en tant que corps au sein de la députation permanente formaient en 1781 une élite nobiliaire d'argent et de titres consciente d'elle-même et attachée à ses privilèges de seigneur et à leur rôle de puissants locaux et régionaux. Néanmoins, les conditions de noblesse ancienne qu'ils imposèrent à leur corps étaient loin d'exiger des titres « de terre » anciens. Une naissance noble de l'arrière-grand-père et l'anoblissement du père de ce dernier ainsi que la condition noble de la mère du descendant actuel suffisaient. Par ces mêmes conditions le corps noble de 1787 se définissait comme une élite de seigneurs de terre à clocher descendant de nobles et d'anoblis d'avant grosso modo 1650. Ainsi elle englobait les anoblis du demi-siècle d'après la reconquête par le souverain des Pays-Bas, période féconde en changements de seigneur et en anoblissements [45]. Les principaux exclus furent la noblesse « non titrée », plus « petite » et moins fortunée et celle de création plus récente et « plus basse » de fonctionnaires et de commerçants de la fin de l'époque espagnole, du régime angevin et des règnes de Charles VI et de Marie-Thérèse.

Le mouvement se montra réactionnaire en s'attaquant au fondement même du pouvoir et des institutions représentatives de la Flandre de la fin de l'Ancien Régime. Ceux-ci ne relevaient plus de la société d'états. Les Carolines de Charles Quint et le « Règlement du platpays » de 1672 avaient « confié » les communes aux « personnes notables et adhéritées ». Même dans le cas de la Châtellenie d'Audenarde « la voix dans les affaires de la généralité » était le privilège d'un seigneur territorial, un privilège du propriétaire de l'un des sept fiefs principaux et non du noble. Une note de 1791 répondit à l'objection du gouvernement que les nobles se trouvaient déjà représentés indirectement, que : « dans les communautés subalternes des villes et villages qui ont droit de vote sur les impôts ou autres affaires générales auxquelles assemblées doivent être convoqués les adhérités, les Ecclésiastiques interviennent aussi bien que les Nobles mais toujours comme adhérités... si cette intervention dut être un titre pour les empêcher ensuite de voter en ordre de noblesse on aurait dû à ce même titre empêcher les ecclésiastiques de voter en ordre de clergé et par une suite de ce principe on devait confondre ou plutôt supprimer tous les ordres ce qui annonce la chute des Empires selon Montesquieu et dont la France nous fournit un exemple mémorable » [46].

[44] Les termes mêmes des différents mémoires.

[45] H. PIRENNE, *Histoire de Belgique,* éd. de 1911, Bruxelles, t. IV, pp. 440-444. Le Comte de Weldene, chef de la noblesse en 1726 (de Volckaert) descendait de commerçants. Ses aïeux furent receveur des impôts et directeur des « ouvrages de la ville de Gand » et ne furent anoblis que vers 1630, L. DHONDT, *Welden in oude prentkaarten,* Oudenaarde, 1979, p. 7 et J. De Herckenrode, *Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne,* Gand, 1862-1865, t. II, p. 2041.

[46] ARG CF 31233 Documents sur l'admission des nobles aux Etats, manuscrit de d'Hane de Steenhuyse.

Admettre la noblesse aux Etats en tant qu'ordre revenait à augmenter d'autant son influence en tant qu'administratrice et propriétaire. Ainsi, entre 1781 et la fin d'Ancien Régime, la réaction nobiliaire tendait à s'établir une représentation indépendante et prépondérante face aux magistrats de collation comtale et l'absolutisme éclairé, une représentation aussi puissante que celle des villes et du clergé réunis. Son but de sauvegarder et de raffermir l'ordre social et juridique et la décentralisation régionale lui imposait la domination des Etats, domination qui sous la République des Etats belgiques unis engloba l'Etat lui-même. Dans ce but elle conserva la représentation territoriale existante du Tiers Etat tout en l'augmentant de celle des premiers deux ordres, puis en introduisant dans la première une démocratie partielle pour un Tiers Etat citadin minorisé. C'était élever les notables au rang de gouvernants de l'Etat sous la domination de la noblesse terrienne, une ambition qui se trouverait réalisée — mutatis mutandis — dans la démocratie censitaire restreinte de la future Belgique indépendante [47].

[47] E. WITTE in : *Algemene Geschiedenis der Nederlanden,* XI, Bussum 1983, pp. 316-320. Notons que l'augmentation des fermages s'est poursuivie et qu'un Etat moins fort et moins menaçant se retrouvait sous le contrôle des grands propriétaires terriens du Sénat qui étaient aussi largement représentés à la Chambre.

LES ETATS DU COMTE DE FLANDRE AU XVIIIe SIECLE

Membres	Nombre de voix et de députés permanents	Quote-part dans le « Transport » de Flandre *
Clergé de l'évêché de Gand **	1	
Clergé de l'évêché de Bruges **	1	
Généralité des villes	3	lb 15, 7
Gand **		6, 14, 9
Bruges **		5, 0, 0
Courtrai		1, 13, 4
Audenarde		1, 2, 5 et 1/2
Termonde		0, 16, 5 et 1/2
Généralité des châtellenies	3	45, 4, 6 et 1/4
Franc de Bruges **		9, 0, 0
Vieuxboug de Gand		6, 3, 0
Châtellenie de Courtrai		6, 3, 0
Châtellenie d'Audenarde		2, 14, 1
Pays d'Alost		10, 14, 1
Pays de Waes		5, 18, 11
Pays de Termonde		2, 14, 1
Ninove		0, 2, 8 et 3/4
Métier d'Assenede		0, 32
Métier de Bouchoute		0, 5, 8 et 1/2
Pays de Bornhem		0, 6

* De 1631, clé de répartition de l'impôt territorial (tout théorique, puisque la plupart des villes s'étaient exemptées de le payer) et base du poids du vote d'une administration au sein de sa généralité.

** Membres avec voix délibérative avant 1754.

LA NOBLESSE HONGROISE DES LUMIERES : POUR ET CONTRE L'ABSOLUTISME ECLAIRE DE JOSEPH II

par

János BARTA

(Université de Debrecen, Hongrie)

« Cet empereur Joseph commit des horreurs tant en religion que pour le reste. Il fit parvenir tout l'or et tout l'argent des mines à Vienne, il amassa beaucoup de richesses dans son trésor qui ne se remplit pourtant pas, aussi voulut-il astreindre la noblesse à payer 40 forints sur 100 de ses revenus au fisc... Il provoqua un grand désarroi dans le pays, toute la Hongrie s'opposa à ses actes » — notait dans ses mémoires un gentilhomme hongrois de Transylvanie, György Rettegi [1] à propos de la politique de Joseph II, empereur et roi de Hongrie (1780-1790).

La lutte entre le monarque et le pays se termina par la défaite spectaculaire de Joseph II. Les mécontentements le forcèrent à abroger presque toutes ses ordonnances concernant la Hongrie le 26 janvier 1790, un mois avant sa mort. Le fait que les Habsbourg venaient de perdre, en décembre 1789, l'un de leurs états importants, les Pays-Bas autrichiens, contribua certes à cette décision singulière. L'empereur ne vit qu'un seul moyen de garder la Hongrie souvent rebelle, à savoir un revirement total.

A Vienne, on jugeait les événements de Belgique et ceux de Hongrie comme étant de la même nature. En effet, les deux mouvements montraient beaucoup de caractéristiques communes. Tous deux critiquaient l'administration et la justice réformées en vue de l'unification de l'Empire, tous deux trouvaient lourds les impôts levés pour satisfaire les besoins de l'Empire entier. Dans un pays comme dans l'autre, on attribuait les difficultés économiques à la politique douanière désavantageuse de la cour. Avec l'essor du mécontentement, l'idée de sécession s'affirmait dans les deux mouvements où les aspirations à l'indépendance étaient également

[1] Gy. RETTEGI, *Faits dignes de mémoire 1718-1784* (*Emlékezetre méltó dolgok 1718-1784*), Bucarest, Editions Kriterion, 1970, p. 423.

encouragées par la conjoncture internationale favorable. Le peuple belge était enthousiasmé par le voisinage de la France révolutionnaire tandis que les chefs des mécontents hongrois comptaient sur le soutien de la Prusse : leurs délégués négociaient à Berlin.

Mais ces analogies apparentes ne nous autorisent pas à pousser plus loin le parallélisme. Car les différences qui existaient dans le développement intérieur des deux pays rendaient impossible l'identité d'objectifs des deux mouvements. Les Pays-Bas étaient économiquement beaucoup plus développés que la Hongrie, par conséquent sa classe moyenne (citadins, artisans) avait une importance dans la vie sociale que la bourgeoisie hongroise ne possédait pas. Les promoteurs du mouvement d'indépendance étaient les intellectuels et les juristes ; les radicaux du mouvement (le parti « avocat » de Vonck) voulaient supprimer non seulement la domination étrangère, mais aussi les distinctions sociales traditionnelles [2]. Dans les brochures diffusées dans les Pays-Bas en septembre 1789, le gouvernement de Vienne faisait des efforts pour prouver que les décisions de l'Assemblée Nationale française n'offraient pas plus à la société que la politique de l'empereur Joseph II. Ces efforts se révélèrent inefficaces ; ils étaient insuffisants pour prévenir l'insurrection [3]. Le modeste projet de réformes de l'absolutisme éclairé de Vienne ne pouvait plus répondre aux revendications des radicaux belges.

Par contre, dans la Hongrie économiquement moins développée, la force des villes et de la classe moyenne n'était pas assez grande pour déclencher un mouvement autonome. Les intellectuels (professeurs, avocats) étaient aussi, dans leur grande majorité, d'origine noble. L'opposition à Joseph II était dirigée par la noblesse foncière qui cherchait à conserver sa propre position. Elle tenait à ses privilèges de caractère féodal : ses immunités fiscales, son monopole de propriété terrienne, les prérogatives qu'elle avait dans l'exercice des offices. Nous n'avons aucune peine à constater que face à cette préoccupation nobiliaire, c'étaient les projets de réforme de l'empereur qui représentaient le progrès. Pour s'être accrochée à ses vieux privilèges, la noblesse hongroise a été à bon droit critiquée tant par l'idéologie contemporaine de l'absolutisme que par l'historiographie ultérieure. C'est ce qui donna naissance à une image partiale de la noblesse hongroise dans laquelle n'étaient admis que des traits exagérément désavantageux et où toute sympathie lui était refusée. Le manque de culture, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit allaient devenir la caractéristique générale de la noblesse hongroise, même dans l'historiographie étrangère [4].

[2] W.W. DAVIS, *Joseph II, an Imperial Reformer for the Austrian Netherlands*, La Haye, Editions Martinus Nijhoff, 1974, pp. 255-257.

[3] E. WALDER, *Aufgeklärter Absolutismus und Revolution*, dans *Der aufgeklärte Absolutismus*, sous la direction de K.O. Freiherr von ARETIN, Köln, Editions Kiepenhauter und Witsch, 1974, (Collection « Neue Wissenschaftliche Bibliothek, Geschichte »), p. 103.

[4] C.B.A. BEHRENS, *The Ancien Régime*, London, Thames and Hudson, 1967, p. 78 ; H.L. MIKOLETZKY, *Österreich. Das grosse 18. Jahrhundert*, Wien, Editions Austria, 1967, p. 367.

Une représentation plus nuancée a été retardée par le fait que, pendant longtemps, pour l'historiographie hongroise, le critère principal du jugement porté sur la noblesse était son rapport avec le pouvoir habsbourgeois, et non pas sa prise de position dans les questions sociales. Suivant cette conception, les aristocrates et les nobles fidèles à la cour passaient pour suspects, voire même pour traîtres, alors que les seigneurs s'opposant à Vienne bénéficiaient d'un jugement favorable. La lutte pour l'indépendance pouvait faire oublier le conservatisme social. Nos historiens furent fortement influencés, dans l'appréciation de la noblesse hongroise, par ce seul trait positif.

La surestimation des aspirations à l'indépendance appartient déjà au passé. Notre historiographie a reconnu que l'indépendance d'un pays n'excluait ni les antagonismes sociaux, ni les difficultés économiques, que le fait d'être sous l'étroite dépendance d'un pays étranger n'étouffait pas nécessairement le progrès. Quelle opinion devons-nous donc nous faire de notre noblesse ? Dévaluer les mouvements d'indépendance, ne serait-ce pas enlever le seul trait positif de cette classe ? Comment cette noblesse pouvait-elle tout de même devenir la promotrice du progrès social dans la première moitié du XIX^e siècle ?

Nous ne pouvons élucider le rôle social de la noblesse hongroise qu'en refusant de la considérer au XVIII^e siècle comme un bloc uniformément rétrograde. Nous savons depuis longtemps que certains gentilshommes hongrois possédaient des connaissances sur les Lumières. Très peu d'entre eux avaient des rapports directs avec les philosophes français. C'est plutôt par l'intermédiaire des livres allemands et des relations viennoises que l'esprit des Lumières parvint jusqu'à eux. Le comte János Fekete, d'une famille aristocratique de nouvelle souche, envoya, à plusieurs reprises, de ses poèmes écrits en français à Voltaire, chaque fois dans la compagnie flatteuse de cent bouteilles de Tokai. D'autres, dont le comte József Teleki, allèrent voir Rousseau : en 1763, un jeune bourgeois de Pest, Ignác Sauttersheim logea quelque temps chez le philosophe [5]. Plusieurs étaient en relation directe avec les personnalités éclairées de la cour de Vienne : van Swieten, Sonnenfels. Enfin, les malles des voyageurs et des étudiants rentrant de l'étranger cachaient des ouvrages — la plupart du temps, en langue allemande — vulgarisant les pensées philosophiques les plus récentes.

Les idées des Lumières servaient d'arme à la noblesse hongroise dans sa lutte contre l'absolutisme. Vers le milieu du XVIII^e siècle, dans la noblesse hongroise, c'étaient les idées de Montesquieu défendant les droits des Etats Généraux contre l'absolutisme qui devinrent particulièrement populaires. Il est vrai que le philosophe français alla en 1728 de Vienne en Hongrie afin de pouvoir étudier, d'après sa propre déclaration, les institutions surannées qui n'existaient plus en Occident ; il parla cependant de la noblesse hongroise en termes plutôt élogieux [6]. Nous ferons

[5] D. KOSÁRY, *Civilisation dans la Hongrie du XVIII^e siècle, (Művelódés a XVIII. századi Magyarországon)*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1980, p. 259 et p. 289.

[6] *Ibid.*, pp. 255-258.

remarquer, en parenthèse, que Charles VI lança précisément au milieu des années 1720 sa première grande attaque contre le régime des Ordres hongrois, laquelle fut repoussée par la noblesse à la Diète de 1728/29. C'était la résistance des Ordres qui impressionna profondément Montesquieu. Comme partout en Europe, c'est à Voltaire que les nobles hongrois empruntèrent les arguments anticléricaux. A l'époque de Joseph II, l'opposition hongroise accusa l'empereur de violer le « contrat social » : c'est que durant le règne de Joseph s'accrut particulièrement, parmi les philosophes français, la popularité de Rousseau.

Vers la fin des années 80, par l'admission du « contrat social », les Ordres hongrois intégrèrent donc à leur théorie l'un des éléments importants de la philosophie de la société. Ils accusèrent de vouloir la violer ce monarque même que les historiens tiennent généralement pour le prince le plus éclairé de l'Europe centrale. Lumières contre Lumières ! Mais cette contradiction n'est qu'apparente, il n'y a pas d'antagonisme irréconciliable, car la philosophie de l'époque offrait une théorie si souple, si ouverte que l'on pouvait s'en servir de plusieurs manières. Cette philosophie ne proposait pas un schème unique de réformes et les philosophes ne s'entendaient pas non plus sur le groupe social auquel aurait incombé la tâche de réaliser les transformations désirées. La vieille discussion sur la primauté des pouvoirs — celui des Ordres et celui du souverain — survécut dans la philosophie du XVIII[e] siècle. Les seigneurs hongrois, adeptes de Montesquieu, voulaient ignorer que Voltaire était respectueux du pouvoir royal. Ils voulaient ignorer encore davantage que la plupart des philosophes attendaient du souverain même la régénération de son pays. Dans le système des philosophes, l'idéal du despotisme éclairé, appelé aujourd'hui plutôt absolutisme éclairé, tenait une place éminente. Beaucoup d'entre eux entretenaient des rapports personnels avec des souverains de l'Europe centrale qu'ils proposaient comme modèles aux monarques et aux hommes d'Etat français.

Si les monarques éclairés du XVIII[e] siècle avaient vraiment porté leurs efforts sur la réalisation des réformes voulues par les philosophes, la noblesse de l'époque serait restée sans emploi. Mais les modèles souvent idéalisés devaient déjà décevoir les contemporains. Le programme des souverains éclairés ne coïncidait pas avec celui des philosophes, car les premiers visaient avant tout au renforcement de l'Etat, et non pas au mieux-être social ; ils cherchaient non pas à élargir la culture de la population, mais à assurer à l'appareil d'Etat (administration, armée) des fonctionnaires instruits. Ils voulaient accroître les recettes du Trésor, et non les revenus de leurs sujets. On comprend aisément que dans ces conditions ils ne pensaient pas non plus à assurer les droits (liberté de la propriété, participation dans la vie politique, etc.) dus, selon les philosophes, à chaque membre de la société. Dans leurs pays, les privilèges et les distinctions d'origine féodale subsistaient toujours.

En dernière analyse, la politique des monarques éclairés n'était pas fonction de leurs idées philosophiques. Les connaissances philosophiques vraiment étendues de Catherine II ne s'accompagnaient pas de réformes sociales. Tout comme les mesures politiques et économiques de Frédéric II ne visaient pas non plus à transfor-

mer la structure sociale de la Prusse. Parmi les souverains de l'Europe centrale, Joseph II était le seul dont les actes répondaient plus ou moins aux exigences formulées par les philosophes : la taille pour la noblesse, l'accès des officiers d'origine bourgeoise aux hautes fonctions, la suppression de la *Leibeigenschaft* (servage), toutes ces mesures étaient susceptibles d'ouvrir la voie à la lente transformation de la société. La cour de Vienne faisait exception en ce sens aussi qu'elle réunissait dans le même camp l'empereur et les membres éclairés de la société. Le groupe, d'ailleurs peu nombreux, des joséphistes affrontait les difficultés de la politique de réforme avec un enthousiasme égal à celui du souverain.

Apparamment, l'image continue donc à être claire. Nous pouvons ainsi imputer l'échec de Joseph II au fait que la société n'était pas encore assez mûre pour accepter ses réformes. Ce n'est pas en faveur du progrès que la noblesse hongroise attaqua l'absolutisme de Vienne. Tout au contraire, elle utilisa certaines idées des Lumières pour défendre ses privilèges. Mais la réalité est loin d'être si simple. La classe moyenne des Pays-Bas autrichiens ne trouva pas excessives les réformes de l'empereur, au contraire, elle les trouva insuffisantes. Des pamphlets étaient lancés contre le monarque à Vienne même, le mécontentement progressa aussi dans la Bohême plus développée que la Hongrie. Les réformes tenues pour éclairées du monarque ne satisfaisaient donc pas tout le monde dans les couches sociales les plus avancées de son empire. Sa politique elle-même offrait beaucoup de prise à la critique. Quant à ses défauts personnels, ses biographes les ont assez souvent rappelés : son intolérance, le peu d'importance qu'il avait accordé aux initiatives venant de la société. Mais nous trouvons que les contradictions des influences qu'il a subies sont reléguées à l'arrière-plan par les historiens. L'empereur se réclamait de la philosophie de son époque, dont certains éléments, tels que l'idéalisme politique et éthique, la foi dans l'absolutisme éclairé, la sous-estimation de la question nationale et des traditions, le bercèrent d'illusions et fourvoyèrent sa politique. Cela explique que l'on ait réagi si vivement contre ses mesures, même dans les pays et dans les couches sociales où ses préoccupations auraient pu passer pour avantageuses.

La majorité de la noblesse hongroise se trouva opposée au monarque surtout par son conservatisme. Mais cette classe n'était nullement homogène, quant à ses aspirations, dans les vingt-cinq dernières années du XVIII[e] siècle. Les guerres du milieu du siècle amenèrent des débouchés avantageux pour les produits agricoles. Cette conjoncture favorisa les formes féodales de la production : les franc-alleus seigneurieux exploités par la corvée devinrent de plus en plus étendus : c'est la patente relative aux censives émise par Marie-Thérèse en 1767 qui mit fin à l'expropriation des tenures serviles. Grâce à ces mêmes changements, dans les années 1770 et 1780, il se forma une couche de nobles participant à l'économie d'échanges, une nouvelle catégorie qui dépassa la moyenne par ses revendications et ses préoccupations [7]. Son activité économique exigea une communication plus intense (jour-

[7] É. H. BALÁZS, *Gergely Berzeviczy, le politicien réformiste* (*Berzeviczy Gergely, a reformpolitikus*), Budapest, Akadémiai Kiadó, 1967, pp. 7-12.

naux, correspondances) ainsi que la transformation de ses relations socales suivant des principes nouveaux. L'élargissement de son horizon éveilla aussi sa curiosité intellectuelle. Les nouvelles exigences contribuèrent à l'enrichessement du milieu intellectuel ; auprès des prêtres, des professeurs, des gens de loi, on vit apparaître journalistes, économistes, ingénieurs. C'est à cette noblesse régénérée et aux intellectuels de type nouveau que l'on doit le fait que la civilisation hongroise se libéra enfin, après une longue période d'hésitation, de l'emprise religieuse [8]. Dans la vie intellectuelle, le baroque tardif fit place à des tendances plus rationnelles : des formes plus simples dans les arts (la période finale de l'architecture baroque, le style Joseph II représentait en fait une transition vers le classicisme), la spécialisation des sciences, etc.

En Hongrie, les représentants des nouveaux courants intellectuels devaient affronter des problèmes que l'Europe occidentale ne connaissait plus depuis longtemps, entre autres la question de la base linguistique de la culture nationale. De ce point de vue, la science et les belles-lettres hongroises ne faisaient pourtant pas exception en Europe. En Allemagne un peu plus tôt, c'était également la propagation des Lumières qui avait facilité la normalisation de la langue. A partir du dernier quart du XVIII[e] siècle le mouvement pour la réforme de la langue faisait partie importante des Lumières en Hongrie [9]. Dans notre pays, la langue de la science resta le latin jusqu'à la fin des années 70, mais dans les années 80, les ouvrages rédigés en hongrois parurent de plus en plus nombreux. L'extension de la langue hongroise reçut une impulsion décisive grâce au décret sur l'usage des langues promulgué par Joseph II. Pour faciliter la tâche des services publics, l'empereur voulait remplacer le latin utilisé jusqu'alors dans l'administration et la justice par l'allemand. Cela aurait fatalement augmenté l'importance de la langue allemande dans l'enseignement même. Le monarque avait prévu quelques protestations sporadiques de la part des enseignants et des juristes, mais il se trouva en face de la résistance de toute la société hongroise.

Le zèle patriotique ne s'en tint pas à la seule protection de la langue natale, il joua aussi un rôle considérable dans la renaissance des sciences et de toute la civilisation. En écartant les soucis d'ordre religieux, l'historiographie cherchait à ressusciter les épisodes héroïques du passé hongrois, les belles-lettres et, parfois, les beaux-arts (peinture) puisaient également des sujets dans l'histoire de la Hongrie. Nobles et bourgeois s'habillaient de costumes hongrois et dans les réunions mondaines, on écoutait de la musique hongroise. La laïcisation des sciences s'accomplit moins spectaculairement et plus lentement. Cette époque vit apparaître les premiers scientifiques autochtones bien formés et c'est alors que s'opéra en fait la spécialisation de la plupart des sciences naturelles. Il est vrai que les meilleurs traités scientifiques — dans le domaine des sciences humaines comme dans celui des sciences naturelles — étaient rédigés par des gens d'Eglise (souvent par

[8] KOSÁRY, *op. cit.*, p. 263.
[9] *Ibid.*, p. 309.

les anciens jésuïtes dont l'ordre était dissous), mais cela n'enlève rien à la portée de cette activité et n'empêche pas la nouvelle civilisation d'être fondamentalement laïque.

Dans ces phénomènes de portée nationale, nous chercherions en vain l'écho de telle ou telle thèse des Lumières françaises. Et pourtant, le renouvellement de la vie intellectuelle, de la culture équivaut dans toute l'Europe centrale à l'apparition, sous une forme spécifique, des Lumières [10]. C'était en effet le domaine où la noblesse, toujours force dirigeante de la société, pouvait se rapprocher des idées nouvelles et même en accepter quelques-unes sans nuire pour autant à ses propres intérêts. Ce n'est pas aux acquisitions des Lumières occidentales que nous devons comparer celles du XVIII[e] siècle hongrois, mais aux antécédents « indigènes » et à la situation de l'Europe centrale. Ce faisant, nous constaterons un progrès incontestable dans notre civilisation, même si cette nouvelle floraison resta attachée à la noblesse.

Les nouveaux phénomènes de la vie intellectuelle représentent donc en Hongrie un autre courant des Lumières, totalement indépendant de l'absolutisme éclairé. En regard du programme du monarque, nous devons le considérer comme la variante « seigneuriale » des Lumières [11]. L'existence parallèle des deux variantes ne se ramène que dans une moindre mesure aux contradictions inhérentes à la philosophie contemporaine. Leur différenciation était essentiellement provoquée par les circonstances spécifiques de l'Europe centrale, et notamment par celles de la Hongrie. Par la suite, les deux variantes ne se rapprochèrent pas l'une de l'autre, leurs oppositions s'accentuèrent même avec le temps. Le développement de l'absolutisme éclairé de Vienne précéda l'éclosion des Lumières « seigneuriales » en Hongrie. Les tentatives pour réduire les privilèges de la noblesse hongroise, les mesures prises en faveur de la paysannerie, la réforme de l'enseignement appartiennent au règne de Marie-Thérèse. On a l'habitude de dater les débuts de l'absolutisme éclairé des Habsbourg de 1765 quand Joseph fut associé au règne, alors que les signes avant-coureurs des Lumières « seigneuriales » ne se manifestèrent clairement que dans les dernières années du règne de Marie-Thérèse. C'est alors que commença l'activité littéraire de György Bessenyei dont les ouvrages littéraires et politiques déterminèrent l'orientation de cette variante. C'est alors que certains membres des familles aristocratiques de nouvelle souche, remontant à l'époque de Marie-Thérèse (Orczy, Podmaniczky, Ráday) et quelques gentilshommes aisés s'ouvrent aux idées nouvelles. Ces mêmes idées se propagent dans les loges maçonniques toujours plus nombreuses.

Au début, les Lumières « seigneuriales » s'orientaient exclusivement vers la sphère linguistique et littéraire. Mais progressivement, elles s'étendaient à la vie

[10] F. VALJAVEC, *Geschichte der deutschen Kulturbeziehungen zu Südosteuropa*, t. III. *Aufklärung und Absolutismus*, München, Editions R. Oldenbourg, 1958, Collection « Südosteuropäische Arbeiten », t. 43., p. 41.

[11] KOSÁRY, *op. cit.*, p. 267.

intellectuelle (sciences, enseignement) pour embrasser enfin les questions politiques et économiques. Tout cela ne doit pas faire oublier que ces Lumières « seigneuriales », tout comme d'ailleurs l'absolutisme éclairé, voulaient réaliser leurs objectifs dans le cadre du régime féodal. Leur opposition était rendue difficile par leur retard sur l'Etat. La cour prit des décisions dans les questions sociales et économiques les plus importantes (fiscalité, servage, sens du développement économique) avant que la noblesse éclairée ne manifestât son opinion. Sa prise de position impliquait donc nécessairement la possibilité de la confrontation. Mais la lutte ouverte fut différée pendant longtemps à cause de la séparation des sphères d'intérêt. Il se produisit ainsi une situation singulière : les seigneurs terriens abandonnèrent à l'Etat la protection des nouvelles méthodes agricoles (par la publication des ouvrages sur l'agriculture, par la fondation des sociétés), tandis qu'ils remplirent, en s'opposant à la politique scolaire de l'Etat, des tâches considérables dans la rénovation culturelle.

Nous ne devons cependant pas négliger le fait que la variante « seigneuriale » des Lumières ne gagna pas la totalité de la noblesse hongroise. Dans l'Eglise et dans la masse appauvrie, existentiellement menacée, de la noblesse provinciale, il y avait des mouvements d'orientations différentes qui s'élevèrent contre les Lumières. Mais nous n'avons toujours pas épuisé toutes les formes de l'attitude nobiliaire. En plus de celles que nous avons énumérées, il y avait une couche sociale, la plus étroite de toutes, qui se proposait de réaliser, sous leur forme originale, les objectifs des Lumières. L'ensemble de leurs aspirations constitue la troisième variante des Lumières hongroises [12]. Au fond, cela ne signifie pas que dans les années 1780 chacune de ces trois variantes existât d'une façon autonome dans notre pays. Les vrais adeptes de la philosophie française (des fonctionnaires nobles, de rares intellectuels roturiers) se rangèrent du côté de l'absolutisme éclairé de Joseph II. C'est dans ce milieu-là que se recrutèrent les joséphistes hongrois qui étaient prêts à pardonner au monarque le bouleversement du système administratif, le mépris des traditions, voire le très impopulaire décret sur l'usage des langues. La plupart d'entre eux restèrent dans la fonction publique jusqu'à la mort de Joseph.

Par ailleurs, à la fin du règne de Joseph II, la lutte ouverte éclata entre les deux courants précédents des Lumières (absolutisme éclairé et courant « seigneurial »). Les partisans de la variante « seigneuriale » ne sachant pas rompre avec la conception selon laquelle seuls les nobles constituaient la nation — voulaient récupérer les sentiments patriotiques des autres couches sociales à leur profit. Ce faisant, ils s'éloignaient de leurs principes de base éclairés et ils se rapprochaient de plus en plus de la réaction nobiliaire. Le mouvement national unifié finit par contraindre Joseph II à une retraite totale et à la révocation de ses ordonnances. D'un seul coup, la période de vingt-cinq ans d'absolutisme éclairé se termina en Hongrie. L'année 1790 semble représenter un arrêt subit et tragique dans le dé-

[12] *Ibid.*, p. 267.

veloppement de l'histoire hongroise. Ni la profondeur, ni le rythme du progrès antérieur des Lumières « seigneuriales » ne promirent de transformations rapides, les rares partisans véritables des Lumières semblaient faibles sans l'appui du pouvoir. La révocation des décrets ne provoqua pourtant aucun changement essentiel dans les affaires hongroises [13]. C'est qu'une partie des mesures de Joseph II était restée lettre morte, n'avait pas été mise en pratique (la réforme de la justice, le droit d'acquisition de propriété foncière pour la bourgeoisie). Dans le cas d'autres mesures, même la révocation ne pouvait plus rétablir l'état des choses antérieur : l'Eglise ne reconquit pas son ancienne puissance, les institutions administratives gardèrent les traces de la réforme. Enfin, les décrets sur le servage et sur la tolérance étaient soustraits par l'empereur même à l'abrogation. Le déclin des Lumières « seigneuriales » était compensé par l'activité accrue des authentiques adeptes des Lumières. Après avoir été déçus en 1790 par le mouvement national de la noblesse, les partisans des Lumières commencèrent une activité politique autonome au début des années 90. Dans les pamphlets politiques des années qui suivirent la mort de Joseph II, on vit reproduire non seulement les idées de la philosophie française, mais aussi certains objectifs de la Révolution [14]. Par la suite, les membres du mouvement des Jacobins hongrois se recrutèrent dans ce groupe et c'est en cette qualité qu'ils s'opposèrent en 1794/95 à l'absolutisme désormais traditionnel, redevenu rigide, s'accrochant au passé.

Il est donc bien impossible de décrire avec netteté les caractéristiques de la noblesse hongroise dans les vingt-cinq dernières années du XVIII[e] siècle. Son conservatisme dans la question des privilèges nobiliaires était atténué par le rôle qu'elle joua dans le renouveau de la vie intellectuelle, par le biais des Lumières « seigneuriales ». Les effets de la victoire remportée sur Joseph II furent compensés par le fait que la révocation des décrets ne détruisit pas entièrement les acquisitions de son règne. La critique sévère, justifiée à l'égard de nombreux représentants de la noblesse, ne peut pas être généralisée à l'ensemble de cette classe. Ce n'est pas seulement l'exemple des nobles et des intellectuels participant au mouvement des Jacobins hongrois qui invaliderait cette critique, mais aussi l'activité étendue en faveur des réformes de la noblesse hongroise dans le deuxième quart du XIX[e] siècle, une activité dont les sources doivent être cherchées précisément dans la période étudiée.

[13] J. BARTA, *Le célèbre trait de plume. Joseph II révoque ses décrets* (*A nevezetes tollvonás. II. József visszavonja rendeleteit*), Budapest, Akadémiai Kiadó, 1978, pp. 122-128.

[14] G. BALLAGI, *La littérature politique en Hongrie jusqu'en 1825* (*A politikai irodalom Magyarországon 1825-ig*) Budapest, Editions Franklin, 1888, pp. 330-360.

PEUT-ON PARLER D'UNE IDEOLOGIE NOBILIAIRE EN RUSSIE ?

par

Maurice COLIN
(Université de Dijon)

La Russie du XVIII[e] siècle est peu familière aux spécialistes occidentaux des Lumières qui ne la connaissent en général que par des synthèses de seconde main. Elle a fait l'objet de nombreuses études en Russie soviétique, mais dans une perspective très nationaliste menée par des chercheurs qui eux-mêmes ne voient l'Occident qu'à travers des formules traditionnelles non renouvelées. Ainsi les « Occidentaux » font des Lumières russes un prolongement peu original des Lumières de l'Ouest, tandis que les Russes s'efforcent, de façon peu convaincante, d'en faire une création spécifique. En somme, de part et d'autre, on est prisonnier de présupposés inadéquats.

Plutôt que d'offrir une nomenclature peu utile et bien ingrate, à travers un palmarès dérisoire, je préfère donc m'attacher ici à l'aspect très particulier des Lumières en Russie. L'exemple russe, qui vaudrait aussi pour bien des pays centraux, nous montre que, dans des pays qui n'ont pas créé leur idéologie propre, le seul problème intéressant est celui non pas de la teneur, mais de l'accueil des concepts importés : assimilation ou non-assimilation, acceptation ou refus délibéré d'idées qui n'ont pas été conçues pour des terrains mal préparés à les recevoir. Chaque pays possède ses données propres, son contexte social, sa mémoire historique de sorte que les idées, dès qu'elles cessent d'être objet de conversation pour théoriciens en chambre, doivent être passées au crible de la pratique.

LA NOBLESSE DANS LA SOCIETE RUSSE

Et d'abord, pourquoi avons-nous choisi de parler de la noblesse ? En Occident les Lumières sont le produit de cette bourgeoisie aisée qui s'est constituée à la fin du Moyen Age à partir des nouvelles formes de l'économie et de l'échange, qui a fait la Renaissance et surtout la Réforme et qui travaille à l'enrichissement des

Etats. Dans ces pays la noblesse est perdante, elle refuse l'évolution ou essaie de prendre le train en marche. Par ailleurs, un peu partout, on commence à faire reculer, un peu dans les faits et beaucoup par anticipation plus ou moins utopique, le spectre sinon de la pauvreté du moins du fatalisme ancestral.

Mais en Russie, en dehors du Prince, la noblesse est tout. Son concours est non seulement indispensable mais exclusif. Le régime traditionnel, dit autocratique, subordonne non seulement les institutions mais encore la personne même des sujets, nobles ou non, à l'autorité centrale incarnée par le tsar. Devant lui le noble n'est pas un être moral, mais le membre d'un ordre subordonné. Du tsar il est aussi l'unique relais. Car il n'y a pas de bourgeoisie au sens occidental du mot, ni de Tiers-Etat, ni de légistes, ni de chancellerie ou d'administration constituées de longue date. Pierre le Grand et ses successeurs, en voulant faire de la Russie un Etat moderne, ont dû chercher dans la noblesse non point les techniciens qui à l'origine venaient tous d'Allemagne ou des pays réformés, mais ce que nous appellerions de nos jours des cadres moyens ou supérieurs, dans l'armée, dans la justice, dans l'éducation, dans l'administration. Dans la noblesse héréditaire, d'ailleurs insuffisamment nombreuse, beaucoup n'avaient pas le goût, le courage ou les capacités nécessaires pour un tel « recyclage ». Il fallut donc faire appel aux meilleurs éléments de la moyenne et petite noblesse, si bien qu'on se mit à distinguer de plus en plus la noblesse de sang qui garda surtout les emplois de la haute armée et de la diplomatie d'une part, et d'autre part la noblesse dite de fonction qui se recruta surtout dans la moyenne. La première, cosmopolite, souvent fastueuse bien qu'elle tendît à s'appauvrir, à l'affût de l'étranger, occupait le devant de la scène. Souvent instruite, peu portée aux problèmes matériels qu'elle traitait avec hauteur, elle faisait illusion et représentait la Russie aux yeux des « philosophes » de l'Occident. La seconde, peu aisée ou même besogneuse, occupa par goût, par ambition ou par nécessité les nouveaux emplois requis par les Etats modernes ; ses membres exercèrent donc des activités précises et découvrirent les immenses retards ou les tares que les plus généreux voulurent corriger à partir d'observations faites sur le tas et non pas à la faible lueur de théories inopérantes.

Ainsi un écart profond sépare la Russie des pays les plus évolués de l'Occident. D'un côté nous trouvons des sociétés commerçantes, ouvertes, où une bourgeoisie conquérante détient une grande partie de la richesse et du savoir, de l'autre un pays « en voie de développement » qui n'a pas encore dégagé ses ressources potentielles, où la majorité poursuit son existence ancestrale, où une noblesse de fonction assume les besognes réservées ailleurs au Tiers-Etat et n'a avec la bourgeoisie aucune affinité éthique. Et, de même que la bourgeoisie occidentale s'estime plus efficace, plus travailleuse et plus vertueuse que la noblesse, de même la noblesse de fonction en Russie, jalouse des privilèges de l'ancienne, se sent meilleure, plus utile et surtout plus patriote.

En face du tsar et de la noblesse n'existe guère qu'un peuple peu différencié : des commerçants souvent attachés obtusément à leurs anciens usages, et des paysans, en général serfs, qui forment l'immense majorité. Quant aux « intellectuels » non

nobles, (*raznotchintsy*), ils n'émergeront vraiment que plus tard, au siècle suivant surtout.

NOBLESSE COSMOPOLITE. LE VERNIS DES LUMIERES

La Russie possède, depuis le milieu du siècle, une noblesse « éclairée » qui fait figure honorable à Londres, La Haye ou Paris. Le temps est loin où les ambassadeurs russes étonnaient par leur rusticité. Courtiseurs des « philosophes » et courtisés par eux, ces nobles donnent à ces derniers l'illusion flatteuse d'avoir fait de bons disciples, car ce sont les Français qui décernent avec hauteur le label de l'intelligence, ce qui rend provisoirement redoutables les maîtres de Paris ou de Fernay. L'ours moscovite est totalement apprivoisé en la personne des Ioussoupov, des Golovkine, des Stroganov entre autres. Le premier a été décrit par Pouchkine dans son poème *Un magnat,* où nous le voyons blasé, indulgent et sceptique au soir d'une vie partagée entre les divers pays d'Occident. Survivant trop longtemps dans une société devenue incompréhensible pour lui, il se réfugiait dans ses souvenirs de Versailles ou d'ailleurs.

Golovkine, en relation avec le Prince de Wurtemberg, avec le médecin Tissot de Lausanne, ne jurait que par Rousseau, et se mit en tête d'élever sa fillette selon les préceptes de l'*Emile,* bien que son auteur fût un peu inquiet de voir ses recommandations prises à la lettre. Amélie, « charmant jeune homme jusqu'à une heure de l'après-midi et très aimable demoiselle depuis ce moment jusqu'au soir » était nourrie de légumes et de lait, prenait tous les jours un bain d'eau froide, selon les conseils d'hydrothérapie chers à Tissot, montait à cheval, faisait de l'escrime, marchait à pied etc... Elle surprit beaucoup le jeune fils de Dieudonné Thiébault, lorsqu'il avait huit ans, c'est-à-dire bien avant qu'il ne devînt baron et maréchal d'Empire.

Golovkine, homme généreux et philanthrope, avait pour ami le baron puis comte Stroganov, qui préférait les charmes de Paris à ceux de Saint-Pétersbourg, et qui cherchait aussi un précepteur dans le vent pour son fils Paul ; Golovkine lui recommanda un jeune Français, bon mathématicien, mais aussi adepte de Rousseau, un futur « pur et dur » qui, plus tard après Thermidor, finira exécuté avec le dernier carré des Montagnards irréductibles de la « Crête ». Ce jeune homme, Gilbert Romme, sorti, comme tant d'autres Conventionnels, de l'Oratoire, était fort en peine de se frayer un avenir ; il développa un plan d'éducation qui fut agréé, avec beaucoup de mathémathiques qui ne devaient guère inspirer son futur élève, mais aussi avec beaucoup d'observations et de « leçons de choses », beaucoup de déplacements pour apprendre la technique et les « arts utiles », ainsi que les mœurs de la Russie au cours d'un voyage incognito suffisamment démasqué par les soins paternels pour éviter les incommodités et les aléas de la route. Quand la Révolution éclata, Romme s'installa avec son élève à Versailles d'abord, puis à Paris, pour suivre les travaux de l'Assemblée nationale jusqu'au jour où Catherine, dûment informée, invita le père à interrompre cette comédie. Ce que ce bon courtisan ne manqua de faire.

En Russie même il ne manquait pas de seigneurs au courant des modes de l'Occident et, bien entendu, de la pédagogie qui, bien avant Rousseau, était devenue la coqueluche du temps. Ne fallait-il point « changer les mentalités » et préparer l'homme nouveau par une éducation travaillant sur table rase ? Ainsi Betskoï (première manière), chargé par Catherine des questions d'enseignement, pensait réformer l'homme en l'espace d'une génération. Aux Cadets il voulait insuffler un esprit « chevaleresque », à l'instar des *Ritterakademien*. Déçu, il s'orienta par la suite vers des besognes plus concrètes.

Ces rêveries, tenaces dans une Russie qui les cultivait encore quand elles étaient passées de mode en Occident, ont sans doute inspiré les réjouissantes descriptions de Tourguenev dans son *Nid de gentilshommes*.

La puissance des idées venues de France persista longtemps, et l'on aime à rappeler que le précepteur de français des grands-ducs Alexandre et Constantin, petits-fils de Catherine II, fut le Vaudois Laharpe. La vérité est qu'alors, dans les années 80, le français demeurait l'indispensable instrument de communication, mais que la France avait perdu son prestige. On préférait donc s'adresser à la vertueuse Suisse, et il était de bon ton de choisir des Suisses francophones réformés. D'où le choix de Laharpe qui en un certain sens était donc anti-français. Il est vrai que Laharpe se réclamait de Rousseau ; mais auprès du public européen ce dernier n'était pas considéré comme Français.

On peut se demander si cette imprégnation par les Lumières était profonde où si elle exprimait une mode passagère et superficielle. Le fait est que leurs bénéficiaires (ou leurs victimes) furent vite récupérés. Paul Stroganov conserva de son éducation une certaine répulsion pour les mathématiques et un profond mépris pour la noblesse. Son père, revenu en Russie, mena une vie à grandes guides, toujours fastueuse, resta riche, hospitalier et endetté. On a souvent insinué que sous le vernis occidental le « boïar » survivait. Question difficile et sans doute vaine. En disant cela, les Occidentaux se donnent un brevet de rationalisme et se posent inconsciemment en modèle d'humanité. Mais on pourrait affirmer avec non moins de vraisemblance que les « philosophes » et hommes des Lumières étaient eux-mêmes des êtres fort passionnés et rationalistes en apparence seulement. C'est là une autre histoire qui relève de la psychologie des profondeurs.

LA NOBLESSE RUSSE AFFRONTEE A SES PROPRES PROBLEMES

Rien ne nous oblige plus à sentir les limites de la théorie que d'avoir à l'appliquer. En cette affaire, les uns sont écrasés et démissionnent. D'autres luttent et traitent la théorie avec désinvolture. D'autres s'enferment dans leur Tour d'ivoire. D'autres coupent les têtes récalcitrantes.

La nouvelle administration fut, comme nous l'avons dit, confiée à des hommes issus pour la plupart de la noblesse moyenne. Quelques-uns, de plus haute origine, firent des études poussées : ainsi Radichtchev fut envoyé avec quelques autres bour-

siers à l'université de Leipzig pour y apprendre les langues et le droit. Plus modestement Fonvizine inaugura le nouveau lycée préparatoire à l'université de Moscou récemment fondée, Novikov fréquenta un instant le même établissement et travailla dans les services de la *Grande Commission* où il acquit une connaissance plus concrète de la réalité russe. Plus tard Karamzine fut en relations avec la branche mystique de la maçonnerie allemande. Les théories élaborées au fil des ans en Occident parvenaient en Russie simultanément dans un mélange contradictoire où se rejoignaient confusément Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Mably, les économistes anglais, plus tard italiens etc... Fonvizine fut secrétaire de Panine qui voulait limiter les pouvoirs du tsar ; Radichtchev, rentré en Russie, eut à instruire de nombreux procès, notamment de paysans insoumis ou de soldats déserteurs.

Tour durent s'avouer que le visage de la Russie réelle ne correspondait en rien aux réflexions occidentales, aux analyses de Montesquieu sur le despotisme à partir d'une Turquie ou d'une Russie imaginaires, à l'optimisme humanitaire agité dans les salons et les châteaux, aux effusions du *Contrat social.* Les débats sur la définition de la monarchie ou les sources du pouvoir peuvent donner parfois matière à des considérations intéressantes, par contre les controverses sur des problèmes économiques ou sociaux à partir de concepts occidentaux sont dénuées de toute consistance. A quoi bon parler de droit naturel, de la valeur de la loi ou d'une inaliénable liberté, alors que les faits apportaient un constant démenti et que les « infracteurs » étaient strictement imperméables à un message abstrait et à un vocabulaire incompréhensible pour eux ? Aussi les diffuseurs des Lumières (en russe *prosvetiteli,* mot décalqué de l'*Aufklärer* allemand) passeront-ils de plus en plus du cosmopolitisme européen à une vision plus terre-à-terre et, par la force des choses, plus nationale aujourd'hui, nationaliste demain, c'est-à-dire qu'ils aboutiront, par un phénomène fréquent en matière d'idées, presque aux antipodes du point de départ. L'Allemagne qui parcourut une évolution semblable, fournit les arguments de la révolte contre l'universalisme français. Mais ce qui en Allemagne fut surtout une protestation de l'élite intellectuelle bourgeoise contre l'impérialisme culturel français fut en Russie l'expression d'une allergie vraie, d'abord non voulue, puis confusément ressentie, enfin véhémentement proclamée. Ce malaise devint un conflit d'identité, la revendication du droit à la différence.

Ce caractère incertain et flou apparaît notamment dans le fameux *Voyage de Saint-Pétersbourg à Moscou* de Radichtchev, qui est le plus insipide des récits si l'on s'en tient aux dissertations plaquées, et le plus émouvant si l'on s'attache au côté douloureusement vécu d'une réalité pitoyable. Ici des déclamations à la Rousseau ou à la Raynal, là des rencontres poignantes avec des gueux russes. Cet aspect ambigu apparaît aussi dans la célèbre comédie, psychologiquement et littérairement très faible, de Fonvizine, *l'Adolescent immûr,* qui oscille constamment entre des théories plaquées issues d'Occident (éducation des filles à la mode de Fénelon, exaltation du commerce, glorification de la terre source de toute richesse honnête etc...) et des considérations insupportablement chauvines et passéistes qui font référence à l'heureux temps de Pierre le Grand, lorsque les Russes n'aspi-

raient qu'à servir avec intégrité (??) et que le luxe n'avait pas encore corrompu les mœurs [1].

Quoi qu'il en soit, les principales questions qui se posaient alors à la noblesse étaient ses rapports avec le pouvoir central, son rôle spécifique, et enfin le problème paysan.

1) *La noblesse devant l'autocratie*

En Occident se posait la question des rapports entre les classes montantes de la bourgeoisie et la royauté plus ou moins appuyée par la noblesse. Non que l'on contestât franchement le Prince, mais on voulait substituer au droit divin la légitimité restrictive de la raison ; on proposait donc comme idéal celui d'une monarchie tempérée par une constitution dont elle devait assurer l'exécution. En France où les philosophes se défiaient du peuple, on accepta d'abord la notion d'absolutisme éclairé qui laissait tout pouvoir à un Prince supposé raisonnable conseillé par des sages supposés non moins raisonnables (les philosophes évidemment). Avec ce qu'il est convenu d'appeler le rousseauisme apparut la notion nouvelle du citoyen responsable substitué au sujet, ce qui excluait le despotisme même éclairé, puisqu'il rejetait toute participation réelle du peuple.

En Russie l'absolutisme existait sous sa forme la plus extrême. La noblesse contenue, mais secrètement frondeuse, voulait contrebalancer le pouvoir du tsar par des formules de monarchie tempérée qui se nourrissaient de doctrines occidentales, et cela dès le règne d'Elisabeth (1740-1762). Catherine II, qui, avant de régner, avait longuement médité ces questions, s'inspira, dans ses *Instructions* aux députés de la Grande commission, en théorie du moins, des considérations de Montesquieu qui constituait l'indispensable référence du moment ; mais elle remarqua dans ses annotations que sa définition du « despotisme » ne correspondait pas à l'autocratie russe et qu'un immense empire ne pouvait être maintenu que par une autorité absolue. Cette femme intelligente s'était rendu compte que les théories occidentales étaient inapplicables et que l'autocratie exprimait une nécessité. En fait il n'y avait pas de solution de rechange. L'utopie rousseauiste de la volonté générale était dérisoire pour un peuple plongé dans la passivité, l'inertie et l'ignorance séculaires.

De la même façon Chtcherbatov, grand seigneur acharné à défendre les privilèges de la noblesse, s'appuya à la fois sur Montesquieu et Rousseau qu'il tritura pour les tirer à soi. Cette tentative parfaitement vaine montre que les Russes n'avaient alors aucune pensée originale à proposer et qu'ils étaient obligés de passer, fût-ce pour les démentir ou les dénaturer, par des concepts occidentaux, dès qu'ils voulaient se hisser à un certain niveau de discussion.

[1] Le titre de la comédie est peu traduisible : le *Mineur* (mot de toute façon équivoque) le *Blanc-Bec gentilhomme*, le *Hobereau adolescent* ne correspondent pas au terme russe *Nedorosl'* (littéralement : celui qui n'a pas terminé sa croissance, qui ne parvient pas au stade adulte) employé sous Pierre le Grand pour désigner les jeunes gentilshommes astreints au service militaire, mais que leur incapacité rendait inaptes aux fonctions d'officier.

L'insurrection de Pougatchev, par sa férocité élémentaire, terrorisa l'impératrice et les nobles. Ce fut le coup de grâce des illusions. Les nobles, y compris les plus ouverts, étaient contraints de s'en remettre à la protection du pouvoir. Les velléités libérales les plus sincères s'évanouirent, tandis que Catherine, sans joie, dut s'appuyer de son côté sur une noblesse soumise parce qu'affolée. Il ne s'agit en rien d'une réaction nobiliaire, mais d'un geste de survie. La seule possibilité était le renforcement d'un absolutisme dont on se plaisait à espérer qu'il serait éclairé, hypothèse aussi aléatoire mais pas plus absurde que celle d'une république qui obéirait à la vertu. Mais que faire d'autre ? Radichtchev, qui dans sa jeunesse s'était nourri du *Contrat social* et qui fut durement traité par Catherine qui l'exila en Sibérie, salua avec joie l'avènement d'Alexandre, prince supposé libéral, tout comme les autres écrivains ou comme Laharpe qui comptaient justement sur l'absolutisme pour imposer les Lumières malgré toutes les résistances conservatrices qui de fait éclatèrent et triomphèrent quelques années plus tard. La tradition de la vertu imposée « d'en haut » (*sverkhu*) est une des constantes de l'histoire russe. On sait ce qui en résulte.

2) *La mission de la noblesse*

La noblesse était perdante en Occident. Ceux qui désiraient la défendre souhaitaient l'associer au développement de la richesse, au lieu de la confiner dans son rôle militaire qui paraissait de plus en plus inutile pendant les périodes de paix. Mais cela posait la question de la « dérogeance » qui fut au milieu du siècle l'objet d'une très vive polémique tout à fait artificielle en Russie. En France la bourgeoisie montante n'avait aucun intérêt à laisser la noblesse pratiquer l'industrie et le commerce, dont elle se fût volontiers réservé le monopole en confinant la noblesse dans ses attributions militaires traditionnelles. En Russie cette question fut agitée quelque peu, à la remorque de l'Allemagne et de la France, et Fonvizine fut chargé de traduire divers textes relatifs à la noblesse commerçante et au rôle du Tiers-Etat. Débat inutile puisqu'il n'y avait ni Tiers ni classes moyennes entreprenantes. Ces fonctions ne pouvaient donc être assumées que par la noblesse d'une part et sous la tutelle de l'Etat d'autre part. D'ailleurs les plus grands noms, parmi lesquels Stroganov, devaient leur fortune à la concession que leur avait faite le tsar pour l'exploitation des mines de sel, puis plus tard des mines de l'Oural. Des considérations sur la dérogeance n'avaient aucun sens. Ce qu'il fallait à la Russie, c'étaient des nobles dynamiques, entreprenants et instruits, conscients de leur devoir social, capables de prendre le relais des techniciens étrangers et d'assumer les destinées du pays. Dans l'ensemble ils firent défaut. Beaucoup étaient mal préparés à ces tâches par une éducation humaniste et cosmopolite qui les isolait de leur propre pays, et ils commencèrent à cultiver, lentement encore, ces états d'âme de nobles « complexés » (on dit traditionnellement, mais moins clairement, de nobles « repentants ») qui vont fleurir au siècle suivant : avec d'excellentes intentions, ils furent écrasés par leurs responsabilités et conçurent des sentiments de culpabilité personnelle et collective qui achevèrent de les annuler. Cette démission fut tra-

gique pour la Russie, car la relève fut prise par ces semi-intellectuels de moyenne ou d'humble origine, ambitieux et jaloux, qui, armés d'une culture sommaire et radicale, imaginèrent des solutions inhumaines dont la Russie et nous-mêmes continuons à pâtir. Ce qui a manqué à la noblesse d'alors, ce n'est ni l'intelligence ni le désintéressement, mais une éducation appropriée, de sorte que les Lumières cosmopolites, si mal adaptées à la réalité russe, loin d'être un levain, furent plutôt un handicap.

3) *Le servage*

Il en fut de même du servage dont la solution finale n'a jamais été trouvée en Russie, de quelque nom qu'on pare ce phénomène. Le servage n'était pas devenu plus cruel ; mais la diffusion des Lumières le rendait plus intolérable et injustifiable en droit. D'autre part, à cette époque où commençaient à pénétrer en Occident de nouvelles techniques agricoles, comment faire travailler efficacement le serf qui ne connaissait, comme arme toujours maniée et jamais déclarée, que l'inertie et la fraude séculaires ? Cette question fut donc abordée sous le double aspect du droit et de l'économie. Ajoutons, après l'insurrection de Pougatchev, un autre mobile : la peur qui faisait redouter de nouvelles émeutes. Certes il y avait toujours eu des jacqueries, sporadiques ou généralisées, mais celle de Pougatchev, par son caractère atroce et apparemment irrésistible, avait frappé les esprits à une époque qui se voulait humanitaire. On pouvait donc représenter aux plus clairvoyants des seigneurs que ces passions primaires se réveilleraient tôt ou tard s'ils ne travaillaient à améliorer la condition paysanne. Or les considérations venues d'Occident étaient inopérantes. Il est remarquable que le premier texte rédigé par un Russe sur ce sujet mis au concours au début du règne de Catherine (Polénov, qui avait étudié à l'université de Strasbourg) s'inspira des déclamations occidentales, il n'arriva pas à distinguer le servage russe de l'esclavage antique, tel du moins qu'on pensait le connaître. La perspective était donc fausse dès le départ.

D'autre part dans une société totalement inégalitaire les arguments tirés du droit naturel étaient dérisoires. La suppression juridique du servage n'aurait fait que soumettre le serf affranchi aux dures lois de l'économie de marché et eût engendré la formation d'un immense prolétariat agricole qui n'eût même pas joui de la relative protection seigneuriale. L'arriération traditionnelle n'aurait pas permis une réelle participation de la grande majorité des paysans à l'essor économique. Enfin, s'il ne manquait pas de caractères généreux parmi les seigneurs terriens, c'était quand même trop attendre d'eux que d'espérer les amener à perdre la source de leurs revenus et de leur existence même, fût-elle médiocre. Voltaire certes ne risquait rien à réclamer l'abolition de la main morte. C'était pour lui une bonne occasion de s'attaquer à l'Infâme sous les espèces de l'abbé de Saint-Claude et, pour le reste, il s'attaquait à un tout petit nombre de bénéficiaires bien embarrassés de se défendre sur le terrain des principes. Mais en Russie les seigneurs auraient dû abdiquer leurs privilèges, sans même que l'avantage en parût évident ni pour les paysans ni pour le reste du pays. On comprend donc que beaucoup de seigneurs, y

compris parmi les *prosvetiteli,* aient éludé ce problème. Radichtchev, homme inquiet et passionné, abandonnant ses anciennes amours pour le *Contrat social,* chercha plus heureusement des solutions limitées et surtout très étalées dans le temps (chapitre *Projet pour le futur* dans le *Voyage*). Karamzine qui, dans sa jeunesse, avait exprimé un « républicanisme » véhément et sentimental, évolua vers une attitude paternaliste et patriarcale qui faisait du noble le naturel protecteur du paysan : attitude qui n'eût point manqué d'arguments si elle n'eût point servi d'alibi à ceux qui, très égoïstement, entendaient pérenniser le servage et l'arbitraire. La question sera reprise à travers toute la première moitié du XIX^e^ siècle. La suppression officielle du servage ne résolut pas un problème qui, sous des appellations diverses, se perpétua. L'optimisme de la théorie se heurta toujours à la brutalité des faits. Cette incapacité à résoudre contribua pour une large part à l'apparition de ce phénomène du noble « complexé » auquel nous avons fait allusion.

DECLIN ET VANITE DE L'IDEOLOGIE

Le terme d'idéologie nobiliaire est au fond impropre. Au XVIII^e^ siècle la noblesse ne connaît d'autre idéologie que l'occidentale. Or celle-ci, qui en Occident même n'est pas sans failles, est inadéquate en Russie. Dans la mesure où les nobles veulent faire œuvre utile, ils sont contraints de lui tourner le dos.

Cette tendance s'affirme dans la deuxième moitié du siècle pour des causes particulières et générales. Elle accompagne et reflète sans doute le déclin de la « philosophie ». C'est vers les années 70 que se dessine le « vide français », masqué par la durable toute-puissance de la langue française. Ce discrédit de l'idéologie française atteignit durement la France tout entière, car on s'était habitué à l'identifier aux philosophes et aux économistes. Désormais l'on voulait du concret, on supportait mal la rigueur des mathématiques qui, auprès d'un public souvent superficiel, cédait le terrain devant les sciences de la nature et les sciences appliquées, on abondonnait l'universalisme cosmopolite pour l'étude des cas singuliers, ce qui favorisait les « sciences camérales » avant de préparer l'avènement des romantismes nationaux.

Le post-classicisme français semblait bien exsangue à côté des œuvres « naïves » allemandes ou anglaises (on commençait à connaître l'Angleterre à travers les traductions françaises ou allemandes). Catherine, fatiguée des philosophes dont elle s'était détachée malgré son admiration verbale pour le vieux Voltaire, excédée du verbalisme des économistes qui l'accablaient de conseils et de demandes de subventions, se tourna vers son Allemagne natale et vers Joseph II. On ne voulait plus de théorie, mais du pratique. Les conseillers de Catherine appartiennent désormais aux états des Habsbourg. La plupart avaient fait leurs études en Allemagne. Certes on proclamait de l'admiration pour un Rousseau d'ailleurs mal connu et arrêté au *Discours sur l'inégalité* (le *Contrat* était officiellement interdit), on se pâmait sur l'*Emile,* car cela faisait « progressiste », mais on s'attachait à jeter lentement les bases d'une éducation nationale en formant modestement des maîtres pour l'en-

seignement primaire et secondaire, et non pas en commençant « par le toit », comme disait ironiquement Catherine. Bizarrement, au moment où la recette de l'absolutisme éclairé passait de mode en Occident, les souverains de Russie et d'Autriche la reprenaient à leur compte dans le domaine concret de l'école et de l'administration, sans doute parce que, dans de vastes états moins évolués, plus récents et hétérogènes, il représentait la meilleure formule. On sait que de plus en plus on exaltait l'action modeste et limitée mais efficace, ou le primat de l'action : de cette conception nouvelle Goethe fut le grand interprète dans son *Wilhelm Meister*.

En se référant à des modèles venus d'Allemagne, les nobles russes empruntaient encore. Ils mirent moins d'âpreté que les Allemands à dénoncer l'idéologie française, car ils n'y apportaient pas la même passion nationale et n'avaient pas pleinement assimilé les Lumières occidentales. Les prises de conscience furent plus difficiles, les choix peu clairs, le découpage en périodes apparaît plus artificiel, car des courants coexistent qui ailleurs se succèdent. Tout cela rend difficile l'étude d'une pensée incertaine et souvent contradictoire.

QUELQUES REMARQUES GENERALES

Nous avons évité d'entrer dans des détails qui n'intéressent vraiment que des spécialistes ; d'autre part les grands textes sont rares et peu accessibles, puisque le plus souvent non traduits. Rien n'est décourageant comme les simples nomenclatures. Nous voudrions plutôt esquisser quelques remarques générales concernant ce qu'on appelle les littératures et les mentalités comparées.

Sources, plagiants et « manipulations »

La mode fut longtemps de chercher des « sources » et des « influences ». Dans le cas particulier de la Russie on rencontre bien des difficultés et des surprises étonnantes. Car des emprunteurs et des imitateurs, pour mieux dissimuler leurs plagiats, ont coutume de démarquer des textes peu connus que leurs compatriotes ignorent et n'ont aucune chance de détecter, jusqu'au jour où quelque historien érudit les découvre et les fait sortir un instant d'oubliettes bien méritées. La Russie offre des cas parfois réjouissants. Car les commentateurs ont tout loisir de se livrer à des hypothèses fort ingénieuses qu'un heureux hasard peut réduire à néant. Tel texte (à notre avis très insipide) dont on discute très gravement est aujourd'hui attribué, chaque fois pour des critères « formels » incontestables, tantôt à Fonvizine, tantôt à Radichtchev, tantôt à Novikov, dans des études ou thèses fort nourries, en attendant, qui sait ?, le jour fort possible où l'on découvrirait le texte occidental d'origine qui mettrait tout le monde d'accord. Tous les « civilisateurs » russes ont largement pillé. Une poésie de Radichtchev, longtemps considérée comme originale, s'est avérée être une transposition très fidèle d'un texte d'Ewald von Kleist. Les longues considérations du même auteur sur la censure (chapitre *Torjok* du *Voyage*) démarquent un traité de l'Allemand Beckmann. On s'est longuement interrogé sur la précocité réellement extraordinaire du jeune Krylov dans son *Cour-*

rier des esprits. Certains ont proposé d'en attribuer la paternité partielle à Radichtchev, d'autres se sont efforcés d'avancer sa date de naissance pour rendre sa précocité plus plausible. Finalement, il s'agissait d'un quasi plagiat d'un écrivain français (le marquis d'Argens) que les lecteurs russes ne risquaient pas de soupçonner.

Certes les méthodes actuelles permettent de constituer des « banques de données ». Il faut toutefois penser que les auteurs mineurs du XVIII^e siècle qui ont fait don de leur plume à la postérité sont innombrables et ont de quoi décourager les chercheurs. Surtout ces investigations risquent d'être terribles pour les « grands » auteurs qui n'ont jamais hésité à piller et à reproduire servilement et sans le moindre scrupule. Et en général le profit de ces « découvertes » sera médiocre.

Inversement l'auteur produit souvent des références pour se donner une caution, mais suit ses arrière-pensées propres. Les Russes, n'ayant alors pas de précédents chez eux, devaient payer leur tribut à la pensée occidentale pour qu'on ne les taxât pas d'ignorance. Fenelon, Montesquieu, Locke, Rousseau étaient de bonnes références. L'habile Catherine rendait hommage à Montesquieu, pour l'infléchir vers sa pensée. Chtcherbatov faisait de même appel à Montesquieu ou Rousseau pour les contredire en fin de compte. En pareil cas on affirme volontiers qu'il y a eu « trahison » ou « manipulation consciente » des grands maîtres. Querelle peu utile. Car justement tout l'intérêt est dans le traitement original qu'un auteur fait subir à son modèle, et non point dans la reproduction dévote. Tout esprit d'une certaine envergure infléchit son modèle, l'adapte aux préoccupations de son temps, aux nécessités de son milieu. Accuse-t-on Luther d'avoir manipulé saint Paul ou saint Augustin, Marx d'avoir manipulé Hegel, ou Lénine Marx ? Ces procès d'intention ne servent en rien notre projet qui est d'essayer d'interpréter des pensées très diverses.

L'air du temps et de toujours.

Au reste les comparatistes ont depuis longtemps reconnu que telle idée est à un moment donné « dans l'air », ce qui amène à prendre en compte les inconscients collectifs de l'époque. Comme les idées empruntées sont traitées différemment à l'intérieur d'espaces culturels souvent très restreints, on doit examiner le contexte propre à chaque pays commandé par sa géographie et son histoire. Nous avons dit pourquoi les idées occidentales ne pouvaient pénétrer en Russie qu'après un nouvel habillage ou un maquillage. Et c'est là l'essentiel.

On s'aperçoit alors que chaque groupe contient un substrat latent que la logique n'atteint pas, une mémoire historique qui régit l'accueil, provoque des engouements, des refus apparemment irrationnels, des allergies confuses et non voulues. Car les groupes, comme les individus, se créent leurs souvenirs, se refont leur passé, s'inventent leurs réminiscences à travers des mythes et des phantasmes que l'historien doit constater, sans les juger ou les refuser parce que déraisonnables. Là

intervient, plus que l'histoire proprement dite, la psychologie des foules, des peuples, domaine dangereux et déconcertant pour la pensée claire. En gros il s'agit de la « tradition » propre à chaque peuple. Et il faut avouer que nos inconscients « centrismes », franco- anglo- germano- occidentalo-centrismes ne nous facilitent pas l'approche des inconscients collectifs d'espaces éloignés du nôtre. Ce domaine est en somme à peine défriché. Il exclut les vains nationalismes, mais aussi la tentation des vains masochismes.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Il n'existe pas à notre connaissance de synthèse d'ensemble sur la question. On devra donc réunir des indications éparses à travers des études d'époque ou des monographies concernant les principaux écrivains.

Les spécialistes soviétiques se sont beaucoup occupés des Lumières russes ; ils nous apportent une documentation précieuse peu accessible aux chercheurs occidentaux. Mais l'optique en est très tendancieuse et s'appuie sur une connaissance très conventionnelle des sources occidentales. Citons toutefois :

G. MAKOGONENKO, *Novikov i russkoe prosveščenie* (Novikov et les Lumières russes) Moscou-Léningrad 1952.

G. MAKOGONENKO, *Radiščev i ego vremja* (Radichtchev et son temps) Moscou 1956.

P.N. BERKOV, *Istorija russkoj žurnalistiki 18-veka* (les publicistes russes au XVIII[e] siècle) Moscou-Léningrad 1952.

Plusieurs thèses récentes ont été consacrées en France au dix-huitième siècle russe. Elles contiennent une abondante bibliographie.

A. MONNIER, *Un publiciste frondeur sous Catherine II, Nicolas Novikov*, Inst. études slaves Paris 1981.

A. STRYCEK, *La Russie des Lumières, Denis Fonvizine* (Cinq continents, Paris, 1976).

F. LABRIOLLE, *Krylov, ses œuvres de jeunesse et les courants littéraires de son temps*, 2 vol. Publications orientalistes de France, Paris, 1975.

M. COLIN, *Krylov fabuliste.* Publications orientalistes de France, Paris, 1975 (indications sur la réaction anti-Lumières dans les années 1800-1820).

Une thèse, non soutenue jusqu'à ce jour, est consacrée en France, à la pensée politique de Radichtchev. Une étude, assez courte mais excellente, existe en anglais :

ALLEN MCCONNELL, *A russian « philosophe » : A. Radishchev*, La Haye, 1964.

Radichtchev est considéré par la critique officielle soviétique comme le premier philosophe « révolutionnaire » de la Russie. Cette opinion est étudiée par :

LOTMAN, *« Byl li Radiščev dvorjanskim revoljucionerom ? »* dans *Voprosy filosofii*, 1956, n° 3.

Elle est contestée par :

M. COLIN, *« Radichtchev fut-il un écrivain « révolutionnaire » ? »* dans *Revue des études slaves*, Paris, 1977 LI.

Vient de paraître :

W. GARETH-JONES, *Nikolay Novikov enlightener of Russia*, Cambridge, 1984.

L'IDEOLOGIE DE LA NOBLESSE RUSSE AU SIECLE DES LUMIERES LA FRONDE ARISTOCRATIQUE. LE PRINCE CHTCHERBATOFF

par

Ludmilla NÉMETI-CHARGUINA
(Académie des Sciences de Hongrie)

« L'empire russe est si vaste que, hormis un souverain autocrate, toute autre forme de gouvernement lui est nuisible », écrivait Catherine II dans ses *Mémoires secrets,* presque à la même époque où elle travaillait à ses *Instructions.* Elle affirmait que *L'Esprit des lois* de Montesquieu était son livre de chevet et annonçait à d'Alembert dans une lettre : « Vous verrez d'après mes *Instructions,* comment j'ai dévalisé le président de Montesquieu au profit de mon empire » [1].

L'antinomie « lumière-esclavage » caractérise toute l'époque des lumières, tout le XVIII[e] siècle russe. Lumière, lumière et encore lumière ! Une foi infinie en la raison humaine, la conviction que grâce à de bonnes lois et à une éducation appropriée le genre humain peut être recréé, telle est la Weltanschauung des Russes éclairés, qui se rapprochent des rationalistes français.

« Un lever de soleil majestueux » (ein herrlicher Sonnenaufgang) — c'est ainsi que Hegel appelle le siècle des Lumières français — a dissipé les ombres des anciennes croyances, traditions et institutions, et pas uniquement en France. Les Russes éclairés, au sens le plus large de ce terme, croient que l'instruction peut agir sur la politique, supprimer la corruption des mœurs et, un jour, peut-être, l'esclavage. Mais dès l'origine, ils sont en désaccord sur les moyens à mettre en œuvre et diverses tendances se manifestent au sein du mouvement des Lumières en Russie : le courant démocratique (Kozelski) et démocratique-révolutionnaire (Radichtchev), le mouvement de la noblesse libérale (Golitsyn, Novikoff), un courant officiel avec à sa tête l'impératrice elle-même et enfin un groupe assez influent d'aristocrates qui appliquent les idées du droit naturel et du constitutionalisme dans le cadre étroit de leurs intérêts de classe.

[1] *Sbornik imperatorskogo russkogo istoričeskogo obščestva,* SPB, 1867-1916, t. X, p. 31.

Dans ce groupe où figurent le prince Chtcherbatoff, N. Panine et D. Fonvisine, le modèle occidental de la monarchie constitutionnelle reçoit un traitement original et sert de fondement à leur plaidoyer en faveur d'une limitation de l'autocratie en Russie au moyen d'organes représentatifs de la noblesse ancienne. L'opposition aristocratique, inspirée par les déclarations de Catherine II, imaginait un mélange hétéroclite de douma de boiards, d'états généraux et d'idées inspirées des philosophes français. La fronde aristocratique voulait remplacer l'autocratie par une monarchie de type autocratique. Les représentants de l'opposition allaient chercher leurs idées principalement dans la philosophie politique de Montesquieu. Leur point de vue coïncidait totalement avec la fameuse phrase de Montesquieu : « ... Point de monarque, point de noblesse ; point de noblesse, point de monarque, mais on a un despote » [2]. Ils reniaient plus ou moins les voies éclairées dans lesquelles s'engageait la Russie. Les défenseurs de pareilles idées étaient enclins à idéaliser le bon vieux temps, se méfiaient de la réforme de Pierre, « nécessaire, mais peut-être excessive », pour reprendre les termes du prince Chtcherbatoff.

II

Le prince M.M. Chtcherbatoff (1733-1790) était le représentant extrémiste de l'opposition frondeuse aristocratique. Homme politique, historien, publiciste, auteur de traités, d'ouvrages d'économie et d'agronomie, traducteur, poète, auteur d'un roman social utopique, ce fut « peut-être l'idéologue le plus remarquable de la noblesse russe du XVIIIe siècle » [3].

La vie et l'activité de ce représentant d'une vieille famille aristocratique, « rurikovitch » et donc de souche plus ancienne que la famille impériale, homme de talent et de grande culture, offrent un exemple d'amalgame original des points de vue de la fronde aristocratique et des principes des philosophes français. Aristocrate, il s'indignait de la loi de Pierre Ier, en vertu de laquelle tout homme parvenu au grade d'officier devenait gentilhomme ; penseur, il répondait « non » à la question : « un homme peut-il tenir son semblable dans l'esclavage ? »

Le prince Chtcherbatoff parlait cinq langues ; en plus du français et de l'allemand, obligatoires pour un aristocrate russe de ce temps, il connaissait l'italien, le suédois et le polonais. Le catalogue de sa bibliothèque recense 15.000 volumes — de théologie, de philosophie, de pédagogie, de droit, d'économie, d'art militaire, de géographie et surtout d'histoire.

Vue de l'extérieur, la carrière du prince Chtcherbatoff est brillante. Inscrit dès son enfance dans un régiment de la garde, il prend sa retraite en 1762 aussitôt

[2] MONTESQUIEU, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1951, Livre II, Chapitre IV, p. 247 (Bibl. de la Pléiade).

[3] G.V. PLEKHANOV, « Istorija russkoj obščestvennoj mysli », *Sočinenija*, t. XXII, GIZ, 1925, p. 185.

après la publication de la *Charte des libertés des gentilshommes* et se fixe dans sa propriété. En 1767 les différentes couches sociales élisent leurs députés à la Commission pour la constitution d'un nouveau code. Chtcherbatoff est élu député par la noblesse de Jaroslavle. Quelques mois plus tard les délégués furent renvoyés chez eux. On n'arriva point à une restructuration du système politique, mais Catherine II décida de tirer parti sur le plan politique des plus doués de ces hommes et Chtcherbatoff se trouva parmi eux.

Il servit dix ans à Saint Pétersbourg. En 1768, il fut désigné à la Commission du Commerce. A partir de l'été 1775, il « tient le journal des affaires du conseil de guerre » : en clair, il dirige un bureau secret d'affaires militaires. En janvier 1778, il reçoit le grade de conseiller secret et est nommé président de la *Kamer Kollegija* (fonction qui correspond plus ou moins au futur ministre des finances).

A partir de 1770 paraît, volume après volume, son *Histoire de la Russie depuis les temps les plus anciens.* Cette histoire fut menée jusqu'aux temps des troubles, c'est-à-dire 1610. Quinze volumes ont paru au total. Chtcherbatoff reçu le titre d'historiographe, membre d'honneur de l'Académie des Sciences, ayant accès aux papiers, même les plus secrets, de Pierre le Grand.

En 1778, Chtcherbatoff demanda son transfert à Moscou, loin de la Cour. En tant que sénateur, il participa à diverses révisions et inspections. Peu avant sa mort, survenue en 1790, il démisionna de ce poste.

Lorsque la nouvelle de la mort de Chtcherbatoff lui parvint, Catherine II envoya à Prozorovskij, le commissaire en chef de Moscou, des instructions urgentes « afin d'essayer d'acquérir la bibliothèque et la collection de manuscrits du défunt ». La famille Chtcherbatoff n'osa point désobéir, mais certains textes que le prince historien avait demandé auparavant de « cacher dans sa famille » furent dissimulés par les héritiers. Parmi ceux-ci la note *De la corruption des mœurs en Russie* et le roman social utopique *Voyage au pays d'Ophir de M. S... gentilhomme suédois.*

68 ans après le décès du prince Chtcherbatoff, son traité *De la corruption des mœurs en Russie* a été publié à Londres par Herzen. En 1896-98, on a publié à Saint Pétersbourg deux volumes des ouvrages du prince Chtcherbatoff retrouvés dans les archives familiales. Parmi ces ouvrages on trouve aussi le traité *De la corruption des mœurs en Russie* et le roman *Voyage au pays d'Ophir.*

Si on compare *De la corruption,* des œuvres du prince destinées à la clandestinité, et des textes d'archives non publiés avec l'*Histoire de la Russie* du prince Chtcherbatoff, on constate que Chtcherbatoff écrivait deux « histoires », l'histoire officielle et l'histoire secrète de Pierre le Grand en plus de l'histoire *de son temps à lui* ! On peut comprendre cette duplicité si on se souvient qu'en 1763, en cette année où l'impératrice joue avec succès le rôle du philosophe sur le trône, Catherine II publie le *Manifeste du silence.* Ce manifeste, lu dans les rues de Moscou le 4 juin 1763, accompagné de roulements de tambour, portait à la connaissance de la population qu'il existait parmi les sujets de l'impératrice des gens dépravés de mœurs et de pensée, « qui se permettaient de discuter d'affaires ne les concernant

nullement ». Sur un ton maternel l'impératrice leur enjoignait de se taire et de s'occuper de leurs propres affaires. S'ils ne se calment pas, ajoutait-elle, « nous agirons selon toute la sévérité des lois » [4].

Le manifeste fut publié dans toutes les villes de l'empire. Ceux qui avaient pris au sérieux les principes des lumières proclamés par Catherine II, Radichtcheff et Novicoff par exemple, furent bientôt obligés de reconnaître que les difficultés ne faisaient que commencer.

III

Le genre du récit philosophique était représenté dans la littérature russe par de nombreuses traductions de romans et nouvelles politiques français et, plus tard, par des œuvres originales, qui développent une problématique politique spécifiquement russe.

Le roman utopique *Voyage au pays d'Ophir* en est un exemple. On suppose qu'il a été écrit vers 1784. Le roman présente un Etat à hiérarchie sociale, idéal du point de vue conservateur de l'auteur, avec un parlement aristocratique qui défie le pouvoir *de facto*. Reniant, parmi les points de vue des philosophes français, tous ceux qui étaient incompatibles avec les privilèges de la noblesse, Chtcherbatoff prenait tout ce qui pourrait servir à purifier l'autocratie d'un relent de tyrannie. Il opposait la monarchie fondée sur les « lois fondamentales » de Montesquieu à l'autocratie ou « despotisme », qui « en suivant uniquement son bon vouloir détruit toutes ces lois ». Selon Chtcherbatoff, l'autocratie « ne tenant compte de rien, trouble en toutes parts l'existence et la quiétude de tout citoyen ». Tout ce qui entre en contact avec ce vase impur « est contaminé par ce poison et tourne au détriment de la société ». Le despotisme ne peut même pas être appelé gouvernement, « car c'est un supplice, où il n'est d'autres lois, ni d'autres règles que l'arbitraire irréfléchi des despotes ».

Chtcherbatoff compare les hommes qui vivent sous le joug de l'autocratie à des voyageurs par temps de tempête sur un navire privé de mâts, de voiles et même de boussole. S'ils parviennent parfois à bon port, ce n'est qu'un heureux hasard, non une règle. Dans un Etat despotique, la vertu n'est pas respectée, parce que des hommes vertueux constituent un reproche vivant pour le despote. La raison y est persécutée, car « l'autocratie pâtit si quelqu'un réfléchit aux droits réciproques qui constituent le fondement des sociétés, et contemple sa situation d'un regard sage ».

En ce qui concerne le problème de l'origine du pouvoir politique, Chtcherbatoff, de même que tous ses contemporains cultivés, suivait la théorie du Contrat et estimait qu'un pays y gagnait lorsque le pouvoir monarchique s'y installait. Mais il se

[4] S.M. Solov'ev, *Istorija Rossii*, Moscou, 1963, t. V, p. 1457.

refuse catégoriquement à reconnaître comme monarchique l'ordre établi en Russie. Un monarque doit être assisté d'un conseil « composé de ses compatriotes les plus sages et les plus érudits ». Le conseil présente au monarque ce qui peut être utile à l'Etat et lui déconseille les mesures nuisibles ou celles à caractère despotique. L'existence d'un tel conseil et la présence de lois fondamentales sont, selon Chtcherbatoff, les deux caractéristiques essentielles qui distinguent un gouvernement monarchique de l'autocratie. Etant donné qu'elles font défaut en Russie, Chtcherbatoff considère le gouvernement de Catherine II comme despotique, car « les lois chez nous sont élaborées dans un cabinet, par le souverain qui, dans la plupart des cas, est solidement protégé pour être tenu dans l'ignorance de la vérité et de la misère du peuple ».

Dans son article « Justification de mes idées et paroles exprimées souvent trop d'audace », Chtcherbatoff écrit :

> « J'accuse nos lois, car elles prouvent clairement que ceux qui les rédigent ne s'informent ni ne prennent soin ni de la situation, ni des intérêts, ni des besoins du peuple.
>
> J'accuse la rédaction des lois par l'impératrice en personne ; dans l'obscurité de son cabinet, elle rédige des lois grâce auxquelles elle désire réaliser l'impossible et guérir ce qu'elle ignore ».

Les idées de Chtcherbatoff sont développées dans le roman *Voyage au pays d'Ophir* : le système fantastique du « socialisme féodal », la direction collective du pays par la noblesse avec à sa tête un monarque, *primus inter pares*. Le pays d'Ophir est un Etat idéal, une monarchie éclairée. Son « gouvernement suprême » se compose de 75 députés nobles et de 15 députés marchands, admis dans un seul département — celui de la construction, des revenus et du commerce. Le pouvoir suprême à Ophir est « jugulé » par les lois fondamentales, qui limitent sérieusement la possibilité de nuire aux citoyens.

Le pays d'Ophir réalise ce que Chtcherbatoff écrivait dans son traité *De la corruption*. Auprès du monarque, estime-t-il, doit se trouver un conseil ou un sénat et ce dernier « doit non seulement être investi des droits fondamentaux, mais également constitué d'hommes qui soient assez forts pour préserver la mission qui leur est confiée, en vertu de ces mêmes droits fondamentaux ». L'empereur d'Ophir est soumis aux lois qui lui interdisent d'abuser de son pouvoir. Il ne peut pas non plus légiférer, car les habitants estiment « que les souverains ne sont ni marchands, ni juristes » et ne ressentent aucun des besoins de leurs sujets, par conséquent « ne sont pas aptes à rédiger des lois » [5].

Le narrateur, monsieur S... est fort étonné de ne pas voir de foule dans les rues et de ne pas entendre de louanges ou d'acclamations joyeuses au moment de l'entrée de l'empereur d'Ophir dans sa capitale. Un haut dignitaire lui explique que

[5] *Vzgljad skvoz' stoletija*, Moscou, 1977, p. 66.

pareille conduite n'est pas de mise chez eux, car « dans aucun pays le peuple ne peut être suffisamment éclairé et, pour cette raison, une démonstration de joie et de dévouement de la part du peuple ne signifiera rien, mais pourrait faire naître chez certains souverains des pensées orgueilleuses et des préjugés, leur faisant croire qu'ils sont fort aimés du peuple, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes » [6].

Partisan des lumières, Chtcherbatoff considérait comme nécessaire leur diffusion dans les masses populaires. A Ophir, chaque village possède une église et une école, où les enfants apprennent à lire, écrire et compter. Dans les écoles municipales réservées aux enfants des bourgeois et des marchands on enseigne également un métier. Dans les écoles pour nobles, on apprend le « dessin, l'arithmétique, les éléments de la géométrie, la danse et le maniement des armes ». Au-dessus des écoles primaires se trouvent des écoles provinciales où, en plus de la géométrie, on enseigne l'architecture militaire et civile, l'histoire, la géographie et « une partie de la physique ». Enfin, les académies confèrent une instruction supérieure, avec prédominance des mathématiques et des sciences naturelles.

Monsieur S... visite le temple d'Ophir, où il prend contact avec la foi et les rites des habitants du pays utopique. Ils adhèrent aux principes de la philosophie rationaliste dans l'esprit de Voltaire et de Rousseau, rendue plus complexe par des éléments du symbolisme maçonnique. Monsieur S... a une conversation avec un prêtre, qui est en même temps officier de police et surveille «les droits civils et tout ce qui concerne les charges du peuple ». Il lui apprend que la police d'Ophir veille au respect des lois et a, parmi ses fonctions, celle de police des mœurs. « Les autres fonctions de la police sont les suivantes : 1) soin de la santé des habitants ; 2) leur sécurité ; 3) leur tranquillité ; 4) l'éclairage municipal » [7].

Le *Voyage* fut probablement rédigé vers 1784 et *De la corruption* vers 1786-87. En comparant ces deux œuvres de Chtcherbatoff on remarque des parallélismes, des échos entre elles. Il nous semble que *De la corruption* fut composé d'abord ou, chose fort possible, les deux furent écrits simultanément. En effet, à presque tous les aspects négatifs que Chtcherbatoff fustige dans la note, il oppose un exemple positif dans le *Voyage*. C'est-à-dire qu'il construit en quelque sorte son roman *a contrario*.

Le pamphlet *De la corruption* est un document fort intéressant qui contient beaucoup de détails historiques et ethnographiques. Il décrit une table raffinée, les mets terriblement coûteux du XVIII^e siècle. « Le nombre de vins variés a déjà augmenté et des crus inconnus jusqu'alors, comme le champagne, le bourgogne et les vins du Cap étaient importés et offerts à table » [8], pas seulement dans des repas de

[6] *Ibid.*, p. 68.
[7] *Ibid.*, p. 52.
[8] M.M. ŠČERBATOV, « O povreždenii nravov v Rossii », *Sočinenija*, SPB, 1898, t. II, p. 194.

cour. Et voici comment Monsieur S... décrit son premier dîner à Ophir : « Dans la maison du gouverneur du port, nous avons bu de l'eau et, ensuite, on nous offrit diverses boissons : une infusion de pommes de pins avec du miel, du sirop de cassis et une boisson épaisse, pareille à la bière de chez nous, dont nous avons appris par la suite qu'elle était à base de millet »[9]. « Dans la maison du premier amiral nous avons mangé de bonnes viandes ; mais en petite quantité et assaisonnées simplement ; il n'y avait pas de vins, mais divers sirops et une boisson de millet »[10].

Chtcherbatoff condamne le luxe « irréfléchi », la tendance à se vanter de sa richesse. « Au lieu de mobilier en bois ordinaire, on s'est déjà mis à n'utiliser que des meubles anglais en acajou ; les maisons ont grandi et au lieu d'un petit nombre de pièces il y en a une quantité, comme en témoignent les bâtiments de cette époque ; on a commencé à tapisser les murs de tissu et de papier, considérant comme malséant des murs nus ; alors que les miroirs n'existaient presque pas, on en trouve dans toutes les chambres, et de grandes dimensions. Les équipages aussi se ressentent du luxe ; des carrosses riches, aux vitres biseautées, capitonnés de velours, avec des franges d'or et d'argent, les chevaux les meilleurs et les plus chers, un harnachement riche, lourd, doré, argenté, avec des glands de soie, de l'or ou de l'argent et de riches livrées »[11].

Dans l'Etat idéal d'Ophir, les hommes vivent selon les traditions du bon vieux temps, évitent les excès. La maison du gouverneur du port « était de dimensions fort médiocres et n'offrait rien de luxueux. Nous fûmes introduits dans des pièces sans ornements superflus ; les murs étaient teintés à la chaux, les tables et les chaises en bois ordinaire »[12]. Les nobles vivent tout aussi simplement. La maison du premier amiral « se trouvait sur un bras du fleuve Pegie (Néva), occupant une petite surface ; son intérieur était tout à fait simple et blanchi proprement à la chaux. Bien que la propreté fût parfaite, il n'y avait aucun luxe »[13].

Nous pouvons citer une infinité de parallélismes de ce type, depuis les coiffures des dames jusqu'au nombre des courtisans et de la garde de l'empereur. C'est l'amour du peuple qui, selon Chtcherbatoff, « doit protéger le souverain ». Sinon, « aucune garde ne peut le sauver, mais contribuera même à sa perte ». A cette citation du *Voyage* correspondent, dans *De la corruption*, les descriptions des révolutions de palais, le supplice du tsarévitch Alexis, « la splendeur et la luxure » de la cour de Ctaherine I et de Pierre II : « tout un cours d'histoire politique secrète de la Russie ».

Le *Voyage* contient un résumé de l'histoire de Russie, plus exactement du règne de Pierre Ier et la fondation de Saint Pétersbourg. Dans le roman, le nom

[9] *Vzgljad skvoz' stoletija*, p. 34.
[10] *Ibid.*, p. 37.
[11] M.M. ŠČERBATOV, *Sočinenija*, t. II, pp. 194-195.
[12] *Vzgljad skvoz' stoletija*, p. 33.
[13] *Ibid.*, p. 65.

du tsar est Perega et la ville s'appelle Peregab. Bien que Chtcherbatoff estimât que Pierre avait fort contribué à la corruption des mœurs en Russie, il n'en reconnaissait pas moins que « Perega avait trouvé un Etat non éclairé, plongé dans la barbarie [14]. Il fut le premier à instaurer chez nous un gouvernement convenable, une connaissance des sciences et de l'art militaire » [15].

Mais Chtcherbatoff accusait Pierre d'avoir rompu avec les traditions de la Russie moscovite et transporté la capitale à Saint Pétersbourg. Selon Chtcherbatoff, l'ancien régime de vie moscovite ressemblait à l'existence heureuse des peuples primitifs par l'absence de la « luxure », qui lui paraît être la cause principale de la dégradation des mœurs en Russie. Chose curieuse, dans son idéalisation du bon vieux temps, Chtcherbatoff apparaît comme un écrivain qui a subi l'influence de la littérature philosophique française.

« Il a créé cette ville en son nom... Abandonnant la situation centrale de l'ancienne capitale de l'empire, Kvamo (Moscou), il a fixé ici son habitat... et, bientôt, cette ville s'est dressée du marécage, contre toute espérance et contre la nature des choses ».

D'après sa forme, le *Voyage* est un roman social utopique, mais pour le fond, c'est un traité politique, comme *De la corruption.* Il contient une satire dirigée contre l'organisation de la Russie contemporaine de l'auteur et un programme de réformes, celui d'un aménagement idéal de l'Etat selon Chtcherbatoff.

[14] *Vzgljad skvoz' stoletija,* p. 48.
[15] *Ibid.*

TABLE DES MATIERES

CRAEYBECKX, J.	Introduction	7
GERHARDI, G.	L'idéologie du sang chez Boulainvilliers et sa réception au 18e siècle	11
JOHNSON, N.	L'idéologie politique du marquis d'Argenson, d'après ses œuvres inédites	21
JANSSENS, P.	L'influence sur le continent du modèle aristocratique britannique au XVIIIe siècle	29
ZOLTOWSKA, M.E.	La démocratisation de l'idée de l'honneur dans le *Manuscrit trouvé à Saragosse* de Jean Potocki . .	39
GALLIANI, R.	L'idéologie de la noblesse dans le débat sur le luxe (1699-1756)	53
GARAGNON, J.	La sensibilité comme idéologie de substitution de la noblesse dans *Aline et Valcour*	65
GILON, L. et A.	La « Thalimanie »	79
DEMOULIN, B.	La réaction de la noblesse et la défense de ses privilèges dans la Principauté de Liège au début du XVIIIe siècle	87
DHONDT, L.	La réaction nobiliaire de la fin de l'Ancien Régime et la révolution des notables de 1787 en Flandre . .	105
BARTA, J.	La noblesse hongroise des Lumières : pour et contre l'absolutisme éclairé de Joseph II	117
COLIN, M.	Peut-on parler d'une idéologie nobiliaire en Russie ?	127
NEMETI-CHARGUINA, L.	L'idéologie de la noblesse russe au siècle des Lumières. La fronde aristocratique. Le prince Chtcherbatoff	139

TABLE DES MATIERES

CRAEYBECKX, J.	Introduction	7
GERHARDI, G.	L'idéologie du sang chez Boulainvilliers et sa réception au 18e siècle	11
JOHNSON, N.	L'idéologie politique du marquis d'Argenson, d'après ses œuvres inédites	21
JANSSENS, P.	L'influence sur le continent du modèle aristocratique britannique au XVIIIe siècle	29
ZOLTOWSKA, M.E.	La démocratisation de l'idée de l'honneur dans le *Manuscrit trouté à Saragosse* de Jean Potocki	39
GALLIANI, R.	L'idéologie de la noblesse dans le débat sur le luxe (1699-1756)	53
GARAGNON, J.	La sensibilité comme idéologie de substitution de la noblesse dans *Aline et Valcour*	65
GILON, L. et A.	La « Thalimanie »	79
DEMOULIN, B.	La réaction de la noblesse et la défense de ses privilèges dans la Principauté de Liège au début du XVIIIe siècle	87
DHONDT, L.	La réaction nobiliaire de la fin de l'Ancien Régime et la révolution des notables de 1787 en Flandre	105
BARTA, J.	La noblesse hongroise des Lumières : pour et contre l'absolutisme éclairé de Joseph II	117
COLIN, M.	Peut-on parler d'une idéologie nobiliaire en Russie ?	127
NEMETI-CHARGUINA, L.	L'idéologie de la noblesse russe au siècle des Lumières. La fronde aristocratique. Le prince Chtcherbatoff	139

495 FB.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :
a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.